Ontario

Secrétariat du Conseil du Trésor

Comptes publics de l'Ontario



États financiers des organismes du gouvernement

VOLUME 2B
2017–2018

TABLE DES MATIÈRES

Volume 2B

Page

Généralités

Ministère responsable pour les agences gouvernementales ii
Guide d'interprétation des comptes publics iv

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement – suite

Ornge ..... 31 mars 201 1-1
Portefeuille immobilier général ..... 31 mars 201 1-21
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre ..... 31 mars 201 1-41
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est ..... 31 mars 201 1-5
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest ..... 31 mars 201 1-
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain ..... 31 mars 201 1-
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair ..... 31 mars 201 1-10
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant ..... 31 mars 201 1-1
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton ..... 31 mars 201 1-1
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est ..... 31 mars 201 1-1
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest ..... 31 mars 201 1-1
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka ..... 31 mars 201 1-1
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est ..... 31 mars 201 1-
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest ..... 31 mars 201 1-2
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre ..... 31 mars 201 1-2
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington ..... 31 mars 201 1-2
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario ..... 31 décembre 201 1-2
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario ..... 31 mars 201 1-2
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto ..... 31 mars 201 1-
Société du Centre des Congrès d'Ottawa ..... 31 mars 201 1-
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto ..... 31 mars 201 1-3
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique ..... 31 mars 201 1-3
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ..... 31 mars 201 1-3
Société ontarienne d'hypothèques et de logement ..... 31 mars 201 1-3
Société ontarienne de financement de la croissance ..... 31 mars 201 1-3
6RFLpWpIRQFLqUHQQHGHGpYHORSSHPHQWGHVVRXVRQV
SRXUIDFLOLWHUOHFRQWU{OH,HFKDQJHPHQWFDUDFWqUH PDUV
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants ..... 31 mars 201 1-
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier ..... 31 mars 201 1-4

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales / Logement
- Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
- AgriCorp
- Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration
- Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique et de la Croissance/Recherche, de l'Innovation et des Sciences
- Société ontarienne de financement de la croissance

Ministère de l'Éducation
- Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)
- Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Ministère de l'Énergie
- Brampton Distribution Holdco Inc.
- Commission de l'énergie de l'Ontario
- Fair Hydro Trust
- Gestionnaire indépendant du réseau électrique
- Hydro One Limited
- Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement
- Agence ontarienne des eaux
- Société ontarienne de déploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique (Fonds pour un Ontario vert)

Ministère de l'Infrastructure
- Portefeuille immobilier général
- Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)
- Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

Ministère des Finances
- Caisse de retraite des juges provinciaux
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Fonds de garantie des prestations de retraite
- Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
- Office ontarien de financement
- Office ontarien de réglementation des services financiers
- Pertes radiées des comptes
- Régie des alcools de l'Ontario
- Remises de revenus
- Société des loteries et des jeux de l'Ontario
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Société ontarienne d'assurance-dépôts
Société ontarienne de vente du cannabis

Ministère du Procureur général
Aide juridique Ontario
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts
Agence de foresterie du parc Algonquin
Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Action Cancer Ontario
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario) cyberSanté Ontario
Ornge
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)
Commission des parcs du Niagara
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Science Nord
Société d'exploitation de la Place Ontario
Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
Metrolinx

Ministère du Travail
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Secrétariat du Conseil du Trésor
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2017-2018 comprennent le Rapport annuel et états financiers consolidés et sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le volume 2 contient les états financiers des organismes de services du gouv ernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le volume 3 contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.*

GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT (SUITE)

ornge
care in motion

Ornge
5310 Explorer Drive
Mississauga, Ontario L4W 5H8

1.800.251.6543
647.428.2005 **tel**
647.428.20006 **fax**

27 juin 2018

Les états financiers consolidés ci-joints d'Ornge relèvent de la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation d'états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le bon jugement de la direction, et celles-ci ont des répercussions sur les montants d'actifs et de passifs inscrits, sur les montants d'actifs et de passifs constatés en date du bilan, et sur les montants de revenus et de dépenses constatés pour la période couverte par le bilan. Les états financiers ont été préparés adéquatement, selon l'importance relative et les données disponibles couvrant la période jusqu'au 27 juin 2018.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation juste de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et des vérifications internes que la direction juge nécessaires dans le cadre de la préparation de ces états financiers pour garantir qu'ils sont exempts d'inexactitudes importantes peu importe la raison, que ce soit une fraude ou une erreur.

Il incombe au Conseil d'administration d'Ornge de garantir que la direction assume ses responsabilités en matière d'états financiers et de vérifications internes. Généralement, le Conseil d'administration rencontre périodiquement la direction pour vérifier que ses responsabilités ont été assumées.

La société MNP LLP (« MNP ») a vérifié les états financiers consolidés de l'exercice qui prend fin le 31 mars 2018. La responsabilité d'MNP est de présenter une opinion sur l'exactitude des états financiers, à tous égards importants, sur leur représentation de la situation financière d'Ornge en date du 31 mars 2018, et sur les résultats de ses activités et ses mouvements de fonds pour l'exercice écoulé, à savoir si ceux-ci sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des vérificateurs daté du 27 juin 2018 décrit l'étendue de la vérification d'MNP et son opinion sur les états financiers consolidés.

Au nom de la direction,

Andrew L. McCallum, MD FRCPC
Président-directeur général

Inna Kravitz
Agent Intérimaire Chef de Finance

Responsabilité de la direction

Au conseil d'administration d'Ornge,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriés et la prise de décisions qui ont une incidence sur la mesure d'opérations et qui nécessitent l'exercice d'un jugement objectif.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers consolidés.

Le conseil d'administration et le comité des finances et d'audit sont principalement composés d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisation. Le conseil est responsable de la supervision de la direction dans l'exercice de ses fonctions relatives à l'information financière et de l'approbation des renseignements financiers figurant dans le rapport annuel. Il incombe au comité des finances et d'audit de se réunir avec la direction et les auditeurs pour discuter des contrôles internes relatifs à la communication de l'information financière ainsi que des questions d'audit et d'information financière. Le comité est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisation.

MNP SENCRL, srl a été nommé par le conseil d'administration pour effectuer l'audit des états financiers et lui faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès complet et illimité au comité et à la direction, qu'ils rencontrent périodiquement et séparément afin de discuter des résultats de leur audit.

27 juin 2018



Chef de la direction



Directeur des finances

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration d'Ornge,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Ornge, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net, l'état consolidé des gains et des pertes de réévaluation et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Ornge au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation, des variations de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

MNP SENCRL, srl

Mississauga (Ontario)

Le 27 juin 2018

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

MNP

Ornge
État consolidé de la situation financière
Au 31 mars 2018
(en milliers de dollars canadiens)

	2018	*2017*
Actif		
Trésorerie	**2 458**	6 145
Débiteurs	**5 693**	4 703
Charges payées d'avance et dépôts	**1 590**	2 254
Stocks *(note 4)*	**7 357**	6 723
Tranche à court terme du contrat d'entretien *(note 6)*	**3 666**	2 479
	20 764	22 304
Trésorerie affectée *(note 3)*	**400**	400
Immobilisations *(note 5)*	**177 603**	180 646
Contrat d'entretien et autres contrats *(note 6)*	**24 980**	11 214
	223 747	214 564
Passif		
À court terme		
Emprunt à court terme *(note 7)*	**8 100**	7 100
Créditeurs et charges à payer *(note 9)*	**20 043**	19 074
Avantages sociaux futurs *(note 8)*	**1 368**	1 263
Tranche à court terme de la dette à long terme *(note 9)*	**9 213**	8 706
Obligation au titre de la tranche à court terme du contrat d'entretien *(note 10)*	**3 333**	-
	42 057	36 143
Dette à long terme *(note 9)*	**245 860**	254 910
Obligation au titre de la tranche à long terme du contrat d'entretien *(note 10)*	**11 980**	-
	299 897	291 053
Engagements et éventualités *(notes 13 et 14)*		
Insuffisance, montant net		
Insuffisance, montant net	**(76 714)**	(76 489)
Gains de réévaluation cumulés	**564**	-
	(76 150)	(76 489)
	223 747	214 564

Approuvé au nom du conseil,

Administrateur **Administrateur**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ornge

État consolidé des résultats et des variations du déficit net

Exercice clos le 31 mars 2018
(en milliers de dollars canadiens)

	2018	*2017*
Produits		
Programme de transport médical du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	**174 784**	167 584
Programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique *(note 12)*	**13 846**	13 801
Autres produits	**6 394**	5 603
	195 024	186 988
Charges		
Salaires, avantages sociaux et autres coûts de main-d'œuvre *(notes 8 et 15)*	**72 826**	68 870
Charges liées au transporteur et à la flotte	**66 815**	54 476
Fournitures, installations et autres	**14 860**	15 443
Programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique *(note 12)*	**13 846**	13 801
Intérêts	**16 006**	15 620
Amortissement des immobilisations	**11 340**	11 175
	195 693	179 385
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges, avant les autres produits	**(669)**	7 603
Autres produits		
Gain sur sortie d'immobilisations, montant net	**444**	146
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**(225)**	7 749
Déficit net à l'ouverture de l'exercice	**(76 489)**	(84 238)
Déficit net à la clôture de l'exercice	**(76 714)**	(76 489)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ornge

État consolidé des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2018
(en milliers de dollars canadiens)

	2018	*2017*
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	-	-
Gains de réévaluation non réalisés pour l'exercice		
Opération de change	**564**	-
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	**564**	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ornge
État consolidé des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2018
(en milliers de dollars canadiens)

	2018	*2017*
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**(225)**	7 749
Amortissement des immobilisations	**11 340**	11 175
Amortissement du contrat d'entretien et des autres contrats	**3 829**	1 332
Gain sur sortie d'immobilisations, montant net	**(444)**	(97)
	14 500	20 159
Variations des comptes du fonds de roulement		
Débiteurs	**(990)**	1 556
Charges payées d'avance et dépôts	**664**	(277)
Stocks	**(634)**	(1 105)
Trésorerie affectée	-	(120)
Créditeurs et charges à payer	**969**	136
Contrat d'entretien et autres contrats	**(11)**	-
Avantages sociaux futurs	**105**	(5)
	14 603	20 344
Financement		
Avances à court terme	**1 000**	7 100
Remboursement de capital sur la dette à long terme	**(8 706)**	(8 230)
Obligation au titre des paiements du principal aux termes du contrat d'entretien	**(2 731)**	-
	(10 437)	(1 130)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(8 443)**	(9 133)
Produit de la vente d'immobilisations	**590**	962
Dépôt sur le contrat d'entretien	-	(14 871)
	(7 853)	(23 042)
Diminution de la trésorerie	**(3 687)**	(3 828)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**6 145**	9 973
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 458**	6 145

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2018
(en milliers de dollars canadiens)

1. Mission de l'Organisation

Ornge mène ses activités à partir de plusieurs bases situées en Ontario. Elle coordonne, à l'échelle de la province, tous les aspects du système de transport médical aérien, du programme de transport terrestre des patients en phase critique et de l'autorisation des transferts des patients entre les établissements de la province. Les présents états financiers consolidés regroupent les activités du groupe d'entités Ornge (« l'Organisation »). Ces entités comprennent Ornge, Ornge Issuer Trust, Ornge Foundation et les filiales en propriété exclusive d'Ornge, à savoir Ornge Global Air Inc. et 7506406 Canada Inc.

Ornge est une société prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif*. Ornge est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'article 149 de la Loi.

Le 12 février 2009, Ornge Issuer Trust (la « Fiducie ») a été constituée en entité ad hoc sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie. Ornge est l'unique bénéficiaire de la Fiducie. Conformément à la Loi et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, la Fiducie est assujettie à l'impôt sur le revenu. 4495128 Canada Inc. est le nu-fiduciaire de la Fiducie.

Ornge Global Air Inc. (« Ornge Air ») et sa filiale en propriété exclusive 7506406 Canada Inc. (« 7506406 ») sont des entités à but lucratif constituées sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les entités fournissent des services de transport par avion à voilure tournante et par avion à voilure fixe pour le compte de l'Organisation. Conformément à la Loi et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, Ornge Air et 7506406 sont assujetties à l'impôt sur le revenu.

Ornge Foundation est un organisme de bienfaisance enregistré, actuellement inactif.

L'Organisation est financée principalement par la province d'Ontario conformément à l'entente de performance établie par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »). Cette entente décrit les droits et les obligations des deux parties à l'égard du financement fourni par le Ministère. Elle décrit également certaines normes et obligations de rendement qui établissent les résultats acceptables que l'Organisation doit obtenir à divers chapitres.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés, qui constituent une déclaration de la direction, ont été dressés conformément au *Manuel de comptabilité de Comptables Professionnels Agréés Canada pour le secteur public*, lequel énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes à but non lucratif du secteur public au Canada. L'Organisation a choisi d'utiliser les normes relatives aux organismes à but non lucratif qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les états financiers consolidés comprennent les principales méthodes comptables qui suivent :

Périmètre de consolidation

Tous les organismes à but non lucratif et à but lucratif contrôlés sont consolidés dans l'Organisation. Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les activités de ces entités, telles qu'elles sont définies à la note 1. Les opérations et les soldes entre les entités ont été éliminés pour l'établissement des états financiers consolidés.

Instruments financiers

L'Organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et ils sont ultérieurement évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

La juste valeur est déterminée par le montant qui serait payé dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. Les opérations d'achat ou de vente visant ces éléments sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains nets et les pertes nettes découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent la trésorerie et la trésorerie affectée. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les débiteurs.

2. Principales méthodes comptables *(suite)*

Instruments financiers *(suite)*

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'emprunt à court terme, les créditeurs et charges à payer ainsi que la dette à long terme.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

Tous les actifs financiers sont soumis annuellement à un test de dépréciation. Toute dépréciation jugée durable est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Les réductions de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti pour refléter les pertes de valeur peuvent faire l'objet de reprises s'il y a une hausse ultérieure de la valeur afin de les ramener à leur coût initial. Les reprises de toute réévaluation nette d'actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires. La trésorerie grevée d'affectations qui ne peut être utilisée pour les besoins courants est comptabilisée dans la trésorerie affectée.

Stocks

Les stocks de l'Organisation comprennent des pièces d'avions et des fournitures médicales, lesquelles sont évaluées au coût ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux. Ces stocks sont consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à la vente.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations en cours de construction se composent d'immobilisations construites pour le compte de l'Organisation. L'amortissement n'est comptabilisé qu'au moment où les travaux de construction sont pratiquement achevés et que les immobilisations sont prêtes à être utilisées.

Au moment de la mise hors service d'une immobilisation, la valeur comptable et l'amortissement cumulé de l'immobilisation sont supprimés des comptes d'immobilisations. Toutes les pertes subies au moment de la mise hors service ou de l'abandon sont comptabilisées à titre de charges à l'exercice au cours duquel l'immobilisation a été mise hors service ou abandonnée.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'Organisation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charge à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

Les immobilisations sont classées comme destinées à la vente lorsque tous les critères énoncés au paragraphe SP 1201.055 sont remplis. L'Organisation évalue les immobilisations destinées à la vente à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux. Les gains ou les pertes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et des variations de l'actif net.

2. Principales méthodes comptables *(suite)*

Immobilisations *(suite)*

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

	Méthode	Taux
Immeuble	Linéaire	De 10 à 40 ans
Matériel et véhicules	Linéaire	De 3 à 5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	3 ans
Cellules d'avion	Linéaire	De 20 à 30 ans
Moteurs d'avion	Linéaire	20 ans
Produits avioniques et pièces de rechange d'avion	Linéaire	De 5 à 30 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée du bail

Entretien et réparations

L'Organisation a conclu des contrats d'entretien à long terme pour les moteurs d'avion à voilure fixe et tournante, les cellules d'avion à voilure tournante et les produits avioniques à voilure fixe et tournante. Les coûts sont fondés sur un tarif horaire contractuel multiplié par le nombre d'heures de vol (sous réserve d'un nombre d'heures minimum) ou sur un montant annuel déterminé. Les coûts d'entretien qui ne sont pas couverts par les contrats d'entretien à long terme sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Certains contrats d'entretien à long terme que l'Organisation a conclus comportent des clauses de dépôt. Le dépôt est établi selon le nombre d'heures de vol de l'aéronef avant son inscription au programme d'entretien à long terme. Les paiements liés à la clause de dépôt sont initialement capitalisés, puis ils sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat ou sur la durée de vie utile.

Comptabilisation des produits

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. L'Organisation tire la majeure partie de ses produits du Ministère, aux termes de l'entente qu'elle a conclue avec lui. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus, et les dons affectés sont comptabilisés à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres produits proviennent notamment des transferts d'organes et de la facturation des services non couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario, qui sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont fournis, que les montants peuvent être estimés de manière raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Conversion de devises

Les montants des opérations libellées en devises sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur comptable des actifs et passifs monétaires ainsi que des éléments non monétaires compris dans la catégorie des éléments évalués à la juste valeur reflète les taux de change à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, le montant cumulé des gains et des pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, et les gains et les pertes de change sont reclassés dans l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

2. Principales méthodes comptables *(suite)*

Avantages sociaux futurs

Les programmes d'avantages sociaux futurs des employés de l'Organisation consistent en un régime à prestations déterminées interentreprises, un régime à cotisations déterminées et un programme de congés de maladie sans acquisition de droits.

Certains employés à temps plein de l'Organisation adhèrent au Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »), un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La comptabilité des cotisations déterminées est appliquée pour comptabiliser la quote-part de l'Organisation dans un régime à prestations déterminées interentreprises.

L'Organisation cotise à un régime de retraite à cotisations déterminées pour certains employés. Les cotisations sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

L'Organisation offre des programmes de congés de maladie sans acquisition de droits aux employés syndiqués affectés aux avions à voilure tournante et à voilure fixe, au personnel paramédical et au personnel du centre de contrôle des opérations. Elle comptabilise un passif et une charge pour ces programmes de congés de maladie qui s'accumulent dans la période au cours de laquelle les employés fournissent des services à l'Organisation en échange d'indemnités. La période de service correspond à la période allant de la date à laquelle l'employé devient admissible aux indemnités (généralement la date d'embauche) à la date prévue du versement des indemnités.

De plus, il existe un programme de congés de maladie pour les employés non syndiqués. Toutefois, ces congés ne s'acquièrent pas ni ne s'accumulent au-delà de 12 mois après leur acquisition. Ainsi, l'Organisation comptabilise une charge lorsque l'obligation (le congé de maladie) de l'Organisation survient.

Ventilation des charges

L'Organisation a mis sur pied un programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique. Les coûts du programme comprennent les charges de personnel, les frais de locaux et les autres charges qui y sont directement attribuables. L'Organisation assume également certains frais de soutien généraux qui se rapportent à la fois à l'administration de l'Organisation et à celle du programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique.

L'Organisation ventile une partie de ses charges de fonctionnement général en déterminant sur quelle base la répartition de chaque type de charge doit se faire, et elle applique cette même base d'un exercice à l'autre.

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers. Des estimations importantes sont nécessaires pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations, la méthode d'amortissement des immobilisations appropriée, l'existence potentielle d'une dépréciation des actifs et les hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie sans acquisition de droits.

L'évaluation du régime de congés de maladie sans acquisition de droits est fondée sur des hypothèses actuarielles. Les hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie sans acquisition de droits sont formulées à partir des renseignements sur l'adhésion et de modèles actuariels. L'évaluation des actifs détenus en vue de la vente est fondée sur le produit attendu de la vente.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net des périodes pendant lesquelles ils se produisent.

2. Principales méthodes comptables *(suite)*

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations) *(suite)*

Le montant des produits comptabilisés provenant du Ministère requiert diverses estimations. D'après l'entente de performance conclue entre Ornge et le Ministère, si l'Organisation ne respecte pas ses normes ou obligations de rendement, le Ministère est en droit d'ajuster le financement qui est versé à l'Organisation. Le Ministère n'est pas tenu de communiquer certains ajustements de financement tant que les données de fin d'exercice ne lui ont pas été soumises. Comme ces données ne sont soumises qu'une fois les états financiers consolidés dressés, le montant du financement accordé par le Ministère pour l'exercice peut être revu à la hausse ou à la baisse après la date de clôture. Le montant des produits comptabilisés dans les présents états financiers consolidés est établi à partir des meilleures estimations de la direction au sujet des sommes gagnées au cours de l'exercice.

3. Trésorerie affectée

La trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

	2018	*2017*
Dépôt auprès de BNY Trust Company of Canada (le « Fiduciaire ») relativement à une obligation hypothécaire de premier rang, série A, de 23 877 $ (représentant trois mois de service de la dette)	**400**	400

4. Stocks

Les stocks comprennent ce qui suit :

	2018	*2017*
Pièces d'avion	**6 498**	5 907
Fournitures médicales	**859**	816
	7 357	6 723

5. Immobilisations

Les immobilisations consistent en ce qui suit :

			2018
	Coût	***Amortissement cumulé***	***Valeur comptable nette***
Terrains	**3 243**	**-**	**3 243**
Immeubles	**22 018**	**9 867**	**12 151**
Matériel et véhicules	**18 401**	**12 865**	**5 536**
Matériel informatique et logiciels	**8 837**	**7 254**	**1 583**
Cellules d'avion	**142 973**	**26 740**	**116 233**
Moteurs d'avion	**38 299**	**10 620**	**27 679**
Produits avioniques et pièces de rechange d'avion	**11 539**	**6 277**	**5 262**
Améliorations locatives	**2 469**	**1 170**	**1 299**
Immobilisations en cours de construction	**4 617**	**-**	**4 617**
	252 396	**74 793**	**177 603**

			2017
	Coût	*Amortissement cumulé*	*Valeur comptable nette*
Terrains	3 243	-	3 243
Immeubles	21 914	8 718	13 196
Matériel et véhicules	17 511	11 490	6 021
Matériel informatique et logiciels	8 183	5 453	2 730
Cellules d'avion	142 604	23 664	118 940
Moteurs d'avion	38 565	9 354	29 211
Produits avioniques et pièces de rechange d'avion	11 354	5 970	5 384
Améliorations locatives	2 025	774	1 251
Immobilisations en cours de construction	670	-	670
	246 069	65 423	180 646

Au cours de l'exercice considéré, il a été établi que certaines immobilisations n'avaient plus de potentiel de service à long terme. Par conséquent, l'Organisation a comptabilisé, en réduction du coût, une dépréciation de 141 $ (76 $ en 2017). L'Organisation a également réalisé un gain de 585 $ (222 $ en 2016) à la cession d'immobilisations.

6. Contrat d'entretien et autres contrats

Au cours de l'exercice, l'Organisation a conclu, pour ses moteurs d'avion à voilure tournante, un contrat pour un programme d'entretien se terminant au bout de 20 ans ou à la fin de la révision du deuxième moteur, selon la plus rapprochée des deux dates. Elle a également conclu au cours de l'exercice 2017 un contrat pour un programme d'entretien de six ans pour ses cellules d'avion à voilure tournante. Aux termes de ces ententes, les clauses de dépôt sont capitalisées et amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie du contrat ou du potentiel de service.

	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	**13 693**	-
Clause de dépôt pour le contrat d'entretien comptabilisé au cours de l'exercice	**18 706**	14 871
Moins : amortissement et autre	**(3 753)**	(1 178)
	28 646	13 693
Moins : Tranche à court terme	**(3 666)**	(2 479)
	24 980	11 214

7. Emprunt à court terme

Le 15 décembre 2016, l'Organisation a conclu une facilité de crédit non garantie à court terme pour financer ses besoins généraux. La facilité de crédit consiste en une facilité renouvelable permettant d'emprunter jusqu'à 40 000 $ au taux préférentiel bancaire diminué de 0,50 % par année. Elle n'est pas garantie et arrive à échéance le 15 décembre 2019, avec possibilité de la prolonger de deux années supplémentaires.

8. Avantages sociaux futurs

L'Organisation accorde aux employés syndiqués un nombre donné de jours par année qu'ils peuvent utiliser comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces employés peuvent accumuler les jours de congé de maladie non utilisés chaque année jusqu'à concurrence du maximum prévu dans leur convention collective. Les congés accumulés peuvent être utilisés au cours des années ultérieures si la durée du congé de maladie ou du congé pour blessure dépasse le nombre de jours de congé attribués pour l'année en cours. Les jours de congé de maladie sont rémunérés au taux de salaire en vigueur au moment de leur utilisation.

Tous les calculs et toutes les autres informations à fournir sont établis en date du 31 mars 2018, la date d'évaluation aux fins comptables.

	2018	2017
Passifs liés aux avantages sociaux futurs		
Obligations au titre des avantages sociaux futurs constitués	**1 168**	1 299
Gain actuariel (perte actuarielle) non amorti(e) à la clôture de l'exercice	**200**	(36)
	1 368	1 263
Charges liées aux avantages sociaux futurs		
Coût des avantages sociaux pour l'exercice considéré	**575**	558
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	**28**	25
	603	583

La principale hypothèse actuarielle retenue pour évaluer les obligations de l'Organisation au titre des prestations constituées relatives aux congés de maladie sans acquisition de droits est la suivante : un taux d'actualisation de 2,90 % (2,80 % en 2017).

8. Avantages sociaux futurs *(suite)*

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour évaluer les charges de l'Organisation relatives aux congés de maladie qui ne s'acquièrent pas se présentent comme suit : un taux d'actualisation de 2,90 % (2,75 % en 2017) et une augmentation du coût des salaires de 2,50 % (3,50 % en 2017).

9. Dette à long terme

	2018	*2017*
Débenture non garantie, série A[a)]	**234 343**	242 704
Obligation hypothécaire de premier rang, série A[b)]	**22 687**	23 033
	257 030	265 737
Moins : Coûts de transaction non amortis	**(1 957)**	(2 121)
	255 073	263 616
Moins : Tranche à court terme	**(9 213)**	(8 706)
	245 860	254 910

Les remboursements de capital sur la dette à long terme au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont estimés comme suit :

2019	9 213
2020	9 747
2021	10 360
2022	11 202
2023	11 852
Par la suite	204 656
Total	**257 030**

Les intérêts courus compris dans les créditeurs et charges à payer se chiffraient à 4 058 $ (4 200 $ en 2017).

a) Le 11 juin 2009, l'Organisation a émis une débenture non garantie de série A (la « débenture ») d'un montant de 275 000 $ pour financer l'acquisition de certains aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante et de leur infrastructure connexe, et pour financer ses besoins généraux. L'intérêt sur la débenture, qui s'établit à 5,727 % par année, est calculé annuellement et payable deux fois par année.

Les coûts de transaction liés à l'émission de la débenture, y compris les honoraires, se sont établis à 2 549 $. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de la débenture et sont amortis sur la durée de vie de celle-ci, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 mars 2018, la juste valeur marchande de la débenture était de 271 136 $ (286 356 $ en 2017). Le rendement sur un placement privé similaire serait de 3,72 % (3,57 % en 2017). Puisqu'il n'y a aucun marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de la débenture.

L'Organisation est assujettie à certaines clauses restrictives liées à la débenture. Au cours de la période considérée, l'Organisation respectait toutes les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie.

9. Dette à long terme *(suite)*

b) Le 31 janvier 2011, l'Organisation a émis une obligation de premier rang de série A (l'« obligation ») d'un montant de 23 877 $ pour financer le bâtiment où se trouve son siège social. L'intérêt sur l'obligation, qui s'établit à 5,60 % par année, est calculé deux fois par année, et les remboursements du capital et les paiements d'intérêts combinés doivent être faits tous les mois. L'obligation arrive à échéance le 31 janvier 2036. Un prêt hypothécaire et une sûreté réelle visant l'immeuble du siège social de l'Organisation, les terrains et les aménagements connexes d'une valeur comptable de 16 439 $, et tous les avantages qui seront tirés de ces actifs, y compris de leur location, servent de garantie à l'obligation.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'obligation, y compris les honoraires, se sont établis à 684 $. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de l'obligation et sont amortis sur la durée de vie de l'obligation, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'Organisation peut rembourser une partie ou la totalité de l'obligation en tout temps avant son échéance à un prix fondé sur le montant du capital en cours, majoré d'une prime d'indemnisation, et sur les intérêts courus et impayés.

Puisqu'il n'y a aucun marché secondaire actif pour cette émission, le cours de l'obligation sera toujours fixé à la valeur nominale, et son rendement correspondra au taux en vigueur à l'émission, soit 5,60 %.

L'Organisation est assujettie à certaines clauses restrictives associées à l'obligation. Au cours de la période considérée, l'Organisation respectait toutes les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie.

10. Obligation au titre du contrat d'entretien

	2018	*2017*
Programme d'entretien des moteurs d'avion	**18 706**	-
Réévaluation de change	**(662)**	
Moins : Paiements effectués au cours de l'exercice	**(2 731)**	-
	15 313	-
Moins : Tranche à court terme	**(3 333)**	-
	11 980	-

Les paiements contractuels du solde du capital liés à la clause de dépôt se présentent comme suit :

2019	3 333
2020	3 667
2021	4 016
2022	4 297
Total	**15 313**

11. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation détient un certain nombre d'instruments financiers qui l'exposent à un risque de taux d'intérêt, de change, de crédit et d'illiquidité. L'exposition au risque et les objectifs, les politiques et les procédures de la direction pour les évaluer et les gérer n'ont pas changé de manière importante au cours de l'exercice.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière encouru par l'Organisation si une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.

11. Instruments financiers *(suite)*

Risque de crédit *(suite)*

La valeur comptable des instruments financiers de l'Organisation représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

	2018	2017
Trésorerie	**2 458**	6 145
Trésorerie affectée	**400**	400
Débiteurs	**5 693**	4 703
	8 551	11 248

Risque d'illiquidité

L'Organisation reçoit la majorité de ses produits d'exploitation du Ministère. Elle est liée par une entente de rendement conclue avec le Ministère, lequel fournit des fonds à l'Organisation pour la prestation des services qui sont prévus dans l'entente de rendement. L'Organisation est exposée au risque lié à la disponibilité des liquidités nécessaires pour pouvoir continuer à fournir les services prévus aux termes de l'entente de rendement.

Pour atténuer le risque d'illiquidité, l'Organisation s'assure de bien gérer les liquidités disponibles. Elle dispose d'une facilité de crédit à court terme non garantie qu'elle utilise lorsque le financement ministériel ne suffit pas à couvrir ses dépenses de fonctionnement (se reporter à la note 7).

L'Organisation assure un suivi rigoureux de ses besoins en liquidités d'après ses prévisions financières.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs provenant d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change. Dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations du taux de change, l'Organisation effectue un suivi des taux de change en vigueur et des fluctuations afin de gérer ses créditeurs et charges à payer.

L'Organisation conclut des opérations d'achat et de demande en garantie libellées en dollars américains, dont les soldes connexes des créditeurs sont assujettis à la variation des taux de change. Au 31 mars 2018, les éléments suivants étaient libellés en dollars américains :

	2018 **$ US** ***(en milliers de dollars)***	*2017* $ US *(en milliers de dollars)*
Créditeurs et charges à payer	**14 939**	2 092

Une variation de 1 % du taux de change du dollar américain se traduirait par une variation d'environ 193 $ des créditeurs et charges à payer, laquelle entraînerait une variation d'environ 193 $ du déficit net non affecté ainsi que des gains et des pertes de réévaluation cumulés.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable par suite d'une variation des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, ce qu'il est convenu d'appeler le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, c'est-à-dire le risque de prix.

L'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa dette à long terme. Une variation du taux d'intérêt sur la dette à long terme aurait une incidence sur la juste valeur de la dette, mais n'aurait aucune incidence sur les états financiers consolidés étant donné que la dette est évaluée au coût amorti et est assortie d'un taux d'intérêt fixe.

11. Instruments financiers *(suite)*

Risque lié aux prix des produits de base

L'Organisation a besoin d'importantes quantités de carburant d'aviation pour l'exploitation de sa flotte d'aéronefs. Elle est donc exposée au risque lié aux prix des produits de base découlant de la variation des prix du carburant d'aviation sur le marché. Le prix du carburant d'aviation est sensible au prix du pétrole brut, aux coûts de raffinage et aux coûts de livraison, entre autres choses. Au 31 mars 2018, l'Organisation n'avait conclu aucun contrat pour couvrir ce risque.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer chaque évaluation. Cette hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Données autres que des prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il existe peu de données de marché sinon aucune, ce qui oblige l'Organisation à poser ses propres hypothèses.

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur nécessite l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel d'importantes données ont été prises en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

La trésorerie et la trésorerie affectée que l'Organisation détenait au 31 mars 2018 se classent dans le niveau 1 de la hiérarchie.

12. Charges du programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique

Les charges du programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique se composent des coûts directs du programme et des frais de soutien généraux, qui sont ventilés comme suit :

	2018	2017
Coûts directs du programme – Service d'ambulance terrestre pour patients en phase critique	**13 035**	12 775
Répartition des frais d'administration	**811**	1 026
	13 846	13 801

13. Engagements

L'Organisation a conclu divers accords d'exploitation en vue de recevoir des services pour l'aider dans ses activités de transport médical. Elle est également liée par des baux à long terme pour des locaux situés dans diverses bases en Ontario. Les paiements annuels minimaux estimatifs se présentent comme suit :

Moins d'un an	22 624
De un an à cinq ans	76 667
Plus de cinq ans	10 515
	109 806

14. Éventualités

L'Organisation fait l'objet de réclamations et de réclamations éventuelles. Dans les cas où la responsabilité potentielle peut être établie, la direction estime que le règlement final des réclamations ne dépassera pas de beaucoup les montants inscrits dans les comptes. Dans d'autres cas, l'issue des réclamations ne peut être déterminée pour le moment. Toute perte additionnelle liée aux réclamations sera comptabilisée à l'exercice au cours duquel la responsabilité sera établie ou qu'un redressement du montant comptabilisé sera jugé nécessaire.

L'Organisation participe au Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). Le HIROC assure collectivement les risques d'assurance responsabilité civile de ses membres. Tous les membres paient une prime annuelle établie par un actuaire. Ils peuvent devoir payer une prime pour les pertes subies, le cas échéant, par le groupe pendant les années au cours desquelles ils ont été membres. Il y a d'autres poursuites couvertes par le HIROC. La direction est d'avis que tous les montants à payer en rapport avec ces poursuites sont adéquatement couverts.

15. Régimes de retraite

Certains employés à temps plein de l'Organisation sont admissibles au Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »), un régime de retraite contributif interentreprises à prestations déterminées fondées sur le salaire moyen de fin de carrière. Le régime est considéré comme un régime à cotisations déterminées selon les normes comptables relatives aux régimes interentreprises. La cotisation de l'Organisation au régime au cours de l'exercice a été de 3 574 $ (3 541 $ en 2017) et est comprise dans les salaires et charges de personnel et les programmes spécialement financés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Les cotisations faites par l'Organisation correspondent aux besoins de capitalisation du régime. La plus récente évaluation aux fins de présentation de l'information financière effectuée par le régime en date du 31 décembre 2017 présentait des actifs nets disponibles pour des prestations de 77 755 M$ et des obligations de retraite de 59 602 M$, soit un excédent de 18 153 M$.

L'Organisation offre également un régime de retraite à cotisations déterminées aux employés de certains groupes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, l'Organisation a versé à ce régime un montant global de 1 875 $ (1 825 $ en 2017) qui a été comptabilisé en charges.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL

Le 21 juin 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de l'Infrastructure

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Télec. : +1 416 365 8215

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Actifs financiers		
Trésorerie (note 3)	**408 772 $**	234 205 $
Créances clients et autres créances (note 4)	**109 528**	93 786
Créances DMFA	**955 349**	967 646
Créances DMFA sur des contrats de location-acquisition (note 5)	**356 337**	364 978
Montant à recevoir d'un apparenté (note 6)	**82**	12 066
Créances liées à des projets (note 7)	**49 619**	30 050
Actifs destinés à la vente (note 8)	**1 901**	2 144
	1 881 588	1 704 875
Passifs		
Dettes d'exploitation et autres charges à payer	**184 054**	156 329
Passif au titre des sites contaminés (note 9)	**130 774**	132 235
Passifs DMFA	**955 349**	967 646
Acomptes des clients	**23 292**	800
Obligations DMFA en vertu de contrats de location-acquisition (note 5)	**356 337**	364 978
Montant à payer à un apparenté (note 6)	**167 584**	78
	1 817 390	1 622 066
Actifs financiers nets	**64 198**	82 809
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	**5 447 690**	5 508 642
Frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	**3 412**	3 988
	5 451 102	5 512 630
Excédent accumulé	**5 515 300 $**	5 595 439 $

Droits contractuels (note 13)
Engagements (note 14)
Passifs éventuels (note 15)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

	Pour les exercices clos les		
	31 mars 2018 Prévisions	**31 mars 2018 Réel**	31 mars 2017 Réel
Produits			
Loyers (notes 6, 11)	858 145 $	**874 163 $**	851 015 $
Recouvrements de coûts liés aux projets des ministères (notes 6, 12)	247 838	**224 334**	172 058
Recouvrements de coûts liés à la rationalisation du portefeuille (note 6)	19 616	**16 607**	18 350
Produit d'intérêts	1 627	**2 683**	1 824
	1 127 226	**1 117 787**	1 043 247
Charges d'exploitation			
Installations (notes 6, 11)	683 141	**688 083**	645 067
Charges liées au programme de réparation des immobilisations corporelles (note 6)	65 550	**100 213**	85 453
Coûts recouvrables liés aux projets des ministères (notes 6, 12)	247 838	**223 733**	171 898
Coûts de rationalisation du portefeuille (note 6)	19 616	**16 607**	18 189
Frais généraux et administratifs	1 256	**517**	918
Charges d'intérêts	92 222	**92 222**	93 551
	1 109 623	**1 121 375**	1 015 076
Ajustement du passif au titre des sites contaminés (note 9)	94	**(2 857)**	(527)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles (note 10)	160 000	**152 377**	1 281
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente (note 8)	15 640	**11 688**	9 351
Produits tirés des servitudes et des permis (note 10)	-	**7 028**	17 101
	175 640	**171 093**	27 733
Excédent d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations corporelles et les paiements de transfert	193 337	**164 648**	55 377
Amortissement des immobilisations corporelles	(220 711)	**(225 581)**	(215 367)
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	(1 415)	**(5 598)**	(8 093)
Déficit avant paiements de transfert	(28 789)	**(66 531)**	(168 083)
Paiements de transfert			
Financement du programme de réparation des immobilisations corporelles	68 313	**68 313**	68 313
Transferts d'actifs acquis hors des ministères	92 359	**164 045**	93 574
Transferts d'actifs DMFA acquis hors des ministères	-	**4 893**	1 691
Autres transferts d'immobilisations	1 268	**2 674**	1 343
Financement du programme d'assainissement de sites contaminés	8 896	**4 318**	4 579
	170 836	**244 243**	169 500
Transfert des bâtiments d'hébergement des Jeux panaméricains vers le SJPP	-	**-**	(156 363)
Transferts d'actifs vers les ministères	(18 471)	**(35 878)**	(12 275)
Distribution à la province des produits tirés de la vente de biens immobiliers	(208 110)	**(197 798)**	(31 960)
Distribution à la province de loyers du secteur privé et des intérêts	(21 210)	**(24 175)**	(24 167)
	(247 791)	**(257 851)**	(224 765)
Déficit	(105 744) $	**(80 139) $**	(223 348) $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

	31 mars 2018 Réel	31 mars 2017 Réel
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	**5 595 439 $**	5 818 787 $
Déficit	**(80 139)**	(223 348)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	**5 515 300 $**	5 595 439 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

	31 mars 2018 Réel	31 mars 2017 Réel
Déficit de l'exercice	**(80 139) $**	(223 348) $
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(232 567)**	(181 337)
Transfert d'immobilisations corporelles hors des actifs destinés à la vente	**(57)**	(3 274)
Amortissement des immobilisations corporelles	**225 581**	215 367
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	**(152 377)**	(1 281)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	**178 896**	1 403
Transfert d'immobilisations corporelles vers les ministères	**35 878**	168 638
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	**5 598**	8 093
	(19 187)	(15 739)
Diminution des frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	**576**	158
Diminution des actifs financiers nets	**(18 611)**	(15 581)
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	**82 809**	98 390
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	**64 198 $**	82 809 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

	31 mars 2018	31 mars 2017
Activités d'exploitation		
Déficit de l'exercice	**(80 139) $**	(223 348) $
Variation des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**225 581**	215 367
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	**(152 377)**	(1 281)
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente	**(11 688)**	(9 351)
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	**5 598**	8 093
Ajustement du passif au titre des sites contaminés	**2 857**	527
Transfert d'immobilisations corporelles hors des ministères	**(168 938)**	(95 265)
Transfert d'immobilisations corporelles vers les ministères	**35 878**	168 638
Variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des créances clients et autres créances	**(15 742)**	11 006
Diminution des créances DMFA	**12 297**	11 400
Diminution des créances DMFA sur des contrats de location-acquisition	**8 641**	8 209
Diminution du montant à recevoir d'un apparenté	**11 984**	18 213
(Augmentation) des créances liées à des projets	**(19 569)**	(1 372)
Augmentation des dettes d'exploitation et autres charges à payer	**27 725**	1 065
Assainissement des sites contaminés	**(4 318)**	(4 579)
(Diminution) des passifs DMFA	**(12 297)**	(11 400)
Augmentation (diminution) des acomptes des clients	**22 492**	(5 670)
(Diminution) des obligations DMFA en vertu de contrats de location-acquisition	**(8 641)**	(8 209)
Augmentation (diminution) du montant à payer à un apparenté	**167 506**	(4 594)
Diminution des frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	**576**	158
	47 426	77 607
Activités d'investissement en immobilisations		
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	**178 896**	1 403
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(63 629)**	(86 072)
	115 267	(84 669)
Activités d'investissement		
Produit de la cession d'actifs destinés à la vente	**11 874**	13 456
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**174 567**	6 394
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**234 205**	227 811
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**408 772 $**	234 205 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Nature de l'organisme
Le portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure se compose de certains actifs immobiliers détenus en propriété ou loués par Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministre de l'Infrastructure, et gérés par la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario »). Les autres actifs et passifs immobiliers du portefeuille du ministère de l'Infrastructure ne sont pas pris en compte dans les présents états financiers. Le portefeuille immobilier général, qui relève du ministère de l'Infrastructure, a été mis en place afin de gérer le portefeuille immobilier de ce ministère. Ce n'est pas une entité distincte sur le plan juridique.

Le portefeuille immobilier général tire des produits de la prestation de services de gestion de projets et d'aménagements immobiliers à des ministères, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes gouvernementaux en fonction des besoins des programmes de ces derniers. Ces services sont fournis au moyen de biens immobiliers qui sont soit détenus en propriété par le ministère de l'Infrastructure, soit loués auprès de tiers bailleurs. Les produits générés par le portefeuille immobilier général comprennent aussi des produits indirects tirés de locataires du secteur privé.

Référentiel comptable
Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (les « normes comptables du Canada pour le secteur public »).

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Le coût comprend les dépenses directement liées à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement, à l'amélioration ou à la mise en valeur d'immobilisations corporelles ou de locaux loués, notamment les matériaux, la main-d'œuvre et les intérêts capitalisés.

La capitalisation des coûts liés aux immobilisations en cours prend fin lorsque le bien immobilier est prêt à être utilisé ou occupé comme prévu.

Les terrains comprennent les terres acquises pour les infrastructures de transport, les parcs, les immeubles et d'autres fins liées aux programmes, outre les aménagements de terrains qui sont assortis d'une durée de vie indéfinie et ne sont pas amortis. Les terrains excluent les terres de la Couronne acquises de droit.

Les immeubles comprennent des structures administratives et de services. Les immeubles liés à la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement (« DMFA ») et les actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition correspondent à la valeur des projets DMFA achevés et transférés hors des ministères commanditaires.

Les locaux loués auprès de tiers bailleurs aux termes de contrats de location-exploitation commerciaux sont exclus des immobilisations corporelles.

Les immobilisations en cours comprennent les nouveaux immeubles en cours de construction et les modifications aux immeubles existants.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immobilisations en cours, des terrains et des aménagements de terrains, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les durées de vie utile des immobilisations corporelles du portefeuille immobilier général sont estimées comme suit :

Immeubles, immeubles DMFA et actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition	de 20 à 40 ans
Améliorations apportées aux locaux loués auprès de tiers	le moins élevé entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du contrat de location
Travaux extérieurs, y compris les pistes d'aéroport, les terrains de stationnement et un barrage	de 12 à 40 ans

La valeur comptable des immobilisations corporelles est ramenée à leur valeur résiduelle si celles-ci ne peuvent plus contribuer à la capacité de la province d'offrir des services et que la perte de valeur est permanente, ou encore si la valeur de l'avantage économique futur de l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

Capitalisation des intérêts
Le coût des immobilisations corporelles construites ou aménagées par la province comprend les frais d'intérêts engagés pendant la période d'aménagement ou de construction.

Tous les intérêts versés par la province en vue de financer les projets d'immobilisations pendant la période de construction sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Il n'y a aucun seuil de capitalisation.

Pour un exercice donné, le taux d'intérêt utilisé pour calculer la charge d'intérêts engagée pendant la construction correspond au coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de la province. L'Office ontarien de financement (l'« OOF ») fournit le CMPC pertinent. Pour l'exercice 2017-2018, le CMPC est de 3,11 % (3,53 % pour 2016-2017).

Les intérêts cessent d'être capitalisés lorsque l'actif est prêt pour l'utilisation, même s'il est possible qu'il ne soit utilisé qu'à une date ultérieure. Si la construction d'une immobilisation corporelle est arrêtée ou reportée indéfiniment avant d'être terminée, les coûts capitalisés jusqu'alors sont comptabilisés en charges, à moins qu'une autre utilisation de l'immobilisation corporelle puisse être envisagée.

Créances et passifs DMFA
Les créances DMFA représentent les sommes à recevoir des ministères commanditaires pour les coûts de construction et les autres coûts engagés par le consortium dans le cadre des projets achevés et des projets en cours de construction à la date de clôture. Le portefeuille immobilier général facture les montants aux ministères et les recouvre à mesure que les paiements sont versés au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés.

Les passifs DMFA représentent les sommes à payer au consortium de construction pour la valeur des projets DMFA achevés et en cours de construction à la date de clôture. Ces sommes sont payées au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés qui prévoient le versement d'un acompte lorsque le projet est quasi achevé et des paiements de service mensuels pour le solde.

Les coûts de construction des projets DMFA en cours de construction sont comptabilisés dans les comptes des ministères commanditaires.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

Actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition
Le ministère de l'Infrastructure a conclu des ententes contractuelles avec des tiers afin de financer, de concevoir, de construire et de gérer certains actifs pour le compte des ministères commanditaires. Ces projets respectent les critères de classement dans les contrats de location-acquisition et sont classés comme tels. La valeur des actifs DMFA acquis en vertu de contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisations corporelles et les passifs liés aux contrats sont inscrits à titre d'obligations DMFA en vertu de contrats de location-acquisition à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location lorsque le projet est quasi achevé. Des paiements de location sont à recevoir des ministères commanditaires et sont inscrits à titre de créances DMFA sur des contrats de location-acquisition. Les modalités des créances DMFA des ministères commanditaires sur des contrats de location-acquisition sont identiques à celles régissant les obligations DMFA en vertu de contrats de location-acquisition à l'égard du consortium de construction.

Actifs destinés à la vente
Les actifs qui satisfont aux critères ci-après appartiennent à la catégorie des actifs destinés à la vente : i) l'actif fait l'objet d'une autorisation ou d'un engagement de vente, ii) il est dans un état propice à la vente, iii) il est perçu par le public comme disponible à la vente, iv) il est assorti d'un marché actif et d'un plan de vente et v) on s'attend raisonnablement à ce qu'il soit vendu à un acquéreur non lié à la province dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés à la valeur comptable ou à la valeur de réalisation nette si cette valeur est inférieure. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition et les améliorations inscrites à l'actif, déduction faite de la charge d'amortissement.

Passif au titre des sites contaminés
Les sites contaminés sont le résultat d'une contamination par la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est inscrit lorsque tous les critères suivants sont remplis : i) il existe une norme environnementale; ii) la contamination dépasse la norme environnementale; iii) le portefeuille immobilier général est directement responsable ou il accepte la responsabilité; iv) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et v) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

L'estimation du passif comprend les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, de confinement ou d'atténuation ainsi que le coût de la maintenance et de la surveillance après assainissement qui sont requises pour que le site respecte la norme minimale en vigueur pour son utilisation avant la contamination. Le coût de l'assainissement est calculé d'après les meilleures informations disponibles et il est examiné et révisé chaque année.

Comptabilisation des produits
Les produits sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle survient l'événement générateur connexe.

Les loyers se composent des produits tirés de la location, à des ministères et à des locataires du secteur privé, de biens immobiliers détenus en propriété par le portefeuille immobilier général et de biens immobiliers loués auprès de tiers bailleurs, ainsi que de la majeure partie des fonds affectés à l'exploitation provenant du ministère de l'Infrastructure. Les produits de location comprennent le loyer de base, les produits tirés des terrains de stationnement et les recouvrements de coûts auprès des ministères au titre des charges d'exploitation, des impôts fonciers, des coûts de location versés aux tiers bailleurs, des paiements de service mensuels pour les biens immobiliers DMFA ainsi que des besoins particuliers des locataires en sus des services réguliers fournis. Les exonérations et augmentations de loyer ainsi que les allocations au titre des agencements relatifs à des biens immobiliers loués auprès de tiers sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

Les recouvrements de coûts liés aux projets des ministères s'entendent des coûts recouvrés auprès des ministères pour les projets immobiliers entrepris à leur demande. Les produits sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis. Les recouvrements de coûts liés aux projets des ministères s'entendent également des recouvrements, auprès du ministère de l'Infrastructure, de coûts précis afférents aux programmes du portefeuille immobilier général, et ils sont comptabilisés lorsque les charges connexes sont engagées.

Le produit d'intérêts correspond aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et il est comptabilisé en fonction du temps écoulé.

Le gain sur la cession d'immobilisations corporelles et le gain sur la cession d'actifs destinés à la vente reflètent le produit reçu, déduction faite du coût des actifs connexes cédés au cours de la période.

Les produits tirés des servitudes découlent de l'octroi à des tiers du droit d'utiliser des biens du portefeuille immobilier général dans un but précis pour une durée à long terme déterminée ou infinie.

Charges d'exploitation
Les charges d'exploitation sont comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les charges d'exploitation liées aux installations comprennent les charges de location payées à des tiers bailleurs, les charges engagées au titre de l'exploitation et de l'entretien de biens immobiliers détenus en propriété, notamment les services publics, les impôts fonciers et les honoraires de gestion d'installations versés à Infrastructure Ontario.

Les charges liées au programme de réparation des immobilisations corporelles représentent les coûts liés aux travaux importants de réparation et d'entretien des biens immobiliers qui ne sont pas recouvrés auprès des locataires par l'entremise des loyers.

Les coûts recouvrables liés aux projets des ministères comprennent les coûts engagés dans le cadre de projets immobiliers entrepris à la demande de ministères. Tous les coûts sont recouvrables auprès des ministères concernés et sont comptabilisés en fonction de la valeur des travaux achevés. Les coûts recouvrables liés aux projets des ministères comprennent aussi des coûts de programme précis qui sont intégralement recouvrés auprès du ministère de l'Infrastructure.

Les coûts liés à la rationalisation du portefeuille correspondent aux coûts engagés en vue de rendre vendables des actifs. Ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent les frais liés notamment à la planification immobilière, à la commercialisation, aux évaluations environnementales, au zonage, aux permis et aux règlements. Les coûts liés à la rationalisation du portefeuille comprennent aussi les honoraires de gestion d'actifs stratégiques versés à Infrastructure Ontario.

La charge d'intérêts a trait aux intérêts sur l'encours des passifs DMFA, notamment les actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition, lesquels sont recouvrés intégralement auprès des ministères commanditaires.

Paiements de transfert
Le 1er avril 2016, le portefeuille immobilier général a adopté le chapitre SP 3420 *Opérations interentités* (SP 3420) et le chapitre SP 3430 *Opérations de restructuration* (SP 3430). En conséquence de l'adoption de SP 3420 et de SP 3430, les apports du ministère de l'Infrastructure ainsi que la valeur des actifs reçus, les améliorations et mises en valeur d'actifs qui sont financées par d'autres ministères ou d'autres organismes d'État et qui sont capitalisés au coût du bien immobilier inscrit au portefeuille immobilier général sont comptabilisés à l'état des résultats. De même, le transfert d'immobilisations corporelles à des ministères ou à d'autres organismes d'État ainsi que le paiement des fonds recouvrés par le portefeuille immobilier général auprès du secteur privé au Trésor, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques,* sont comptabilisés à l'état des résultats.

Utilisation d'estimations
Les méthodes décrites précédemment exigent que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date de l'état de la situation financière et sur les montants présentés au titre des produits et des charges pour la période visée. Les principaux éléments exigeant que la direction effectue des estimations subjectives concernent notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements liés à la valeur des travaux achevés des projets en cours, les provisions pour créances douteuses, les passifs au titre des sites contaminés et les charges à payer. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES

Le 1er avril 2017, le portefeuille immobilier général a adopté le chapitre SP 3320 *Actifs éventuels* (SP 3320) et le chapitre SP 3380 *Droits contractuels* (SP 3380). Le portefeuille immobilier général a passé en revue ses contrats et ses contrats de location afin de repérer les droits contractuels de recevoir des paiements futurs qui donneront lieu à des produits et des actifs. Le portefeuille immobilier général présente les droits contractuels découlant de contrats ou d'accords à la note 13 des présents états financiers. Aucun actif éventuel n'existait au 31 mars 2018.

3. TRÉSORERIE

La trésorerie est détenue dans des comptes d'opérations et des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé.

4. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et autres créances comprennent les sommes à recevoir de locataires du secteur public et du secteur privé au titre des frais d'aménagement, les paiements de service mensuels DMFA à recevoir, les créances liées à des projets se rapportant à des recouvrements de coûts auprès des ministères, les remboursements de la TVH à recevoir, des créances sur incitatifs à la location liés à l'amortissement des exonérations de location sur la durée du bail ainsi que d'autres montants à recevoir, y compris de la part de locataires du secteur privé. Des provisions pour créances douteuses sont comptabilisées à l'égard de soldes auprès de tiers jugés irrécouvrables afin de ramener leur valeur au montant jugé recouvrable. Le solde se ventile comme suit :

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Frais d'aménagement à recevoir	**25 806 $**	17 519 $
Paiements de service mensuels DMFA à recevoir	**8 352**	15 307
Créances liées à des projets	**21 255**	25 234
Créances du secteur privé et autres créances	**11 257**	3 597
Provision pour créances douteuses	**(1 041)**	(931)
TVH à recevoir	**13 275**	12 380
Créances sur incitatifs à la location	**30 624**	20 680
	109 528 $	93 786 $

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

5. CRÉANCES DMFA SUR DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION ET OBLIGATIONS DMFA EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Échéance en mars 2040, remboursable par versements mensuels de principal et d'intérêts de 1 026 $, portant intérêt au taux de 5,19 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA	**161 043 $**	164 876 $
Échéance en novembre 2039, remboursable par versements mensuels de principal et d'intérêts de 1 244 $, portant intérêt au taux de 5,11 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA	**195 294**	200 102
	356 337 $	364 978 $

Les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

	Montant
2018-19	27 233 $
2019-20	27 233
2020-21	27 233
2021-22	27 233
2022-23	27 233
Par la suite	457 561
Total des paiements minimaux au titre de la location	593 726
Moins les intérêts théoriques	(237 389)
	356 337 $

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les deux apparentés du portefeuille immobilier général sont le ministère de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario. Infrastructure Ontario, organisme du ministère de l'Infrastructure, gère le portefeuille immobilier en contrepartie d'honoraires de gestion.

Le ministère de l'Infrastructure finance en partie les besoins en matière d'exploitation et d'immobilisations du portefeuille immobilier général que celui-ci ne peut financer à même les produits que génèrent ses activités. Le financement affecté à l'exploitation obtenu comprend les fonds affectés aux charges courantes et continues engagées durant l'exercice, notamment les honoraires de conseils stratégiques et les frais de gestion de projet, ainsi que les fonds affectés à l'exploitation et à l'entretien des locaux de sociétés, des biens immobiliers inoccupés ou ne pouvant être loués et des locaux loués à des locataires hors secteur public.

Les fonds affectés aux immobilisations comprennent le financement de projets précis dans le cadre de divers programmes immobiliers comme le programme de réparations d'immobilisations et le programme d'adaptation du portefeuille immobilier (rationalisation du portefeuille).

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, le portefeuille immobilier général a reçu les sommes suivantes du ministère de l'Infrastructure à titre de fonds affectés à l'exploitation et aux immobilisations. Ces sommes ont été comptabilisées dans les produits et dans les paiements de transfert.

	31 mars 2018	31 mars 2017
Fonds du ministère de l'Infrastructure affectés à l'exploitation	**44 762 $**	45 641 $
Fonds du ministère de l'Infrastructure affectés aux immobilisations	**105 599**	94 380
	150 361 $	140 021 $

Le montant à recevoir d'un apparenté se compose d'un montant de 82 $ (12 066 $ au 31 mars 2017) à recevoir d'Infrastructure Ontario relativement à un projet. Le solde de l'exercice précédent représentait un montant à recevoir du ministère de l'Infrastructure au titre des frais d'aménagement, des services liés aux projets et des allocations de fonds affectés à l'exploitation et aux immobilisations, déduction faite des produits tirés des loyers du secteur privé et des ventes de biens immobiliers payables au ministère de l'Infrastructure devant être remis au Trésor de la province. Les sommes sont exigibles à vue, ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Le montant à payer à un apparenté de 167 584 $ (78 $ au 31 mars 2017) se compose des soldes à payer au ministère de l'Infrastructure pour versement au Trésor de la province au titre des produits tirés des loyers du secteur privé et des ventes de biens immobiliers, déduction faite du montant à recevoir du ministère de l'Infrastructure au titre des frais d'aménagement, des services liés aux projets et des allocations de fonds affectés à l'exploitation et aux immobilisations au 31 mars 2018. Le solde à payer à un apparenté au 31 mars 2017 comprenait un montant à payer à Infrastructure Ontario au titre de certains frais payés pour le compte du portefeuille immobilier général relativement à la gestion de ce dernier.

Infrastructure Ontario gère le portefeuille immobilier et fournit des services d'administration et de gestion de projets en contrepartie d'honoraires de gestion. Les honoraires versés à Infrastructure Ontario comprennent des honoraires de gestion des installations qui correspondent à 15 % du budget d'exploitation et d'entretien du portefeuille de biens immobiliers détenus en propriété, des frais de gestion d'exploitation des actifs DMFA en service, ainsi que des frais d'administration et de gestion de projets, tous comptabilisés à titre de charges liées aux installations. En outre, Infrastructure Ontario facture au portefeuille immobilier général des honoraires de gestion d'actifs stratégiques comptabilisés à titre de coûts de rationalisation du portefeuille.

	31 mars 2018	31 mars 2017
Honoraires de gestion des installations	**32 291 $**	32 166 $
Frais de gestion de l'exploitation des actifs DMFA	**725**	713
Frais d'administration et de gestion de projets	**8 304**	7 808
Honoraires de gestion d'actifs stratégiques	**10 440**	10 936
	51 760 $	51 623 $

7. CRÉANCES LIÉES À DES PROJETS

Les créances liées à des projets de 49 619 $ (30 050 $ au 31 mars 2017) se composent des coûts recouvrables relativement à des projets, qui ont été engagés jusqu'au 31 mars 2018, mais n'ont pas encore été facturés. Ces montants sont facturés aux clients sur réception des factures correspondantes des fournisseurs.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

8. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs destinés à la vente sont les actifs immobiliers qui ont été déclarés excédentaires en regard des besoins de la province et dont la vente a été approuvée par décret. Il est raisonnable de prévoir que les actifs destinés à la vente seront vendus à une entité ne faisant pas partie de l'entité comptable dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs destinés à la vente sont résumés ci-après :

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017
Terrains	**1 671 $**	1 946 $
Travaux extérieurs	**327**	49
Immeubles	**88**	5 804
	2 086	7 799
Amortissement cumulé	**(185)**	(5 655)
Valeur comptable nette	**1 901 $**	2 144 $

Quinze biens immobiliers (onze biens immobiliers au 31 mars 2017) d'une valeur comptable de 186 $ (4 105 $ au 31 mars 2017) ont été vendus pour un produit net de 11 874 $ (13 456 $ au 31 mars 2017), ce qui a donné lieu à un gain net sur la cession de 11 688 $ (9 351 $ au 31 mars 2017).

9. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est inscrit lorsque tous les critères suivants sont remplis : i) il existe une norme environnementale; ii) la contamination dépasse la norme environnementale; iii) le portefeuille immobilier général est directement responsable ou il accepte la responsabilité; iv) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et v) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Les sources de contamination des sites pris individuellement peuvent comprendre des hydrocarbures pétroliers, des composés organiques volatils, des métaux, des substances inorganiques, des herbicides, des pesticides, des déchets industriels, des débris de construction, etc. La contamination a été évaluée principalement d'après des évaluations environnementales de sites de phase I et de phase II en vertu de la réglementation de l'Ontario. De plus, le portefeuille immobilier général a pris en compte un éventail de facteurs de risque clés pour chaque site, notamment l'habitation ou l'activité humaine passée ou potentielle, la possibilité d'une contamination hors du site, les milieux touchés, les activités potentiellement contaminantes, les secteurs risquant de soulever des préoccupations environnementales et les contaminants à surveiller.

L'assainissement s'entend des améliorations apportées à un site contaminé dans le but de prévenir, de réduire au minimum ou d'atténuer les dommages pour la santé humaine ou l'environnement. L'assainissement comporte l'élaboration et la mise en application d'une approche planifiée visant à éliminer, à détruire, à confiner les contaminants ou à réduire de toute autre façon leur disponibilité pour les récepteurs menacés.

Le portefeuille immobilier général gère une base de données de sites contaminés ou susceptibles de l'être alimentée par des informations historiques relatives à ses biens recueillies lors d'enquêtes et d'aménagements passés. La base de données est régulièrement mise à jour avec de nouvelles informations et des faits nouveaux. À la lumière des dernières informations disponibles, 76 sites contaminés ou susceptibles de l'être ont été détectés (79 sites au 31 mars 2017), dont 37 sites (38 sites au 31 mars 2017) qui satisfont aux critères de comptabilisation de passifs.

Des 37 sites détectés qui satisfont aux critères de comptabilisation de passifs, cinq n'appartiennent pas au ministère de l'Infrastructure, mais la responsabilité de leur assainissement incombe au ministère puisqu'ils ont été cédés à la Couronne. Le ministère de l'Infrastructure a ordonné au portefeuille immobilier général d'assumer la responsabilité de l'assainissement de ces sites.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

Des estimations et des jugements significatifs ont été nécessaires pour déterminer si les biens remplissaient les critères de comptabilisation selon cette norme, notamment le point de vue de la direction sur les prévisions relatives à la question de savoir si des avantages économiques seront abandonnés. Pour évaluer les biens en fonction des critères, la direction a pris en compte plusieurs facteurs, dont la nature, l'étendue et l'emplacement de la contamination. De plus, la direction a fait des estimations et posé des jugements significatifs pour déterminer le montant du passif lié aux biens qui remplissaient les critères de comptabilisation selon la norme, notamment le type de travaux d'assainissement requis et les coûts connexes.

Les hypothèses ayant servi à estimer le passif au titre de l'assainissement comprennent des scénarios d'utilisation des terrains, l'incidence écologique et le risque pour la santé humaine. Le passif est établi d'après les coûts estimatifs minimaux qui doivent être engagés pour que le site respecte la norme minimale qui était en vigueur pour son utilisation immédiatement avant la contamination, ainsi que pour la surveillance et la gestion continues du site. Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, le portefeuille immobilier général a engagé des coûts d'assainissement de 4 318 $ (4 579 $ au 31 mars 2017) et, en conséquence, a réduit le passif lié aux sites contaminés concernés. À la lumière de nouvelles informations obtenues pendant l'exercice, un passif de 2 680 $ a été comptabilisé pour deux sites supplémentaires, le passif estimé lié à un site a été augmenté d'un montant de 1 275 $ et les passifs liés à trois sites d'un montant total de 1 098 $ ont été éteints après qu'il a été établi que ces sites ne nécessitaient pas d'autres travaux d'assainissement. L'ajustement net du passif pour l'exercice se chiffre à 2 857 $.

Selon la meilleure estimation de la direction, le montant requis pour régler ou autrement éteindre le passif non actualisé pour les 37 sites (38 sites au 31 mars 2017) s'élève à 130 774 $ (132 235 $ au 31 mars 2017).

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Travaux extérieurs	Immeubles	Immobilisations en cours	Immeubles DMFA	Actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition	Total
Coût							
Solde au 1er avril 2017	**781 402**	**59 584**	**4 121 750**	**317 688**	**2 042 100**	**502 382**	**7 824 906**
Ajouts	159 260	(1 454)	154 983	203 352	2 963	1 930	521 034
Virements hors des immobilisations en cours	-	-	-	(288 467)	-	-	(288 467)
Cessions	(26 519)	-	-	-	-	-	(26 519)
Transferts vers les ministères	(15 788)	(64)	(47 647)	-	-	-	(63 499)
Mises hors service et réductions de valeur	(5 300)	(4 965)	(2 819)	-	-	-	(13 084)
Virement (vers les actifs destinés à la vente) hors des actifs destinés à la vente	89	(277)	3 272	-	-	-	3 084
Solde au 31 mars 2018	**893 144**	**52 824**	**4 229 539**	**232 573**	**2 045 063**	**504 312**	**7 957 455**
Amortissement cumulé							
Solde au 1er avril 2017	**-**	**15 865**	**1 995 711**	**-**	**208 343**	**96 345**	**2 316 264**
Ajouts	-	7 161	154 155	-	51 637	12 628	225 851
Cessions	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers les ministères	-	(23)	(27 598)	-	-	-	(27 621)
Mises hors service et réductions de valeur	-	(4 965)	(2 521)	-	-	-	(7 486)
Virement (vers les actifs destinés à la vente) hors des actifs destinés à la vente	-	(81)	3 108	-	-	-	3 027
Solde au 31 mars 2018	**-**	**17 957**	**2 122 855**	**-**	**259 980**	**108 973**	**2 509 765**
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	**893 144**	**34 867**	**2 106 684**	**232 573**	**1 785 083**	**395 339**	**5 447 690**

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

	Terrains	Travaux extérieurs	Immeubles	Immobi-lisations en cours	Immeubles DMFA	Actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition	Total
Coût							
Solde au 1er avril 2016	819 499	50 684	4 027 891	403 266	2 040 494	502 297	7 844 131
Ajouts	3 713	8 818	134 934	175 208	1 606	85	324 364
Virement hors des immobilisations en cours	-	-	-	(143 027)	-	-	(143 027)
Cessions	(46)	-	(208)	-	-	-	(254)
Transferts vers les ministères	(40 309)	-	(26 552)	(117 759)	-	-	(184 620)
Mises hors service et réductions de valeur	(560)	-	(23 012)	-	-	-	(23 572)
Virement (vers les actifs destinés à la vente) hors des actifs destinés à la vente	(895)	82	8 697	-	-	-	7 884
Solde au 31 mars 2017	781 402	59 584	4 121 750	317 688	2 042 100	502 382	7 824 906
Amortissement cumulé							
Solde au 1er avril 2016	-	12 575	1 874 778	-	156 777	83 750	2 127 880
Ajouts	-	3 270	147 936	-	51 566	12 595	215 367
Cessions	-	-	(132)	-	-	-	(132)
Transferts vers les ministères	-	-	(15 982)	-	-	-	(15 982)
Mises hors service et réductions de valeur	-	-	(15 479)	-	-	-	(15 479)
Virement (vers les actifs destinés à la vente) hors des actifs destinés à la vente	-	20	4 590	-	-	-	4 610
Solde au 31 mars 2017	-	15 865	1 995 711	-	208 343	96 345	2 316 264
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	781 402	43 719	2 126 039	317 688	1 833 757	406 037	5 508 642

Quatorze biens immobiliers (douze biens immobiliers au 31 mars 2017) d'une valeur comptable de 26 519 $ (122 $ au 31 mars 2017) ont été cédés, pour un produit net de 178 896 $ (1 403 $ au 31 mars 2017), ce qui a donné lieu à un gain net sur la cession de 152 377 $ (1 281 $ au 31 mars 2017). Les opérations portant sur les servitudes et les permis conclues pour l'exercice ont généré 7 028 $ (17 101 $ au 31 mars 2017).

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

11. LOYERS ET CHARGES D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

Les loyers et les charges d'exploitation liées aux installations pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017 s'établissaient comme suit :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Loyers		
Charges d'exploitation recouvrables relatives aux loyers de base – installations détenues en propriété	**336 228 $**	339 910 $
Charges d'exploitation recouvrables relatives aux loyers de base – installations louées	**316 112**	296 665
Paiements de service mensuels liés aux biens immobiliers DMFA – locataires publics	**169 309**	163 258
Produits du secteur privé	**22 550**	21 495
Fonds affectés par le ministère de l'Infrastructure aux fins des charges d'exploitation	**21 660**	21 879
Fonds affectés par le ministère de l'Infrastructure aux fins des frais de projets	**8 304**	7 808
	874 163 $	851 015 $
Charges d'exploitation liées aux installations		
Charges d'exploitation et d'entretien	**128 563 $**	125 819 $
Services publics	**73 512**	76 149
Impôts fonciers	**47 907**	33 013
Frais de gestion des installations à Infrastructure Ontario	**32 291**	32 166
Charges liées aux installations louées à des tiers	**314 437**	296 727
Coût d'exploitation – installations DMFA	**77 087**	69 707
Systèmes de TI et coûts de projet non recouvrables	**5 982**	3 678
Frais d'administration de projets à Infrastructure Ontario	**8 304**	7 808
	688 083 $	645 067 $

12. RECOUVREMENTS DE COÛTS LIÉS AUX PROJETS DES MINISTÈRES ET COÛTS RECOUVRABLES LIÉS AUX PROJETS DES MINISTÈRES

Les coûts recouvrables liés aux projets des ministères se rapportent à des projets qui portent ou non sur des immobilisations liées aux actifs du portefeuille immobilier général et qui s'inscrivent dans les exigences des programmes des ministères. Les coûts de ces projets sont intégralement recouvrables auprès du ministère qui les entreprend. Les recouvrements des coûts liés aux projets des ministères comprennent aussi les recouvrements auprès du ministère de l'Infrastructure de coûts précis du programme du portefeuille immobilier général.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

13. DROITS CONTRACTUELS

Le portefeuille immobilier général a conclu, avec différentes tierces parties, des contrats de location et de vente de biens immobiliers qui devraient générer des produits et des actifs à l'avenir. Les contrats de location de biens immobiliers sont des contrats de location conclus avec certains tiers locataires d'immeubles détenus en propriété ou loués par le ministère de l'Infrastructure. Il a été établi que les ententes d'occupation conclues avec des locataires du gouvernement provincial ne correspondent pas à la nature des contrats; ainsi, les produits et les actifs futurs découlant de ces ententes ne sont pas considérés comme des droits contractuels. Les droits contractuels comprennent aussi les contrats qui seront conclus ultérieurement avec des parties hors secteur public. Au 31 mars 2018, les droits contractuels s'établissaient comme suit :

	Contrats de location de biens immobiliers	Vente de biens immobiliers et de servitudes
2018-19	16 840 $	26 225 $
2019-20	14 975	-
2020-21	13 314	-
2021-22	6 267	-
2022-23	4 669	-
Par la suite	15 878	-
	71 493 $	26 225 $

14. ENGAGEMENTS

Le portefeuille immobilier général contracte continuellement des obligations contractuelles pour la location d'immeubles, les contrats de construction et la gestion de la construction et de l'exploitation d'actifs DMFA. Les contrats de location d'immeubles sont des contrats de location conclus avec des tiers bailleurs pour répondre aux besoins des ministères et des organismes gouvernementaux. Les engagements relatifs à des contrats de construction sont déterminés à partir de l'estimation faite par la direction des frais qui seront engagés au cours de la période de construction. Les obligations contractuelles à l'égard des actifs DMFA comprennent les intérêts sur le solde impayé, les coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que les coûts liés au cycle de vie. Au 31 mars 2018, les obligations contractuelles s'établissaient comme suit :

	Contrats de location d'immeubles	Contrats de construction	Obligations des actifs DMFA
2018-19	293 080 $	425 768 $	133 741 $
2019-20	276 855	139 393	135 832
2020-21	243 116	30 664	134 700
2021-22	189 240	15 019	133 520
2022-23	155 970	19 099	132 795
Par la suite	570 773	4 801	2 439 850
	1 729 034 $	634 744 $	3 110 438 $

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

15. PASSIFS ÉVENTUELS

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (« STADCO ») avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario, laquelle a eu lieu le 6 juin 2011, l'ensemble des actifs, passifs et activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers conclus en date du 3 juin 1989 avec la Société immobilière du Canada pour les terrains occupés par le SkyDome et le contrat de sous-location conclu avec Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). Aux termes du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont pris en charge par le sous-locataire aux termes du contrat de sous-location. En cas de défaut de la part du sous-locataire, il est estimé que l'incidence financière potentielle pour le portefeuille immobilier général correspond au loyer de base, soit entre 300 $ et 400 $ par an, en sus des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts d'exploitation.

Aux fins de l'estimation du passif au titre des sites contaminés, la direction a posé des jugements significatifs pour déterminer les sites qui satisfont aux critères de comptabilisation et les coûts associés à l'assainissement. Des sites contaminés additionnels qui appartiennent au portefeuille immobilier général étant contaminés au-delà d'une norme environnementale ou certains sites détectés par celui-ci comme étant contaminés au-delà d'une norme environnementale pourraient présenter une contamination qui dépasse les limites du bien appartenant au portefeuille immobilier général (contamination hors du site). Aucun passif n'a été comptabilisé dans les présents états financiers au titre de ces sites, puisque la direction ne dispose pas d'informations suffisantes pour établir si les critères de comptabilisation sont remplis et qu'elle ne peut pas estimer le montant du passif, le cas échéant, à ce moment.

La direction continue de surveiller étroitement ces sites et d'améliorer la connaissance qu'elle a de ceux-ci, et elle comptabilisera un passif lorsqu'elle disposera d'informations supplémentaires leur permettant de satisfaire aux critères de comptabilisation.

16. SOLDES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs de la période précédente ont été reclassés selon la présentation de l'exercice écoulé.

Central **LHIN** | **RLISS** du Centre

11 Allstate Parkway, Suite 500
Markham, ON L3R 9T8
Tel: 905-948-1872
Toll Free: 1-866-392-5446
Fax: 905-948-8011
www.centrallhin.on.ca

11 Allstate Parkway, bureau 500
Markham, ON L3R 9T8
Téléphone: 905 948 1872
Sans frais: 1 866 392 5446
Télécopieur: 905 948 8011
www.centrallhin.on.ca

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 26 juin 2018

L'intégrité et l'objectivité des états financiers et des notes afférentes incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre. La direction estime que les états financiers présentent fidèlement la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre en date du 31 mars 2018 de même que les états des résultats financièrs, les variations de la dette nette et les flux monétaires actualisés pour l'exercice terminé à cette date.

La direction a préparé les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

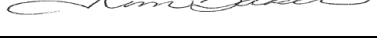
Pour s'acquitter de ses responsabilités et reconnaissant les limites inhérentes à tous les systèmes, la direction a élaboré et tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre sont protégés et que les livres comptables constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité de passer en revue les états financiers par le truchement de son comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs externes pour discuter des résultats des vérifications et des questions se rapportant à l'information financière. Les vérificateurs externes ont plein accès au comité de vérification, en présence et en l'absence de la direction. Le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a approuvé les états financiers.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018th ont été vérifiés et communiqués par Deloitte LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Karin Dschankilic
Vice-Presidente, performance, service généraux, et chef des finances
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre



Kim L. Baker
Directrice Générale
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Ontario
Local Health Integration Network

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre
État de la situation financière
Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**31 095 681**	343 604
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	14	**9 674 366**	2 624 828
Débiteurs		**6 840 697**	43 704
Charges payées d'avance		**694 096**	64 973
		48 304 840	3 077 109
Immobilisations	7	**1 684 930**	109 388
		49 989 770	3 186 497
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**37 016 366**	396 174
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	14	**9 674 366**	2 624 828
Montant à verser au Ministère	4	**1 614 108**	56 107
		48 304 840	3 077 109
Apports reportés afférents aux immobilisations	8	**1 684 930**	109 388
		49 989 770	3 186 497
Engagements	9		
Actif net		**–**	–
		49 989 770	3 186 497

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Warren Jestin, Président du conseil d'administration

David Lai, Président du comité de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018 Montant réel	2017 Montant réel
	3		
		$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	14	**1 933 735 375**	2 113 639 000
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		**298 813 918**	5 558 208
Autres sources de financement			
Technologies habilitantes	5	**476 000**	423 000
Action Cancer Ontario		**1 528 783**	–
Produits d'intérêts		**324 652**	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	8	**407 687**	37 513
Recouvrements		**382 976**	–
		301 934 016	6 018 721
		2 235 669 391	2 119 657 721
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	14	**1 933 735 375**	2 113 639 000
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		**203 891 670**	–
Services à l'école		**8 222 182**	–
Services de soins de fin de vie		**1 139 444**	–
Salaires et avantages		**60 803 103**	4 586 840
Fournitures médicales, location de matériel et matériel léger		**13 250 625**	–
Fournitures et articles divers		**3 003 701**	982 500
Locaux		**3 062 114**	331 686
Amortissement		**407 687**	37 513
Technologies de l'information		**1 483 685**	80 182
		295 264 211	6 018 721
		2 228 999 586	2 119 657 721
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		**6 669 805**	–
Charges du fonds lié aux apports affectés		**(41 097)**	
Passif net repris au moment de la transition	12	**(6 628 708)**	–
Excédent des produits sur les charges		**–**	–
Actif net au début de l'exercice		**–**	–
Actif net à la fin de l'exercice		**–**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		–	–
Trésorerie reçue au moment de la transition	12	**22 852 650**	–
Passif net repris au moment de la transition	12	**6 628 708**	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			–
Amortissement des immobilisations		**(407 687)**	(37 513)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	8	**407 687**	37 513
		29 481 358	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	11	**1 270 719**	(37 149)
		30 752 077	(37 149)
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		**–**	(65 322)
Améliorations locatives		**(1 273 656)**	–
		(1 273 656)	(65 322)
Activité de financement			
Apports reportés afférents aux immobilisations reçus	8	**1 273 656**	65 322
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		**30 752 077**	(37 149)
Trésorerie au début de l'exercice		**343 604**	380 753
Trésorerie à la fin de l'exercice		**31 095 681**	343 604

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de North York, la région de York et le sud de Simcoe. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

Depuis le 7 juin 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent le financement approuvé par le Ministère pour appuyer les fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS et les activités du RLISS. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère aux fournisseurs de services de santé et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent que les fonds liés aux paiements de transfert et les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration*. La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 12.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de services de soins à domicile et de services communautaires, le fonctionnement du RLISS a subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**56 107**	36 158
Financement remboursé au Ministère	**(56 107)**	(634)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**1 614 108**	20 583
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**1 614 108**	56 107

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre-Ouest, de Mississauga Halton, du Centre-Toronto, du Centre-Est et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 476 000 $ (2017 – 423 000 $).

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Au 31 mars 2018, un montant de 45 628 $ était à recevoir de SCSO et il est inclus dans les débiteurs.

7. Immobilisations

	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Matériel informatique	**982 709**	**982 709**	**–**	516
Logiciels	**1 135 469**	**1 135 469**	**–**	–
Améliorations locatives	**2 454 793**	**1 048 772**	**1 406 021**	8 130
Mobilier et matériel	**2 137 230**	**1 858 321**	**278 909**	100 742
	6 710 201	**5 025 271**	**1 684 930**	109 388

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**109 388**	81 579
Apports afférents aux immobilisations transférés par le CASC	**709 573**	—
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**1 273 656**	65 322
Amortissement pour l'exercice	**(407 687)**	(37 513)
Solde à la fin de l'exercice	**1 684 930**	109 388

9. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation.

	$
2019	1 795 724
2020	1 586 890
2021	1 527 705
2022	1 419 442
2023	1 437 377
Par la suite	6 874 980

10. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel fourni par le RLISS dépend du financement reçu du Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. En se fondant sur l'avis du conseiller juridique quant à l'estimation réaliste du bien-fondé de ces poursuites et de l'éventuelle responsabilité du RLISS, la direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

11. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère	**(7 049 538)**	(852 552)
Débiteurs	**(3 891 546)**	(39 120)
Charges payées d'avance	**136 181**	8 806
Créditeurs et charges à payer	**11 731 463**	(130 919)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**7 049 538**	852 552
Montant à verser au bureau de services partagés des RLISS	**—**	(7 801)
Montant à verser au Ministère	**1 558 001**	(52 840)
Apports reportés afférents au fonctionnement	**(8 263 380)**	—
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**1 270 719**	(221 874)

12. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Centre

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») du Centre au RLISS du Centre, y compris la mutation de tous les employés du CASC du Centre. Cette transition a eu lieu le 7 juin 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de soins de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants :

	$
Trésorerie	22 852 650
Débiteurs	2 905 447
Charges payées d'avance	765 304
Immobilisations corporelles	709 573
Total de l'actif	27 232 974

	$
Créditeurs et charges à payer	24 888 729
Apports reportés afférents aux immobilisations	709 573
Apports reportés afférents au fonctionnement	8 263 380
Total du passif	33 861 682
Passif net repris au moment de la transition	6 628 708

Le passif net découlant de cette opération est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Le passif net repris au moment de la transition inclut un apport affecté totalisant 41 097 $. Le solde du fonds a été passé en charges au cours de l'exercice.

13. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 854 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 4 431 605 $ (2017 – 418 654 $) et il a été passé en charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour 2018. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

14. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 933 735 375 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2018.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**1 326 504 067**	1 259 701 164
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**275 250**	—
Centres de soins de longue durée	**355 313 627**	347 927 561
Centres d'accès aux soins communautaires	**57 841 705**	318 610 800
Services de soutien communautaires	**95 501 061**	92 076 075
Centres de soins de santé communautaires	**13 397 510**	12 891 912
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**84 902 155**	82 431 488
	1 933 735 375	2 113 639 000

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 9 674 366 $ (2017 – 2 624 828 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et ils sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Comme le précise la note 12, depuis le 7 juin 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC du Centre. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau précédent représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

15. Charges du conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**15 500**	18 725
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**47 175**	38 775
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**31 195**	41 124
	93 870	98 624

16. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

17. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Central East **LHIN** | **RLISS** du Centre-Est

920 Champlain Court,
Whitby, ON L1N 6K9
Tel: 905-430-3308
Toll Free: 1-800-263-3877
TTY: 1-877-743-7939
Fax: 1-855-352-2555
Fax: 905-430-8682 (Executive Office)
www.healthcareathome.ca/centraleast
www.centraleasthealthline.ca
310-2222 (Area code not required)

920 Cour Champlain,
Whitby (Ontario) L1N 6K9
Téléphone : 905 430-3308
Sans frais : 1 800 263-3877
ATS : 1 877 743-7939
Télécopieur : 1 855 352-2555
Télécopieur : 905 430-8682
(bureau administratif)
www.healthcareathome.ca/centraleast
www.centraleasthealthline.ca
310-2272 (indicatif régional non requis)

Le 31 mars 2018

Responsabilité pour les états financiers

L'intégrité et l'objectivité de l'état financier ci-joint du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (RLISS du Centre-Est) relèvent de la responsabilité de la direction. Ces états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et, le cas échéant, aux comprenant des montants basés sur les meilleurs estimations et jugements de la direction.

La direction est également responsable du maintien d'un système de contrôles internes conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction, le comité de vérification et le Conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le Conseil d'administration afin de réviser les états financiers et discuter de toutes questions importantes en matière des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont ete vérifiés par Deloitte S.E.N.C.R.L. /s.r.l. vérificateur externe indépendant nommé par le Conseil d'administration.

Dr. Barry Guppy
Chef de la direction par intérim

Shelley Dagorne, CPA, CMA
Vice-présidente, finances et services corporatifs

Ontario
Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**42 669 834**	354 998
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	14	**2 343 736**	2 458 900
Débiteurs		**2 812 047**	65 951
Charges payées d'avance		**665 772**	25 539
		48 491 389	2 905 388
Immobilisations	7	**2 075 599**	83 787
		50 566 988	2 989 175
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**42 483 364**	307 298
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	14	**2 343 736**	2 458 900
Montant à verser au Ministère de la santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	4	**3 420 078**	84 268
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	5	**12 534**	51 584
Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario		–	3 338
Apports reportés afférents au fonctionnement		**231 677**	–
		48 491 389	2 905 388
Apports reportés afférents aux immobilisations	8	**2 075 599**	83 787
		50 566 988	2 989 175
Engagements	9	–	–
Actif net		**50 566 988**	2 989 175

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	**Montant réel**	Montant réel
		$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	14	**2 100 877 092**	2 288 396 677
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		**255 860 074**	6 245 899
Produits d'intérêts		**523 172**	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	8	**725 061**	74 826
Autres produits		**1 886 781**	–
		258 995 088	6 320 725
Total des produits		**2 359 872 180**	2 294 717 402
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	14	**2 100 877 092**	2 288 396 677
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		**151 002 240**	–
Services à l'école		**10 617 259**	–
Services de soins de fin de vie		**315 000**	–
Salaires et avantages		**68 418 396**	3 417 881
Fournitures médicales		**14 753 212**	–
Location de matériel médical		**3 805 571**	–
Fournitures et articles divers		**3 884 436**	2 526 592
Bâtiment et terrain		**3 782 365**	301 426
Amortissement		**725 061**	74 826
Réparations et entretien		**1 691 548**	–
		258 995 088	6 320 725
Total des charges		**2 359 872 180**	2 294 717 402
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		**–**	–
Passif net repris au moment de la transition	12	**–**	–
		–	–
Actif net au début de l'exercice		**–**	–
Actif net à la fin de l'exercice		**–**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		–	–
Trésorerie reçue au moment de la transition	12	33 185 980	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		725 061	74 826
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	8	(725 061)	(74 826)
		33 185 980	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	11	9 128 856	(166 952)
		42 314 836	(166 952)
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		(275 959)	(46 247)
Activités de financement			
Augmentation des apports reportés		275 959	46 247
Variation nette de la trésorerie		42 314 836	(166 952)
Trésorerie au début de l'exercice		354 998	521 950
Trésorerie à la fin de l'exercice		42 669 834	354 998

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre-Est, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend Durham North East et Durham West, le comté de Halliburton et la ville de Kawartha Lakes, le comté de Northumberland, la ville de Peterborough et son comté, ainsi que Scarborough North et Scarborough South. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

   Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

   Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

b) Depuis le 21 juin 2017, le RLISS est responsable de fournir des services communautaires visés par la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*. Ces services comprennent des services de santé et des services sociaux, de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, et la fourniture de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services. Se reporter à la note 12 pour plus d'information.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent le financement approuvé par le Ministère pour appuyer les fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS et les activités du RLISS. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère aux fournisseurs de services de santé et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent que les fonds liés aux paiements de transfert et les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Matériel informatique et logiciels	3 ans
Mobilier et matériel	10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location
Matériel médical	10 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur la moitié d'un exercice.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration*. La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 12.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de services de soins à domicile et de services communautaires, le fonctionnement du RLISS a subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**84 268**	137 108
Montant à verser au Ministère transféré du CASC	**4 476 745**	—
Financement remboursé au Ministère	**(4 331 348)**	(81 715)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**3 190 413**	28 875
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**3 420 078**	84 268

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Toronto, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement non récurrent de 317 250 $ (2017 – 383 000 $). Le RLISS a engagé des charges admissibles de 304 896 $ (2017 – 370 646 $). Une tranche non dépensée de 12 354 $ (2017 – 51 854 $) est présentée au poste Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest dans l'état de la situation financière.

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

7. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Matériel informatique et logiciels	**3 947 484**	**3 434 679**	**512 805**	43 105
Améliorations locatives	**5 208 038**	**4 090 394**	**1 117 644**	13 156
Mobilier et matériel	**4 441 229**	**4 355 113**	**86 116**	27 526
Matériel médical	**1 562 600**	**1 203 566**	**359 034**	—
	15 159 351	**13 083 752**	**2 075 599**	83 787

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**83 787**	112 366
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**275 959**	46 247
Apports afférents aux immobilisations transférés par le CASC	**2 440 914**	—
Amortissement pour l'exercice	**(725 061)**	(74 826)
Solde à la fin de l'exercice	**2 075 599**	83 787

9. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation.

	$
2019	4 406 596
2020	3 253 205
2021	1 028 759
2022	605 021
2023	40 500

10. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. En se fondant sur l'avis du conseiller juridique quant à l'estimation réaliste du bien-fondé de ces poursuites et de l'éventuelle responsabilité du RLISS, la direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

11. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère	**115 164**	(852 552)
Débiteurs	**(233 879)**	(39 120)
Charges payées d'avance	**298 590**	8 806
Créditeurs et charges à payer	**18 931 733**	(130 919)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(115 164)**	852 552
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	**(39 050)**	51 584
Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario	**(3 338)**	3 338
Montant à verser au bureau de services partagés des RLISS	**—**	(7 801)
Montant à verser au Ministère	**(1 140 935)**	(52 840)
Apports reportés afférents au fonctionnement	**(8 684 265)**	—
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**9 128 856**	(166 952)

12. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Centre-Est

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») du Centre-Est au RLISS du Centre-Est, y compris la mutation de tous les employés du CASC du Centre-Est. Cette transition a eu lieu le 21 juin 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de soins de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants :

	$
Trésorerie	33 185 980
Débiteurs	2 512 217
Charges payées d'avance	938 823
Immobilisations corporelles	2 440 914
Total de l'actif	39 077 934

	$
Créditeurs et charges à payer	23 244 333
Montant à verser au Ministère	4 476 745
Apports reportés afférents aux immobilisations	2 440 914
Apports reportés afférents au fonctionnement	8 915 942
Total du passif	39 077 934
Actifs nets pris en charge	—

13. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 1 020 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 5 070 893 $ (2017 – 354 366 $) et il a été passé en charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour 2018. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

14. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 2 100 877 092 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2018.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**1 271 065 991**	1 232 517 651
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**280 275**	280 275
Centres de soins de longue durée	**462 151 199**	453 784 761
Centres d'accès aux soins communautaires	**65 156 226**	311 112 562
Services de soutien communautaires	**58 961 189**	55 845 293
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**15 967 680**	15 968 925
Centres de soins de santé communautaires	**32 181 932**	30 520 928
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**68 111 801**	66 738 936
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**125 275 626**	120 003 326
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	**1 698 848**	1 597 695
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	**26 325**	26 325
	2 100 877 092	2 288 396 677

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 2 343 736 $ (2017 – 2 458 900 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et ils sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Comme le précise la note 12, depuis le 21 juin 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC du Centre-Est. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau précédent représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

15. Charges du conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**36 225**	35 050
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**75 475**	50 675
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**37 406**	31 251
	149 106	116 976

16. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

17. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Central West **LHIN** | **RLISS** du Centre-Ouest

199 County Court Blvd.
Brampton, ON
L6W 4P3
Tel: 905-796-0040
Toll Free: 1-888-733-1177
Fax: 905-796-5620
www.centralwestlhin.on.ca

199, boul. County Court
Brampton, ON
L6W 4P3
Téléphone : 905-796-0040
Sans frais : 1-888-733-1177
Télécopieur: 905-796-5620
www.rlisscentre-ouest.on.ca

Le may 23 2018

Rapport sur les responsabilités de la direction

L intég ité et l'o i ité des états inan iers afférent incombent à la direction du Réseau local d intégra ion des ser ices de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance r isonnable que les éléments d'ac if sont protégés, que les transac ions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évalua ion de ce système re iennent à la irec ion, au co ité de vé i ica ion et au cons il d'ad i istra io

irec ion rencontre les vé i icateurs externes et le cons il d'ad i istra ion pour passer en revue les états inan iers et iscuter des ques ion importantes se rapportant à l informa ion inan ière ou au contrôl interne avant l'approba ion des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le cons il d'ad i istra io .

Scott McLeod
Directeur général

Brock Hovey
Vice-Président Services Corporatifs, Responsabilisation et Qualité

Ontario
Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 mai 2018

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**14 006 796**	1 617 589
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		**2 765 654**	3 937 890
Montant à recevoir d'autres RLISS – Technologies habilitantes d'intégration	5	**20 346**	63 414
Débiteurs		**1 253 589**	102 730
Charges payées d'avance		**617 335**	87 984
		18 663 720	5 809 607
Immobilisations	7	**810 955**	16 538
		19 474 675	5 826 145
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**13 917 016**	750 155
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	15	**2 411 674**	3 937 890
Montant à verser aux autres RLISS		**101 351**	147 557
Montant à verser au Ministère	4	**2 115 340**	974 005
Apports reportés afférents au fonctionnement	8	**118 339**	–
		18 663 720	5 809 607
Engagements et éventualités	10 et 11		
Apports reportés afférents aux immobilisations	9	**810 955**	16 538
Actif net		**19 474 675**	5 826 145

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration



Administrateur

Carmine Domanico



Administrateur

Adrian Bita

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018 Montant réel	2017 Montant réel
	3	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	15	**857 425 062**	926 396 097
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		**122 663 280**	8 646 024
Produits d'intérêts		**153 435**	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**304 502**	22 149
Autres produits		**1 448 200**	178 680
Total des initiatives, de l'amortissement et des activités du RLISS		**124 569 417**	8 846 853
Montant affecté aux RLISS au titre des services de cybersanté – Technologies habilitantes d'intégration	5	**(1 932 719)**	(1 915 863)
Financement remboursable au Ministère – produits non affectés		**(22 780)**	(732)
Financement remboursable au Ministère – produits affectés		**(1 307 215)**	(563 932)
Total des produits		**978 731 765**	932 762 423
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	15	**857 425 062**	926 396 097
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		**72 233 803**	–
Services à l'école		**183 695**	–
Services de soins de fin de vie		**5 930 984**	–
Salaires et avantages		**30 728 787**	4 607 652
Fournitures médicales		**4 984 437**	–
Location de matériel médical		**1 275 625**	–
Fournitures et articles divers		**3 066 308**	1 477 995
Bâtiment et terrain		**1 339 955**	258 530
Amortissement		**304 502**	22 149
Réparations et entretien		**148 627**	–
Initiatives, amortissement et activités des RLISS		**120 196 723**	6 366 326
		977 621 785	932 762 423
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		**1 109 980**	–
Passif net repris au moment de la transition	13	**(1 109 980)**	–
		–	–
Actif net au début de l'exercice		**–**	–
Actif net à la fin de l'exercice		**–**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		–	–
Trésorerie reçue au moment de la transition	13	**4 991 591**	–
Passif net repris au moment de la transition	13	**1 109 980**	
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		**304 502**	22 149
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**(304 502)**	(22 149)
		6 101 571	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	12	**6 287 636**	365 815
		12 389 207	365 815
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		**(257 310)**	(21 675)
Augmentation des apports reportés		**257 310**	21 675
		–	–
Variation nette de la trésorerie		**12 389 207**	365 815
Trésorerie au début de l'exercice		**1 617 589**	1 251 774
Trésorerie à la fin de l'exercice		**14 006 796**	1 617 589

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre-Ouest, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

   Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

   Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

b) Depuis le 31 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services communautaires visés par la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*. Ces services comprennent des services de santé et des services sociaux, de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, et la fourniture de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services. Se reporter à la note 13 pour plus d'information.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent le financement approuvé par le Ministère pour appuyer les fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS et les activités du RLISS. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère aux fournisseurs de services de santé et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent que les fonds liés aux paiements de transfert et les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	De 3 à 10 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Matériel médical	4 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur la moitié d'un exercice.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration.* La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soient comptabilisés à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 13.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de services de soins à domicile et les services communautaires, le fonctionnement du RLISS a subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

4. Financement remboursable au Ministère (suite)

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**974 005**	624 171
Montant à verser au Ministère transféré du CASC	**453 294**	—
Financement remboursé au Ministère	**(1 140 052)**	(214 830)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**1 549 061**	334 560
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement de l'exercice considéré	**279 032**	230 104
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**2 115 340**	974 005

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Est, du Centre-Toronto, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le RLISS du Centre-Ouest a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2018 s'est chiffré à 2 988 000 $ (2017 – 3 060 000 $).

Un financement de 1 932 719 $ (2017 – 1 979 277 $) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 912 373 $ (2017 – 1 915 863 $). Le RLISS a inscrit un montant de 279 032 $ à payer au Ministère.

Le tableau qui suit présente l'information financière résumée relative au financement et aux charges du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement.

			2018	2017
	Financement accordé	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
RLISS du Centre-Ouest	**1 055 281**	**796 595**	**258 686**	166 690
Montant accordé à d'autres RLISS				
RLISS du Centre	**476 000**	**476 000**	**—**	—
RLISS du Centre-Est	**317 250**	**304 896**	**12 354**	51 584
RLISS du Centre-Toronto	**423 000**	**423 000**	**—**	—
RLISS de Mississauga Halton	**336 969**	**336 969**	**—**	—
RLISS de Simcoe Nord Muskoka	**379 500**	**371 508**	**7 992**	11 830
Total pour les autres RLISS	**1 932 719**	**1 912 373**	**20 346**	63 414
Total pour l'ensemble des RLISS	**2 988 000**	**2 708 968**	**279 032**	230 104

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « LISSL »), ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

7. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et matériel	**2 565 681**	**2 113 513**	**452 168**	12 528
Matériel informatique	**282 654**	**280 649**	**2 005**	4 010
Matériel médical	**634 810**	**455 935**	**178 875**	—
Améliorations locatives	**2 397 984**	**2 220 077**	**177 907**	—
	5 881 129	**5 070 174**	**810 955**	16 538

8. Apports reportés afférents au fonctionnement

Les apports reportés afférents au fonctionnement représentent les montants non amortis des subventions et d'autres apports reçus en vue de financer les dépenses de périodes ultérieures. Les contrats de location liés à des infrastructures informatiques de base représentent les montants non amortis reçus des Services communs pour la santé Ontario pour le règlement des contrats de location de matériel informatique dans le cadre du projet d'infrastructures informatiques de base.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	—	—
Apports afférents au fonctionnement reçus au cours de l'exercice	**181 413**	—
Apports afférents au fonctionnement transférés par le CASC	**111 166**	—
Montant comptabilisé à titre de produits au cours de l'exercice	**(174 240)**	—
Solde à la fin de l'exercice	**118 339**	—

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**16 538**	17 012
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**257 310**	21 675
Apports afférents aux immobilisations transférés par le CASC	**841 610**	—
Amortissement pour l'exercice	**(304 502)**	(22 149)
Solde à la fin de l'exercice	**810 956**	16 538

10. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation.

	$
2019	1 724 623
2020	1 658 965
2021	194 185
2022	9 948
2023	8 040

11. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. En se fondant sur l'avis du conseiller juridique quant à l'estimation réaliste du bien-fondé de ces poursuites et de l'éventuelle responsabilité du RLISS, la direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

12. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère	**1 172 236**	(3 498 357)
Montant à recevoir d'autres RLISS – Technologies habilitantes d'intégration	**43 068**	(23 511)
Autres débiteurs	**72 537**	3 176
Charges payées d'avance	**(102 089)**	(79 379)
Créditeurs et charges à payer	**5 979 092**	(20 521)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(1 526 216)**	3 498 357
Montant à verser à d'autres RLISS	**(46 206)**	136 218
Montant à verser au Ministère	**688 041**	349 832
Apports reportés afférents au fonctionnement	**7 173**	–
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**6 287 636**	365 815

13. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Centre-Ouest

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») du Centre-Ouest au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC du Centre-Ouest. Cette transition a eu lieu le 31 mai 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de soins de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants.

	$
Trésorerie	4 991 591
Débiteurs	1 223 396
Charges payées d'avance	427 262
Immobilisations corporelles	841 609
Total de l'actif	7 483 858

	$
Créditeurs et charges à payer	7 187 769
Montant à verser au Ministère	453 294
Apports reportés afférents aux immobilisations	841 609
Apports reportés afférents au fonctionnement	111 166
Total du passif	8 593 838
Passif net repris	(1 109 980)

Le passif net découlant de cette opération est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

14. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 345 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 2 434 260 $ (2017 – 372 398 $) et il a été passé en charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour 2018. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

15. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 857 425 062 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2018.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**585 329 716**	563 812 751
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**96 975**	96 975
Centres de soins de longue durée	**170 764 034**	160 057 019
Centres d'accès aux soins communautaires	**19 851 161**	123 234 690
Services de soutien communautaires	**15 166 565**	15 701 088
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**11 203 007**	10 999 045
Centres de soins de santé communautaires	**13 243 463**	12 639 799
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**41 770 141**	39 854 730
	857 425 062	926 396 097

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 2 411 674 $ (2017 – 3 937 890 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et ils sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Comme le précise la note 13, depuis le 31 mai 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC du Centre-Ouest. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau ci-dessus représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

16. Charges du conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**48 478**	50 400
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**59 423**	58 807
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**61 794**	35 812
	169 695	145 019

17. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

18. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Rapport de la direction

La direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et a recours à son jugement et à ses meilleures estimations pour s'assurer que les états financiers sont présentés de façon acceptable, à tous égards importants.

Le RLISS maintient un système de contrôle comptable interne conçu pour fournir une garantie raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées et enregistrées conformément aux politiques d'exploitation du RLISS. Ce système est appuyé par des politiques et procédures écrites pour les principales activités économiques ; et par l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que par un programme continu de planification et de contrôle.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, a été embauché pour effectuer l'audit des états financiers en fonction des normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a exprimé son opinion au sujet de ces états financiers. Au cours de son audit, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.. a examiné le système de contrôle interne des RLISS dans la mesure nécessaire pour avancer son opinion sur les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction exerce ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, et a également la responsabilité ultime d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil assume cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de finances et de la vérification. Ce comité s'est réunit dix fois en 2017-18 pour examiner l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.. a librement et entièrement accès au Comité de finances et de la vérification.

La direction reconnaît sa responsabilité de fournir de l'information financière représentative des opérations des RLISS, cohérente et fiable, et pertinente à l'évaluation éclairée des activités des RLISS.



Chantale LeClerc
Chef de la direction



Richard Wilson
Vice-président, Performance, responsabilisation, services généraux et chef des finances (par intérim)

Le 31 mai 2018

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
100, rue Queen
Bureau 1600
Ottawa (Ontario) K1P 5T8
Canada

Tél. : 613-236-2442
Téléc. : 613-236-2195
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres
du conseil d'administration
du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 31 mai 2018

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la situation financière

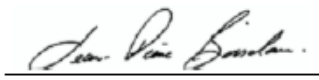
Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Actif	3		
Actifs courants			
Trésorerie		**15 489 893**	745 088
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		**11 252 159**	12 791 240
Montant à recevoir d'autres RLISS – Technologies habilitantes		**65 674**	–
Montant à recevoir d'autres RLISS – Traduction		**82 712**	–
Montant à recevoir de Services communs pour la santé Ontario		**407 468**	–
Débiteurs		**2 388 437**	42 741
Charges payées d'avance		**8 018**	11 746
		29 694 361	13 590 815
Immobilisations corporelles	7	**1 190 724**	25 576
		30 885 085	13 616 391
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**15 028 715**	607 843
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé		**10 924 234**	12 791 240
Montant à verser au Ministère	4	**3 633 517**	186 517
Montant à verser à d'autres fournisseurs de financement		**99 195**	–
Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario		**8 700**	5 215
		29 694 361	13 590 815
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	**1 190 724**	25 576
		30 885 085	13 616 391
Engagements et passifs éventuels	9 et 16		
Actif net		**–**	–
		30 885 085	13 616 391

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil,

Président



Au nom du Comité de finances et d'audit,

Président



Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018 Montant réel	2017 Montant réel
		$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	13	**2 461 739 987**	2 632 357 165
Activités, initiatives et amortissement			
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		**231 382 029**	9 476 796
Produits d'intérêts		**272 211**	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	**326 913**	68 458
Autres produits		**3 156 297**	–
Déduire :			
Financement liés aux technologies habilitantes attribué à d'autres RLISS		**(1 464 326)**	(1 530 000)
Financement à rembourser au Ministère		**(1 172 512)**	(138 384)
Financement à rembourser à d'autres fournisseurs de financement		**(99 195)**	–
		232 401 417	7 876 870
		2 694 141 404	2 640 234 035
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé		**2 461 739 987**	2 632 357 165
Activités, initiatives et amortissement			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		**146 264 074**	–
Services à l'école		**3 218 105**	–
Services de soins de fin de vie		**5 300 700**	–
Salaires et avantages sociaux		**57 559 368**	5 419 866
Fournitures médicales		**9 168 034**	–
Location de matériel médical		**3 189 713**	–
Fournitures et articles divers		**3 411 979**	767 390
Bâtiment et terrain		**2 555 128**	490 924
Amortissement		**326 913**	68 458
Réparations et entretien		**265 527**	390
Services professionnels		**918 026**	–
Coûts liés au conseil d'administration		**129 969**	136 005
Coûts liés au programme Le Réseau		**993 370**	993 837
		233 300 906	7 876 870
		2 695 040 893	2 640 234 035
Excédent des produits sur les charges avant l'élément qui suit		**(899 489)**	–
Actifs nets pris en charge au moment de la transition	11	**899 489**	–
Excédent des produits sur les charges		**–**	–
Actif net au début de l'exercice		**–**	–
Actif net à la fin de l'exercice		**–**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		–	–
Trésorerie reçue au moment de la transition	11	10 400 623	–
Actifs nets pris en charge au moment de la transition	11	(899 489)	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles		326 913	68 458
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(326 913)	(68 458)
		9 501 134	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10	5 243 671	182 271
		14 744 805	182 271
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(573 077)	–
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		573 077	–
		–	–
Augmentation nette de la trésorerie		14 744 805	182 271
Trésorerie au début de l'exercice		745 088	562 817
Trésorerie à la fin de l'exercice		15 489 893	745 088

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain
Notes complémentaires
31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Suite à la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Champlain, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Renfrew, la ville d'Ottawa, Prescott & Russell, Stormont, Dundas & Glengarry, North Grenville et quatre secteurs de North Lanark. La plupart des patients du RLISS vivent dans la région d'Ottawa. Les communautés de Cornwall, de Clarence-Rockland et de Pembroke/Petawawa sont également importantes. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

   Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

   Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

b) Depuis le 24 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services. Se reporter à la note 11 pour plus d'information.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (« l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent le financement approuvé par le Ministère pour appuyer les fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS et les activités du RLISS. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère aux fournisseurs de services de santé et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations corporelles selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Logiciels informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur la moitié d'un exercice.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile estimative de l'actif reflétant la prestation des services connexes. La constatation de l'amortissement de ces produits est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration.* La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soient comptabilisés à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 11.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations corporelles et le montant de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services liés aux soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public étaient appropriées. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

4. Financement remboursable au Ministère (suite)

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**186 517**	145 204
Surplus reçu en vue de la formation des préposés aux services de soutien à la personne	**61 457**	–
Financement remboursé au Ministère	**(247 974)**	(97 071)
Financement à rembourser au Ministère transféré le 24 mai 2017	**2 461 005**	–
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**1 078 691**	138 384
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement de l'exercice considéré	**93 821**	–
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**3 633 517**	186 517

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

Au cours de l'exercice 2016, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le RLISS de Champlain a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets d'intégration partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2018 s'est chiffré à 2 040 000 $ (2017 – 2 040 000 $).

Un financement de 1 530 000 $ (2017 – 1 530 000 $) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 464 326 $ (2017 – 1 530 000 $). Le RLISS a inscrit un montant de 93 821 $ à payer au Ministère.

Le tableau qui suit présente l'information financière résumée relative au financement et aux charges du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement.

			2018	2017
	Financement accordé	**Charges admissibles**	**Surplus**	Surplus
	$	**$**	**$**	$
RLISS de Champlain	**510 000**	**481 853**	**28 147**	—
RLISS du Sud-Est	**510 000**	**444 326**	**65 674**	—
RLISS du Nord-Est	**510 000**	**510 000**	**—**	—
RLISS du Nord-Ouest	**510 000**	**510 000**	**—**	—
	2 040 000	**1 946 179**	**93 821**	—

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain
Notes complémentaires
31 mars 2018

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 en vertu de la *Loi sur l'intégration du système de santé local* (la « LISSL »), ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Charges du conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**59 325**	66 150
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**49 856**	48 575
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**21 696**	21 280
	130 877	136 005

7. Immobilisations corporelles

			2018	2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Mobilier et matériel	**3 449 401**	**2 513 198**	**936 203**	20 607
Matériel informatique et de communications	**4 676 439**	**4 467 298**	**209 141**	—
Logiciels informatique	**58 832**	**58 832**	**—**	—
Améliorations locatives	**4 749 874**	**4 704 494**	**45 380**	4 969
	12 934 546	**11 743 822**	**1 190 724**	25 576

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**25 576**	94 034
Apports afférents aux immobilisations corporelles pris en charge le 24 mai 2017	**918 984**	
Apports afférents aux immobilisations corporelles reçus au cours de l'exercice	**573 077**	—
Amortissement pour l'exercice	**(326 913)**	(68 458)
Solde à la fin de l'exercice	**1 190 724**	25 576

9. Engagements

Installations

Le RLISS a conclu des contrats de location visant de multiples installations. Le tableau qui suit présente les paiements annuels au titre des contrats de location pour les cinq prochains exercices.

	$
2019	2 491 298
2020	2 290 044
2021	2 021 194
2022	1 753 575
2023	1 707 830

Activités

Le RLISS a conclu des contrats de location-exploitation visant du matériel, qui sont assortis de diverses modalités. Le tableau qui suit présente les paiements annuels au titre de la location pour les quatre prochains exercices.

	$
2019	464 865
2020	411 489
2021	42 081
2022	27 112

9. Engagements (suite)

Fournisseurs de services de santé

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère. Le tableau qui suit présente les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé, en fonction des ententes de responsabilisation actuellement en vigueur.

	$
2019	2 386 535 383
2020	1 783 526 480

10. Renseignements additionnels au sujet de l'état des flux de trésorerie

	2018	2017
	$	$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montant à recevoir du Ministère	**1 867 006**	(3 020 298)
Montant à recevoir d'autres RLISS	**(148 386)**	—
Montant à recevoir de SCSO	**(407 468)**	—
Débiteurs	**(1 781 942)**	55 449
Charges payées d'avance	**60 188**	2 373
Créditeurs et charges à payer	**3 971 599**	83 136
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(1 867 006)**	3 020 298
Montant à verser au Ministère	**3 546 195**	41 313
Montant à verser à SCSO	**3 485**	—
	5 243 671	182 271

11. Transition du Centre d'accès aux services communautaires de Champlain

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a rendu une ordonnance en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, obligeant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») de Champlain au RLISS de Champlain, y compris la mutation de tous les employés du CASC. Cette transition a eu lieu le 24 mai 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de services de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

11. Transition du Centre d'accès aux services communautaires de Champlain (suite)

	2018	2017
	$	$
Paiements de transfert des fournisseurs de services de santé au CASC	**36 091 031**	257 788 280
Autres sources de produits	**453 716**	2 951 718
Coûts liés à la fourniture de services précédemment offerts par le CASC		
Services impartis en vertu de contrats	**(24 362 668)**	(174 212 606)
Salaires et avantages sociaux	**(9 275 299)**	(60 687 247)
Fournitures médicales	**(1 337 823)**	(10 126 515)
Location de matériel médical	**(524 506)**	(3 998 419)
Fournitures et articles divers	**(379 564)**	(5 233 252)
Bâtiment et terrain	**(345 383)**	(2 342 734)
Amortissement	**(50 353)**	(389 174)
Réparations et entretien	**(146 694)**	(291 008)
Services professionnels	**(121 488)**	(1 604 950)
Coûts liés au conseil d'administration	**(969)**	(6 024)
	—	1 848 069

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants.

	$
Trésorerie	**10 400 623**
Débiteurs	**891 679**
Immobilisations corporelles	**918 984**
Charges payées d'avance	**56 460**
Total de l'actif	**12 267 746**
Créditeurs et charges à payer	**10 449 273**
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**918 984**
Total du passif	**11 368 257**
Actifs nets pris en charge	**899 489**

L'actif net découlant de cette opération est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

En raison de la transition, le RLISS a également pris en charge les passifs éventuels (note 16) et les obligations contractuelles du CASC.

11. Transition du Centre d'accès aux services communautaires de Champlain (suite)

Engagements

Le CASC a finalisé un nouveau contrat de location visant ses locaux situés au 4200 rue Labelle en 2016-2017. Le tableau qui suit présente les paiements annuels au titre de la location pour les cinq prochains exercices, y compris les taxes d'entretien et sa ventilation aux taux actuellement en vigueur.

	$
2018	1 885 544
2019	2 122 200
2020	1 919 172
2021	1 899 365
2022	1 879 456
	9 705 737

Le CASC a des engagements au titre de contrats de location-exploitation à l'égard de matériel, qui sont assortis de diverses modalités. Les contrats arrivent à expiration à diverses dates jusqu'en 2019-2020. Le tableau qui suit présente les paiements annuels au titre de la location pour les quatre prochains exercices.

	$
2018	353 646
2019	176 998
2020	123 622
2021	14 968
	669 234

Le tableau qui suit présente la répartition des coûts de 147 680 $ engagés au cours de l'exercice.

	$
Salaires et avantages sociaux	147 585
Déplacements	95
	147 680

Le financement de 147 680 $ reçu de la Province pour compenser ces coûts de transition est inclus au poste Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

12. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 755 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 4 089 744 $ (2017 – 395 820 $), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 2 461 739 987 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans les divers secteurs en 2018.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**1 710 129 636**	1 675 913 304
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**355 650**	355 650
Centres de soins de longue durée	**363 641 729**	355 508 651
Centres d'accès aux soins communautaires	**36 620 754**	257 788 280
Services de soutien communautaires et d'aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	**51 265 043**	50 553 922
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**24 783 086**	24 163 783
Centres de soins de santé communautaires	**66 733 068**	65 762 807
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**100 625 134**	97 805 631
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**107 557 912**	104 477 162
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	**27 975**	27 975
	2 461 739 987	2 632 357 165

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 10 924 234 $ (2017 – 12 791 240 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et ils sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Comme le précise la note 11, depuis le 24 mai 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC de Champlain. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau ci-dessus représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

14. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

15. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

16. Passifs éventuels

Litiges

Avant le transfert du CASC au RLISS de Champlain, le CASC était partie à un litige découlant de l'obtention d'un contrat d'un CASC antérieur. Même si le demandeur a déposé une réclamation d'approximativement 12 000 000 $, le 22 mars 2017, le juge a publié des motifs de décision en faveur du CASC. Le 21 avril 2017, la décision a été portée en appel. Le 6 juin 2017, le juge a émis une ordonnance de partage des coûts en vertu de laquelle le demandeur doit rembourser au CASC la somme de 1 864 000 $ relativement au recouvrement des frais juridiques. Le 27 avril 2018, le RLISS de Champlain a reçu un chèque de remboursement du demandeur libellé à l'ordre du Ministère des Finances. Puisque les charges ont été engagées au cours d'un exercice antérieur, la totalité du montant du règlement est à payer directement à la province de l'Ontario. Cette question est considérée comme résolue.

Activités

En raison de la nature de ses activités, le RLISS est exposé à des réclamations de clients, d'employés, de fournisseurs et d'organismes ayant fourni des services par le passé. La direction a comptabilisé des montants correspondant à ses meilleures estimations à l'égard de l'issue de ces réclamations dans les présents états financiers.

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

16. Passifs éventuels (suite)

Le RLISS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »), qui regroupe les risques d'assurance responsabilité de ses membres. Les membres du regroupement versent des primes annuelles déterminées en fonction d'analyses actuarielles. Les membres du HIROC sont assujettis à des réévaluations en cas de pertes subies par le regroupement au cours des exercices durant lesquels ils étaient membres, et ces pertes pourraient être importantes. Aucune réévaluation n'avait été menée au 31 mars 2018.

Si une telle évaluation entraînait des produits ou des coûts additionnels, l'écart serait comptabilisé pour l'exercice au cours duquel survient le règlement.

TPS/TVH liées aux services de soutien personnel

Le budget fédéral de 2014 proposait d'étendre officiellement aux services de soutien personnel l'exemption fiscale liée aux services d'aide familiale. Ce traitement cadre avec les pratiques actuelles des provinces et des territoires. Depuis le 22 mars 2013, les services de soutien personnel sont exonérés de la TVH. Cependant, les services fournis avant cette date demeurent imposables. À l'heure actuelle, il est impossible de savoir si l'Agence du revenu du Canada procédera à l'audit et à l'envoi de nouveaux avis de cotisation pour les fournisseurs de services de santé. Même si le RLISS est d'avis que la prise de ces mesures est improbable, une telle exposition pourrait représenter un important passif financier pour le RLISS. Le RLISS n'a pas comptabilisé de passif à l'égard de cette question.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers ci-joints du RLISS d'Érié St-Clair ont été préparés par la direction en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'intégrité et l'objectivité de ces états relèvent de la responsabilité de la direction.

Il incombe également à la direction d'établir et de tenir à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que des données fiables sont produites.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et il s'acquitte de cette responsabilité par l'entremise de son comité de la vérification. Le comité de la vérification se réunit avec les vérificateurs externes et la direction au moins deux fois par année.

Les vérificateurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un examen indépendant selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada et expriment une opinion sur les états financiers. Cet examen comprend une analyse et une évaluation du système de contrôle interne du RLISS, ainsi que des tests et des procédures nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont présentés fidèlement et de façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les vérificateurs externes ont libre et plein accès au comité du rendement et de la vérification du conseil et le rencontrent régulièrement.

Au nom du RLISS d'Érié St-Clair.

Ralph Ganter
Chef de la direction

L. Vienneau
Linda Vienneau
Directrice, Services généraux et finances

Le 27 juin 2018

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**15 361 767**	915 602
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		**994 769**	4 253 500
Montant à recevoir de Services communs pour la santé Ontario		**120 092**	—
Débiteurs		**670 091**	62 391
Charges et fournitures payées d'avance		**1 152 960**	37 305
		18 299 679	5 268 798
Immobilisations	7	**1 830 251**	142 369
		20 129 930	5 411 167
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**13 514 836**	969 671
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé		**434 869**	4 253 500
Montant à verser au Ministère	4	**4 260 763**	45 627
Produits différés		**138 616**	—
Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario		**7 300**	—
		18 356 384	5 268 798
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	8	**1 574 600**	—
Apports reportés afférents aux immobilisations	9	**1 830 251**	142 369
		21 761 235	5 411 167
Engagements	10		
Actif net		**(1 631 305)**	—
		20 129 930	5 411 167

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil

M. Girash, administrateur

Steven T. Pillon, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	14	**1 080 822 329**	1 170 767 983
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		**124 831 594**	6 523 561
Produits d'intérêts		**188 126**	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**511 316**	149 193
Autres produits		**1 261 635**	—
Déduire :			
Financement à rembourser au Ministère		**(3 361 379)**	(8 287)
Total des activités et des initiatives		**123 431 292**	6 664 467
		1 204 253 621	1 177 432 450
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	14	**1 080 822 329**	1 170 767 983
Activités et initiatives impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		**62 655 229**	—
Services à l'école		**5 976 378**	—
Services de soins de fin de vie		**3 418 719**	—
Salaires et avantages		**37 521 115**	4 071 917
Fournitures médicales		**5 298 079**	—
Location de matériel médical		**962 407**	—
Fournitures et articles divers		**2 727 001**	1 188 609
Matériel		**613 487**	70 071
Bâtiment et terrain		**1 522 865**	317 397
Amortissement		**511 316**	149 193
Services professionnels		**1 573 407**	726 312
Coûts liés au conseil d'administration		**137 554**	140 968
Total des activités et des initiatives		**122 917 557**	6 664 467
		1 203 739 886	1 177 432 450
Excédent des produits sur les charges avant l'élément qui suit		**513 735**	—
Passif net repris au moment de la transition	13	**(2 145 040)**	—
Excédent des charges sur les produits		**(1 631 305)**	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

			2018	2017
	Non affectés	Avantages du personnel	Total	Montant réel
	$	$	$	$
Actif net au début de l'exercice	—	—	—	—
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent	291 960	221 775	513 735	—
Passif net repris au moment de la transition	(291 960)	(1 853 080)	(2 145 040)	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	(1 631 305)	(1 631 305)	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		**(1 631 305)**	—
Trésorerie reçue au moment de la transition		**12 548 860**	—
Passif net repris au moment de la transition		**2 145 040**	—
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		**511 316**	149 193
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**(511 316)**	(149 193)
		13 062 595	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	12	**1 383 570**	348 760
		14 446 165	348 760
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		**(328 367)**	(3 900)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés		**328 367**	3 900
Variation nette de la trésorerie		**14 446 165**	348 760
Trésorerie au début de l'exercice		**915 602**	566 842
Trésorerie à la fin de l'exercice		**15 361 767**	915 602

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
Notes complémentaires
31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») d'Érié St-Clair, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

Depuis le 21 juin 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration*. La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 13.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Le RLISS comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées qu'il administre, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des congés de maladie à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages. Le RLISS a adopté les politiques suivantes :

i) Le coût des avantages gagnés par les employés fait l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sur la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à l'augmentation des salaires, aux taux de mortalité et de résiliation et à l'âge du départ à la retraite des employés;

ii) Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs du régime de retraite à prestations déterminées, ces actifs sont évalués à la juste valeur;

iii) L'excédent des gains et des pertes actuariels nets est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des employés;

iv) Les écarts découlant des modifications d'hypothèses et des gains ou des pertes découlant des écarts entre les prévisions et la réalité sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de service résiduelle moyenne des employés;

v) Les coûts des services passés découlant des modifications apportées au régime sont comptabilisés immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications surviennent.

La majorité des employés du RLISS est admissible au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite multiemployeurs contributif à prestations déterminées en fonction du salaire moyen de fin de carrière. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au HOOPP, puisque le RLISS ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services de soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**45 627**	93 318
Financement remboursé au Ministère	**(45 627)**	(55 978)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**3 361 379**	8 287
Financement à rembourser au Ministère repris au moment de la transition	**899 384**	—
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**4 260 763**	45 627

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Ouest, de Waterloo Wellington et de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent sa quote-part du financement versé par le Ministère aux bureaux de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour son regroupement et des charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest un financement de 510 000 $ (2017 – 510 000 $).

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

7. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Améliorations locatives	**4 347 660**	**3 351 462**	**996 198**	66 587
Mobilier et matériel	**2 562 645**	**2 160 243**	**402 402**	75 782
Matériel informatique	**2 240 620**	**1 808 969**	**431 651**	—
	9 150 925	**7 320 674**	**1 830 251**	142 369

8. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Le passif net lié aux avantages postérieurs à l'emploi et aux congés rémunérés se compose de ce qui suit :

	2018	2017
	$	$
a) Régime de retraite – actif au titre des prestations constituées futures	**(292 700)**	—
b) Autres avantages – passif au titre des prestations constituées futures	**1 360 900**	—
c) Passif au titre du cumul des congés de maladie	**506 400**	—
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés, montant net	**1 574 600**	—

a) Régimes de retraite

Le RLISS offre un régime de retraite à prestations déterminées administré par lui-même et géré par la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada, qui offre des prestations de retraite selon le nombre d'années de service avant le 1er janvier 1999 pour certains employés syndiqués, et avant le 1er janvier 2002 pour certains employés non syndiqués. Après les dates susmentionnées, certains de ces employés sont devenus participants au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite multiemployeurs contributif en fonction du salaire moyen de fin de carrière.

8. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

a) Régimes de retraite (suite)

Le RLISS utilise des rapports actuariels rédigés par des actuaires indépendants à des fins de capitalisation et de comptabilité. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de capitalisation date du 30 novembre 2014. La date d'évaluation est le 31 mars 2018.

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées.

	2018	2017
	%	%
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	**3,37**	—
Taux de croissance de la rémunération	**2,00**	—
Coûts des avantages pour les périodes closes les 31 mars		
Taux de rendement prévu à long terme pour les actifs du régime	**5,00**	—
Taux de croissance de la rémunération	**2,00**	—

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet du régime de retraite à prestations déterminées du RLISS.

	2018	2017
	$	$
Obligations au titre des prestations constituées		
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	**—**	—
Obligations au titre des prestations constituées transférées du CASC	**967 000**	—
Coût financier	**23 900**	—
Prestations versées	**(300 900)**	—
Perte actuarielle	**115 100**	—
	805 100	—

	2018	2017
	$	$
Actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	**—**	—
Juste valeur des actifs du régime transférés du CASC	**1 133 600**	—
Rendement réel des actifs du régime	**38 500**	—
Cotisations	**16 800**	—
Prestations versées	**(300 900)**	—
Perte actuarielle	**(9 400)**	—
	878 600	—

8. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

a) Régimes de retraite (suite)

Situation de capitalisation

	2018	2017
	$	$
Perte actuarielle nette non amortie	**219 200**	—
Excédent de capitalisation	**73 500**	—
	292 700	—

La majorité des employés participe également au HOOPP, un régime multiemployeurs auquel cotisent environ 505 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 2 930 989 $ (2017 – 314 335 $) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2018. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

b) Autres avantages

Le RLISS assure le maintien des avantages au titre des soins de santé pour la plupart des employés à leur départ à la retraite. Le tableau qui suit présente de l'information au sujet du régime.

Le passif lié aux prestations constituées est calculé comme suit :

	2018	2017
	$	$
Obligations au titre des prestations constituées	**1 210 000**	—
Gains actuariels non amortis	**150 900**	—
	1 360 900	—

Le tableau qui suit présente le passif lié au maintien des avantages.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**—**	—
Solde transféré du CASC	**1 341 400**	—
Coût des services passés	**64 800**	—
Coût financier	**28 300**	—
Prestations versées	**(43 300)**	—
Amortissement des gains actuariels nets	**(30 300)**	—
Solde à la fin de l'exercice	**1 360 900**	—

8. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

b) Autres avantages (suite)

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées.

	2018	2017
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	**3,37 %**	—
Taux tendanciel des coûts des soins de santé	**8 % (tendance à la baisse de 1 % à 5 %)**	—
		—

c) Avantages liés aux congés de maladie

En vertu du régime de congé de maladie, les congés de maladie non utilisés de la majorité des employés peuvent s'accumuler. Le tableau qui suit présente de l'information au sujet du régime.

Le passif lié aux congés rémunérés est calculé comme suit :

	2018	2017
	$	$
Obligations au titre des prestations constituées	**2 496 800**	—
Pertes actuarielles non amorties	**(1 990 400)**	—
	506 400	—

Le tableau suivant présente le passif lié au maintien des avantages.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**—**	—
Solde transféré du CASC	**686 700**	—
Coût financier	**45 600**	—
Prestations versées	**(282 700)**	—
Amortissement des gains actuariels nets	**56 800**	—
Solde à la fin de l'exercice	**506 400**	—

8. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

c) Avantages liés aux congés de maladie (suite)

Les importantes hypothèses actuarielles suivantes ont servi à établir la charge de retraite périodique et les obligations au titre des prestations constituées :

	2018	2017
Hypothèses		
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 mars		
Taux d'actualisation	**3,37 %**	—
Taux de croissance de la rémunération	**2,00 %**	—

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**142 369**	287 662
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**328 367**	3 900
Apports afférents aux immobilisations transférés du CASC	**1 870 831**	—
Amortissement pour l'exercice	**(511 316)**	(149 193)
Solde à la fin de l'exercice	**1 830 251**	142 369

10. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation.

	$
2019	1 848 934
2020	1 470 121
2021	1 297 517
2022	1 021 310
2023	988 681
Par la suite	343 013

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair
Notes complémentaires
31 mars 2018

11. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. En se fondant sur l'avis du conseiller juridique quant à l'estimation réaliste du bien-fondé de ces poursuites et de l'éventuelle responsabilité du RLISS, la direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

12. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère	**3 258 731**	(2 552 645)
Montant à recevoir de Services communs pour la santé Ontario	**(120 092)**	—
Autres débiteurs	**(237 010)**	(13 456)
Charges payées d'avance	**71 967**	(5 964)
Créditeurs et charges à payer	**(914 443)**	421 345
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(3 818 631)**	2 552 645
Montant à verser au Ministère	**3 315 752**	(47 691)
Produits différés	**65 396**	—
Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario	**7 300**	—
Montant à verser au bureau de services partagés des RLISS	**—**	(5 474)
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	**(245 400)**	—
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**1 383 570**	348 760

13. Transition du Centre d'accès aux services communautaires d'Érié St-Clair

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») d'Érié St-Clair au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC. Cette transition a eu lieu le 21 juin 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de soins de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats.

13. Transition du Centre d'accès aux services communautaires d'Érié St-Clair (suite)

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants :

	$
Trésorerie	**12 548 860**
Débiteurs divers	**370 690**
Charges et fournitures payées d'avance	**1 187 622**
Immobilisations	**1 870 831**
	15 978 003
Créditeurs et charges à payer	**13 459 608**
Montant à verser à la province de l'Ontario	**899 384**
Produits différés	**73 220**
Apports reportés afférents aux immobilisations	**1 870 831**
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	**1 820 000**
	18 123 043
Passif net repris	**(2 145 040)**

Le passif net découlant de cette opération est comptabilisé en tant que charges dans l'état des résultats.

14. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 080 822 329 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2018.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**691 997 489**	676 437 991
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**156 975**	172 500
Centres de soins de longue durée	**226 437 014**	220 720 033
Centres d'accès aux soins communautaires	**32 168 352**	148 779 255
Services de soutien communautaires	**23 678 658**	22 826 637
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**13 070 797**	12 322 437
Centres de soins de santé communautaires	**37 035 831**	35 250 458
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**13 365 190**	12 213 804
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**42 912 023**	42 044 868
	1 080 822 329	1 170 767 983

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 434 869 $ (2017 – 4 253 500 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et ils sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Comme le précise la note 13, depuis le 21 juin 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC d'Érié St-Clair. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau ci-dessus représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

15. Coûts liés au conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**34 325**	41 650
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**54 150**	40 100
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**49 079**	59 218
Total des coûts liés au conseil d'administration	**137 554**	140 968

16. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

17. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Hamilton Niagara Haldimand Brant **LHIN** | **RLISS** de Hamilton Niagara Haldimand Brant

264 Main Street East
Grimsby, ON L3M 1P8
Tel: 905 945-4930
Toll Free: 1 866 363-5446
Fax: 905 945-1992
www.hnhblhin.on.ca

264, rue Main Est
Grimsby, ON L3M 1P8
Téléphone : 905 945-4930
Sans frais : 1 866 363-5446
Télécopieur : 905 945-1992
www.hnhblhin.on.ca

Responsabilité de la direction concernant les états financiers
31 mars 2018

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (RLISS de HNHB). Ces états financiers ont été préparés conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est aussi responsable d'assurer un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que l'actif est protégé, que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées, et que des informations financières fiables sont disponibles, en temps opportun, en vue de la préparation des états financiers. Ces systèmes sont suivis et évalués par la direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration.

Les vérificateurs externes rencontrent la direction et le Comité de vérification pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante concernant la communication de l'information financière ou le contrôle interne. Cette rencontre a lieu avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration.

Donna Cripps
Directrice générale

Cindy Ward
Vice-présidente, Gérance des resources et chef des finances

Ontario
Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**19 523 676**	960 321
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	16	**21 246 962**	26 181 852
Débiteurs		**4 573 573**	78 519
Charges payées d'avance		**849 511**	7 327
		46 193 722	27 228 019
Immobilisations	7	**1 454 734**	73 636
		47 648 456	27 301 655
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**21 217 748**	337 073
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	16	**21 246 962**	26 181 852
Montant à verser au Ministère	4	**3 334 265**	709 094
Apports reportés afférents au fonctionnement	8	**394 747**	–
		46 193 722	27 228 019
Apports reportés afférents aux immobilisations	9	**1 454 734**	73 636
Prestations de maladie constituées mais non acquises	10	**3 568 327**	–
		51 216 783	27 301 655
Engagements	11		
Actif net		**(3 568 327)**	–
		47 648 456	27 301 655

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil



, administrateur

, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	16	**2 815 162 388**	3 019 516 021
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		**310 675 744**	7 188 206
Amortissement des apports reportés afférents	9	**362 072**	38 850
Autres produits		**3 514 337**	–
		314 552 153	7 227 056
		3 129 714 541	3 026 743 077
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	16	**2 815 162 388**	3 019 516 021
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		**191 189 779**	–
Services à l'école		**10 918 475**	–
Services de soins de fin de vie		**5 371 228**	–
Salaires et avantages		**79 241 175**	4 368 994
Fournitures et matériel médicaux		**15 971 651**	–
Fournitures et articles divers		**11 211 977**	2 298 207
Amortissement	9	**362 072**	38 850
		314 266 357	6 706 051
		3 129 428 745	3 026 222 072
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		**285 796**	521 005
Prestations de maladie constituées mais non acquises		**(97 313)**	–
Passif net repris au moment de la transition	14	**(3 756 810)**	–
		(3 568 327)	521 005

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018			2017
	Non affectés	**Avantages du personnel**	**Total**	Montant réel
	$	**$**	**$**	$
Actif net au début de l'exercice	**–**	**–**	**–**	–
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent	**285 796**	**(97 313)**	**188 483**	–
Passif net repris au moment de la transition	**(285 796)**	**(3 471 014)**	**(3 756 810)**	–
Actif net à la fin de l'exercice	**–**	**(3 568 327)**	**(3 568 327)**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des charges sur les produits		**(3 568 327)**	–
Trésorerie reçue au moment de la transition		**13 701 728**	–
Passif net repris au moment de la transition		**3 756 810**	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		**362 072**	38 850
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**(362 072)**	(38 850)
		13 890 211	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	13	**4 673 144**	(102 050)
		18 563 355	(102 050)
Activité d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		**(15 764)**	(90 827)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés		**15 764**	90 827
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		**18 563 355**	(102 050)
Trésorerie au début de l'exercice		**960 321**	1 062 371
Trésorerie à la fin de l'exercice		**19 523 676**	960 321

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Hamilton Niagara Haldimand Brant, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les comtés de Hamilton, de Niagara, de Haldimand, de Brant, la majeure partie du comté de Norfolk et la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

b) Depuis le 10 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	De 5 à 10 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée résiduelle du contrat de location

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration*. La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 14.

Prestations de maladie constituées mais non acquises

Le RLISS offre un régime de prestations de maladie à tous ses employés permanents et il comptabilise ses obligations connexes à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées se fonde sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui tient compte de la meilleure estimation de la direction quant aux échelles salariales futures, à l'âge du départ à

2. Principales méthodes comptables (suite)

Prestations de maladie constituées mais non acquises (suite)

la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels). En vertu de cette méthode, le coût des prestations est comptabilisé sur la durée de service moyenne prévue du groupe d'employés. Les obligations au titre des prestations constituées correspondent à la valeur actualisée du coût des crédits liés aux congés de maladie accumulés à ce jour qui devraient être utilisés dans l'avenir et qui excèdent les 18 jours accordés chaque année (calculé au prorata pour les employés à temps partiel).

Les coûts des services rendus au cours d'une période donnée correspondent à la valeur actuarielle actualisée du coût des crédits liés aux congés de maladie accumulés au cours de l'exercice qui devraient être utilisés dans l'avenir et qui excèdent le nombre de jours accordés chaque année.

Les gains et les pertes actuariels liés aux obligations au titre des prestations constituées découlent des écarts entre les prévisions et la réalité, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes sont amortis sur la durée de service résiduelle moyenne estimative des employés. La plus récente évaluation actuarielle du régime de congé de maladie date du 31 mars 2018.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services liés aux soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**709 094**	913 720
Montant à verser au Ministère transféré du CASC de HNHB	**100 100**	—
Financement remboursé au cours de l'exercice	**(448 590)**	(725 631)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**2 973 661**	521 005
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**3 334 265**	709 094

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

Le 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Ouest, d'Érié St-Clair et de Waterloo Wellington (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest et passé en charges un financement de 510 000 $ (2017 – 510 000 $).

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2018

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur comptable nette	2017 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel informatique et logiciels	476 389	416 219	60 170	61 780
Améliorations locatives	5 776 362	4 409 717	1 366 645	—
Mobilier et matériel	6 427 449	6 399 530	27 919	11 856
	12 680 200	11 225 466	1 454 734	73 636

8. Apports reportés afférents au fonctionnement

Les apports reportés afférents au fonctionnement représentent les montants non amortis des subventions et d'autres apports reçus en vue de financer les dépenses de périodes ultérieures. Les contrats de location liés à des infrastructures informatiques de base représentent les montants non amortis reçus pour le règlement des contrats de location de matériel informatique dans le cadre du projet d'infrastructures informatiques de base.

	2018	2017
	$	$
Contrats de location liés à des infrastructures informatiques de base (Ministère et RLISS)	342 201	—
Autres	52 546	—
	394 747	—

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	73 636	21 659
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	15 764	90 827
Apports afférents aux immobilisations transférés par le CASC	1 727 406	—
Amortissement pour l'exercice	(362 072)	(38 850)
Solde à la fin de l'exercice	1 454 734	73 636

10. Prestations de maladie constituées mais non acquises

Tous les employés à temps plein et à temps partiel reçoivent un crédit correspondant à 1,5 jour par mois (calculé au prorata pour les employés à temps partiel) qui peut servir comme congé rémunéré au cours de l'exercice, en raison d'une maladie ou d'une blessure. Les employés peuvent accumuler les crédits pour congés de maladie non utilisés chaque année, jusqu'à un maximum de 130 jours pour les employés syndiqués et de 120 jours pour les employés non syndiqués. Les crédits accumulés peuvent être utilisés au cours d'exercices ultérieurs si la maladie ou la blessure de l'employé fait en sorte que son congé excède l'attribution annuelle de crédits. Les employés n'ont droit à aucun paiement de trésorerie au moment du départ à la retraite.

Les hypothèses importantes utilisées sont les suivantes :

	2018	2017
	$	$
Taux d'actualisation	**3,37 %**	—
Taux de croissance de la rémunération et de l'inflation	**2,00 %**	—

Le tableau qui suit présente le passif au titre des prestations constituées.

	2018	2017
	$	$
Obligations au titre des prestations constituées	**3 058 362**	—
Gain actuariel non amorti	**509 965**	—
Passif au titre des prestations constituées	**3 568 327**	—

Le tableau qui suit présente la continuité du passif au titre des prestations constituées.

	2018	2017
	$	$
Passif au titre des prestations constituées repris au moment de la transition	**3 471 014**	—
Variation du passif :		
Coût des prestations	**605 780**	—
Moins : prestations versées	**(508 467)**	—
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**3 568 327**	—

Le tableau qui suit présente la charge au titre des prestations de maladie constituées mais non acquises.

	2018	2017
	$	$
Coût des prestations	**477 594**	—
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	**127 533**	—
Amortissement des pertes actuarielles	**653**	—
Charge au titre des prestations de maladie constituées mais non acquises	**605 780**	—

L'excédent de la charge de l'exercice considéré sur les prestations réelles versées d'un montant de 97 313 $ est comptabilisé dans le fonds lié aux avantages du personnel.

11. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de contrats de location-exploitation.

	$
2019	2 380 531
2020	2 147 277
2021	2 063 681
2022	1 757 545
2023	1 527 844

12. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel fourni par le RLISS dépend du financement reçu du Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

13. Renseignements additionnels au sujet de l'état des flux de trésorerie

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère	**4 934 890**	5 067 766
Débiteurs	**695 816**	28 568
Charges payées d'avance	**427 987**	1 837
Créditeurs et charges à payer	**7 059 268**	72 171
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(4 934 890)**	(5 067 766)
Montant à verser au Ministère	**2 525 071**	(204 626)
Apports reportés afférents au fonctionnement	**(6 132 311)**	—
Prestations de maladie constituées mais non acquises	**97 313**	—
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**4 673 144**	(102 050)

14. Transition du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») de Hamilton Niagara Haldimand Brant au RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant, y compris la mutation de tous les employés du CASC de Hamilton Niagara Haldimand Brant. Cette transition a eu lieu le 10 mai 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de soins de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats.

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants :

	$
Trésorerie	13 701 728
Débiteurs	5 190 870
Charges payées d'avance	1 270 171
Immobilisations corporelles	1 727 406
Total de l'actif	21 890 175
Créditeurs et charges à payer	13 821 407
Montant à verser au Ministère	101 100
Apports reportés afférents au fonctionnement	6 527 058
Prestations de maladie constituées mais non acquises	3 471 014
Apports reportés afférents aux immobilisations	1 727 406
Total du passif	25 646 985
Passif net repris	3 756 810

Le passif net découlant de cette opération est inclus dans les charges dans l'état des résultats.

15. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 1 028 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP pour l'exercice 2018 s'est établi à 5 739 921 $ (2017 – 348 047 $). La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

16. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 2 815 162 388 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2017.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**2 048 229 757**	1 979 076 717
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**462 750**	462 750
Centres de soins de longue durée	**510 852 386**	497 028 368
Centres d'accès aux soins communautaires	**34 037 927**	328 666 580
Services de soutien communautaires	**57 250 443**	56 659 208
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	**7 909 740**	7 655 039
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**37 293 330**	35 983 893
Centres de soins de santé communautaires	**30 594 767**	29 545 184
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**88 531 288**	84 438 282
	2 815 162 388	3 019 516 021

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 21 246 962 $ (2017 – 26 181 852 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et ils sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Comme le précise la note 14, depuis le 10 mai 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC de Hamilton Niagara Haldimand Brant. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau précédent représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

17. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

18. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

19. Coûts liés au conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**28 453**	36 210
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**56 017**	49 441
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**9 730**	12 594
	94 200	98 245

Mississauga Halton **LHIN**
RLISS de Mississauga Halton

700 Dorval Drive, Suite 500
Oakville, ON L6K 3V3
Tel: 905 337-7131
Toll Free: 1 866 371-5446
Fax: 905 337-8330
www.mississaugahaltonlhin.on.ca

700 Dorval Drive, bureau 500
Oakville, ON L6K 3V3
Téléphone : 905 337-7131
Sans frais : 1 866 371-5446
Télécopieur : 905 337-8330
www.mississaugahaltonlhin.on.ca

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2018

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.





William MacLeod
Chef de la Direction

Dale McGregor
Directeur financier et vice-président, Finances, rendement et services généraux

Ontario
Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés Le 7
juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

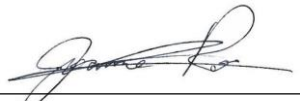
	Notes	2018	2017
		$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**9 020 076**	605 714
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		**1 279 900**	–
Paiements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de santé	14	**1 424 224**	534 600
Montant à recevoir d'autres RLISS – technologies habilitantes		**39 160**	124 948
Débiteurs		**1 059 694**	49 536
Charges payées d'avance		**1 466 461**	81 951
		14 289 515	1 396 749
Immobilisations	7	**11 193**	26 190
		14 300 708	1 422 939
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**12 586 137**	740 719
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	14	**1 424 224**	534 600
Montant à verser au Ministère de la santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	4	**279 154**	121 430
		14 289 515	1 396 749
Apports reportés afférents aux immobilisations	8	**11 193**	26 190
		14 300 708	1 422 939
Engagements	9		
Actif net		**–**	–
		14 300 708	1 422 939

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration



Mary Davies
Présidente du conseil d'administration



Joanne Rogers, CPA, CA
Présidente du comité de vérification et des finances

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	14	**1 446 667 755**	1 530 939 575
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		**171 102 998**	6 388 505
Produits d'intérêts		**97 269**	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**227 287**	38 258
Autres produits		**463 685**	–
Moins :			–
Financement remboursable au Ministère		**(279 154)**	(106 574)
		171 612 085	6 320 189
Total des produits		**1 618 279 840**	1 537 259 764
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	14	**1 446 667 755**	1 530 939 575
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		**104 773 717**	–
Services à l'école		**4 871 043**	–
Services de soins de fin de vie		**1 424 433**	–
Salaires et avantages		**45 682 487**	4 662 840
Services de professionnels de la santé		**828 719**	361 897
Fournitures médicales		**5 084 558**	–
Location de matériel médical		**2 120 338**	–
Fournitures et articles divers		**1 992 049**	892 984
Bâtiment et terrain		**2 029 778**	227 990
Amortissement		**227 287**	38 258
Réparations et entretien du matériel		**742 950**	–
Coûts liés au conseil d'administration	15	**73 301**	136 220
		169 850 660	6 320 189
Total des charges		**1 616 518 415**	1 537 259 764
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		**1 761 425**	–
Passif net repris au moment de la transition	12	**(1 761 425)**	–
		–	–
Actif net au début de l'exercice		**–**	–
Actif net à la fin de l'exercice		**–**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges			
Trésorerie reçue au moment de la transition		**–**	–
Passif net repris au moment de la transition	12	**7 424 939**	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie	12	**1 761 425**	–
Amortissement des immobilisations			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**284 322**	38 258
		(284 322)	(38 258)
		9 186 364	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	11	**(772 002)**	(31 968)
		8 414 362	(31 968)
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		**–**	(6 983)
Activités de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations		**–**	6 983
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		**8 414 362**	(31 968)
Trésorerie au début de l'exercice		**605 714**	637 682
Trésorerie à la fin de l'exercice		**9 020 076**	605 714

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton
Notes complémentaires
31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Mississauga Halton, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

Depuis le 31 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la Loi de 1994 sur les services de soins à domicile, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS. Les montants attribués au financement des paiements de transfert du Ministère sont comptabilisés dans les produits, et un montant équivalent lié aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée résiduelle du contrat de location

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration.* La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soient comptabilisés à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 12.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services liés aux soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**121 430**	181 681
Financement remboursé au Ministère	**(121 430)**	(166 825)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**279 154**	106 574
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**279 154**	121 430

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement non récurrent de 336 969 $ (2017 – 327 277 $).

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du financement au titre des infrastructures informatiques de base de SCSO pour un montant de 275 260 $ (2017 – néant).

7. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Matériel informatique	**1 360 742**	**1 360 742**	**—**	—
Améliorations locatives	**6 422 929**	**6 422 929**	**—**	1 436
Mobilier et matériel	**1 278 304**	**1 267 111**	**11 193**	24 754
	9 061 975	**9 050 782**	**11 193**	26 190

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton
Notes complémentaires
31 mars 2018

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**26 190**	57 465
Apports afférents aux immobilisations acquis (note 12)	**212 290**	—
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**—**	6 983
Amortissement pour l'exercice	**(227 287)**	(38 258)
Solde à la fin de l'exercice	**11 193**	26 190

9. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2019	2 723 236
2020	2 596 951
2021	2 198 382
2022	1 167 965
2023	1 166 565

10. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

L'éventuelle responsabilité du RLISS en vertu de réclamations dans le cours normal des activités serait adéquatement couverte par son assurance responsabilité existante. Tel qu'il est confirmé par le HIROC, au 31 mars 2018, aucune réclamation n'avait été déclarée au HIROC par le RLISS.

11. Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère	**(1 279 900)**	—
Débiteurs – Comprend le montant à recevoir des RLISS	**456 885**	(133 461)
Débiteurs – Paiements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de santé	**(889 624)**	6 331 504
Charges payées d'avance	**(155 429)**	(48 267)
Créditeurs et charges à payer	**48 718**	215 179
Montant à verser relatif au paiement de transfert aux RLISS	**889 624**	(6 331 504)
Montant à verser au Ministère	**157 724**	(60 251)
Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario	**—**	(5 168)
	772 002	(31 968)

12. Transition du Centre d'accès aux services communautaires

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») de Mississauga Halton au RLISS de Mississauga Halton, y compris la mutation de tous les employés du CASC de Mississauga Halton. Cette transition a eu lieu le 31 mai 2017.

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants.

	$
Trésorerie	7 424 939
Débiteurs	1 381 255
Charges payées d'avance	1 229 081
Immobilisations corporelles	212 290
	10 247 565
Créditeurs et charges à payer	11 796 700
Apports reportés afférents aux immobilisations	212 290
	12 008 990
Passif net repris	(1 761 425)

13. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 600 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP pour l'exercice 2018 s'est établi à 3 250 558 $ (2017 – 376 251 $). La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

14. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 446 667 755 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2018.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**1 065 404 135**	1 013 011 981
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**163 200**	163 200
Centres de soins de longue durée	**207 941 836**	202 724 637
Centres d'accès aux soins communautaires	**28 465 081**	176 279 459
Services de soutien communautaires	**49 358 359**	47 743 303
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**40 811 937**	39 962 439
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**36 106 179**	34 777 191
Programmes d'aide aux toxicomanes	**8 992 401**	7 735 785
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	**6 303 432**	6 102 724
Centres de soins de santé communautaires	**3 121 195**	2 438 856
	1 446 667 755	1 530 939 575

14. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 1 424 224 $ (2017 – 534 600 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et ils sont inclus dans le tableau précédent.

Comme le précise la note 12, depuis le 31 mai 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC de Mississauga Halton. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau précédent représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

15. Coûts liés au conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**13 150**	38 850
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**48 350**	72 800
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**11 801**	24 570
	73 301	136 220

16. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

17. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

North East **LHIN** | **RLISS** du Nord-Est

SUDBURY OFFICE
40 Elm Street, Suite 41-C
Sudbury ON P3C 1S8
Tel : 705 522-3461
Toll Free : 1 800 461-2919
Fax : 705 522-3855
TTY: 711 (ask operator
1-888-533-2222)
www.nelhin.on.ca

BUREAU DE SUDBURY
40, rue Elm, bureau 41-C
Sudbury ON P3C 1S8
Téléphone : 705 522-3461
Sans frais : 1 800 461-2919
Télécopieur : 705 522-3855
ATS : 711 (veuillez
demander au
téléphoniste le
1-888-533-2222)
www.nelhin.on.ca

Rapport sur les responsabilités de la direction
Le 31 mars 2018

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Jérémy Stevenson
Directeur générale

Cathy Bailey
Vice-présidente, Ressources humaines, finances et services généraux

Ontario
Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 6 juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**18 364 763**	565 035
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (paiements de transfert)		**5 907 319**	15 757 699
Débiteurs		**684 387**	95 069
Charges payées d'avance		**222 123**	39 913
		25 178 592	16 457 716
Immobilisations	7	**1 103 200**	155 347
		26 281 792	16 613 063
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**16 865 328**	700 017
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	15	**5 907 319**	15 757 699
Montant à verser au Ministère	4	**2 370 614**	–
Apports reportés		**19 153**	–
		25 162 414	16 457 716
Avantages du personnel futurs	8	**4 502 210**	–
Apports reportés afférents aux immobilisations	9	**1 103 200**	155 347
		30 767 824	16 613 063
Engagements	10		
Passif net		**(4 486 032)**	–
		26 281 792	16 613 063

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil



_____, administrateur



_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	15	**1 406 271 882**	1 503 092 882
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		**132 700 585**	8 129 229
Produits d'intérêts		**183 676**	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**400 743**	74 619
Autres produits		**1 384 648**	–
		134 669 652	8 203 848
Total des produits		**1 540 941 534**	1 511 296 730
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	15	**1 406 271 882**	1 503 092 882
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		**57 886 886**	–
Services à l'école		**2 387 248**	–
Services de soins de fin de vie		**4 282 850**	–
Salaires et avantages		**53 288 127**	5 734 701
Fournitures médicales		**4 950 939**	–
Location de matériel médical		**1 765 467**	–
Fournitures et articles divers		**6 494 446**	2 186 368
Bâtiment et terrain		**2 184 701**	208 160
Amortissement		**400 743**	74 619
Réparations et entretien		**94 914**	–
Avantages du personnel futurs		**211 871**	–
		133 948 192	8 203 848
Total des charges		**1 540 220 074**	1 511 296 730
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		**721 460**	–
Passif net repris au moment de la transition	13	**(5 207 492)**	–
Excédent des charges sur les produits		**(4 486 032)**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

				2018	2017
	Non affectés	Avantages du personnel	Grevés d'une affectation interne	Total	Données réelles
	$	$	$	$	$
Actif net au début de l'exercice	–	–	–	–	–
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent	933 331	(211 871)	–	721 460	–
Passif net repris au moment de la transition	(933 331)	(4 290 339)	16 178	(5 207 492)	–
Actif net à la fin de l'exercice	–	(4 502 210)	16 178	(4 486 032)	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des charges sur les produits		**(4 486 032)**	–
Trésorerie reçue au moment de la transition		**11 230 772**	–
Passif net repris au moment de la transition		**5 207 492**	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		**400 743**	74 619
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**(400 743)**	(74 619)
		11 952 232	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	12	**5 847 496**	189 473
		17 799 728	189 473
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		**(54 065)**	(63 802)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés		**54 065**	20 735
Variation nette de la trésorerie		**17 799 728**	146 406
Trésorerie au début de l'exercice		**565 035**	418 629
Trésorerie à la fin de l'exercice		**18 364 763**	565 035

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est
Notes complémentaires
31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Nord-Est, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie du nord-est. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

   Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

   Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

b) Depuis le 31 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur la moitié d'un exercice.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration.* La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 13.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

Le RLISS comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et de congés de maladie à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées se fonde sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui tient compte de la meilleure estimation de la direction quant aux échelles salariales futures, à l'augmentation des autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels). En vertu de cette méthode, le coût des avantages est comptabilisé sur la durée de service moyenne prévue du groupe d'employés.

Les gains et les pertes actuariels liés aux obligations au titre des prestations constituées découlent des écarts entre les prévisions et la réalité, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent des gains et des pertes actuariels futurs sera amorti sur la durée de service résiduelle moyenne estimative des employés (de 8,7 à 11,8 ans). La plus récente évaluation actuarielle du régime de congé de maladie date du 31 mars 2015.

La presque totalité des employés du RLISS est admissible au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite multiemployeurs contributif à prestations déterminées en fonction du salaire moyen de fin de carrière. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au HOOPP, puisque le RLISS ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées en ce qui concerne l'entité antérieure, soit le CASC du Nord-Est.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est
Notes complémentaires
31 mars 2018

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services de soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère transféré du CASC du Nord-Est	**(439 490)**	–
Financement reçu du Ministère	**439 490**	–
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**2 370 614**	–
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**2 370 614**	–

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

Au cours de l'exercice 2016, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Ouest et de Champlain (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent sa quote-part du financement versé par le Ministère aux bureaux de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour son regroupement et des charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu un financement de 510 000 $ de la part du RLISS de Champlain (2017 – 510 000 $).

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

7. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Mobilier et matériel	**1 021 113**	**926 449**	**94 664**	12 350
Matériel informatique	**1 367 039**	**1 313 509**	**53 530**	38 809
Améliorations locatives	**4 429 598**	**3 474 592**	**955 006**	104 188
	6 817 750	**5 714 550**	**1 103 200**	155 347

8. Avantages sociaux futurs

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est prévoit le remboursement des charges d'assurance-maladie ainsi que d'une partie des charges d'assurance vie à certains employés, dans la mesure où certaines conditions sont remplies. Le RLISS verse à certains employés 50 % du cumul des congés de maladie non utilisés, au moment de leur départ, dans la mesure où certaines conditions sont remplies. Le RLISS offre des prestations dont les droits ne sont pas acquis, accumulées au compte des employés. Le passif au titre des avantages sociaux futurs a fait l'objet d'un calcul actuariel qui forme le fondement du passif qui figure dans les présents états financiers.

Les hypothèses importantes utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Congé de maladie (droits acquis et non acquis)	**Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi**
Taux d'actualisation	**3,37 %**	**3,37 %**
Taux de croissance de la rémunération	**4 %**	**4 %**
Taux tendanciel des coûts des soins de santé	**–**	**6,5 %, tendant vers 4 % sur une période de 10 ans**

8. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet des régimes d'avantages du RLISS.

	Congés de maladie (droits acquis et non acquis)	Autres avantages sociaux futurs	Total
	$	$	$
Solde au 31 mai 2017, transféré par le Centre d'accès aux services communautaires du Nord-Est	2 455 424	1 834 915	4 290 339
Coût des prestations	147 912	84 192	232 104
Coût financier	75 417	46 130	121 547
Prestations versées	(82 978)	(29 829)	(112 807)
Amortissement des gains actuariels	(2 050)	(26 923)	(28 973)
Passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2018	**2 593 725**	**1 908 485**	**4 502 210**
Obligation	2 395 916	1 187 358	3 583 274
Gains actuariels nets non amortis	197 809	721 127	918 936
Passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2018	**2 593 725**	**1 908 485**	**4 502 210**

Charges au titre des avantages sociaux futurs

	Congés de maladie (droits acquis et non acquis)	**Autres avantages sociaux futurs**	**Total**
	$	**$**	**$**
Coût des prestations	**147 912**	**84 192**	**232 104**
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	**75 417**	**46 130**	**121 547**
Charge d'amortissement	**(2 050)**	**(26 923)**	**(28 973)**
Charges au titre des avantages sociaux futurs	**221 279**	**103 399**	**324 678**

La charge totale de 211 871 $ est incluse dans les salaires et avantages dans l'état des résultats. Le Ministère ne capitalise pas la charge actuarielle complète, mais plutôt les paiements réels versés durant l'exercice. La tranche capitalisée de la charge globale est présentée dans les fonds affectés, et la tranche non capitalisée est présentée dans les fonds liés aux avantages sociaux comme suit :

	Congés de maladie (droits acquis et non acquis)	**Autres avantages sociaux futurs**	**Total**
	$	**$**	**$**
Coût des prestations	**221 279**	**103 399**	**324 678**
Tranche capitalisée de la charge	**(82 978)**	**(29 829)**	**(112 807)**
Tranche non capitalisée de la charge	**138 301**	**73 570**	**211 871**

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation correspondante. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**155 347**	209 231
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**54 065**	20 735
Apports afférents aux immobilisations transférés par le CASC du Nord-Est	**1 294 531**	—
Amortissement pour l'exercice	**(400 743)**	(74 619)
Solde à la fin de l'exercice	**1 103 200**	155 347

10. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation.

	$
2018	2 151 875
2019	1 905 297
2020	1 436 587
2021	1 314 072
2022	1 064 777
Par la suite	281 704

11. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. En se fondant sur l'avis du conseiller juridique quant à l'estimation réaliste du bien-fondé de ces poursuites et de l'éventuelle responsabilité du RLISS, la direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

12. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère	**9 850 380**	8 429 683
Débiteurs	**791 420**	(44 407)
Charges payées d'avance	**808 733**	(25 899)
Créditeurs et charges à payer	**2 095 411**	259 779
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(9 850 380)**	(8 429 683)
Montant à verser au Ministère	**2 370 614**	—
Produits différés	**(430 553)**	—
Avantages sociaux futurs	**211 871**	—
	5 847 496	189 473

13. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Nord-Est

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») du Nord-Est au RLISS du Nord-Est, y compris la mutation de tous les employés du CASC du Nord-Est. Cette transition a eu lieu le 31 mai 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de soins de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats.

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants :

	$
Trésorerie	**11 230 772**
Débiteurs	**1 380 738**
Charges payées d'avance	**990 943**
Immobilisations corporelles	**1 294 531**
Total de l'actif	**14 896 984**
Créditeurs et charges à payer	**14 519 606**
Avantages sociaux futurs	**4 290 339**
Apports reportés afférents aux immobilisations	**1 294 531**
Total du passif	**20 104 476**
Passif net repris	**(5 207 492)**

Le passif net découlant de cette opération est comptabilisé en tant que produits dans l'état des résultats.

14. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 752 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 3 976 864 $ (2017 – 417 246 $) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2018. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée en 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

15. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 406 271 882 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2017.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**972 977 062**	957 015 404
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**211 725**	211 725
Centres de soins de longue durée	**230 103 100**	227 563 522
Centres d'accès aux soins communautaires	**23 787 521**	145 532 336
Services de soutien communautaires	**40 708 612**	39 525 889
Services d'aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	**3 779 279**	3 770 183
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**24 297 247**	23 439 912
Centres de soins de santé communautaires	**20 081 307**	19 144 535
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**65 033 349**	63 725 937
Programmes liés aux problèmes de toxicomanie et de jeux	**25 292 679**	23 163 439
	1 406 271 882	1 503 092 882

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 5 907 319 $ (2017 – 15 757 699 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et ils sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Comme le précise la note 13, depuis le 31 mai 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC du Nord-Est. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau ci-dessus représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

16. Charges du conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**63 600**	12 810
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**65 165**	36 745
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**58 784**	31 115
	187 549	80 670

17. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

18. Prestations constituées au titre des congés de maladie pour lesquelles les droits ne sont pas acquis

Les prestations constituées au titre des congés de maladie comprennent les prestations au titre des congés de maladie qui sont accumulées, mais pour lesquelles les droits ne sont pas acquis. Ces ajustements ne sont pas capitalisés par le Ministère.

19. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

North West **LHIN** | **RLISS** du Nord-Ouest

975 Alloy Dr., Suite 201 Thunder Bay, ON, P7B 5Z8 • Tel: 807-684-9425 • Fax: 807-684-9533 • Toll Free: 1-866-907-5446 • www.northwestlhin.on.ca
975, prom. Alloy, Bureau 201 Thunder Bay, ON, P7B 5Z8 • Tél: 807 684-9425 • Télécopieur : 807 684-9533 • Sans frais : 1 866 907-5446 • www.northwestlhin.on.ca

Le 31 mars 2018

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Rhonda Crocker Ellacott
Directrice Générale

Brian Ktytor
Vice-Président, Services Généraux

Ontario
North West Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

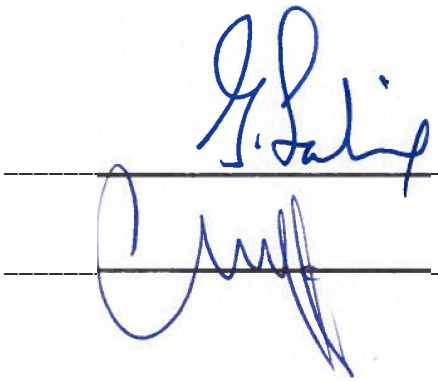
État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**6 935 590**	444 497
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») – fournisseurs de services de santé			
Paiements de transfert	15	**8 016 497**	4 869 393
Débiteurs		**380 052**	84 767
Charges payées d'avance		**87 078**	6 610
		15 419 217	5 405 267
Immobilisations	7	**178 360**	80 215
		15 597 577	5 485 482
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**5 604 421**	428 318
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	15	**8 016 497**	4 869 393
Montant à verser au Ministère	4	**1 798 299**	95 247
Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario		**–**	12 309
		15 419 217	5 405 267
Apports reportés afférents aux immobilisations	8	**178 360**	80 215
		15 597 577	5 485 482
Engagements	10		
Actif net		**–**	–
		15 597 577	5 485 482

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration



_____,administrateur

_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018 Montant réel	2017 Montant réel
	3	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	15	**656 997 507**	674 545 363
Financement de base		**50 016 826**	6 046 958
Financement non récurrent		**1 918 645**	399 731
Autre financement fourni par le Ministère		**319 121**	
Autres produits		**768 984**	510 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**89 252**	63 451
		53 112 828	7 020 140
		710 110 335	681 565 503
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	15	**656 997 507**	674 545 363
Achat de services à la clientèle			
Soins infirmiers		**8 914 356**	–
Soutien personnel		**15 571 756**	–
Services de soins de fin de vie (résidentiels)		**167 704**	–
Autres services de santé		**4 366 250**	–
Fournitures et matériel médicaux		**2 444 147**	–
Salaires et avantages		**18 586 581**	5 101 940
Fournitures et articles divers		**2 211 830**	1 505 947
Bâtiment et terrain		**990 799**	348 802
Amortissement		**89 252**	63 451
		53 342 675	7 020 140
		710 340 182	681 565 503
Excédent des charges sur les produits avant les éléments qui suivent		**(229 847)**	–
Actif net pris en charge au moment de la transition	13	**229 847**	–
Excédent des produits sur les charges		**–**	–
Actif net au début de l'exercice		**–**	–
Actif net à la fin de l'exercice		**–**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		–	–
Trésorerie reçue au moment de la transition		2 758 941	–
Actif net pris en charge au moment de la transition		(229 847)	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		89 252	63 461
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		(89 252)	(63 461)
		2 529 094	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		3 961 999	34 503
		6 491 093	34 503
Activité d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		(107 911)	(26 322)
Activité de financement			
Apports reportés afférents aux immobilisations reçus		107 911	26 322
Augmentation nette de la trésorerie		6 491 093	34 503
Trésorerie au début de l'exercice		444 497	409 994
Trésorerie à la fin de l'exercice		6 935 590	444 497

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest a été constitué par lettres patentes le 16 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Nord-Ouest, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les circonscriptions de Thunder Bay, de Rainy River et la majeure partie de Kenora. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

   Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

   Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

b) Depuis le 21 juin 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration*. La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services liés aux soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**95 247**	137 920
Financement remboursé au Ministère	**(95 247)**	(126 789)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**1 798 299**	84 116
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**1 798 299**	95 247

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

Le 1er février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est et de Champlain (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu et passé en charges un financement de 510 000 $ de la part du RLISS de Champlain (2017 – 510 000 $).

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

7. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Matériel informatique	**641 611**	**624 247**	**17 364**	5 225
Améliorations locatives	**940 742**	**907 115**	**33 627**	51 286
Mobilier et matériel	**2 079 907**	**1 952 538**	**127 369**	23 704
	3 662 260	**3 483 900**	**178 360**	80 215

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**80 215**	117 344
Apports afférents aux immobilisations transférés par le CASC	**79 486**	—
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**107 911**	26 322
Amortissement pour l'exercice	**(89 252)**	(63 451)
Solde à la fin de l'exercice	**178 360**	80 215

9. Coûts liés au conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**32 060**	31 325
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**76 965**	52 931
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**64 321**	85 584
	173 346	169 840

10. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel jusqu'en 2021. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2019	1 197 898
2020	1 124 949
2021	344 197
2022	84 062
2023	42 817
	2 793 923

11. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. En se fondant sur l'avis du conseiller juridique quant à l'estimation réaliste du bien-fondé de ces poursuites et de l'éventuelle responsabilité du RLISS, la direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

12. Renseignements additionnels au sujet de l'état des flux de trésorerie

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère – paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**(3 147 104)**	4 391 678
Débiteurs	**893 640**	17 019
Charges payées d'avance	**330**	4 480
Créditeurs et charges à payer	**1 377 286**	55 677
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**3 147 104**	(4 391 678)
Montant à verser au Ministère	**1 703 052**	(42 673)
Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario	**(12 309)**	—
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**3 961 999**	34 503

13. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Nord-Ouest

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») du Nord-Ouest au RLISS du Nord-Ouest, y compris la mutation de tous les employés du CASC du Nord-Ouest. Cette transition a eu lieu le 21 juin 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de soins de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

13. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Nord-Ouest (suite)

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants :

Trésorerie	2 758 941
Débiteurs	1 188 925
Charges payées d'avance	80 798
Immobilisations corporelles	79 486
	4 108 150
Créditeurs et charges à payer	3 798 817
Apports reportés afférents aux immobilisations	79 486
	3 878 303
Actifs nets pris en charge	229 847

L'actif net découlant de cette opération est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

14. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 235 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 1 404 676 $ (2017 – 399 085 $) et il a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

15. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 656 997 507 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2017.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**469 865 639**	450 138 937
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**105 375**	105 375
Centres de soins de longue durée	**80 359 399**	77 181 486
Centres d'accès aux soins communautaires	**11 881 866**	57 079 225
Services de soutien communautaires	**17 024 946**	15 806 326
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	**1 039 811**	1 038 082
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**13 761 572**	13 488 520
Centres de soins de santé communautaires	**10 672 463**	10 147 480
Programme communautaire de soins de santé mentale	**34 098 267**	33 463 391
Programmes d'aide aux toxicomanes	**18 188 169**	16 096 541
	656 997 507	674 545 363

15. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 8 016 497 $ (2017 – 4 869 393 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et ils sont inclus dans le tableau précédent.

Comme le précise la note 13, depuis le 21 juin 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC du Nord-Ouest. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau précédent représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

16. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

17. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

North Simcoe Muskoka **LHIN**

15 Sperling Drive, Suite 100
Barrie, ON L4M 6K9
Tel: 705 721-8010 • Fax: 705 792-6294
Toll Free: 1 888 721-2222
www.nsmlhin.on.ca

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers
Le 31 mars 2018.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et par les critères du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité des finances et de la vérification, et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte S.E.N.C.R.L/ s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Name: Jill Tettmann

Title: Chief Executive Officer

Date: July 3, 2018

Name: Jeff Kwan

Title: Vice President, Financial Health & Accountability

Date: July 3, 2018

Ontario
Local Health Integration Network

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 juin 2018

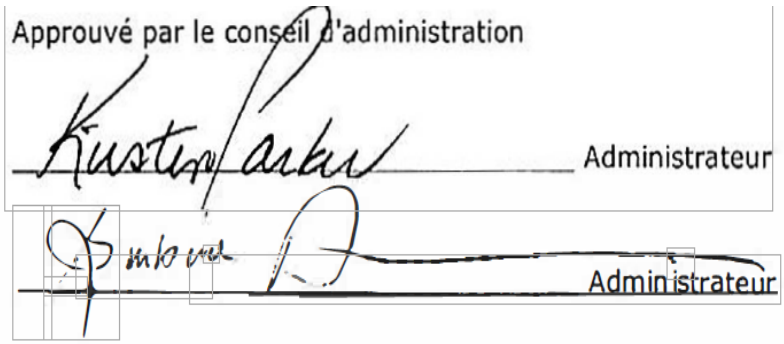
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**12 632 344**	583 210
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	15	**4 028 807**	151 000
Débiteurs		**1 446 338**	69 165
Charges payées d'avance		**310 136**	66 819
		18 417 625	870 194
Dépôts au titre de la location et dépôts de garantie		**84 414**	–
Immobilisations	7	**149 649**	125 705
		18 651 688	995 899
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**12 343 019**	587 602
Montant à verser aux fournisseurs de services de sant	15	**3 606 607**	151 000
Montant à verser au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	4	**2 109 646**	119 762
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	5	**7 992**	11 830
Montant à verser à Action Cancer Ontario		**15 539**	–
Produits différés		**17 362**	–
		18 100 165	870 194
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	13	**1 364 800**	–
Apports reportés afférents aux immobilisations	8	**149 649**	125 705
		19 614 614	995 899
Engagements	9		
Passif net		**(962 926)**	–
		18 651 688	995 899

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018 Montant réel
		$
Produits		
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	15	**826 586 599**
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		**101 841 146**
Produits d'intérêts		**171 866**
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	8	**181 281**
Autres produits		**2 510 392**
		104 704 685
Total des produits		**931 291 284**
Charges		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	15	**826 586 599**
Activités et initiatives		
Services impartis aux termes de contrats		
Services à domicile/en clinique		**58 114 577**
Services à l'école		**3 314 644**
Services de soins de fin de vie		**2 080 210**
Autres		**783 324**
Salaires et avantages		**30 728 272**
Fournitures et services médicaux		**4 029 606**
Location de matériel médical		**1 714 811**
Fournitures et articles divers		**1 536 983**
Matériel – autres		**721 644**
Bâtiment et terrain		**1 151 962**
Amortissement		**181 281**
Réparations et entretien		**306 548**
		104 663 862
Total des charges		**931 250 461**
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		**40 823**
Charges non capitalisées liées aux avantages du personnel	13	**(11 840)**
Dépenses du fonds de soins	19	**(35 723)**
Passif net repris au moment de la transition	12	**(956 186)**
Excédent des charges sur les produits		**(962 926)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

	Non grevés	Fonds de soins	2017 Montant réel
			$
Actif net au début de l'exercice	–	–	–
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) avant les éléments qui suivent	**40 823**	**(35 723)**	–
Passif net repris au moment de la transition	**(40 823)**	**437 597**	–
Passif net à la fin de l'exercice	**–**	**401 874**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		**(962 926)**	–
Trésorerie reçue au moment de la transition		**10 919 668**	–
Passif net repris au moment de la transition		**956 186**	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		**181 281**	124 071
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**(181 281)**	(124 071)
		10 912 928	–
Variation des éléments hors trésorerie	11	**1 136 206**	8 472
		12 049 134	8 472
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		**(45 949)**	(9 949)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations		**45 949**	9 949
		–	–
Augmentation nette de la trésorerie		**12 049 134**	8 472
Trésorerie au début de l'exercice		**583 210**	574 738
Trésorerie à la fin de l'exercice		**12 632 344**	583 210

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de Simcoe Nord Muskoka
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Simcoe Nord Muskoka, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

Depuis le 3 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Matériel informatique	4 ans
Logiciels	3 ans
Matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et agencements	10 ans
Système téléphonique	10 ans

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration*. La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 12.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Le RLISS offre des prestations déterminées au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages de retraite ainsi que des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces avantages comprennent un régime de retraite, un régime d'assurance maladie et de soins dentaires et des congés de maladie dont les droits ne sont pas acquis. Le RLISS a adopté les politiques suivantes en ce qui concerne la comptabilisation de ces avantages offerts aux employés :

i) Les coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi font l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la meilleure estimation de la direction quant aux coûts des soins de santé, aux échelles salariales futures, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux taux d'actualisation. L'ajustement de ces coûts en raison de modifications des estimations et aux gains ou aux pertes découlant des écarts entre les prévisions et la réalité est amorti en résultat sur la durée de service résiduelle estimative des groupes d'employés, de façon linéaire.

ii) Les coûts liés au régime de retraite multiemployeurs à prestations déterminées correspondent aux cotisations de l'employeur au régime durant la période.

iii) Le coût des avantages liés aux congés de maladie dont les droits ne sont pas acquis fait l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la meilleure estimation de la direction quant aux échelles salariales futures, à l'utilisation des avantages auxquels les employés ont droit et aux taux d'actualisation. L'ajustement de ces coûts en raison de modifications des hypothèses actuarielles ou de la réalité est comptabilisé sur la durée de service résiduelle moyenne des employés.

iv) Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les passifs susmentionnés correspond à la meilleure estimation de la direction quant au coût d'emprunt du RLISS.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services liés aux soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**119 762**	169 959
Montant à verser au Ministère transféré du CASC de Simcoe Nord Muskoka	**2 406 743**	—
Financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice considéré	**(2 266 648)**	(76 389)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**1 849 789**	26 192
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**2 109 646**	119 762

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto et de Mississauga Halton (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 379 500 $ (2017 – 423 000 $). Le RLISS a engagé des dépenses admissibles d'un total de 371 508 $ (2017 – 411 170 $) relativement à ce financement. Les fonds inutilisés restants de 7 992 $ (2017 – 11 830 $) sont présentés au poste Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest, dans l'état de la situation financière.

Réseau local d'intégration des services de Simcoe Nord Muskoka
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2018

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

7. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Matériel informatique	**270 315**	**186 023**	**84 292**	—
Logiciels	**124 147**	**124 147**	**—**	—
Matériel	**343 684**	**327 036**	**16 648**	—
Améliorations locatives	**2 119 213**	**2 103 823**	**15 390**	35 776
Mobilier et agencements	**1 249 230**	**1 226 123**	**23 107**	89 929
Système téléphonique	**538 086**	**527 874**	**10 212**	—
	4 644 675	**4 495 026**	**149 649**	125 705

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**125 705**	239 827
Apports afférents aux immobilisations transférés du CASC de Simcoe Nord Muskoka	**159 276**	—
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**45 948**	9 949
Amortissement pour l'exercice	**(181 281)**	(124 071)
Solde à la fin de l'exercice	**149 648**	125 705

9. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent en 2022.

	$
2019	1 411 404
2020	1 094 091
2021	412 588
2022	12 284
	2 930 367

10. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel fourni par le RLISS dépend du financement reçu du Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. En se fondant sur l'avis du conseiller juridique quant à l'estimation réaliste du bien-fondé de ces poursuites et de l'éventuelle responsabilité du RLISS, la direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

11. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère	**(3 361 016)**	271 741
Débiteurs	**(569 176)**	(10 195)
Charges payées d'avance	**289 061**	14 878
Dépôt au titre de la location et dépôt de garantie	**(84 414)**	
Créditeurs et charges à payer	**1 889 807**	50 822
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**3 455 607**	(271 741)
Montant à verser au Ministère	**(175 721)**	(50 197)
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	**(3 838)**	3 164
Montant à verser à Action Cancer Ontario	**15 539**	—
Produits différés	**(331 483)**	—
Avantages sociaux futurs	**11 840**	—
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**1 136 206**	8 472

12. Transition du Centre d'accès aux services communautaires de Simcoe Nord Muskoka

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») de Simcoe Nord Muskoka au RLISS de Simcoe Nord Muskoka, y compris la mutation de tous les employés du CASC de Simcoe Nord Muskoka. Cette transition a eu lieu le 3 mai 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de services de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats.

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants :

	$
Actif	
Trésorerie	10 919 668
Débiteurs	807 997
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	516 791
Charges payées d'avance	532 378
Immobilisations	159 276
	12 936 110
Passif	
Créditeurs et charges à payer	9 865 610
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	2 165 605
Produits différés	348 845
Apports reportés afférents aux immobilisations	159 276
Avantages sociaux futurs	1 352 960
	13 892 296
Passif net repris	956 186

13. Passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux congés rémunérés

Le RLISS comptabilise les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés durant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Ces passifs sont déterminés en fonction d'analyses actuarielles.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le RLISS offre à certains groupes d'employés des avantages postérieurs à l'emploi, dont un régime d'assurance-vie, d'assurance maladie et de soins dentaires, après leur départ à la retraite. Le RLISS verse 50 % des primes liées à ces avantages à ses retraités non syndiqués. Le RLISS comptabilise ces avantages à mesure qu'ils sont gagnés durant la période de service de l'employé. Le passif lié aux prestations a été déterminé en fonction d'une évaluation actuarielle à des fins comptables au 31 mars 2018.

13. Passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux congés rémunérés (suite)

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées dans le cadre de l'évaluation.

	%
Position sur l'échelle salariale	**2,00**
Taux de croissance des coûts des soins de santé	**6,00**
Taux de croissance des coûts des soins dentaires	**2,75**
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	**3,10**

Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis

Le RLISS offre chaque année à certains groupes d'employés un nombre déterminé de jours de congé rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Les droits à ces journées ne sont pas acquis, et les employés peuvent se prévaloir de ces congés sur-le-champ. Les employés peuvent accumuler les journées de congé non utilisées, jusqu'à un plafond prévu dans leur contrat de travail. Les journées ainsi accumulées peuvent être utilisées au cours d'exercices ultérieurs, dans la mesure où la maladie ou la blessure de l'employé fait en sorte qu'il doive s'absenter durant une période qui excède le nombre de jours de congés attribué pour l'exercice considéré. Les journées de maladie sont rémunérées en fonction du salaire de l'employé au moment de leur utilisation. Le passif lié aux prestations a été déterminé en fonction d'une évaluation actuarielle à des fins comptables au 31 mars 2018.

L'évaluation des congés auxquels les droits ne sont pas acquis se fonde sur la meilleure estimation du RLISS des taux des éléments suivants :

	%
Position sur l'échelle salariale	**2,00**
Taux d'actualisation	**3,10**

Le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi est calculé comme suit :

	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis	Total du passif
	$	$	$
Obligations au titre des prestations constituées	**789 600**	**470 100**	**1 259 700**
Pertes actuarielles non amorties	**220 700**	**(115 600)**	**105 100**
Total du passif	**1 010 300**	**354 500**	**1 364 800**

13. Passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux congés rémunérés (suite)

Le tableau qui suit présente la charge liée aux prestations pour l'exercice.

	Avantages postérieurs à l'emploi	Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis	Total du passif
	$	$	$
Coût des prestations pour la période considérée	47 876	49 616	97 492
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	29 511	3 333	32 844
Amortissement des pertes actuarielles/gains actuariels	5 649	11 909	17 558
Total de la charge	83 036	64 858	147 894

La tranche non capitalisée de la charge liée aux prestations de 11 840 $ est présentée dans les fonds liés aux avantages des employés.

14. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 420 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 2 252 581 $ (2017 – 354 986 $) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2018. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

15. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 826 586 599 $ (2017 – 892 323 214 $) à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2018.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**465 319 108**	445 797 205
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**77 625**	77 625
Centres de soins de longue durée	**150 505 848**	146 841 685
Centres d'accès aux soins communautaires	**9 179 465**	105 707 993
Services de soutien communautaires	**15 614 653**	15 537 085
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**9 670 159**	8 991 978
Centres de soins de santé communautaires	**12 741 392**	11 828 900
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**29 203 855**	27 844 391
Programmes d'aide aux toxicomanes	**6 153 542**	5 309 334
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**126 887 428**	123 177 528
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	**23 400**	23 400
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	**1 210 124**	1 186 090
	826 586 599	892 323 214

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 3 606 607 $ (2017 – 151 000 $) était à recevoir du Ministère et inclus au poste Montant à recevoir du Ministère dans l'état de la situation financière. Le montant de 3 606 607 $ était à verser aux fournisseurs de services de santé et il est inclus dans le tableau qui précède. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats.

Comme le précise la note 12, depuis le 3 mai 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC de Simcoe Nord Muskoka. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau précédent représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

16. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

17. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

18. Charges du conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**56 359**	60 200
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**80 504**	58 975
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**28 238**	38 931
	165 101	158 106

19. Fonds de soins

Le fonds de soins est un fonds grevé d'une affectation à l'interne. Les dons reçus par le CASC servent à soutenir les activités du fonds de soins. Le fonds de soins sert à soutenir les besoins des patients, y compris des services de répit pour les aidants et l'achat de matériel médical. Les fonds sont également affectés à la formation du personnel et aux activités de développement organisationnel.

RLISS du Sud-Est

71, rue Adam Belleville ON K8N 5K3
613-967-0196| Sans frais: 1-866-831-5446
Télécopieur: 613-967-1341
www.southeastlhin.on.ca

Le 31 Mars 2018

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnue (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner use assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, qui les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte, vérificateurs externes indépendants nommes par le conseil d'administration.

Steve Goetz
Directeur, finance, contrats de services et opérations
Réseau Local D'intégration de
Services de Sante

Janet Balson
Manager, finance
Réseau Local D'intégration
Services de Sante

Ontario
Réseau local d'intégration des services de santé

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

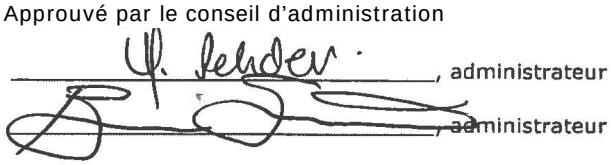
État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**16 442 157**	1 085 414
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		**1 605 381**	–
Débiteurs		**1 879 271**	32 605
Charges payées d'avance		**393 828**	37 289
		20 320 637	1 155 308
Immobilisations	7	**164 409**	152 410
		20 485 046	1 307 718
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**14 729 345**	874 082
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	15	**1 374 710**	–
Montant à verser au Ministère	4	**3 639 109**	137 594
Montant à verser au RLISS de Champlain	5	**65 674**	–
Produits différés		**402 215**	–
Tranche courante des obligations découlant de contrats de location-acquisition	8	**35 789**	34 048
		20 246 842	1 045 724
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	8	**73 795**	109 584
Apports reportés afférents aux immobilisations	9	**164 409**	152 410
		20 485 046	1 307 718
Engagements	10		
		–	–
Actif net		**20 485 046**	1 307 718

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration



Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	**Montant réel**	Montant réel
		$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	15	**1 064 235 812**	1 139 922 236
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		**118 397 062**	6 665 571
Produits d'intérêts		**207 117**	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**180 555**	54 812
Amortissement des apports reportés grevés d'affectation		**35 264**	–
Autres produits		**1 241 660**	–
		120 061 658	6 720 383
		1 184 297 470	1 146 642 619
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	15	**1 064 235 812**	1 139 922 236
Activités et projets			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		**70 798 260**	–
Services à l'école		**3 894 726**	–
Services de soins de fin de vie		**378 026**	–
Salaires et avantages		**33 464 048**	5 310 907
Fournitures médicales		**5 723 923**	–
Location de matériel médical		**1 250 195**	–
Fournitures et articles divers		**2 644 143**	1 096 501
Locaux et terrains		**1 290 488**	258 163
Amortissement		**180 555**	54 812
		119 624 364	6 720 383
		1 183 860 176	1 146 642 619
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		**437 294**	–
Passif net repris au moment de la transition	13	**(437 294)**	–
		–	–
Actif net au début de l'exercice		**–**	–
Actif net à la fin de l'exercice		**–**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		–	–
Trésorerie reçue au moment de la transition	13	14 489 718	–
Passif net repris au moment de la transition	13	437 294	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		180 555	54 812
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	9	(180 555)	(54 812)
		14 927 012	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	12	463 779	349 080
		15 390 791	349 080
Activité d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		(23 119)	–
Activités de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	9	23 119	–
Remboursement d'obligations découlant de contrats	8	(34 048)	(32 390)
		(10 929)	(32 390)
Variation nette de la trésorerie		15 356 743	316 690
Trésorerie au début de l'exercice		1 085 414	768 724
Trésorerie à la fin de l'exercice		16 442 157	1 085 414

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est
Notes complémentaires
31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Sud-Est, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la majeure partie des régions de Hastings, de Prince Edward, de Lennox et d'Addington, les comtés de Frontenac, de Leeds et de Grenville, les villes de Kingston, de Belleville et de Brockville, les municipalités de Smith Falls et de Prescott et une partie des comtés de Lanark et de Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

   Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

   Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

b) Depuis le 17 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration*. La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 13.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services liés aux soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**137 594**	115 146
Financement remboursé au Ministère	**(243 159)**	(70 605)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**3 860 984**	93 053
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités du CASC de l'exercice précédent	**(116 310)**	—
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**3 639 109**	137 594

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS de Champlain, du Nord-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu un financement de 510 000 $ de la part du RLISS de Champlain (2017 – 510 000 $) et a engagé des dépenses admissibles de 444 326 $ (2017 – 510 000 $). La tranche non dépensée de 65 674 $ (2017 – néant) est présentée comme un montant à rembourser au RLISS de Champlain.

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

7. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Matériel informatique	**1 066 604**	**1 023 694**	**42 910**	2 820
Améliorations locatives	**1 702 067**	**1 592 279**	**109 788**	140 616
Mobilier et matériel	**2 409 519**	**2 397 808**	**11 711**	8 974
	5 178 190	**5 013 781**	**164 409**	152 410

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Le RLISS a un contrat de location inscrit au poste Obligations découlant de contrats de location-acquisition pour des améliorations locatives. Le coût de ce contrat de location est inclus dans les immobilisations, et les passifs connexes sont inclus dans les passifs afin de refléter l'acquisition et le financement de ces éléments. Le contrat de location de locaux arrive à expiration en février 2021.

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition (suite)

La valeur actualisée des paiements minimaux futurs se détaille comme suit :

	2018	2017
	$	$
2018	**—**	34 048
2019	**35 789**	35 789
2020	**37 621**	37 621
2021	**36 174**	36 174
	109 584	143 632
Moins : tranche courante	**35 789**	34 048
Tranche à long terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	**73 795**	109 584

Les améliorations locatives en vertu de contrats de location-acquisition ont été données en garantie des emprunts susmentionnés.

Le tableau qui suit présente les paiements minimaux sur la durée résiduelle des contrats de location.

	2018	2017
	$	$
2018	**—**	40 456
2019	**40 456**	40 456
2020	**40 456**	40 456
2021	**37 084**	37 084
Total des paiements minimaux	**117 996**	158 452
Moins : montant représentant les intérêts	**8 412**	14 820
	109 584	143 632

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation correspondante. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**152 410**	207 222
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**23 119**	—
Apports afférents aux immobilisations transférés par le CASC du Sud-Est	**169 435**	—
Amortissement pour l'exercice	**(180 555)**	(54 812)
Solde à la fin de l'exercice	**164 409**	152 410

10. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent en 2022.

	$
2019	1 606 758
2020	434 652
2021	237 487
2022	4 945
	2 283 842

11. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel fourni par le RLISS dépend du financement reçu du Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. En se fondant sur l'avis du conseiller juridique quant à l'estimation réaliste du bien-fondé de ces poursuites et de l'éventuelle responsabilité du RLISS, la direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

12. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère	**(1 605 381)**	—
Débiteurs	**(691 240)**	8 898
Charges payées d'avance	**14 050**	21 935
Créditeurs et charges à payer	**(784 930)**	295 799
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**1 374 710**	—
Montant à verser au Ministère	**1 996 339**	22 448
Montant à verser au RLISS de Champlain	**65 674**	
Produits différés	**94 557**	—
	463 779	349 080

13. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Sud-Est

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») du Sud-Est au RLISS du Sud-Est, y compris la mutation de tous les employés du CASC du Sud-Est. Cette transition a eu lieu le 17 mai 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de soins de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

13. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Sud-Est (suite)

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants :

	$
Trésorerie	**14 489 718**
Débiteurs	**1 155 426**
Charges payées d'avance	**370 589**
Immobilisations corporelles	**169 435**
Total de l'actif	**16 185 168**
Créditeurs et charges à payer	**14 640 193**
Produits différés	**307 658**
Montant à verser au Ministère	**1 505 176**
Apports reportés afférents aux immobilisations	**169 435**
Total du passif	**16 622 462**
Passif net repris	**(437 294)**

Le passif net découlant de cette opération est comptabilisé à titre de charge dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

14. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 430 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 2 527 953 $ (2017 – 286 327 $) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2018. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

15. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 064 235 812 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2018.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**699 707 780**	673 586 976
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**190 725**	190 725
Centres de soins de longue durée	**194 576 238**	189 581 149
Centres d'accès aux soins communautaires	**15 978 856**	127 792 583
Services de soutien communautaires	**40 367 491**	39 616 533
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**2 236 697**	2 262 722
Centres de soins de santé communautaires	**32 058 457**	30 609 214
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**79 119 568**	76 282 334
	1 064 235 812	1 139 922 236

15. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 1 374 710 $ (2017 – néant) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et ils sont inclus dans le tableau précédent.

Comme le précise la note 13, depuis le 17 mai 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC du Sud-Est. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau précédent représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

16. Charges du conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**27 025**	29 375
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**70 450**	50 675
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**162 986**	147 017
	260 461	227 067

17. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

18. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

South West **LHIN** | **RLISS** du Sud-Ouest

356 Oxford Street West,
London, ON N6H 1T3

Tel. : 519-473-2222
: 1-800-811-5146
Fax : 519-472-4045

southwestlhin.on.ca

London (Oxford St)
London (Downtown)
Owen Sound
Seaforth
Stratford
St. Thomas
Woodstock

17 juillet 2018

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest. La Direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportune pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été verifiés par Deloitte LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Ron Sapsford
Chef de la direction par intérim

Hilary Anderson
Vice-président, Services corporatifs

Ontario
Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

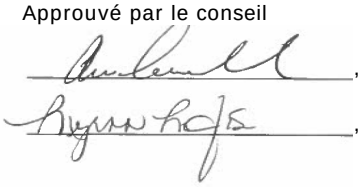
État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**33 795 044**	648 278
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		**6 216 698**	7 656 700
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée		**749 387**	32 175
Autres débiteurs		**559 524**	7 606
Charges payées d'avance		**863 448**	8 738
		42 184 101	8 353 497
Immobilisations	7	**2 758 535**	44 290
		44 942 636	8 397 787
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**24 192 933**	600 480
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	15	**6 216 698**	7 656 700
Montant à verser au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	4, 15	**11 654 347**	96 317
Tranche courante des obligations découlant de contrats de location-acquisition	8	**450 746**	–
		42 514 724	8 353 497
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	8	**300 518**	–
Apports reportés afférents aux immobilisations	9	**2 646 961**	44 290
		45 462 203	8 397 787
Engagements	10		
Actif net		**(519 567)**	–
		44 942 636	8 397 787

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil



, administrateur

, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018 Montant réel $	2017 Montant réel $
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	15	**2 177 164 119**	2 309 811 966
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		**202 344 217**	8 712 912
Produits d'intérêts		**364 532**	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**1 728 850**	21 618
Autres produits		**1 313 297**	–
		2 382 915 015	2 318 546 496
Technologies habilitantes – financement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration attribué à d'autres	5	**(1 530 000)**	(1 530 000)
Total des produits		**2 381 385 015**	2 317 016 496
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	15	**2 177 164 119**	2 309 811 966
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		**112 489 356**	–
Services à l'école		**6 866 801**	–
Services de soins de fin de vie		**2 898 226**	–
Salaires et avantages		**58 674 067**	5 296 566
Fournitures médicales		**8 660 433**	–
Location de matériel médical		**1 213 936**	–
Fournitures et articles divers		**7 307 969**	1 886 346
Bâtiment et terrain		**2 678 481**	21 618
Amortissement		**2 205 514**	
Réparations et entretien		**1 217 486**	–
		204 212 269	7 204 530
Total des charges		**2 381 376 388**	2 317 016 496
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent :		**8 627**	–
Passif net repris au moment de la transition	13	**(528 194)**	–
Excédent des charges sur les produits		**(519 567)**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018			2017
	Non affecté	**Avantages sociaux**	**Total**	Montant réel
	$	**$**	**$**	$
Actif net au début de l'exercice	**–**	**–**	**–**	-
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent	**–**	**8 627**	**8 627**	-
Passif net repris au moment de la transition	**–**	**(528 194)**	**(528 194)**	-
Actif net à la fin de l'exercice	**–**	**(519 567)**	**(519 567)**	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		**(519 567)**	–
Trésorerie reçue au moment de la transition		**23 827 333**	–
Passif net repris au moment de la transition		**528 194**	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		**2 205 514**	21 618
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**(1 728 850)**	(21 618)
		24 312 624	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	12	**8 945 202**	212 925
		33 257 826	212 925
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		**(500 617)**	(22 314)
Activité de financement			
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition		**(451 363)**	–
Augmentation des apports reportés		**840 920**	22 314
		389 557	22 314
Variation nette de la trésorerie		**33 146 766**	212 925
Trésorerie au début de l'exercice		**648 278**	435 353
Trésorerie à la fin de l'exercice		**33 795 044**	648 278

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest
Notes complémentaires
31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juillet 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Sud-Ouest, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

   Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

   Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

b) Depuis le 24 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes.

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent le financement approuvé par le Ministère pour appuyer les fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS et les activités du RLISS. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère aux fournisseurs de services de santé et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent que les fonds liés aux paiements de transfert et les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration*. La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 12.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports reportés afférents aux immobilisations

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre de produit de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Matériel informatique	3 ans (mode linéaire)
Logiciels	3 ans (mode linéaire)
Contrat de location-acquisition grevant du matériel	Durée du bail (mode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (mode linéaire)
Mobilier et matériel	10 ans (mode linéaire)
Système téléphonique	5 ans (mode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services liés aux soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**96 316**	61 122
Financement remboursé au Ministère	**(96 316)**	(55 636)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**9 622 028**	83 354
Financement à rembourser au Ministère repris au moment de la transition	**2 032 319**	
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement de l'exercice considéré	**—**	7 476
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**11 654 347**	96 316

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS d'Érié St-Clair, de Hamilton Niagara Haldimand Brant et de Waterloo Wellington (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le RLISS du Sud-Ouest a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2018 s'est chiffré à 2 040 000 $ (2017 – 2 040 000 $).

Un financement de 1 530 000 $ (2017 – 1 530 000 $) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 530 000 $ (2017 – 1 530 000 $). Le RLISS a inscrit un montant de néant à payer au Ministère (2017 – 7 476 $).

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (suite)

Le tableau qui suit présente l'information financière résumée relative au financement et aux charges du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement.

	2018			2017
	Financement accordé	**Charges admissibles**	**Surplus**	Surplus
	$	**$**	**$**	$
RLISS d'Érié St-Clair	**510 000**	**510 000**	**—**	—
RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant	**510 000**	**510 000**	**—**	—
RLISS de Waterloo Wellington	**510 000**	**510 000**	**—**	—
RLISS du Sud-Ouest	**510 000**	**510 000**	**—**	7 476

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

7. Immobilisations

	2018			2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Matériel informatique	**4 572 985**	**3 872 036**	**700 949**	9 832
Logiciels	**2 231 898**	**2 168 350**	**63 548**	—
Contrat de location-acquisition grevant du matériel	**2 480 139**	**1 639 287**	**840 852**	—
Améliorations locatives	**5 145 820**	**4 464 482**	**681 338**	—
Mobilier et matériel	**5 067 139**	**4 653 845**	**413 294**	34 458
Système téléphonique	**1 342 568**	**1 284 014**	**58 554**	—
	20 840 549	**18 082 014**	**2 758 535**	44 290

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest
Notes complémentaires
31 mars 2018

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	2018	2017
	$	$
Contrat de location grevant du matériel arrivant à expiration en avril 2019. Des paiements mensuels regroupant le principal et les intérêts de 10 442 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	127 208	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en septembre 2019. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 10 948 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	11 091	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en janvier 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 27 803 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	28 166	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 21 480 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	21 760	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 16 554 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	49 189	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 2 425 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	7 205	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en juin 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 2 237 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	6 647	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en juillet 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 23 017 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	68 392	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en juillet 2019. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 4 773 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	4 483	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en septembre 2019. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 3 458 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	3 508	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en novembre 2019. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 1 056 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	1 071	—
Solde reporté	328 720	—

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition (suite)

	2018	2017
	$	$
Solde reporté	328 720	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en décembre 2019. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 4 341 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	4 404	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 20 996 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	40 380	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en juin 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 30 591 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	58 791	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en août 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 103 065 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	198 073	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en octobre 2020. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 37 602 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	72 264	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en janvier 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 7 074 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	13 596	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en janvier 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 2 283 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	4 387	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en février 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 9 280 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	17 835	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 4 304 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	8 271	—
Contrat de location grevant du matériel informatique arrivant à expiration en mars 2021. Des paiements annuels regroupant le principal et les intérêts de 2 364 $, plus les taxes applicables, sont exigés jusqu'à l'expiration.	4 543	—
	751 264	—
Moins la tranche courante des obligations découlant de contrats de location-acquisition	450 746	—
Tranche à long terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition	300 518	—

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition (suite)

Le matériel visé par les contrats de location-acquisition est donné en garantie des emprunts mentionnés précédemment. Le tableau qui suit présente les paiements minimaux sur la durée restante des contrats de location.

	$
2019	470 541
2020	263 534
2021	28 769
Total des paiements minimaux	762 844
Moins : montant représentant les intérêts	11 580
	751 264

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation correspondante. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**44 290**	43 594
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**3 490 601**	22 314
Apports afférents aux immobilisations transférés par le CASC	**840 920**	—
Amortissement des apports différés comptabilisés dans les produits pour l'exercice	**(1 728 850)**	(21 618)
Solde des apports reportés afférents aux immobilisations à long terme à la fin de l'exercice	**2 646 961**	44 290

10. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation échelonnés jusqu'en 2023 visant des locaux et du matériel, qui sont assortis des modalités de renouvellement habituelles. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2018	1 370 693
2019	1 054 750
2020	928 449
2021	925 950
2022	905 950
Par la suite	268 650

11. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel fourni par le RLISS dépend du financement reçu du Ministère.

12. Renseignements additionnels au sujet de l'état des flux de trésorerie

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère – paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**1 440 002**	5 798 622
Débiteurs	**(830 117)**	(7 606)
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	**262 862**	4 052
Charges payées d'avance	**(222 898)**	14 310
Créditeurs et charges à payer	**3 402 964**	175 682
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(1 440 002)**	(5 798 622)
Montant à verser au Ministère	**6 332 391**	35 195
Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario	**—**	(8 708)
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**8 945 202**	212 925

13. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Sud-Ouest

Le 3 avril 2017, le Ministère a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») du Sud-Ouest au RLISS du Sud-Ouest, y compris la mutation de tous les employés du CASC du Sud-Ouest. Cette transition a eu lieu le 23 mai 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de soins de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats.

13. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Sud-Ouest (suite)

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants :

	$
Actif	
Trésorerie	23 827 333
Débiteurs	806 677
Montant réglementaire à recevoir du gouvernement	950 034
Financement à recevoir du Ministère	8 103
Charges payées d'avance	431 990
	26 024 137
Dépôts au titre de la location et des avantages et dépôts de garantie	199 822
Immobilisations	3 783 459
	30 007 418
Passif	
Créditeurs et charges à payer	22 854 615
Montant réglementaire à verser au gouvernement	1 062 939
Obligation au titre des congés de maladie pour lesquelles les droits ne sont pas acquis	528 194
Montant à verser au Ministère	2 032 319
Tranche courante des obligations découlant de contrats de location-acquisition	247 352
Tranche courante des apports reportés afférents aux immobilisations	1 798 622
	28 524 041
Tranche à long terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition	319 592
Tranche à long terme des apports reportés afférents aux immobilisations	1 691 979
	30 535 612
Passif net repris	(528 194)

Le passif net découlant de cette opération est comptabilisé dans l'état des résultats.

14. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 881 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 4 502 622 $ (2017 – 415 822 $) et il a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

15. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 2 177 164 119 $ (2017 – 2 309 811 966 $) à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2018.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**1 619 917 047**	1 574 467 090
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**385 575**	426 600
Centres de soins de longue durée	**348 392 647**	339 024 414
Centres d'accès aux soins communautaires	**32 525 467**	228 637 822
Services de soutien communautaires	**42 447 240**	47 829 870
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**26 882 147**	25 200 322
Centres de soins de santé communautaires	**22 914 143**	21 705 859
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	**8 780 344**	—
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**74 919 509**	72 519 989
	2 177 164 119	2 309 811 966

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 6 216 698 $ (2017 – 7 656 700 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et ils sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Comme le précise la note 13, depuis le 24 mai 2017, le RLISS du Sud-Ouest a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC du Sud-Ouest. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau précédent représentent le financement fourni au CASC après la date du transfert.

16. Coûts liés au conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**47 631**	61 089
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**77 565**	72 767
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**55 260**	76 323
Solde à la fin de l'exercice	**180 456**	210 179

17. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

18. Prestations constituées au titre des congés de maladie pour lesquelles les droits ne sont pas acquis

Les prestations constituées au titre des congés de maladie comprennent les prestations au titre des congés de maladie qui sont accumulées, mais pour lesquelles les droits ne sont pas acquis. Ces ajustements ne sont pas capitalisés par le Ministère de l'Ontario.

19. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Toronto Central **LHIN**

425 Bloor Street East, Suite 201
Toronto, ON M4W 3R4
Tel: 416 921-7453 • Fax: 416 921-0117
Toll Free: 1 866 383-5446
www.torontocentrallhin.on.ca

6 juin, 2018

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS »), un organisme de la Couronne, adhère à des normes rigoureuses d'intégrité lors de la conduite de ses activités. Pour protéger les actifs du RLISS et garantir la fiabilité des renseignements financiers, le RLISS applique des procédures et des pratiques administratives saines, et maintient les systèmes d'information et les contrôles financiers internes appropriés.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers du RLISS ci-joints incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois applicables et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), ainsi qu'aux normes et directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction a également la responsabilité de maintenir un système de contrôles internes conçus pour garantir raisonnablement que les actifs sont convenablement protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que des renseignements financiers fiables sont produits en temps utile afin de permettre la préparation des états financiers. La responsabilité de la surveillance et de l'évaluation de ces systèmes incombe à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

Avant que les états financiers soient approuvés, la direction se réunit avec les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'examiner les états financiers et de discuter de n'importe quelle question importante afférente aux rapports financiers ou aux contrôles internes.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte s.r.l. – les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Susan Fitzpatrick

Directrice générale

Raj Krishnapillai

Vice-Président, finances et TI, chef de la direction financière

Ontario
Local Health Integration Network

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

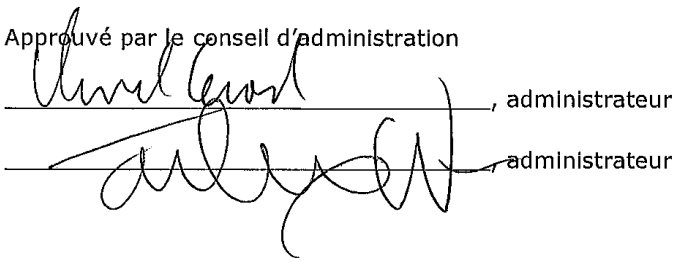
État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**18 245 200**	1 096 486
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») à l'égard des activités		**1 281 400**	–
Montant à recevoir du Ministère à l'égard des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	13	**17 461 797**	21 813 625
Montant à recevoir de Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)		**337 700**	25 129
Débiteurs		**1 391 167**	197 765
Charges payées d'avance		**338 477**	15 308
		39 055 741	23 148 313
Dépôts au titre de la location et dépôts de garantie		**107 501**	–
Immobilisations	7	**570 887**	200 031
		39 734 129	23 348 344
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**21 367 069**	1 306 471
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	13	**17 461 797**	21 813 625
Montant à verser au Ministère	4	**334 376**	28 217
		39 163 242	23 148 313
Apports reportés afférents aux immobilisations	8	**570 887**	200 031
		39 734 129	23 348 344
Engagements	9		
Actif net		**–**	–
		39 734 129	23 348 344

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration



, administrateur

, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto
État des résultats et de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Produits			
Ministère – paiements de transfert	13	**4 844 923 299**	4 896 026 687
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		**225 896 238**	14 877 647
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**2 003 047**	1 083 269
Autres produits		**1 181 989**	–
		229 081 274	15 960 916
Total des produits		**5 074 004 573**	4 911 987 603
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	13	**4 844 923 299**	4 896 026 687
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		**146 082 690**	–
Services à l'école		**4 679 809**	–
Services de soins de fin de vie		**2 152 076**	–
Salaires et avantages		**53 088 680**	9 999 365
Fournitures médicales		**7 590 514**	–
Location de matériel médical		**2 693 060**	–
Fournitures et articles divers		**6 229 687**	4 144 161
Bâtiment et terrain		**1 972 437**	670 646
Amortissement		**2 003 047**	1 083 269
Réparations et entretien		**420 484**	63 474
		226 912 484	15 960 916
Total des charges		**5 071 835 783**	4 911 987 603
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		**2 168 790**	–
Passif net repris au moment de la transition	11	**(2 168 790)**	–
		–	–
Actif net au début de l'exercice		**–**	–
Actif net à la fin de l'exercice		**–**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		**–**	–
Trésorerie reçue au moment de la transition	11	**16 468 992**	–
Passif net repris au moment de la transition	11	**2 168 790**	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		**2 003 047**	1 083 263
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**(2 003 047)**	(1 083 263)
Transfert d'apports reportés afférents aux immobilisations		**–**	(410 980)
Transfert d'immobilisations corporelles à SCSO		**–**	410 980
		18 637 782	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10	**(1 489 068)**	(319 821)
		17 148 714	(319 821)
Activité d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		**(429 140)**	(179 288)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations		**429 140**	179 288
Augmentation nette de la trésorerie		**17 148 714**	(319 821)
Trésorerie au début de l'exercice		**1 096 486**	1 416 307
Trésorerie à la fin de l'exercice		**18 245 200**	1 096 486

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto
Notes complémentaires
31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre-Toronto, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS a les mandats suivants :

a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

b) Depuis le 7 juin 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Matériel destiné au service à la clientèle	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration*. La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 11.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services liés aux soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif est appropriée.

Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

4. Montant à verser au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**(28 217)**	(4 707)
Financement remboursé au Ministère	**28 217**	2 807
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**(334 376)**	(26 317)
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**(334 376)**	(28 217)

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 423 000 $ (2017 – 423 000 $).

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Au cours de l'exercice, un financement supplémentaire de 1 080 000 $ pour le soutien à l'ensemble des RLISS a été versé au RLISS, montant qui devait être affecté aux salaires et aux avantages sociaux liés aux activités de soutien pour le processus de transition et la mise en œuvre du mandat élargi des RLISS. Le RLISS a engagé directement des charges admissibles correspondant à une tranche de 360 000 $ de ce montant, et une tranche de 414 445 $ a été distribuée à d'autres RLISS, comme suit :

	$
RLISS du Centre-Ouest	168 948
RLISS du Nord-Est	65 497
RLISS du Sud-Est	180 000
	414 445

Les fonds non dépensés restants, soit un montant de 305 555 $, sont à verser au Ministère et ils ont été inclus au poste Montant à verser au Ministère de l'état de la situation financière.

L'état des résultats de l'exercice précédent comprend les transactions du Bureau des services partagés des RLISS et du Partenariat des RLISS jusqu'au 28 février 2017, puisque ces entités étaient des divisions du RLISS. Au 1er mars 2017, ces soldes et les résultats d'exploitation étaient inclus dans les compte de SCSO.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto
Notes complémentaires
31 mars 2018

7. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Matériel informatique et de communications	**13 802 756**	**13 802 756**	**—**	156 305
Améliorations locatives	**4 304 402**	**3 875 262**	**429 140**	—
Mobilier et matériel	**2 160 107**	**2 158 680**	**1 427**	43 726
Matériel destiné au service à la clientèle	**233 866**	**93 546**	**140 320**	—
	20 501 131	**19 930 244**	**570 887**	200 031

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation correspondante. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**200 031**	1 514 992
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**429 140**	179 288
Apports afférents aux immobilisations pris en charge au moment de la transition	**1 944 763**	—
Transfert des apports reportés afférents aux immobilisations à SCSO	**—**	(410 980)
Amortissement pour l'exercice	**(2 003 047)**	(1 083 269)
Solde à la fin de l'exercice	**570 887**	200 031

9. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation.

	$
2019	2 833 778
2020	2 543 868
2021	2 000 505
2022	1 587 846
2023	1 603 896
Par la suite	7 567 892
	18 137 785

10. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du RLISS	**—**	79 564
Montant à recevoir de SCSO	**(312 571)**	(25 129)
Montant à recevoir du Ministère à l'égard des activités	**(1 281 400)**	—
Montant à recevoir du Ministère quant aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**4 351 828**	(3 782 831)
Débiteurs	**890 703**	103 431
Charges payées d'avance	**489 120**	88 620
Dépôt au titre de la location et dépôts de garantie	**(107 501)**	—
Créditeurs et charges à payer	**(1 473 578)**	(589 817)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(4 351 828)**	3 782 831
Montant à verser au Ministère	**306 159**	23 510
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**(1 489 068)**	(319 821)

11. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Centre-Toronto

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») du Centre-Toronto au RLISS du Centre-Toronto, y compris la mutation de tous les employés du CASC du Centre-Toronto. Cette transition a eu lieu le 7 juin 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de services de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats.

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC suivants :

	$
Trésorerie	16 468 992
Débiteurs	2 084 105
Charges payées d'avance	812 289
Immobilisations corporelles	1 944 763
	21 310 149
Créditeurs et charges à payer	21 534 176
Apports reportés afférents aux immobilisations	1 944 763
Total du passif	23 478 939
Passif net repris	(2 168 790)

Le passif net découlant de cette opération est comptabilisé à titre de charge dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

11. Transition du Centre d'accès aux services communautaires du Centre-Toronto (suite)

Le tableau qui suit présente la répartition des coûts de 180 000 $ engagés au cours de l'exercice.

	$
Salaires et avantages	179 773
Déplacements	227
Total	180 000

Le financement de 180 000 $ reçu de la province de l'Ontario pour compenser ces coûts de transition est inclus au poste Financement fourni par le Ministère – activités et projets de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

12. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 717 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 4 331 114 $ (2017 – 567 348 $) et il a été passé en charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 4 844 923 299 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**3 762 942 504**	3 651 802 995
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**715 050**	751 425
Centres de soins de longue durée	**286 436 318**	281 028 865
Centres d'accès aux soins communautaires	**45 672 039**	250 537 181
Services de soutien communautaires	**121 219 547**	103 132 111
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**61 296 702**	60 388 749
Centres de soins de santé communautaires	**101 968 489**	97 270 624
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**146 069 582**	143 110 762
Programmes d'aide aux toxicomanes	**39 665 607**	37 951 625
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	**3 096 818**	3 091 657
Hôpital psychiatrique spécialisé	**275 791 593**	266 911 643
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpital psychiatrique	**49 050**	49 050
	4 844 923 299	4 896 026 687

13. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 17 461 797 $ (2017 – 21 813 625 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et ils sont inclus dans le tableau précédent.

Comme le précise la note 11, depuis le 7 juin 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC du Centre-Toronto. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC dans le tableau précédent représentent le financement fourni au CASC jusqu'à la date du transfert.

14. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

15. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

16. Coûts liés au conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**14 700**	11 200
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**52 100**	50 025
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**509**	4 407
	67 309	65 632

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Rapport sur les responsabilités de la direction

II incombe à la direction du Réseau local d'lntégration des services de santé (RLISS) d'Waterloo Wellington de préparer les états financiers afférants conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prepare les états financiers conformément aux conventions comptables approprées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant prevue de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme ells sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pur s'assurer que les états financiers sont présentés fidélement, à tous les égards importanis. Les données financiéres incluses dans le present rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.

La direction tient à jour un systéme de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable, moyennant des frais raisonnables, que les élémants d'actif sont protégés et que les transactions sont exécutées et enregistrées conformément aux politiques régissant les activités du RLISS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matiére d'information financiére et de contrôle interne et de passer en revue et d'approuver en demier resort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par le comité de verification. Le comité se réunit environ quatre fois par an pour passer en revue l'information financiére vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche LLP a libre et plein accés au comité de verification.

La direction reconnait qu'li lui incombe de presenter des renseignements financiers représentalifs des operations du RLISS, uniformément fiables et pertinents pour l'évaluation éclairée des activités du RLISS.





Bruce Lauckner
Administrateur en chef

Zeynep Danis
Vice président finance et des services

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 juin 2018

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

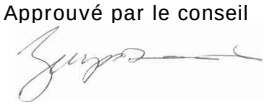
État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
	3	$	$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		**11 708 066**	713 807
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		**8 071 353**	2 449 272
Débiteurs		**2 593 872**	84 865
Charges payées d'avance		**759 711**	56 740
		23 133 002	3 304 684
Dépôts au titre de la location et des avantages et dépôts de garantie		**41 650**	–
Immobilisations	7	**555 009**	149 390
		23 729 661	3 454 074
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**15 979 710**	700 940
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé		**6 800 553**	2 449 272
Montant à verser au Ministère	4	**362 828**	154 472
Apports reportés		**4 743**	–
		23 147 834	3 304 684
Avantages postérieurs à l'emploi	8	**1 281 829**	–
Avantages liés aux congés de maladie	17	**29 996**	
Apports reportés afférents aux immobilisations	9	**555 009**	149 390
Engagements	10		
		25 014 668	3 454 074
Passif (actif) net		**(1 285 007)**	–
		23 729 661	**3 454 074**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil



_____

Président du conseil d'administration



_____

Président du comité des finances et de la vérification

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018 Montant réel	2017 Montant réel
		$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	15	**985 588 120**	1 082 899 573
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		**147 962 830**	6 177 119
Produits d'intérêts		**161 458**	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**127 445**	50 116
Autres produits		**2 013 083**	–
		150 264 816	6 227 235
Total des produits		**1 135 852 936**	1 089 126 808
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	15	**985 588 120**	1 082 899 573
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			–
Services à domicile/en clinique		**83 051 148**	–
Services à l'école		**4 871 672**	–
Services de soins de fin de vie		**2 624 347**	–
Salaires et avantages		**39 358 220**	4 735 071
Fournitures médicales		**4 071 510**	–
Location de matériel médical		**1 301 943**	–
Fournitures et articles divers		**1 242 462**	34 036
Bâtiment et terrain		**1 866 234**	318 039
Amortissement		**127 445**	50 116
Réparations et entretien		**73 149**	–
Autres charges de fonctionnement		**10 712 337**	1 089 973
		149 300 467	6 227 235
Total des charges		**1 134 888 587**	1 089 126 808
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		**964 349**	–
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi		**(172 864)**	–
Dépenses du fonds de dons		**(24 146)**	–
Passif net repris au moment de la transition	13	**(2 052 346)**	–
Excédent des charges sur les produits		**(1 285 007)**	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

				2018	2017
	Non affectés	Fonds de dons	Avantages du personnel	Total	Montant réel
			$	$	$
Actif net au début de l'exercice	–	–	–	–	–
Excédent des produits sur les charges avant l'élément qui suit	964 349	(24 146)	(172 864)	767 339	–
Passif net repris au moment de la transition	(964 349)	50 964	(1 138 961)	(2 052 346)	–
Actif (passif) net à la fin de l'exercice	–	26 818	(1 311 825)	(1 285 007)	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	Notes	2018	2017
		$	$
Activités de fonctionnement			
Excédent des charges sur les produits		**(1 285 007)**	–
Trésorerie reçue au moment de la transition		**9 483 705**	–
Passif net repris au moment de la transition		**2 052 346**	–
Ajouter : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		**127 445**	50 115
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		**(127 445)**	(50 115)
		10 251 044	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	12	**743 215**	174 252
		10 994 259	174 252
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		**(169 438)**	–
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	9	**169 438**	–
(Diminution) variation nette de la trésorerie		**10 994 259**	174 252
Trésorerie au début de l'exercice		**713 807**	539 555
Trésorerie à la fin de l'exercice		**11 708 066**	713 807

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2018

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Waterloo Wellington, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

a. Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la quasi-totalité de la région de Waterloo Wellington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

   Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

   Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

   Depuis le 17 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile*, et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique et de communications	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur la moitié du taux annuel.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Adoption de la NCSP 3430 – Opérations de restructuration

Le RLISS a appliqué la Norme comptable du secteur public (« NCSP ») 3430, *Opérations de restructuration*. La norme 3430 exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge dans le cadre d'une entente de restructuration soient comptabilisés à la valeur comptable et que l'augmentation des actifs nets ou des passifs nets reçus du cédant soit comptabilisée à titre de produit ou de charge. Lorsqu'une restructuration a lieu, le cessionnaire voit sa situation économique changer à la date de la restructuration, mais non son passé ou sa responsabilité à l'égard d'événements passés. Par conséquent, l'application rétroactive avec retraitement des périodes antérieures n'est permise que dans certaines circonstances. L'incidence de cette norme sur les résultats de l'exercice considéré est présentée à la note 13.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Le RLISS comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et de congés de maladie à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées se fonde sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui tient compte de la meilleure estimation de la direction quant aux échelles salariales futures, à l'augmentation des autres coûts et à d'autres facteurs actuariels). En vertu de cette méthode, le coût des avantages est comptabilisé sur la durée de service moyenne prévue du groupe d'employés.

Les gains et les pertes actuariels liés aux obligations au titre des prestations constituées découlent des écarts entre les prévisions et la réalité, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent des gains et des pertes actuariels futurs sera amorti sur la durée de service résiduelle moyenne estimative des employés. La plus récente évaluation actuarielle du régime de congé de maladie et du régime de retraite date du 31 mars 2018.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Changement de méthode comptable

En raison du changement de responsabilité susmentionné à l'égard de la prestation de certains services de soins à domicile, les activités du RLISS ont subi d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent. Des suites de ces modifications, le RLISS a déterminé que l'adoption des Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public est appropriée. Auparavant, le RLISS suivait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'adoption de cette méthode n'a pas d'incidence sur les résultats présentés précédemment. L'incidence du changement se limite à la présentation, et par conséquent, les données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2018

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2018	2017
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**154 472**	194 990
Financement remboursé au Ministère	**(154 472)**	(192 450)
Financement à rembourser au Ministère lié à la transition du CASC de Waterloo Wellington	**793**	—
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	**362 035**	151 932
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour le groupement de l'exercice considéré	**—**	—
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**362 828**	154 472

5. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS de Waterloo Wellington a conclu une entente avec les RLISS d'Érié St-Clair, de Hamilton Niagara Haldimand Brant et du Sud-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS de Waterloo Wellington reflètent sa quote-part du financement versé par le Ministère aux bureaux de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration pour son groupement et des charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest un financement de 510 000 $ (2017 – 510 000 $).

6. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

SCSO est un organisme provincial créé le 1er janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

7. Immobilisations

	2018			2017
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Matériel informatique	**742 566**	**719 248**	**23 318**	—
Améliorations locatives	**1 104 203**	**583 193**	**521 010**	143 880
Mobilier et matériel	**848 275**	**837 594**	**10 681**	5 509
	2 695 044	**2 140 035**	**555 009**	149 389

8. Avantages postérieurs à l'emploi

Le RLISS offre un régime de retraite anticipé à prestations déterminées qui offre des avantages aux employés âgés de 55 ans qui ont pris leur retraite et touchent des prestations du régime de retraite. Les prestations de retraite anticipée cessent d'être versées lorsque le participant atteint l'âge de 65 ans.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les prestations de retraite anticipée au 31 mars 2018 sont déterminées au moyen d'une évaluation actuarielle à des fins comptables fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La plus récente évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite anticipée date du 31 mars 2018.

Cette évaluation est basée sur des hypothèses concernant l'avenir. Les hypothèses économiques utilisées dans le cadre de ces évaluations se fondent sur les meilleures estimations de la direction quant aux taux des éléments suivants :

	2018
	%
Taux d'inflation	**2,0**
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	**3,6**
Taux de croissance de la rémunération	**3,0**
Taux tendanciel des coûts des soins dentaires	**4,0**
Taux tendanciel des coûts des soins de santé	**6,0**

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet du régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

	2018	2017
	$	$
Passif au titre des prestations constituées transféré du CASC de Waterloo Wellington	**1 108 964**	—
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	**172 058**	—
Intérêts sur les obligations	**64 549**	—
Amortissement des pertes actuarielles	**60 858**	—
Prestations versées	**(124 600)**	—
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**1 281 829**	—
Obligations au titre des prestations constituées	**2 012 129**	—
Pertes actuarielles non amorties	**(730 300)**	—
Passif au titre des prestations constituées au 31 mars 2018	**1 281 829**	—

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation correspondante. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2018	2017
	$	$
Solde au début de l'exercice	**149 390**	199 505
Apports afférents aux immobilisations pris en charge au moment de la transition	**363 626**	—
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	**169 438**	—
Amortissement pour l'exercice	**(127 445)**	(50 115)
Solde à la fin de l'exercice	**555 009**	149 390

10. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation.

	$
2018	1 617 313
2019	1 364 731
2020	987 415
2021	904 708
2022	351 021

11. Éventualités

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. En se fondant sur l'avis du conseiller juridique quant à l'estimation réaliste du bien-fondé de ces poursuites et de l'éventuelle responsabilité du RLISS, la direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

12. Renseignements additionnels au sujet de l'état des flux de trésorerie

	2018	2017
	$	$
Montant à recevoir du Ministère	(5 622 081)	8 986 928
Débiteurs	(1 094 237)	(51 941)
Charges payées d'avance	887 608	(25 773)
Dépôts	(41 650)	—
Créditeurs et charges à payer	2 288 562	309 019
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	4 351 281	(8 986 928)
Montant à verser au Ministère	205 386	(40 518)
Montant à verser au bureau de services partagés des RLISS	—	(16 535)
Produits différés	(404 518)	—
Avantages postérieurs à l'emploi	172 864	—
	743 215	174 252

13. Transition du Centre d'accès aux soins communautaires de Waterloo Wellington

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux soins communautaires (le « CASC ») de Waterloo Wellington au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC de Wellington Waterloo. Cette transition a eu lieu le 17 mai 2017. Avant la transition, le RLISS finançait une partie importante des activités du CASC de Waterloo Wellington au moyen de paiements de transfert des fournisseurs de services de santé. Depuis la date de transition, les coûts engagés à l'égard de la prestation de services auparavant fournis par le CASC de Waterloo Wellington sont engagés directement par le RLISS et présentés au poste approprié de l'état des résultats.

Le RLISS a comptabilisé à la valeur comptable les actifs et les passifs pris en charge du CASC de Waterloo Wellington suivants :

	2017
	$
Trésorerie	9 483 705
Débiteurs	1 414 770
Charges payées d'avance	1 590 579
Immobilisations	363 626
	12 852 680
Créditeurs et charges à payer	12 990 208
Produits différés	409 261
Montant à verser au Ministère	2 970
Apports reportés afférents aux immobilisations	363 626
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	1 138 961
	14 905 026
Passif net repris	(2 052 346)

Le passif net découlant de cette opération est comptabilisé en tant que produits dans l'état des résultats.

14. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs auquel cotisent environ 533 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2018 s'est établi à 2 692 122 $ (2017 – 347 875 $) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2018. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2017. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

15. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 985 588 120 $ à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2018.

	2018	2017
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**617 197 091**	598 060 559
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**159 225**	159 225
Centres de soins de longue durée	**202 450 016**	195 888 555
Centres d'accès aux soins communautaires	**17 453 771**	146 637 176
Services de soutien communautaires	**29 490 832**	28 349 482
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**6 471 004**	6 471 004
Centres de soins de santé communautaires	**24 210 476**	22 693 581
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**88 155 705**	84 639 991
	985 588 120	1 082 899 573

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2018, un montant de 6 800 553 $ (2017 – 2 449 272 $) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et ils sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Comme le précise la note 13, depuis le 17 mai 2017, le RLISS a pris en charge les actifs, les passifs, les droits et les obligations du CASC de Wellington Waterloo. Les montants de l'exercice considéré présentés à l'égard du CASC de Waterloo Wellington dans le tableau ci-dessus représentent le financement fourni au CASC de Waterloo Wellington depuis la date du transfert.

16. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

16. Risque financier (suite)

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

17. Prestations constituées au titre des congés de maladie pour lesquelles les droits ne sont pas acquis

Les prestations constituées au titre des congés de maladie comprennent les prestations au titre des congés de maladie qui sont accumulées, mais pour lesquelles les droits ne sont pas acquis. Ces ajustements ne sont pas capitalisés par le Ministère.

18. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

19. Coûts liés au conseil d'administration

Le tableau qui suit présente les détails des charges du conseil d'administration présentées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

	2018	2017
	$	$
Dépenses journalières du président du conseil d'administration	**11 625**	75 950
Dépenses journalières des autres membres du conseil d'administration	**58 150**	45 000
Autres dépenses de gouvernance et de déplacements	**17 065**	31 284
	86 840	152 234

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Les états financiers de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2017 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.ontario.ca.

nohfc
Suite 200, Roberta Bondar Place, 70 Foster Drive, Sault Ste. Marie, Ontario P6A 6V8
Tel: 705 945-6700 or 1 800 461-8329 @nohfc nohfc.ca

sgfpno
Place Roberta Bondar, 70, promenade Foster, bureau 200, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V8
Tél: 705 945-6700 ou 1 800 461-8329 @sgfpno sgfpno.ca

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Exercice clos le 31 mars 2018

Responsabilité en matière de communication de l'information financière

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), ci-joints, ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil d'importance relative et sont fondés sur l'information disponible au 6 juin 2018.

Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de mettre en place et d'appliquer un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps opportun à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles, de même qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'entremise du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. En général, le comité de vérification, dont les membres sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, se réunit périodiquement avec la direction et le Bureau de la vérificatrice générale pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à la vérificatrice générale d'indiquer si, à son avis, les états financiers ont été présentés fidèlement, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public. Le rapport de la vérificatrice générale décrit la portée de l'examen effectué par la vérificatrice ainsi que l'opinion de cette dernière.



Melanie Muncaster
Directeur général
SGFPNO



Jocelyn Ouellet, CPA, CMA
Contrôleuse principale
SGFPNO



Susan Richichi, CPA, CA
Chef des services financiers
SGFPNO



Glen Vine
Chef des services relatifs aux programmes
SGFPNO

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminés à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

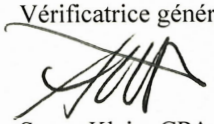
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 6 juin 2018

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En milliers de dollars)	2018	2017
Actif financier		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents (note 3)	299 217 $	301 466 $
Intérêts courus	1 323	488
Part à moins d'un an du prêt en cours (note 4)	8 118	7 118
	308 658	309 072
Prêts en cours (note 4)	32 624	34 473
	341 282	343 545
Passif financier		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	4 341	10 462
Actif financier net	336 941	333 083
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 6)	2	5
Engagements (note 9)		
Investissement net de la Province de l'Ontario	336 943 $	333 088 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



_____ Co-président



_____ Co-présidente



_____ Directeur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En milliers de dollars)	Budget 2018	2018	2017
Revenus			
Subvention de la Province de l'Ontario	100 000 $	100 000 $	100 000 $
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents	1 946	3 329	1 933
Intérêts sur les prêts en cours	1 588	2 502	2 158
Recouvrements	–	849	1 167
	103 534	106 680	105 258
Charges			
Contributions conditionnelles	91 460	93 951	74 834
Pertes sur créances (note 7)	6 775	1 762	2 981
Administration (note 8)	11 261	7 112	7 754
	109 496	102 825	85 569
Excédent / (insuffisance) des revenus sur les charges	(5 962) $	3 855	19 689 $
Investissement net de la Province de l'Ontario, en début d'exercice		333 088	313 399
Investissement net de la Province de l'Ontario, en fin d'exercice		336 943 $	333 088 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif financier net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En milliers de dollars)	2018	2017
Excédent des revenus sur les charges	3 855 $	19 689 $
Amortissement des immobilisations corporelles	3	4
Augmentation de l'actif financier net	3 858	19 693
Actif financier net en début d'exercice	333 083	313 390
Actif financier net en fin d'exercice	336 941 $	333 083 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En milliers de dollars)	2018	2017
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Décaissements relatifs aux prêts	(12 806) $	(14 925) $
Encaissements et recouvrements relatifs aux prêts	12 674	14 802
Contributions conditionnelles	(99 902)	(77 197)
Intérêts reçus sur les prêts en cours	2 445	2 175
Autres revenus	122	7
	(97 467)	(75 138)
Activités de financement		
Contributions en espèces de la Province au titre des activités de prêt et d'aide financière	100 000	100 000
Activités de fonctionnement		
Amortissement	(3)	(4)
Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents	2 500	1 867
Charges administratives	(7 279)	(8 482)
	(4 782)	(6 619)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents	(2 249)	18 243
Trésorerie et équivalents en début d'exercice	301 466	283 223
Trésorerie et équivalents en fin d'exercice	299 217 $	301 466 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

1. Nature des activités

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1er juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en accordant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement et de prêts à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société bénéficie d'une exemption des impôts fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société s'associe aux collectivités, aux entreprises et aux entrepreneurs à l'échelle du Nord de l'Ontario pour créer des emplois et pour renforcer l'économie du Nord. Elle offre cinq programmes ciblés : le Programme stratégique d'infrastructure économique, le Programme de renforcement des capacités des collectivités du Nord, le Programme d'innovation pour le Nord, le Programme des débouchés commerciaux pour le Nord et le Programme de stages dans le Nord de l'Ontario.

2. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

a) Méthode de comptabilité

La direction a préparé ces états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* applicables aux entités comptables provinciales. Ces normes ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

b) Opérations conclues avec la Province de l'Ontario

La Province de l'Ontario alloue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide financière. L'investissement net de la Province de l'Ontario augmente ou diminue selon qu'il y a excédent ou insuffisance des revenus sur les charges.

c) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents sont constitués principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement, un apparenté.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers

Les instruments financiers qui font l'objet d'opérations sans lien de dépendance sont d'abord évalués à leur juste valeur. Les prêts sans intérêt sont actualisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont évalués par la suite selon l'une des deux méthodes suivantes : i) la juste valeur; ii) le coût ou le coût après amortissement. La Société recourt à la méthode de la juste valeur en ce qui concerne l'évaluation ultérieure de la trésorerie et des équivalents, et elle recourt à la méthode du coût après amortissement en ce qui concerne l'évaluation ultérieure des prêts en cours et des créditeurs et charges à payer.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, lequel comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Le coût, déduction faite de la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

	Années
Automobiles	7

f) Provision pour pertes sur créances

Les pertes sur créances proviennent de prêts en cours consentis par la Société. En plus de certaines sommes radiées et sommes amorties, on conserve une provision pour pertes sur créances d'un montant jugé suffisant pour éponger les éventuelles pertes sur créances. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions à l'égard de certains prêts ainsi qu'une provision générale pour les autres prêts et est déduite des prêts en cours.

Les sommes radiées et sommes amorties durant l'exercice et les variations des provisions figurent au poste des pertes sur créances dans l'état des résultats. Les recouvrements sont constitués de fonds reçus durant l'exercice en raison de prêts consentis pendant un exercice précédent et sont constatés comme recouvrements dans l'état des résultats.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

g) Constatation des revenus

Les subventions qui sont consenties par le gouvernement sont constatées à leur encaissement, les montants sont déterminables et leur recouvrabilité est assurée. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sur prêts en cours sont constatés dans les états financiers et le montant indiqué est une valeur recouvrable estimative. Les intérêts créditeurs sur prêts douteux ne sont plus constatés.

h) Contributions conditionnelles et prêts-subventions

La Société passe en charges les contributions conditionnelles et les prêts-subventions lors de leur décaissement. Les engagements approuvés sont constatés dans les états financiers une fois que les bénéficiaires remplissent les conditions relatives à l'aide financière.

i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif et au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes sur créances et l'écart d'actualisation des prêts.

3. Trésorerie et équivalents

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement ainsi que toute banque canadienne des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des placements conclue avec l'Office ontarien de financement, la Société investit ses fonds excédentaires dans des titres autorisés par la Loi.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

3. Trésorerie et équivalents (suite)

La trésorerie et les équivalents se détaillent comme suit :

(En milliers de dollars)	2018	2017
Trésorerie	96 780 $	100 243 $
Placements à court terme	202 437	201 223
	299 217 $	301 466 $

Les placements à court terme sont constitués de bons du Trésor (arrivant à échéance dans un délai de 365 jours) qui ont affiché un rendement moyen de 1,52 % (0,67 % en 2017). Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

4. Prêts en cours

(En milliers de dollars)	2018	2017
Prêts courants	8 118 $	7 118 $
Prêts à long terme	55 091	58 896
Prêts en souffrance et non remboursés	7 561	10 080
Provision pour pertes sur créances	(29 792)	(34 217)
Écart d'actualisation des prêts	(236)	(286)
	40 742 $	41 591 $

En général, les prêts portent des intérêts à taux fixe variant de 0 % à 8,25 % et sont entièrement remboursables dans les vingt ans qui suivent la date à laquelle ils ont été déboursés.

La variation de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	2018	2017
Solde en début d'exercice	34 217 $	34 846 $
Radiations de prêts au cours de l'exercice	(5 489)	(2 478)
Variation de la provision pour prêts	1 064	1 849
Solde en fin d'exercice	29 792 $	34 217 $

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

4. Prêts en cours (suite)

La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	2018	2017
Solde en début d'exercice	286 $	295 $
Montant amorti au titre des intérêts sur les prêts en cours	(50)	(9)
Solde en fin d'exercice	236 $	286 $

5. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer visent en grande partie les opérations commerciales normales conclues avec les bénéficiaires, conformément aux ententes relatives aux subventions conditionnelles, et le solde réciproque entre le Ministère et la Société.

(En milliers de dollars)	2018	2017
En raison du ministère du Développement du Nord et des Mines	1 016 $	1 185 $
Charges à payer	3 325	9 277
Total	4 341 $	10 462 $

6. Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars)	2018	2017
Coût		
Ouverture	26 $	26 $
Ajouts	–	–
Clôture	26	26
Amortissement cumulé		
Ouverture	21	17
Amortissement	3	4
Clôture	24	21
Valeur comptable nette en fin d'exercice	2 $	5 $

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

7. Pertes sur créances

Les pertes sur créances figurant à l'état des résultats se détaillent comme suit :

(En milliers de dollars)	2018	2017
Radiations de prêts au cours de l'exercice	5 489 $	2 478 $
Moins : montants prévus au cours des exercices précédents	(5 494)	(2 478)
Clôture	(5)	–
Variation de la provision pour prêts en cours	1 767	2 981
Variation de la provision pour pertes sur créances	1 762	2 981
Pertes sur créances	1 762 $	2 981 $

8. Charges administratives

Les charges administratives engagées durant l'exercice se détaillent comme suit :

(En milliers de dollars)	Budget 2018	2018	2017
Traitements, salaires et avantages sociaux	2 319 $	2 162 $	1 952 $
Transport et communications	346	315	386
Services	3 532	1 691	2 214
Frais de gestion	4 000	2 414	3 047
Marketing	1 000		
	490	122	
Fournitures et matériel	60	37	29
Amortissement des immobilisations corporelles	4	3	4
	11 261 $	7 112 $	7 754 $

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

8. Charges administratives (suite)

La Province de l'Ontario accorde des prestations de retraite à tous les membres du personnel permanent de la Société en cotisant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, tous deux des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées établis par la province de l'Ontario. La Province de l'Ontario acquitte les coûts des régimes de retraite et les coûts d'autres avantages après-retraite non liés aux prestations de retraite qui sont accordés aux salariés admissibles, mais ces coûts ne figurent pas dans ces états financiers.

9. Engagements

Les fonds qui ont été engagés, mais qui n'ont pas été versés au 31 mars 2018 totalisent 290 735 571 $ (2017 – 252 664 593 $).

10. Instruments financiers

Les principaux risques auxquels sont exposés les instruments financiers de la Société sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la partie contractante à un instrument financier manque de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement. Dans le cours normal de ses activités, la Société accorde du crédit aux clients de son portefeuille de prêts. Pour atténuer le risque, elle présélectionne les demandeurs de prêts, exige une garantie sur tous les prêts et tient une provision pour pertes sur créances éventuelles.

b) Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible, car la trésorerie et les équivalents excèdent les engagements actuels. La Société réduit ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les décaissements escomptés.

c) Risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. La Société ne conclut pas d'opérations qui sont libellées en devises étrangères. Les prêts en cours consentis par la Société portent des taux d'intérêt fixes. Le solde de la trésorerie et des équivalents

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

inclut des bons du Trésor dont la valeur marchande se rapproche du coût; le risque de marché est par conséquent faible.

11. Opérations entre parties liées

Les frais d'administration, hormis les charges d'amortissement et les frais bancaires, présentés à la note 8, sont payés par le ministère du Développement du Nord et des Mines et sont facturés au prix coûtant.

Les créditeurs et charges à payer comprennent les montants dus au ministère du Développement du Nord et des Mines à la fin de l'exercice au titre des frais d'administration (se reporter à la note 5).

Les placements à court terme sont gérés pour le compte de la Société par l'Office ontarien de financement conformément à une entente de gestion des placements (se reporter à la note 3).

WATERFRONTtoronto

Responsabilité de la direction pour les états financiers

28 juin 2018

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints de Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société »). Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Les principales méthodes comptables de la Société sont décrites à la note 2 aux états financiers.

La direction est également responsable du maintien du système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées correctement, et que l'information financière fiable est disponible pour la préparation des états financiers.

La direction rencontre les auditeurs externes, les comités de finances, d'audit et de gestion des risques et le Conseil d'administration pour réviser les états financiers et pour discuter des rapports financiers ou contrôles internes significatifs avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, les auditeurs externes indépendants désignés par le Conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-joint décrit les responsabilités de la direction, les responsabilités de l'auditeur, la portée de son examen et de son opinion sur les états financiers de la Société.

Président-directeur général

Chef des finances

Tel: 905 270-7700
Fax: 905 270-7915
Toll-free: 866 248 6660
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L/ LLP
1 City Centre Drive, bureau 1700
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, des gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Mississauga (Ontario)
28 juin 2018

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État de la situation financière
au 31 mars 2018

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Actif		
Court terme		
Encaisse (Note 9)	**42 189 860**	16 966 265
Placements à court terme	**17 131 766**	15 052 356
Débiteurs (Note 3)	**2 181 400**	18 072 577
Dépôts et charges payées d'avance et autres actifs (Note 4)	**7 442 441**	4 785 015
	68 945 467	54 876 213
Encaisse et placements affectés (Note 5)	**12 496 396**	11 484 278
Actifs en voie d'aménagement (Note 6)	**346 825 441**	300 135 354
Immobilisations (Note 7)	**88 725 244**	87 699 936
Autres éléments d'actif (Note 8)	**34 181**	26 625
	517 026 729	454 222 406
Passif et actifs nets		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (Note 10)	**21 848 815**	6 700 489
Apports reportés (Note 11)	**57 429 281**	45 446 291
Autres passifs et obligations (Note 12)	**1 084 505**	466 631
	80 362 601	52 613 411
Autres passifs et obligations (Note 12)	**4 688 183**	5 491 844
	85 050 784	58 105 255
Actifs nets (Note 13)	**431 975 945**	396 117 151
	517 026 729	454 222 406

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil :

Administrateur

Administrateur

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État des résultats
au 31 mars 2018

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	**$**
Produits		
Ville de Toronto	**49 006 608**	5 804 106
Autres apports affectés	**3 209 591**	4 027 662
Province de l'Ontario	**-**	4 000 000
	52 216 199	13 831 768
Moins : Apports du gouvernement pour actifs en voie d'aménagement	**(35 733 103)**	(11 471 822)
Augmentation (diminution) des apports reportés pour la continuité des opérations reliés aux exercices futurs	**(11 982 990)**	12 896 550
	4 500 106	15 256 496
Charges (Note 14)		
Initiatives stratégiques	**4 110 060**	4 882 400
Ensemble des localités	**2 725 101**	7 934 825
Eastern Waterfront Transit	**1 195 769**	827 720
Lieux publics	**467 743**	699 530
	8 498 673	14 344 475
Insuffisance (excédent) des produits sur les charges pour l'exercice	**(3 998 567)**	912 021
Autres produits de fonctionnement nets (Note 17)	**2 595 916**	2 148 935
Autres produits sur disposition de terrain (Note 18)	**1 520 328**	3 326 343
Excédent des produits sur les charges	**117 677**	6 387 299

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Societe de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État des gains et pertes de réévaluation
Exercice terminé le 31 mars 2018

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Cumul des gains de réévaluation, au début de l'exercice	**127 371**	1 635
Gains non réalisés (pertes non réalisées) attribuables à :		
Conversion des devises	**190 043**	-
Placements à court terme	**(182 029)**	125 736
Gains nets de réévaluation pour l'exercice	**8 014**	125 736
Cumul des gains de réévaluation, à la fin de l'exercice	**135 385**	127 371

État de l'évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars 2018

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Actif net, au début de l'exercice	**396 117 151**	404 781 843
Plus : Excédent des produits sur les charges	**117 677**	6 387 299
Plus : Gains nets de réévaluation	**8 014**	125 736
Moins : Transfert d'actifs au gouvernement	**-**	(26 649 549)
Plus : Apports du gouvernement pour actifs en voie d'aménagement	**35 733 103**	11 471 822
Actif net, à la fin de l'exercice	**431 975 945**	396 117 151

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2018

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds :		
Apports non affectés liés aux activités de fonctionnement	**17 797 717**	12 063 680
Apports du gouvernement et autres apports affectés liés aux activités de fonctionnement	**7 311 432**	13 339 336
Rabais sur les taxes de vente	**2 137 055**	2 844 370
Revenus de location nets reçus liés aux activités de fonctionnement	**1 754 451**	2 276 602
Revenus de placement reçus liés aux activités de fonctionnement	**294 074**	116 685
	29 294 729	30 640 673
Sorties de fonds :		
Charges de planification et de mise en place	**(18 061 049)**	(11 843 197)
Frais de soutien aux projets	**(8 703 568)**	(8 105 228)
Paiements de transfert	**(540 730)**	(788 500)
	(27 305 347)	(20 736 925)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	**1 989 382**	9 903 748
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
Apports en encaisse du gouvernement pour actifs en voie d'aménagement	**46 717 433**	16 962 658
Sorties de fonds pour l'acquisition d'actifs en voie d'aménagement	**(20 481 855)**	(15 210 574)
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations	**(602 433)**	(321 717)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations	**25 633 145**	1 430 367
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		
Sorties de fonds pour l'achat de valeurs mobilières supplémentaires	**(2 389 564)**	(1 621 362)
Placements d'encaisse affectée	**(9 368)**	86 430
Rentrées de fonds pour le rachat de placements à court terme	**-**	1 000 000
Sorties de fonds nettes liées aux activités de placement	**(2 398 932)**	(534 932)
Augmentation de la trésorerie	**25 223 595**	10 799 183
Encaisse, au début de l'exercice	**16 966 265**	6 167 082
Encaisse, à la fin de l'exercice	**42 189 860**	16 966 265

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

1. Nature des opérations

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société ») a été constituée le 1er novembre 2001 en vertu des lois de l'Ontario et son seul actionnaire est la Province de l'Ontario.

En vertu de la *Loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto* (la « Loi ») la Société a poursuivi ses opérations à titre de société sans capital-actions à compter du 15 mai 2003. La Société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne*.

En vertu de la Loi, les objectifs de la Société sont les suivants :

a) å Mettre en œuvre un programme qui accroît la valeur économique, sociale et culturelle des biens-fonds situés dans le secteur riverain désigné et qui crée un secteur riverain accessible et dynamique pour le logement, le travail et les loisirs, et ce, d'une façon respectueuse de l'environnement et financièrement saine.

b) Faire en sorte que l'aménagement continu du secteur riverain désigné se poursuive de manière autosuffisante sur le plan financier.

c) å Promouvoir et encourager la participation du secteur privé à l'aménagement du secteur riverain désigné.

d) Encourager le public à formuler des observations au sujet de l'aménagement du secteur riverain désigné.

e) Se livrer aux autres activités que prescrivent les réglements.

2. Principales méthodes comptables

a) å Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, notamment à l'aide des chapitres de la série 4200 des normes figurant dans le manuel de Comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

b) å Comptabilisation des produits

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports affectés. Selon cette méthode, les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel les frais connexes sont engagés. Les apports affectés pour lesquels les restrictions connexes demeurent incomplétes sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Les apports utilisés pour l'achat d'immobilisations amorties sont reportés et amortis en tant que produits à un taux correspondant au taux d'amortissement pour les immobilisations connexes. Les apports pour l'achat d'immobilisations non amorties, telles qu'un terrain, et d'actifs en voie d'aménagement qui seront transférés aux gouvernements une fois achevés sont comptabilisés à titre d'apports directs dans l'actif net.

Selon les ententes relatives aux apports, les apports du gouvernement peuvent seulement être appliqués contre les paiements des coûts admissibles à l'égard des activités de projet définies dans ces ententes. Les apports non affectés, tels que les autres éléments de fonctionnement, sont comptabilisés comme produits dans la période courante.

En plus des apports, la Société dispose de plusieurs autres sources de produits, qui sont comptabilisés comme suit :

(i) Exploitation d'immeubles : Les produits tirés de l'exploitation d'immeubles comprennent principalement les revenus locatifs tirés d'activités de location et de stationnement. Les revenus de stationnement sont comptabilisés au point de service selon la méthode de comptabilité de caisse. Les revenus d'immeubles locatifs sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés au cours du bail du locataire. Waterfront Toronto a conservé pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété des immeubles qu'il loue et, par conséquent, comptabilise les baux avec ses locataires comme contrats de location-exploitation. Les revenus locatifs comprennent le recouvrement des dépenses de fonctionnement, y compris l'impôt foncier, la taxe sur le capital et d'autres impôts et taxes similaires. Les recouvrements de dépenses de fonctionnement sont comptabilisés au cours de la période où ils sont imputés aux locataires.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

(ii) Vente de terrains : Le gain ou la perte de la vente de biens immobiliers appartenant à la Société est comptabilisé au moment où le titre est transféré à l'acheteur (le contrôle est transféré) à la clôture de la transaction, soit au moment où pratiquement tous les fonds sont reçus ou à recevoir et que les autres conditions de vente sont remplies.

(iii) Accords de prestation : La Société a conclu certains accords liés à la prestation de services de gestion et d'aménagement de construction. En vertu de ces accords, la Société facture les coûts admissibles aux clients à mesure qu'ils sont encourus. Les revenus liés à ces accords sont comptabilisés à leur facturation, c'est-à-dire lorsque les coûts peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés au coût lorsqu'ils sont acquis, à l'exception des apports, qui sont comptabilisés à la juste valeur. Ultérieurement, les placements cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût aprés amortissement, s'il y a lieu. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent la possibilité d'une dépréciation de l'actif. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges pour les éléments réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financiére et imputés à l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût aprés amortissement.
Les instruments financiers qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur sont regroupés par niveau, de 1 à 3, selon le degré auquel la juste valeur est observable :

(i) Niveau 1 : évaluations de la juste valeur dérivées des prix cotés (non redressés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques utilisant le dernier cours du marché;

(ii) Niveau 2 : évaluations de la juste valeur dérivées des données autres que les prix cotés qui sont inclus dans le niveau 1 et observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (c.-à-d., les prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivés des prix);

(iii) Niveau 3 : évaluations de la juste valeur dérivées des méthodes d'évaluation qui comprennent les données de l'actif ou passif et qui ne sont pas basées sur des données du marché observables (données non observables).

Les placements à court terme sont composés de certificats de placement garanti (CPG) et d'obligations encaissables et arrivant à échéance en décembre 2019. Les CPG sont classés au niveau 1 du fait que leur juste valeur est fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques. Les obligations encaissables sont classées au niveau 2 du fait que leur juste valeur est fondée sur des données autres que les prix cotés qui sont inclus dans le niveau 1 et observables pour l'actif, que ce soit directement ou indirectement. Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

d) Paiements de transfert et subventions

La Société a conclu des ententes avec de tierces parties qui sont responsables de gérer divers projets dans le secteur riverain de Toronto. Les dépenses liées à ces projets sont comptabilisées dans l'état des résultats comme paiements de transfert et subventions. Selon les modalités de ces ententes, la Société n'assume pas la propriété ou l'exploitation continue de ces projets au cours de leur aménagement ou à leur achévement.

e) Répartition des frais de soutien généraux

La Société engage certains frais de soutien généraux communs à l'administration de l'organisation et chacun de ses projets. Les frais de soutien sont engagés pour soutenir les secteurs fonctionnels de la construction et de la mise en place, de la planification, de la conception et des approbations et de la gestion de projets. Les frais sont affectés à l'aide d'un coefficient d'imputation des coûts indirects, lequel est fondé sur les frais de soutien généraux par rapport aux frais de main-d'œuvre directe.

f) Impôts sur le revenu

La Société est exonérée des impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) d.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est admissible à un remboursement d'environ 86,5 % de la TVH payée sur les biens et services acquis en vertu de l'alinéa 123(1) b) de la *Loi sur la taxe d'accise*. La Société est inscrite auprés de l'Agence du revenu du Canada comme donataire reconnu et peut délivrer des reçus officiels pour les dons ainsi que recevoir des dons d'organismes de bienfaisance enregistrés.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

g) Actifs en voie d'aménagement

Les actifs en voie d'aménagement représentent les investissements en actifs dont la Société a reçu le mandat de développer en vertu d'un accord et est le propriétaire réel ou bénéficiaire durant la phase d'aménagement. En ce qui concerne les terrains en voie d'aménagement dans cette catégorie, on comptabilise tous les coûts liés à la préparation d'un terrain pour l'aménagement, notamment les coûts associés à l'embauche d'un promoteur, au rezonage et à la gestion et au traitement du sol.

Lorsqu'un actif est quasi-achevé, il peut être transféré au gouvernement visé, qui en assume la propriété et l'exploitation continue, transféré aux immobilisations s'il s'agit d'un actif dont la Société conserve la propriété réelle ou bénéficiaire, ou vendu à un tiers. Le transfert d'un actif à un gouvernement est considéré comme une opération avec une partie apparentée et la différence entre le coût et les produits est comptabilisée directement dans l'actif net. Les gains ou pertes découlant de la vente d'actifs à un tiers sont comptabilisés dans l'état des résultats.

Les actifs en voie d'aménagement sont comptabilisés au coût, ne sont pas amortis et comprennent à la fois les coûts directs du projet ainsi que les coûts indirects directement attribuables à l'actif en voie d'aménagement.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Toutefois, les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations, déduction faite de la valeur résiduelle, est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative de celles-ci, comme suit :

Stationnement	10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Les coûts engagés pour accroître le potentiel de service d'une immobilisation, y compris un terrain, correspondent à une amélioration et sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Lorsque une immobilisation corporelle ne permet plus à la Société de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs de l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, la valeur comptable de l'immobilisation est réduite pour tenir compte de la baisse de valeur de l'actif.

(i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et des montants des revenus et des dépenses comptabilisés durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations les plus importantes concernent l'amortissement et la perte de valeur des immobilisations, les frais courus, les produits reportés et le passif au titre des prestations constituées.

j) Fiducies sous administration

Les fiducies administrées par la Société ne sont pas consolidées dans les états financiers, car elles ne sont pas contrôlées par cette dernière.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

3. Débiteurs

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
TVH à recevoir	**1 182 501**	162 480
Loyers et autres débiteurs	**998 899**	1 787 386
Vente de stationnement (Note 18)	**-**	11 687 382
Débiteurs des promoteurs	**-**	4 000 000
Ville de Toronto	**-**	435 329
	2 181 400	18 072 577

4. Dépôts et frais payés d'avance

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Dépôts affectés à la construction	**4 464 939**	4 464 939
Frais payés d'avance	**2 959 506**	287 610
Tranche à court terme des frais payés d'avance et des loyers à recevoir (Note 8)	**17 996**	32 467
	7 442 441	4 785 015

La Société a remis à la ville de Toronto (la « Ville ») et à Hydro Toronto des dépôts affectés à la construction pour garantir la bonne exécution, l'achèvement des travaux et les obligations connexes nécessaires à la construction d'infrastructures municipales et hydroélectriques par la Société. Les dépôts affectés à la construction seront retournés à Waterfront Toronto à l'échéance de certaines périodes d'exécution et de garantie. Les dépôts affectés à la construction versés à la Ville de 2 181 199 $ (2017 - 2 181 199 $) ne portent aucun intérêt; les dépôts affectés à la construction impayés par Hydro Toronto de 2 283 740 $ (2017 - 2 283 740 $) seront remis à la Société avec des intérêts calculés au taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada moins deux pour cent.

5. Encaisse et placements affectés

La Société a reçu des dépôts soumis à des restrictions qui empêchent son utilisation à des fins d'exploitation et qui sont ventilés ci-dessous :

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Art civique East Bayfront	**3 174 803**	3 130 500
Dépôt - Services d'Internet à haut débit	**2 803 370**	2 803 370
Dépôt - Accord relatif au projet Bayside	**2 155 938**	2 125 852
Fonds de garantie West Don Lands	**1 574 638**	1 574 638
Centre de soins pour enfants East Bayfront	**1 468 641**	1 448 147
Retenues de garantie à payer (TVH incluse)	**1 101 631**	110 129
Compte de garantie bloqué - Aménagement de River City	**217 375**	291 642
	12 496 396	11 484 278

Le fonds de garantie West Don Lands de 1 574 638 $ représente une garantie financière pour l'infrastructure municipale nécessaire à la phase 1 d'aménagement du quartier West Don Lands et sera retourné à Waterfront Toronto au cours de l'exercice 2018-2019.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

6. Actifs en voie d'aménagement

Le tableau suivant représente le détail des actifs en voie d'aménagement par catégorie :

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Routes, biens du domaine public et services publics	**255 207 795**	244 640 810
Terrains en voie d'aménagement	**73 929 074**	39 838 237
Parcs	**17 688 572**	15 656 307
	346 825 441	300 135 354

Le tableau suivant représente le détail des actifs en voie d'aménagement par quartier :

	Ensemble des localités	Port Lands	Espaces publics	Quayside	Total
	$	$	$	$	$
Solde d'ouverture, 1er avril 2017	288 445 905	1 464 729	8 952 201	1 272 519	300 135 354
Augmentation des immobilisations	9 891 719	27 637 370	1 155 877	882 711	39 567 676
Gestion de projet directe - Note 14	1 102 710	829 300	247 336	783 194	2 962 540
Frais généraux et de soutien - Note 14	1 498 725	1 299 854	326 722	1 034 570	4 159 871
Solde, 31 mars 2018	**300 939 059**	**31 231 253**	**10 682 136**	**3 972 994**	**346 825 441**

Il n'y a eu aucun transfert d'actifs achevés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018.

7. Immobilisations

	31 mars 2018		31 mars 2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	$	$	$	$
Terrains	87 305 565	-	87 305 565	-
Matériel informatique et logiciels	4 178 438	3 033 392	3 224 739	2 874 875
Améliorations locatives	963 034	698 138	720 569	681 895
Matériel et équipement	669 843	660 215	665 537	660 040
Mobilier de bureau	269 054	268 945	269 054	268 718
	93 385 934	4 660 690	92 185 464	4 485 528
Coût moins amortissement cumulé		**88 725 244**		**87 699 936**

Les terrains sont comptabilisés au coût selon les principales méthodes comptables. Un terrain en particulier, sous le nom de Quayside, compte environ 2 700 000 pieds carrés classés comme zone d'aménagement.

La Société possède du terrain soumis à une contamination environnementale. Les coûts associés à la remise en état des terrains, qui dépend de l'utilisation finale des terrains, seront comptabilisés dans la période où naît l'obligation.

La Société possède des immeubles sur plusieurs de ses propriétés. Comme ils sont tous destinés à la démolition, et qu'aucun d'entre eux n'est destiné à un usage autre que la location temporaire, ils sont inscrits à une valeur comptable de néant $ (2017 - néant $).

8. Autres éléments d'actif

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Débiteurs des promoteurs	-	26 625
Frais payés d'avance et loyers à recevoir	**52 177**	32 467
	52 177	59 092
Moins : Tranche à court terme (Note 4)	**(17 996)**	(32 467)
	34 181	26 625

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

9. Facilité de crédit

En 2015, la Société a obtenu une facilité de crédit renouvelable dont le montant d'emprunt maximal est de 40 millions de dollars. Cette facilité porte intérêt au taux préférentiel du Canada moins 0,25 %. Au 31 mars 2018, le taux d'intérêt était de 3,20 % (2017 - 2,45 %). La facilité est garantie par une sûreté de premier rang sur plusieurs biens immobiliers de la Société situés dans la ville de Toronto ainsi qu'un contrat de sûreté générale et par une entente de sécurité générale créant une charge de premier rang sur les biens de la Société obtenus autrement que par un accord de contribution, y compris les débiteurs. Au 31 mars 2018, la limite d'emprunt autorisée était de 37 millions de dollars à la suite d'une lettre de crédit émise par Waterfront Toronto au cours de l'exercice pour le ministère des Pêches et des Océans pour les projets Stormwater et Lakefilling.

En vertu du contrat de financement en vigueur, la Société est soumise à une clause restrictive. Selon les modalités de la facilité de crédit renouvelable, la Société doit s'assurer que la valeur d'expertise la plus récente pour les propriétés garantissant la facilité doit couvrir au minimum 150 % de son encours. Au 31 mars 2018, la Société est en conformité avec cette clause restrictive, et s'attend à le demeurer pour les 12 mois suivants.

10. Créditeurs et frais courus

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Frais courus	**17 946 776**	5 555 936
Créditeurs	**2 905 404**	1 047 093
Retenues de garantie à payer	**996 635**	97 460
	21 848 815	6 700 489

11. Apports reportés

Les apports reportés représentent des apports du gouvernement pour des projets spécifiques, qui au 31 mars 2018, n'ont pas été appliqués à des coûts admissibles ainsi que des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations qui n'ont pas encore été amorties.

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Charges d'exercices futurs		
Solde, au début de l'exercice	**45 051 919**	50 925 223
Apports additionnels	**16 658 257**	2 235 715
Moins : Montants comptabilisés à titre de produits	**(4 324 944)**	(8 109 019)
Solde, à la fin de l'exercice	**57 385 232**	45 051 919
Apports liés aux immobilisations		
Solde, au début de l'exercice	**394 372**	7 417 618
Plus : Apports pour l'acquisition d'immobilisations et d'actifs en voie d'aménagement	**35 557 942**	11 596 053
Moins : Apports directs à l'actif net	**(35 733 103)**	(11 471 822)
Moins : Montants imputés aux produits	**(175 162)**	(7 147 477)
Solde, à la fin de l'exercice	**44 049**	394 372
	57 429 281	45 446 291

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

12. Autres passifs et obligations

Les autres passifs et obligations représentent principalement les dépôts de garantie et les dépôts aux promoteurs.

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Dépôt - Services d'Internet à haut débit	**2 525 038**	2 989 064
Dépôt - Accord relatif au projet Bayside	**2 163 145**	2 131 658
Dépôt - Loyers et autres	**1 084 505**	466 631
Passif au titre des prestations constituées	**-**	371 122
Total des autres passifs	**5 772 688**	5 958 475
Moins : Tranche à court terme	**(1 084 505)**	(466 631)
	4 688 183	5 491 844

13. Actif net

a) L'actif net inscrit à l'état de la situation financière se compose des éléments suivants :

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Montants investis en immobilisations (net des apports reportés liés aux immobilisations)	**87 305 565**	87 305 565
Montants investis en actifs en voie d'aménagement	**346 825 441**	300 135 354
Surplus (déficit) non affecté (Note 13b)	**(2 290 446)**	8 548 861
Cumul des gains de réévaluation	**135 385**	127 371
	431 975 945	396 117 151

b) Excédent non affecté (insuffisance non affectée)

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Excédent non affecté (insuffisance non affectée), solde d'ouverture	**8 548 861**	(1 390 549)
Excédent des produits sur les charges	**117 677**	6 387 299
Apports liés aux immobilisations - stationnement	**-**	9 750 638
Transfert aux actifs en voie d'aménagement	**(10 956 984)**	(6 198 527)
(Insuffisance non affectée) surplus non affecté, fin de l'exercice	**(2 290 446)**	8 548 861

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

14. Dépenses par quartier et par fonction

	Initiatives stratégiques	Ensemble des localités	Eastern Waterfront Transit	Lieux publics	Quayside	Port Lands	Total 31 mars 2018
	$	$	$	$	$	$	$
Coûts directement liés aux projets							
Paiements de transfert et subventions				58,318			58,318
Coûts de planification et de mise en place de projets	104,537	1,511,521	728,963	315,929	(30)	(154,758)	2,506,161
Gestion de projets - salaires, honoraires et avantages	1,725,775	1,643,695	201,123	287,615	783,194	984,021	5,625,423
Moins gestion de projets - salaires, honoraires et avantages liés aux actifs en voie d'aménagement (Note 6)		(1,102,710)		(247,336)	(783,194)	(829,300)	(2,962,540)
	1,830,312	2,052,506	930,086	414,526	(30)	(37)	5,227,362
Frais généraux							
Salaires, honoraires et avantages	1,421,395	1,353,792	165,650	236,888	645,060	810,467	4,633,252
Frais généraux et administratifs	476,551	453,886	55,538	79,421	216,269	271,725	1,553,390
Communications, publicité et relations gouvernementales	196,576	187,227	22,909	32,761	89,212	112,086	640,771
Technologies de l'information	185,226	176,415	21,586	30,869	84,059	105,614	603,769
	2,279,748	2,171,320	265,683	379,939	1,034,600	1,299,892	7,431,182
Moins frais généraux et de soutien liés aux actifs en voie d'aménagement (Note 6)		(1,498,725)		(326,722)	(1,034,570)	(1,299,855)	(4,159,871)
	4,110,060	**2,725,101**	**1,195,769**	**467,743**			**8,498,673**

Les frais généraux pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 ont été affectés aux quartiers selon un coefficient d'imputation des coûts indirects généraux de 1,32 (2017 - 1,66) pour chaque dollar de main-d'œuvre directe (gestion de projets - salaires et avantages). Le total des salaires, des honoraires et des avantages pour la Société s'élève à 10 258 675 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 (2017 - 10 411 361 $), ce qui comprend les salaires, honoraires et avantages directement liés à la gestion de projets de 5 625 423 $ (2017 - 4 730 644 $) et les salaires, honoraires et avantages généraux de 4 633 252 $ (2017 - 5 680 718 $).

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018

14. Dépenses par secteur et par fonction (suite)

	Initiatives stratégiques	Ensemble des localités	Eastern Waterfront Transit	Lieux publics	Quayside	Port Lands	Total 31 mars 2017
	$	$	$	$	$	$	$
Coûts directement liés aux projets :							
Paiements de transfert et subventions	-		-	552 426	-	-	552 426
Coûts de planification et de mise en œuvre de projets	268 059	3 665 110	409 881	(6 449)	(6 758)	(500 772)	3 829 071
Amortissement	-	1 245 675	-		-		1 245 675
Gestion de projets - salaires, honoraires et avantages	1 731 787	2 296 457	159 265	138 129	217 064	187 942	4 730 644
Moins gestion de projets - salaires, honoraires et avantages liés aux actifs en voie d'aménagement (Note 6)	-	(1 185 506)	(6 523)	(100 416)	(217 064)		(1 509 509)
	1 999 846	6 021 736	562 623	583 690	(6 758)	(312 830)	8 848 307
Frais généraux :							
Salaires, honoraires et avantages	2 079 589	2 757 663	191 251	165 870	260 657	225 688	5 680 718
Frais généraux et administratifs	383 878	509 047	35 304	30 619	48 116	41 661	1 048 625
Communications, publicité et relations gouvernementales	216 470	287 052	19 908	17 266	27 134	23 492	591 322
Technologies de l'information	202 617	268 683	18 634	16 161	25 396	21 989	553 480
	2 882 554	3 822 445	265 097	229 916	361 303	312 830	7 874 145
Moins frais généraux et de soutien liés aux actifs en voie d'aménagement (Note 6)	-	(1 909 356)		(114 076)	(354 545)		(2 377 977)
	4 882 400	**7 934 825**	**827 720**	**699 530**	-	-	**14 344 475**

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

15. Engagements

Les engagements de la Société en vertu de contrats de location jusqu'au 31 mars 2023 s'élévent à 4 894 563 $.

16. Informations à fournir sur les risques

(i) Risque de crédit :
Le risque de crédit est lié à l'encaisse, aux placements à court terme, à l'encaisse et aux placements affectés détenus aprés de banques et à l'exposition au risque de crédit des gouvernements et des autres débiteurs, notamment les comptes débiteurs. L'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable (nette des provisions) des actifs financiers. Le risque de crédit de contrepartie est géré dans le but de prévenir les pertes sur des actifs financiers. La Société évalue la solvabilité de ses partenaires de financement et de ses débiteurs en tenant compte de leur situation financiére, de leurs antécédents et d'autres facteurs.

(ii) Risque de liquidité :
Le risque de liquidité est le risque par lequel la Société ne puisse pas respecter ses obligations financiéres. La Société gére son risque de liquidité dans le but de s'assurer qu'elle aura toujours des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements au moment où ils sont dus, et ce, sans avoir à subir des pertes inacceptables ou entacher sa réputation. La Société gére son risque de liquidité en exerçant un suivi constant de ses créditeurs et autres éléments de passif, en mettant l'accent sur le recouvrement auprés des débiteurs et en obtenant à l'avance du financement auprés des gouvernements.

(iii) Risque de marché :
Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, par exemple les taux d'intérêt, influent sur la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés ou des flux de trésorerie futurs liés aux activités de la Société. La Société est exposée aux variations des taux d'intérêt, qui pourraient avoir une incidence sur ses revenus d'intérêts sur des placements à court terme. Au 31 mars 2018, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, mais que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des produits sur les charges aurait augmenté ou diminué respectivement de 151 665 $ (2017 - 84 098 $).

(iv) Risque de change : La Société a des liquidités exprimées en devises étrangéres et est exposée au risque de change. L'état de la situation financiére comprend une encaisse de 4 638 905 $ qui a été convertie du montant libellé en dollars américains.

17. Autres produits de fonctionnement nets

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Revenus de location, de stationnement et autres	**4 382 644**	4 450 962
Moins : Frais de fonctionnement	**(2 850 393)**	(3 125 628)
	1 532 251	1 325 334
Intérêts	**841 504**	506 835
Autres produits	**222 161**	316 766
Autres produits de fonctionnement nets	**2 595 916**	2 148 935

18. Autres produits reliés à la disposition de terrain

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a reçu un montant de 1 520 328 $ à titre de paiement de clôture associé à la vente d'un terrain à East Bayfront appartenant à la Ville de Toronto.

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Vente de stationnement		
Produit de la vente	**-**	11 687 382
Moins : Valeur nette comptable	**-**	(15 679 992)
Moins : Coûts associés à la vente	**-**	(381 047)
Perte sur vente de stationnement	**-**	(4 373 657)
Vente du terrain dans East Bayfront	**1 520 328**	7 700 000
Gain net sur disposition de terrain et stationnement	**1 520 328**	3 326 343

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

19. Fiducie sous administration

En février 2016, la Société est devenue administrateur du fonds Project Under Gardiner (The Bentway). En vertu d'un protocole d'entente daté du 22 décembre 2015, le coût total prévu du Project Under Gardiner est de 25 000 000 $ dont la Ville de Toronto versera une tranche de 23 500 000 $ à la Société aux fins de réalisation du projet. À l'heure actuelle, le coût estimatif du projet est de 26 563 159 $ en raison du champ d'application élargi conformément à l'entente de livraison conclue entre la Société et la Ville de Toronto dans le cadre des projets Events Dock et Garisson de même que l'accord relatif au projet Bentway Conservancy. Au 31 mars 2018, la Société avait reçu 25 078 515 $.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, le total des coûts de la Société liés à la gestion du Project Under Gardiner s'élevait à 237 196 $ pour les charges directes de paie. De ce montant, 180 000 $ a été imputé au fonds (se reporter aux frais de gestion de projets, ci-dessous) et le solde restant, soit 57 196 $, était composé d'apports en nature.

La fiducie a droit à tout intérêt gagné sur le solde des fonds. Un sommaire de la situation financière de la fiducie au 31 mars 2018 est présenté ci-dessous.

Situation financière au 31 mars 2018

	31 mars 2018	31 mars 2017
	$	$
Encaisse et débiteurs	**6 138 175**	17 405 555
Actifs en voie d'aménagement	**21 414 727**	3 371 952
Total de l'actif	**27 552 902**	20 777 507
Créditeurs et frais courus	**(2 325 348)**	(250 816)
Actif net	**25 227 554**	20 526 691

Produits et charges au 31 mars 2018

	31 mars 2018	31 mars 2017
Produits	**$**	$
Produits philanthropiques	**3 801 887**	17 500 000
Revenus affectés	**776 628**	-
Total des produits	**4 578 515**	17 500 000
Produits cumulés (depuis la création de la fiducie)	**25 078 515**	20 500 000

	31 mars 2018	31 mars 2017
Coûts directs des projets	**$**	$
Planification et mise en place	**1 324 033**	2 452 678
Mise en œuvre et construction	**16 538 742**	-
Consultation publique et marketing	**-**	119 678
Frais de gestion des projets	**180 000**	180 000
Total des charges	**18 042 775**	2 752 356
Charges cumulées (depuis la création de la fiducie)	**21 414 727**	3 371 952

20. Statut de donateur reconnu

Au cours de l'exercice, la Société a été inscrite auprés de l'Agence du revenu du Canada comme donataire reconnu et peut désormais délivrer des reçus officiels pour les dons ainsi que recevoir des dons d'organismes de bienfaisance enregistrés. Le statut est en vigueur depuis le 24 juin 2016, la Société n'a reçu aucun don au 31 mars 2018.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2018

21. Passif éventuel

a) Ä En vertu des conditions des accords relatifs aux apports, la Société mettra à couvert la responsabilité de la Ville, de la Province de l'Ontario et du gouvernement du Canada, de même que de leurs dirigeants, employés et mandataires, à l'égard des réclamations, pertes, dommages, coûts, frais, actions et autres procédures liées à une blessure, à un décès, ou à des dommages matériels, à une violation de droits ou à tout autre type de préjudice découlant de tout acte négligent ou délibéré ou de toute omission ou tout retard de la Société, de ses administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs, mandataires ou sous-traitants dans le cadre de la réalisation d'un projet ou en raison d'un projet, sauf si la blessure, la perte ou le dommage a été provoqué par la Ville, la Province de l'Ontario et/ou le gouvernement du Canada ou leurs dirigeants, employés ou mandataires respectifs.

La Société exige que tous les bénéficiaires admissibles mettent à couvert la Société selon les mêmes principes que ceux décrits ci-dessus.

La Société exige que la plupart des sous-traitants mettent à couvert le gouvernement et la Société, de même que leurs dirigeants, employés et mandataires respectifs à l'égard des réclamations, obligations et demandes relatives à des blessures (y compris des décés), à la perte ou la destruction de biens matériels, et à la violation de droits, le tout découlant directement :

(i) du non-respect de toute condition du contrat par un tiers ou par l'un de ses dirigeants, employés ou mandataires; ou

(ii de toute omission ou de tout acte négligent ou délibéré de la part d'un sous-traitant ou de l'un de ses dirigeants, employés ou mandataires relativement au projet applicable.

b) En vertu de l'accord de livraison avec chaque bénéficiaire admissible, respectivement, la Société met à couvert le bénéficiaire admissible et ses dirigeants, employés et mandataires à l'égard de toute réclamation relative à une perte découlant directement :

(i) Ä du non-respect, par la Société, de l'accord de livraison ou des documents ou attestations fournis en vertu de cet accord; ou

(ii de toute omission ou de tout acte négligent ou délibéré de la part de la Société, de ses dirigeants, administrateurs, employés ou mandataires relativement au projet.

La direction tente de limiter l'exposition de la Société au titre de ces indemnisations par la souscription d'assurance des administrateurs et des dirigeants, la répartition du risque aux bénéficiaires admissibles et aux sous-traitants (décrits ci-dessus), l'application des politiques et procédures de la Société et des bénéficiaires admissibles, et la surveillance accrue, s'il y a lieu.

c) La Société a conclu plusieurs accords d'aménagement avec de tiers constructeurs relativement aux terrains situés dans les quartiers West Don Lands et East Bayfront. En vertu de ces accords, la Société a fourni aux constructeurs certaines déclarations en matiére d'avancement, qui sont fondées sur des obligations particuliéres de la Société en matiére d'aménagement. Ces déclarations se rapportent principalement aux retards. Le passif éventuel maximal futur lié à ces déclarations s'éléve à 7,5 millions de dollars au titre d'un accord d'aménagement avec un constructeur. Même si les montants au titre des autres accords d'aménagement ne peuvent être déterminés, ils sont limités aux charges engagées et aux débours engagés dans le cadre de l'aménagement. Aucun montant pour ces déclarations n'a été inscrit dans les états financiers. La direction tente de limiter l'exposition potentielle de la Société au titre de ces garanties en adoptant de saines pratiques d'établissement des échéances, des coûts et de champ d'application.

d) La Société a conclu un accord d'accés municipal avec la Ville de Toronto relativement à l'entretien continu et à l'élimination potentielle de conduites d'énergie urbaines dans le quartier West Don Lands. La direction estime le passif potentiel maximal à 1 600 000 $. À l'heure actuelle, ces coûts ne sont pas provisionnés.

22. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la méthode de présentation de l'exercice courant.

OTTAWA CONVENTION CENTRE | CENTRE DES CONGRÈS D'OTTAWA
CANADA'S MEETING PLACE
LE LIEU DE RENCONTRE DU CANADA

55 promenade du Colonel By Drive | T 613-563-1984
Ottawa, Ontario, Canada K1N 9J2 | F 613-563-7646

Responsabilité de la direction en matière de communication de l'information financière

La direction a préparé les états financiers et les renseignements financiers qui accompagnent le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés en conformité avec des principes comptables canadiens pour le secteur public. La direction est responsable de la justesse, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers apparaissant ailleurs dans le rapport annuel correspondent à ceux que contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité relativement à l'intégrité et à la justesse des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle de la gestion et des finances qui sont conçus pour fournir une garantie raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sauvegardés et que des dossiers convenables sont conservés. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui fournit une délégation de pouvoirs appropriée et une séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Les membres du conseil se réunissent régulièrement afin de coordonner les activités financières de l'organisme et examinent annuellement les états financiers.

Les états financiers ont été examinés de façon indépendante par PricewaterhouseCoopers. Le rapport du vérificateur expose la portée de l'examen réalisé et fait part de son opinion sur les états financiers de l'entreprise.

Nina Kressler
Présidente-directrice générale

Dan Young, CPA, CMA
Vice-président et chef de l'exploitation

25 juin 2018

Le 28 juin 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution des passifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, rue Bank, bureau 800, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél.: +1 613 237 3702, Téléc.: +1 613 237 3963

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses passifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	2018 $	2017 $
Actif		
Court terme		
Trésorerie	5 618 232	4 601 176
Débiteurs	923 631	685 474
Frais payés d'avance	88 844	86 949
	6 630 707	5 373 599
Immobilisations corporelles (note 4)	145 687 622	150 905 133
	152 318 329	156 278 732
Passif et actifs nets		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 875 153	2 164 402
Revenus reportés et dépôts	2 136 415	2 992 013
Portion de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 5)	51 790 381	154 451
	55 801 949	5 310 866
Revenus reportés et dépôts	686 179	786 394
Dette à long terme (note 5)	1 370 977	50 857 196
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 6)	100 610 048	103 822 979
	158 469 153	160 777 435
Passifs nets	(6 150 824)	(4 498 703)
	152 318 329	156 278 732

Engagements et éventualités (note 10)

Approuvé par le Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 $	2017 $
Revenu		
Nourriture et boissons	12 253 808	10 255 778
Location de salles	5 213 422	4 555 652
Commissions	1 633 024	1 752 922
Publicité	504 743	492 119
Autres	74 043	75 204
Intérêts gagnés	36 903	16 108
	19 715 943	17 147 783
Charge (note 7)		
Frais directs	8 652 664	7 443 951
Frais des installations	5 506 004	5 214 272
Frais de vente et d'administration et frais généraux	2 775 747	2 605 495
	16 934 415	15 263 718
Excédent des revenus sur les charges avant les éléments inhabituels	2 781 528	1 884 065
Intérêts sur la dette à long terme	(2 379 711)	(2 283 904)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 212 931	3 212 931
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 266 869)	(5 274 611)
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(1 652 121)	(2 461 519)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État de l'évolution des passifs nets

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 $	2017 $
Passifs nets à l'ouverture de l'exercice	(4 498 703)	(2 037 184)
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(1 652 121)	(2 461 519)
Passifs nets à la clôture de l'exercice	(6 150 824)	(4 498 703)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 $	2017 $
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(1 652 121)	(2 461 519)
Éléments sans effet sur la trésorerie –		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 266 869	5 274 611
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 212 931)	(3 212 931)
Capitalisation des intérêts sur la dette à long terme	2 304 162	2 201 318
	2 705 979	1 801 479
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 8)	(1 485 114)	1 710 367
	1 220 865	3 511 846
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(49 358)	-
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(154 451)	(147 414)
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	1 017 056	3 364 432
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 601 176	1 236 744
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 618 232	4 601 176
Information supplémentaire		
Intérêts payés	75 549	82 586

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

1 Nature des activités

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation (« le Centre ») a été constitué en société en vertu d'une loi spéciale de la province d'Ontario. Le Centre a pour mandat d'exploiter, d'entretenir et de gérer un centre de congrès de classe internationale dans la ville d'Ottawa, de façon à promouvoir et à développer le tourisme et le commerce en Ontario. Le Centre est exonéré d'impôts sur le revenu.

2 Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers du Centre sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes comptables s'appliquant aux organismes gouvernementaux sans but lucratif.

Constatation des revenus

Les revenus provenant de la nourriture, des boissons, de la location de salles et autres sont constatés lorsque les biens ou les services sont fournis aux clients. Les revenus de publicité sont constatés au courant de l'exercice où la publicité est fournie au client. Les revenus de commissions sont constatés au courant de l'exercice où l'événement relié a lieu.

Le Centre suit la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports grevés d'une affectation sont constatés en tant que revenus au cours de l'exercice où sont comptabilisées les charges auxquelles ils ont été affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou sont à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et qu'il est raisonnable de croire que son encaissement est assuré.

Apports reçus sous forme de matériel et services

De temps à autre, le Centre peut recevoir du matériel et des services. Étant donné que ces apports en matériel et services n'ont pas été acquis dans le cours normal par le Centre ou que leur juste valeur ne peut pas être raisonnablement estimée, les apports en matériel et services n'ont pas été constatés dans les présents états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les montants constatés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des revenus et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations significatives faites lors de la préparation de ces états financiers comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les revenus de commissions. De par leur nature, ces estimations sont exposées à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence sur les états financiers de changements futurs apportés à ces estimations pourrait être importante.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des diverses catégories d'actifs, sauf dans l'année d'acquisition, où l'amortissement de l'actif est comptabilisé au prorata sur la base du trimestre au cours duquel l'actif a été acquis. L'amortissement se calcule comme suit.

Bâtiment	40 ans linéaire
Logiciels	5 ans linéaire
Mobilier, matériel et agencement	10 ans linéaire
Réseau technologique	15 ans linéaire

Le Centre soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif n'a plus de potentiel d'utilisation à long terme pour le Centre. La perte de valeur, s'il en est, correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle. Les pertes de valeur ne sont pas reprises au cours de périodes ultérieures.

Revenus reportés et dépôts

Les revenus reportés et dépôts représentent les montants versés d'avance par des clients pour des services qui seront rendus au cours de périodes ultérieures.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés représentent les montants qui ont été reçus de divers paliers du gouvernement et d'un des principaux associés du Centre et qui seront affectés à la construction et à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les apports reportés sont constatés comme revenus selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

Avantages sociaux futurs

Tous les employés à temps plein du Centre peuvent adhérer au régime de retraite à cotisations déterminées du Centre. En vertu de ce régime, les employés reçoivent, au moment de leur retraite ou à la fin de leur contrat de travail, des prestations de retraite d'un montant correspondant aux cotisations cumulées qu'ils ont versées et que le Centre a versées en leur faveur, majoré de tout revenu provenant du placement de ces cotisations. Les cotisations que doit verser le Centre sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'employé fournit les services.

Au cours de l'exercice, le Centre a comptabilisé une charge de 78 866 $ (71 171 $ en 2017) au titre de cotisations versées au régime de retraite à cotisations déterminées, qui est comprise dans les frais de vente et d'administration et frais généraux.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

Instruments financiers

Les instruments financiers du Centre se composent de la trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, et de la dette à long terme.

Le Centre a classé ses instruments financiers comme suit.

Actif / passif	Évaluation
Trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Dette à long terme	Coût après amortissement

La valeur comptable de ces actifs financiers et passifs financiers correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire.

Changements de méthodes comptables

Le Centre a adopté les nouvelles méthodes comptables suivantes :

1. SP 2200, « Information relative aux apparentés »
   Le 1er avril 2017, le Centre a adopté le chapitre SP 2200, « Information relative aux apparentés », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. La nouvelle norme définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2017. La note 3 « Opérations entre apparentés » ci-dessous traite de ce nouveau chapitre.

2. SP 3210, « Actifs »
   Le 1er avril 2017, le Centre a adopté le chapitre SP 3210, « Actifs », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. La nouvelle norme fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans le chapitre SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », et établit les normes générales relatives aux informations à fournir sur les actifs. Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2017. Ce changement comptable n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Centre.

3. SP 3320, « Actifs éventuels »
   Le 1er avril 2017, le Centre a adopté le chapitre SP 3320, « Actifs éventuels » *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. La nouvelle norme fournit une définition des actifs éventuels et établit des normes générales relatives aux informations à fournir à leur sujet. Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2017. Ce changement comptable n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Centre.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

4. SP 3380, « Droits contractuels »
   Le 1er avril 2017, le Centre a adopté le chapitre SP 3380, « Droits contractuels » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. La nouvelle norme fournit une définition des droits contractuels et établit des normes générales relatives aux informations à leur sujet. Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2017. Ce changement comptable n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Centre.

5. SP 3420, « Opérations interentités »
   Le 1er avril 2017, le Centre a adopté le chapitre SP 3420, « Opérations interentités » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. La nouvelle norme fournit des directives sur la façon de comptabiliser et de présenter l'information relative aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2017. Ce changement comptable n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Centre.

3 Opérations entre apparentés

Le Centre est lié, par un contrôle commun, à l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État de la Province d'Ontario. Les opérations avec ces entités, à moins qu'elles fassent l'objet d'une présentation séparée, sont considérées comme ayant été effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Veuillez vous reporter à la note 5, « Dette à long terme », pour un supplément d'information sur l'opération visant la dette à long terme.

4 Immobilisations corporelles

			2018
	Coût $	Cumul des amortissements $	Valeur comptable nette $
Bâtiment	170 840 512	29 824 092	141 016 420
Logiciels	274 577	274 577	-
Mobilier, matériel et agencement	8 443 826	5 846 907	2 596 919
Réseau technologique	2 476 912	1 155 892	1 321 020
Terrain	753 263	-	753 263
	182 789 090	37 101 468	145 687 622

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

			2017
	Coût $	Cumul des amortissements $	Valeur comptable nette $
Bâtiment	170 840 512	25 553 080	145 287 432
Logiciels	274 577	274 577	-
Mobilier, matériel et agencement	8 394 470	5 016 179	3 378 291
Réseau technologique	2 476 912	990 765	1 486 147
Terrain	753 263	-	753 263
	182 739 734	31 834 601	150 905 133

5 Dette à long terme

Le 2 novembre 2012, le Centre a obtenu qu'une modification soit apportée à l'entente de financement conclue avec l'Office ontarien de financement (l'« OOF »), une partie liée par un contrôle commun. En conséquence de cette modification, le Centre ne sera pas tenu de payer les annuités d'intérêt ou de capital à l'égard de l'emprunt concerné pour une période allant jusqu'à cinq ans (« la période »), durant laquelle les intérêts continueront de s'accumuler. À la discrétion de l'OOF et au plus tard en septembre 2018, le Centre devra recommencer à verser les paiements d'intérêts et de capital, en fonction d'un tableau d'amortissement de l'emprunt rajusté qui sera fourni par l'OOF à la fin de la période.

Au cours de l'exercice considéré, le Centre a informé l'OOF qu'il ne serait plus en mesure de remplir son obligation à l'égard de cet emprunt et, par conséquent, qu'il romprait l'entente de financement en septembre 2018 par suite de son défaut de paiement. En conséquence, l'emprunt a été présenté comme un passif à court terme au 31 mars 2018.

	2018 $	2017 $
Emprunt à l'OOF, portant intérêt à un taux correspondant au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario majoré de 0,525 % (0,525 % en 2017), les intérêts étant composés annuellement, y compris des intérêts capitalisés de 2 304 162 $ (2 201 318 $ en 2017). Au 31 mars 2018, le taux d'intérêt s'établissait à 4,7 % (4,7 % en 2017).	51 628 557	49 324 395
Dette liée à l'acquisition du réseau technologique, portant intérêt à un taux annuel de 4,7 % et prévoyant des versements mensuels de capital et d'intérêts de 19 167 $ (19 167 $ en 2017) d'avril 2011 à mars 2026.	1 532 801	1 687 252
	53 161 358	51 011 647
Moins : portion échéant à moins d'un an	51 790 381	154 451
	1 370 977	50 857 196

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

Les paiements de capital exigés sur la dette à long terme pour les cinq prochains exercices se présentent comme suit.

	$
Exercice se terminant le 31 mars 2019	161 824
2020	169 548
2021	177 641
2022	186 120
2023	195 005

Extinction de dette

Le 4 mai 2018, le Centre a été libéré de son obligation de rembourser l'emprunt de 40 000 000 $ (majoré des intérêts) à l'OOF. La décharge vise le montant total de capital et d'intérêts en cours de 51 628 557 $ en date du 31 mars 2018. Par conséquent, une nouvelle entente a été conclue, laquelle impose au Centre d'effectuer des paiements annuels de 1 000 000 $ à l'OOF pour une durée indéfinie, sous réserve de la capacité du Centre d'effectuer lesdits paiements et de la garantie que celui-ci a obtenue du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (le « Ministère »). Les flux de trésorerie futurs liés à cette obligation ont été évalués à la valeur actualisée nette d'une période indéfinie, selon un taux d'actualisation de 3,63 % (lequel est fondé sur le taux d'emprunt à 25 ans de la Province de l'Ontario majoré d'une prime de 0,5 % reflétant le risque de crédit du Centre), et se chiffrent à 27 583 238 $; ils sont présentés ci-dessous. La différence entre la valeur comptable de l'ancienne dette et la nouvelle obligation au 1er avril 2018 sera comptabilisée comme un gain sur l'extinction de la dette de 24 045 319 $ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

Dans le cadre de la nouvelle entente conclue avec l'OOF, le Centre a obtenu du Ministère, une partie liée par un contrôle commun, une garantie de combler au nom du Centre toute insuffisance de fonds concernant le paiement annuel à verser à l'OOF. Le Centre n'est pas obligé de rembourser les montants payés, le cas échéant, par le Ministère, au titre de cette garantie.

La nouvelle entente avec l'OOF impose aussi au Centre de faire des paiements annuels additionnels à l'OOF dans la mesure permise par l'excédent de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. L'entente conclue avec l'OOF stipule que le montant de ces paiements additionnels, le cas échéant, sera négocié sur une base annuelle par le Centre et l'OOF en fonction des résultats d'exploitation réels pour l'exercice en question et compte tenu du plan triennal du Centre, notamment le plan d'immobilisations.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

Les informations sur la dette à long terme au 1er avril 2018, compte tenu de l'incidence des conventions ci-dessus, se présentent comme suit.

	1er avril 2018 $	31 mars 2018 $
Emprunt à l'Office ontarien de financement, éteint au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2019	-	51 628 557
Valeur actualisée de l'obligation ne portant pas intérêt de payer 1 000 000 $ par an à l'OOF pour une période indéfinie, selon un taux d'actualisation annuel de 3,63 %	27 583 238	-
Dette liée à l'acquisition du réseau technologique, portant intérêt à un taux annuel de 4,7 % et prévoyant des versements mensuels de capital et d'intérêts de 19 167 $ (19 167 $ en 2017) d'avril 2011 à mars 2026.	1 532 801	1 532 801
	29 116 039	53 161 358
Moins : portion échéant à moins d'un an	1 161 824	51 790 381
	27 954 215	1 370 977

Le calcul du gain sur l'extinction de la dette se présente comme suit.

	1er avril 2018 $
Emprunt à l'Office ontarien de financement	51 628 557
Valeur actualisée de l'obligation ne portant pas intérêt de payer 1 000 000 $ par an à l'OOF pour une période indéfinie, selon un taux d'actualisation annuel de 3,63 %	(27 583 238)
Gain sur l'extinction de la dette comptabilisé pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	24 045 319

6 Apports reportés

	2018 $	2017 $
Solde à l'ouverture de l'exercice	103 822 979	107 035 910
Amortissement	(3 212 931)	(3 212 931)
Solde à la clôture de l'exercice	100 610 048	103 822 979

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

7 Charges

Le tableau suivant présente les charges par fonction.

	2018 $	2017 $
Frais directs	8 652 664	7 443 951
Frais des installations	10 772 873	10 488 883
Frais de vente et d'administration et frais généraux	2 775 747	2 605 495
Frais de financement	2 379 711	2 283 904
	24 580 995	22 822 233

Le classement des charges par fonction présenté ci-dessus ne tient pas compte de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, ceux-ci étant considérés comme des revenus selon les méthodes comptables du Centre décrites à la note 2.

8 Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement représente la variation des actifs et des passifs à court terme, comme suit.

	2018 $	2017 $
Débiteurs	(238 157)	506 074
Frais payés d'avance	(1 895)	(4 799)
Créditeurs et charges à payer	(289 249)	359 739
Revenus reportés et dépôts – court terme	(855 598)	540 698
Revenus reportés et dépôts – long terme	(100 215)	308 655
	(1 485 114)	1 710 367

9 Instruments financiers et gestion des risques

Les données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées selon la hiérarchie suivante.

- Niveau 1 – Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les cours du marché, qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif concerné;
- Niveau 3 – Données non observables concernant l'actif ou le passif; les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations internes et externes disponibles et elles constituent les hypothèses les plus appropriées, compte tenu du type d'instrument financier évalué, pour déterminer quel aurait été le prix de transaction à la date d'évaluation dans des conditions normales de marché.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

La trésorerie, qui représente le seul instrument financier évalué à la juste valeur, a été évaluée comme un instrument financier de niveau 1.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles envers le Centre. Les politiques de réservation du Centre sont conçues pour minimiser les sommes dues par les clients à la fin de leur événement et, ainsi, réduire l'exposition du Centre au risque de crédit. De plus, la direction du Centre révise régulièrement la solvabilité de sa clientèle et dispose de politiques de recouvrement qui semblent suffisantes pour minimiser les pertes dans ce domaine. Le Centre estime que ses débiteurs ne posent pas de risque significatif de crédit.

Au 31 mars 2018, le Centre n'avait aucun débiteur en souffrance mais non considéré comme déprécié.

En outre, en mai 2018, le Centre a obtenu, du Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, une garantie liée à l'obligation perpétuelle envers l'OOF, décrite à la note 5. La capacité du Centre de se prévaloir de cette garantie est tributaire de la solvabilité permanente du Ministère; toutefois, le Centre ne perçoit pas actuellement de risque de crédit important visant le Ministère.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre est exposé à ce risque principalement par sa dette à long terme et par sa nouvelle obligation envers l'OOF. À la suite de la libération de l'obligation de rembourser à l'OOF l'emprunt obtenue de cette dernière, la juste valeur de la nouvelle obligation pour le Centre s'établit désormais à 27 583 238 $. L'OOF exige qu'un paiement de 1 000 000 $ soit effectué le 31 mars 2019. Dans le cadre de la nouvelle convention avec l'OOF, le Centre a obtenu, de la part du Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, la garantie que ce dernier acquittera au nom du Centre la totalité ou une partie des paiements annuels à payer à l'OOF si le Centre est dans l'incapacité de le faire.

Le tableau qui suit présente le classement par échéance des passifs financiers du Centre au 31 mars 2018.

	Au plus 6 mois $	Entre 6 mois et 1 an $	Entre 1 an et 5 ans $	Plus de 5 ans $	Total $
Créditeurs et charges à payer	1 813 346	48 051	6 878	6 878	1 875 153
Dette à long terme (à l'exclusion des intérêts non capitalisés)	51 708 226	82 155	932 628	438 349	53 161 358
	53 521 572	130 206	939 506	445 227	55 036 511

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie afférents à ces instruments. Le Centre détient un emprunt de 1 532 801 $ portant intérêt à un taux annuel, lié à l'acquisition d'un réseau technologique (note 5). La direction estime que le Centre ne s'expose pas à un risque significatif de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2018, l'exposition totale du Centre au risque de taux d'intérêt s'établissait à 1 532 801 $. Le Centre estime qu'au 31 mars 2018 une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur l'emprunt, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, entraînerait une augmentation ou une diminution des actifs nets d'environ 15 328 $. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

L'analyse de sensibilité présentée dans cette note doit être utilisée avec prudence, puisque les variations sont hypothétiques et ne constituent pas une prévision du rendement futur. La sensibilité ci-dessus a été calculée en fonction des soldes de clôture de l'exercice et variera par suite des fluctuations des soldes au cours des périodes à venir. De plus, pour les besoins de l'analyse de sensibilité, l'incidence de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des instruments financiers a été mesurée sans égard aux variations possibles d'autres hypothèses. Les variations réelles d'un facteur donné pourraient entraîner des variations d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

10 Engagements

Le Centre a conclu un contrat de services pour les installations et un contrat de services pour la technologie relativement aux activités du Centre, les deux échéant en 2026. Selon le contrat de services pour les installations, parmi d'autres termes, le Centre paiera des frais de gestion de 260 000 $ (250 000 $ en 2017) avec des hausses annuelles de 10 000 $ par la suite. Selon le contrat de réseau technologique, le Centre fera des paiements annuels de 300 868 $ (296 130 $ en 2017), après ajustement pour tenir compte de l'inflation, visant le contrat de services courant.

Le Centre a aussi conclu un contrat de location de matériel de télécommunications auprès de Crédit-Bail RCAP couvrant la période du 1er mars 2015 au 28 février 2018. L'entente a été renouvelée en octobre 2017 et elle viendra à échéance le 1er avril 2021. Aux termes de l'entente, le Centre paiera des frais annuels de 30 877 $ (34 242 $ en 2017). Tous les montants excluent les taxes applicables.

Le Centre est impliqué dans plusieurs poursuites qui sont survenues dans le cours normal de leurs activités. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, une déclaration d'un montant de 9 600 000 $ a été déposée par le plaignant contre le Centre en lien avec une allégation de manquement aux obligations contractuelles. Le Centre ne reconnaît pas le bien-fondé de cette déclaration. À ce jour, le dénouement de cette poursuite ne peut être déterminé; par conséquent, aucun montant n'a été enregistré.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

11 Gestion du capital

Sur le plan de la gestion du capital, le Centre a pour objectif de maintenir sa capacité de fonctionnement afin d'exécuter son mandat consistant à exploiter un centre de congrès de classe mondiale. La structure du capital du Centre se compose de ses actifs nets, de sa dette à long-terme et de ses apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. En matière de gestion de la structure du capital, le Centre vise à garantir l'accès à un flux de trésorerie suffisant pour poursuivre ses activités et remplir ses obligations.

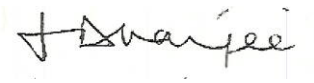
SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Rapport de la direction

Les états financiers joints tombent sous la responsabilité de la direction de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux exigences comptables de la Loi sur l'administration financière, incluant le règlement 395/11 de l'Ontario. Les états comportent certains montants dont la valeur est basée sur des estimations et des jugements. La direction définit de tels montants sur une base raisonnable pour assurer que les états financiers sont présentés équitablement dans tous les aspects matériels.

La direction assure le maintien d'un système de contrôles comptables et administratifs internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs de la Société sont correctement évalués et adéquatement conservés.

Les états financiers ont été audités par KPMG LLP, une firme d'auditeurs externes indépendants embauchée par le comité de direction. Le rapport est joint à la présente.



Imtiaz Dhanjee

Vice-président des finances

15 juin 2018

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Tél. : 905-265-5900
Téléc. : 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société
du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers au 31 mars 2018 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers, qui décrit le référentiel comptable. Les états financiers ont été préparés à l'intention de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport. Par conséquent, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Restrictions quant à l'utilisation

Notre rapport est destiné uniquement à la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport.

signé KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 14 juin 2018
Vaughan, Canada

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 240 782 $	10 727 630 $
Acomptes des clients (note 3)	23 337 265	14 290 697
Débiteurs (note 9)	5 412 238	3 981 079
	36 990 285	28 999 406
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	12 194 669	8 319 822
Revenus reportés	23 337 265	14 290 697
Avantages sociaux futurs (note 7)	2 391 700	2 455 400
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	42 703 775	43 696 886
	80 627 409	68 762 805
Dette nette	(43 637 124)	(39 763 399)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 5)	196 952 185	186 353 453
Stocks	738 069	469 361
Charges payées d'avance	730 025	663 056
	198 420 279	187 485 870
Engagements (note 10)		
Excédent accumulé (note 6)	154 783 155 $	147 722 471 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

, administrateur

, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	31 mars 2018 Montants budgétés	31 mars 2018 Résultats réels	31 mars 2017 Résultats réels
Revenus			
Aliments et boissons	26 200 000 $	33 547 499 $	25 636 135 $
Location d'installations	16 400 000	18 185 117	15 964 638
Stationnement	11 200 000	11 737 479	10 717 368
Commissions	7 126 700	8 596 115	6 144 929
Communications	2 482 000	3 012 112	2 070 480
Apports en capital	993 100	993 111	993 111
Autres	3 861 000	4 704 746	3 507 533
Montant total des revenus	68 262 800	80 776 179	65 034 194
Charges (note 8)			
Aliments et boissons	17 090 200	20 842 731	16 902 716
Location d'installations	4 757 000	4 961 962	4 627 503
Stationnement	3 041 700	2 795 187	2 756 276
Communications	848 200	815 960	842 805
Services événementiels	659 800	831 245	554 831
Charges générales et administratives	8 490 800	8 565 652	7 706 465
Ventes et commercialisation	4 396 700	4 633 667	3 549 432
Services d'ingénierie	5 307 800	5 140 146	5 151 106
Énergie	3 632 600	3 246 491	3 619 027
Autres	2 959 200	3 014 981	2 842 076
Amortissement	9 890 000	9 867 473	8 873 892
Total des charges	61 074 000	64 715 495	57 426 129
Excédent de l'exercice	7 188 000	16 060 684	7 608 065
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	147 103 400	147 722 471	147 114 406
Distribution (note 6)	(4 000 000)	(9 000 000)	(7 000 000)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	150 292 200 $	154 783 155 $	147 722 471 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	31 mars 2018 Montants budgétés	31 mars 2018 Résultats réels	31 mars 2017 Résultats réels
Excédent de l'exercice	7 188 800 $	16 060 684 $	7 608 065 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 560 000)	(20 466 205)	(10 448 364)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 890 000	9 867 473	8 873 892
	(1 481 200)	5 461 952	6 033 593
Acquisition de stocks	(5 660 500)	(8 278 978)	(6 050 794)
Acquisition de charges payées d'avance	(1 142 500)	(1 555 713)	(1 208 157)
Consommation des stocks	5 657 500	8 010 270	6 022 087
Utilisation de charges payées d'avance	1 073 200	1 488 744	1 211 250
Distribution	(4 000 000)	(9 000 000)	(7 000 000)
Augmentation de la dette nette	(5 553 500)	(3 873 725)	(992 021)
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(42 379 300)	(39 763 399)	(38 771 378)
Dette nette à la clôture de l'exercice	(47 932 800) $	(43 637 124) $	(39 763 399) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	16 060 684 $	7 608 065 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	9 867 473	8 873 892
Avantages sociaux futurs	(63 700)	304 400
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(993 111)	(993 111)
	24 871 346	15 793 246
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	(1 431 159)	(601 180)
Stocks	(268 708)	(28 707)
Charges payées d'avance	(66 969)	3 093
Créditeurs et charges à payer	3 874 847	3 188 586
	26 979 357	18 355 038
Activités de financement		
Distribution (note 6)	(9 000 000)	(7 000 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 466 205)	(10 448 364)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 486 848)	906 674
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10 727 630	9 820 956
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	8 240 782 $	10 727 630 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988 et est soumise à l'autorité du gouvernement de la province de l'Ontario par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

1. Principales méthodes comptables

a) Constatation des revenus

Les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Les revenus tirés des commissions sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la province d'Ontario utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci, de 993 111 $ (993 111 $ en 2017), ayant été comptabilisée dans l'état des flux de trésorerie.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la clôture de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Les actifs non financiers comprennent :

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

Bâtiment	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 20 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

ii) Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

e) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

f) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

g) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été tirés du plan d'affaires approuvé par le conseil d'administration le 24 mars 2017.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

2. Mode de présentation

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la province d'Ontario, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation.

Le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière* exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de la période où le passif est éteint.

Par conséquent, les présents états financiers ont été établis conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

3. Acomptes des clients

Les acomptes des clients s'entendent des montants en trésorerie reçus aux fins de l'utilisation future des installations de la Société. La majeure partie des acomptes des clients sont investis dans des certificats de placement garanti de un an qui arrivent à échéance à diverses dates.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

4. Engagements des clients pour des événements futurs

La liste des engagements au titre de la location d'installations associée à des événements futurs qui seront tenus à la Société est présentée dans le tableau ci-après :

			Acomptes des clients à recevoir dans le futur		
	Contrats d'engagement au titre de la location d'installations	Acomptes reçus des clients	Fonds ontarien pour le développement de l'organisation de congrès*	Clients	Total
2019	15 971 015 $	15 010 641 $	– $	960 374 $	960 374 $
2020	9 324 925	2 896 829	144 933	6 283 163	6 428 096
2021	6 472 942	2 390 146	883 789	3 199 007	4 082 796
2022	2 000 645	729 074	818 333	453 238	1 271 571
2023	1 785 160	605 189	1 131 287	48 684	1 179 971
Par la suite	4 863 400	1 705 386	1 903 287	1 254 727	3 158 014
	40 418 087 $	23 337 265 $	4 881 629 $	12 199 193 $	17 080 822 $

* Le Fonds ontarien pour le développement de l'organisation de congrès (le « Fonds ») aide à la tenue d'importants congrès internationaux à la Société. Ce Fonds est utilisé pour compenser les charges locatives de la Société et d'autres charges connexes aux conférences. La Société, Tourism Toronto, plus de 20 hôtels et, de façon périodique, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport contribuent au mécanisme de financement.

5. Immobilisations corporelles

2018	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	253 054 459 $	90 280 229 $	162 774 230 $
Mobilier, agencements et matériel informatique	43 404 102	32 700 706	10 703 396
Améliorations locatives	71 687 299	48 212 740	23 474 559
	368 145 860 $	171 193 675 $	196 952 185 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

5. Immobilisations corporelles (suite)

2017	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	237 068 603 $	84 942 979 $	152 125 624 $
Mobilier, agencements et matériel informatique	40 742 761	30 694 326	10 048 435
Améliorations locatives	69 868 291	45 688 897	24 179 394
	347 679 655 $	161 326 202 $	186 353 453 $

6. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

	Surplus d'apport	Distribution accumulée	Excédent annuel accumulé	Excédent accumulé total
Solde au 31 mars 2017	142 850 705 $	(72 500 000) $	77 371 766 $	147 722 471 $
Distribution	–	(9 000 000)	–	(9 000 000)
Excédent de l'exercice	–	–	16 060 684	16 060 684
Solde au 31 mars 2018	142 850 705 $	(81 500 000) $	93 432 450 $	154 783 155 $

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à l'OOF d'un montant de 2 500 000 $, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le 14 février 2018, le conseil d'administration a approuvé le versement d'une distribution de 9 000 000 $ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2018 (7 000 000 $ pour l'exercice 2017). Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 81 500 000 $ en distributions (72 500 000 $ en 2017).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. Certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société. En outre, la Société a aussi établi un régime d'allocations de retraite non capitalisé à l'intention d'un dirigeant pour lequel les allocations s'accumulent à raison de 15 % du salaire de base de ce dirigeant, ainsi qu'une convention de retraite à l'intention d'un dirigeant retraité pour laquelle les prestations ont cessé de s'accumuler.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre. Les plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2016. La *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) exige que le régime fasse préparer un rapport d'évaluation actuarielle au moins tous les trois ans.

L'évaluation actuarielle des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

a) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2018 (31 mars 2021);

b) convention de retraite – 31 mars 2018 (31 mars 2019);

c) régime d'allocations de retraite – 31 mars 2018 (31 mars 2019).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés (« DMERCA »).

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 1 799 600 $ (1 262 500 $ en 2017) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le gain actuariel net non amorti s'est établi à 592 100 $ (gain actuariel de 1 192 900 $ en 2017), ce qui a donné lieu à un passif de 2 391 700 $ au titre des avantages sociaux futurs (2 455 400 $ en 2017) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 102 salariés participent au régime à prestations déterminées et 214 au régime à cotisations déterminées. En 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2018, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2018			2017		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Charges au titre du régime à prestations déterminées						
Coûts des prestations de l'exercice	1 219 300 $	97 300 $	1 316 600 $	1 339 200 $	98 200 $	1 437 400 $
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	(137 800)	(5 100)	(142 900)	203 300	26 900	230 200
Cotisations des salariés	(181 900)	–	(181 900)	(182 900)	–	(182 900)
Charges au titre du régime à prestations déterminées	899 600	92 200	991 800	1 359 600	125 100	1 484 700
Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées						
Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées	1 770 500	111 300	1 881 800	1 767 200	119 400	1 886 600
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 791 900)	(18 800)	(1 810 700)	(1 628 200)	(19 500)	(1 647 700)
Charges (produits) d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées	(21 400)	92 500	71 100	139 000	99 900	238 900
Charges totales au titre du régime à prestations déterminées	878 200	184 700	1 062 900	1 498 600	225 000	1 723 600
Coût du régime à cotisations déterminées	674 700	–	674 700	646 000	–	646 000
Charges totales au titre des régimes	1 552 900 $	184 700 $	1 737 600 $	2 144 600 $	225 000 $	2 369 600 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Avantages sociaux futurs (suite)

	2018			2017		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	33 785 600 $	2 378 000 $	36 163 600 $	31 787 000 $	2 573 500 $	34 360 500 $
Coûts des prestations de l'exercice en cours	1 219 300	97 300	1 316 600	1 339 200	98 200	1 437 400
Coût financier	1 770 500	111 300	1 881 800	1 767 200	119 400	1 886 600
Prestations versées	(693 100)	(49 600)	(742 700)	(652 300)	(74 100)	(726 400)
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	36 082 300 $	2 537 000 $	38 619 300 $	34 241 100 $	2 717 000 $	36 958 100 $
Actifs prévus des régimes						
Actifs réels des régimes à l'ouverture de l'exercice	34 158 200 $	742 900 $	34 901 100 $	29 153 000 $	722 200 $	29 875 200 $
Cotisations de l'employeur	1 114 200	12 400	1 126 600	1 372 000	47 200	1 419 200
Cotisations des salariés	181 900	–	181 900	182 900	–	182 900
Rendement prévu des actifs des régimes	1 791 900	18 800	1 810 700	1 628 200	19 500	1 647 700
Prestations versées	(693 100)	(49 600)	(742 700)	(652 300)	(74 100)	(726 400)
Actifs prévus des régimes à la clôture de l'exercice	36 553 100 $	724 500 $	37 277 600 $	31 683 800 $	714 800 $	32 398 600 $
Amortissement des gains (pertes) sur l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées	36 082 300 $	2 537 000 $	38 619 300 $	34 241 100 $	2 717 000 $	36 958 100 $
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	36 082 300	2 713 100	38 795 400	33 785 600	2 378 000	36 163 600
Ajustements liés à l'expérience	– $	(176 100) $	(176 100) $	455 500 $	339 000 $	794 500 $
Amortissement annuel sur la DMERCA	– $	(18 300) $	(18 300) $	53 000 $	29 900 $	82 900 $
Amortissement des gains (pertes) sur les actifs des régimes						
Solde de clôture prévu des actifs des régimes	36 553 100 $	724 500 $	37 277 600 $	31 683 800 $	714 800 $	32 398 600 $
Actifs réels des régimes	36 282 700	713 100	36 995 800	34 158 200	742 900	34 901 100
Ajustements liés à l'expérience	(270 400) $	(11 400) $	(281 800) $	2 474 400 $	28 100 $	2 502 500 $
Amortissement annuel sur la DMERCA	(31 500) $	(800) $	(32 300) $	288 100 $	2 100 $	290 200 $
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	36 082 300 $	2 713 100 $	38 795 400 $	33 785 600 $	2 378 000 $	36 163 600 $
Actifs réels des régimes	(36 282 700)	(713 100)	(36 995 800)	(34 158 200)	(742 900)	(34 901 100)
Déficit (excédent)	(200 400)	2 000 000	1 799 600	(372 600)	1 635 100	1 262 500
Gains actuariels non amortis	562 800	29 300	592 100	971 000	221 900	1 192 900
Passif au titre des prestations constituées	362 400 $	2 029 300 $	2 391 700 $	598 400 $	1 857 000 $	2 455 400 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Le passif total au titre des prestations constituées de 2 391 700 $ (2 455 400 $ en 2017) est inclus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,20 %	3,10 % – 5,20 %	5,20 %	3,40 % – 5,20 %
Rendement prévu des actifs des régimes	5,20 %	2,60 %	5,20 %	2,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	s. o.	3,25 %	s. o.
Taux d'indexation	1,30 %	1,30 %	1,30 %	1,30 %
DMERCA (en années)	8,6	7,2 – 14,2	8,6	8,6 – 13,6

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

	2018	2017
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	7,25 %	7,50 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	3,75 %	3,75 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2032	2032

8. Charges

Les charges comprennent des salaires et avantages sociaux de 29 809 105 $ (27 047 444 $ en 2017).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

a) Instruments financiers

Le chapitre SP 3450 exige qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou les données de marché observables sur pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- Niveau 3 – les données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les actifs financiers de la Société inscrits à la juste valeur, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les acomptes des clients, sont classés au niveau 1.

Aux 31 mars 2018 et 2017, aucun instrument financier n'avait été classé au niveau 2 ou au niveau 3.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification au classement des actifs financiers et des passifs financiers aux trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction de la Société est responsable de la gestion des risques et elle repère et évalue les risques financiers. Les risques importants font l'objet d'un suivi et sont abordés avec le comité des finances et d'audit du conseil d'administration. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue auprès des banques et des institutions financières ainsi que des débiteurs. La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, l'expérience passée et d'autres facteurs.

Le classement chronologique des débiteurs se présente comme suit :

	2018	2017
Courant	2 815 100 $	2 341 991 $
En souffrance depuis moins de 30 jours	2 261 737	1 228 289
En souffrance depuis plus de 30 jours	7 573	3 074
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(46 564)	(38 648)
Total des créances clients	5 037 846	3 534 706
Débiteurs non commerciaux	374 392	446 373
	5 412 238 $	3 981 079 $

Les valeurs comptables des débiteurs représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'obligations financières plus élevées que les actifs financiers qui pourraient venir à échéance à tout moment donné. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif de maximiser les réserves de trésorerie disponibles afin qu'elle puisse être en mesure de respecter ses obligations en matière de liquidité lorsque celles-ci viennent à échéance. La Société a mis en place une politique de placement prudente afin d'atteindre cet objectif et la gestion de cette politique repose sur le pouvoir de la Société d'investir des sommes d'argent excédentaires dans les placements suivants seulement :

a) titres des gouvernements canadiens (fédéral et provinciaux);

b) certificats de placement garanti;

c) récépissés, billets de dépôt et acceptations bancaires (banque de l'annexe A ou B).

La politique prévoit également des exigences minimales en matière de qualité ainsi que des agences reconnues de notation des obligations pour les placements susmentionnés.

Les passifs financiers de la Société, y compris les créditeurs et charges à payer, viennent habituellement à échéance à moins de un an.

c) Gestion du capital

La gestion du capital de la Société a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et de verser des distributions à l'OOF.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

10. Engagements

La Société s'est engagée à verser des loyers annuels minimums (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des stationnements, des locaux de bureaux, du matériel informatique et du matériel, comme suit :

2019	2 809 923 $
2020	1 097 665
2021	441 117
2022	207 302
2023	154 107
Par la suite	1 754 031
	6 464 145 $

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 000 $ devant être versée à l'OOF, comme il est indiqué à la note 6, a été exclue du tableau des engagements énoncés ci-dessus.

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

Rapport de la direction

La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous les égards importants.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada LLP, un cabinet d'auditeurs indépendants, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.



Lisa LaVecchia
Président-directeur général
Le 12 juin 2018



Ronald Ting
Trésorière
Le 12 juin 2018

Tel: 905 270-7700
Fax: 905 270-7915
Toll-free: 866 248 6660
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L/ LLP
1 City Centre Drive, bureau 1700
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, les variations de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice pour l'exercise terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)
Le 12 juin 2018

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau

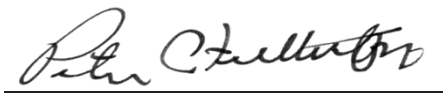
SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

État de la situation financière

	Au 31 mars 2018 (en milliers de dollars)	Au 31 mars 2017 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	**7 580**	4 997
Débiteurs	**857**	635
Charges payées d'avance	**94**	124
	8 531	5 756
Immobilisations (note 3)	**4 681**	6 326
	13 212	12 082
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	**5 478**	3 563
Produit reporté (note 4)	**100**	86
	5 578	3 649
Obligation au titre des prestations futures des employés (note 2k)	**1 860**	1 722
Apports en capital reportés (note 5)	**325**	449
	2 185	2 171
	7 763	5 820
Actif net		
Fonds non affecté (déficit)	**922**	(338)
Fonds pour projets spéciaux (note 2h)	**171**	723
Investissement en immobilisations (note 2g)	**4 356**	5 877
	5 449	6 262
	13 212	12 082

Approuvé au nom du conseil d'administration





Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Produits		
Subvention de la province de l'Ontario (note 6)	**37 156**	37 097
Ventes de publicité	**2 719**	1 458
Centres d'information touristique – Ventes et locations	**1 092**	1 098
Promotions commerciales	**208**	183
Amortissement des apports en capital reportés	**186**	201
Intérêts créditeurs	**90**	51
	41 451	40 088
Charges		
Publicité et marketing	**21 394**	22 413
Administration (note 7)	**7 915**	7 222
Centres d'information touristique (note 8)	**5 798**	6 005
Système Info-tourisme Ontario (note 9(b))	**3 852**	3 734
Amortissement des immobilisations	**2 101**	1 942
Partenariats et ventes	**592**	608
Recherche	**406**	818
Frais du conseil d'administration et des comités (note 10)	**48**	44
	42 106	42 786
Insuffisance des produits sur les charges	**(655)**	(2 698)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	**Fonds pour projets spéciaux (en milliers de dollars)**	**Investissement en immobilisations (en milliers de dollars)**	**Total 2018 (en milliers de dollars)**	Total 2017 (en milliers de dollars)
Actif net (insuffisance), au début de l'exercice	**(338)**	**723**	**5 877**	**6 262**	9 526
Excédent (déficit) des produits sur les charges pour l'exercice	**1 260**	**-**	**(1 915)**	**(655)**	(2 698)
Frais de refonte du SITO (note 2h)	**-**	**(158)**	**-**	**(158)**	(566)
Acquisition d'immobilisations, montant net	**-**	**(394)**	**394**	**-**	-
Actif net, à la fin de l'exercice	**922**	**171**	**4 356**	**5 449**	6 262

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

État de l'évolution des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	**2018 (en milliers de dollars)**	2017 (en milliers de dollars)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	**(655)**	(2 698)
Plus (moins) les postes hors caisse :		
Amortissement des apports en capital reportés		
Amortissement des immobilisations	**(186)**	(201)
	2 101	1 942
Obligation au titre des prestations futures des employés	**138**	(61)
	1 398	1 018
Frais de refonte du SITO – Fonds pour projets spéciaux	**(158)**	(566)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	**1 737**	1 116
	2 977	(468)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Nouvelles immobilisations	**(456)**	(1 407)
Apports en capital reportés	**62**	61
	(394)	(1 346)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	**(2 583)**	(1 814)
Encaisse, au début de l'exercice	**4 997**	6 811
Encaisse, à la fin de l'exercice	**7 580**	4 997

.

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2018

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, conformément au Règlement de l'Ontario 618/98 en vertu de la Loi sur les sociétés de développement. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04 en septembre 2004 pour prolonger le mandat de la Société indéfiniment. Les activités de la société ont commencé le 1er avril 1999. À l'automne 2017, l'organisme a annoncé la nouvelle dénomination sociale sous laquelle elle exercerait ses activités, Destination Ontario (DO). La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique demeure le nom officiel et légal de l'organisme. La mission de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique (exerçant ses activités sous Destination Ontario) couvre les éléments suivants :

a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;
b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec le secteur du tourisme;
c) appuyer les efforts de marketing déployés par le secteur touristique et contribuer à ces efforts;
d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec le secteur du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, apports en nature) de ces accords pour démontrer l'incidence de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Cependant, les produits et les charges des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme sans but lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en appliquant les normes des chapitres de la série 4200 du Manuel de CPA Canada.

b) Comptabilisation des produits

La Société suit la méthode du report pour la comptabilisation des produits.

Subvention de la province de l'Ontario

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées à titre de produits durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées, mais non pas reçues, à la fin d'une période comptable sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et prise en compte au cours de la période ultérieure.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations

Produits provenant des ventes de publicité et Centres d'information touristique
Les ventes et les locations sont prises en compte durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, sous réserve de pouvoir estimer et recouvrir raisonnablement le montant.

Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont pris en compte pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

Promotion commerciale et autre

Les éléments liés au volet de promotion commerciale et autre sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se rapportent quand un montant peut être raisonnablement estimé et la collecte de données être raisonnablement assurée.

c) Soutien des partenaires

La Société bénéficie de certains services offerts par le secteur du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts au rabais ou sans frais). Comme il est difficile d'établir leur juste valeur, les services reçus sans frais ne sont pas inclus dans les états financiers.

d) Stocks

Les stocks détenus de temps à autre sont constitués des marchandises disponibles à la vente dans les centres d'information touristique.

Les stocks sont comptabilisés en appliquant la méthode du moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le prix est déterminé en appliquant la méthode du premier entré, premier sorti.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement suit la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'année de l'acquisition et de la disposition. La durée d'amortissement des immobilisations est de trois à cinq ans.

f) Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés représentent les montants reçus du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital reportés est inscrit comme produit dans l'état des résultats au même titre que l'amortissement des actifs auxquels ils se rapportent.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2018

---

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g) Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent les fonds mis à disposition en vue de l'acquisition et du financement d'immobilisations. Le financement des fonds investis en immobilisations provient des activités de transferts et des fonds pour projets spéciaux sur une base annuelle.

h) Fonds pour projets spéciaux

Le conseil d'administration a approuvé la création du Fonds pour projets spéciaux grevé d'affectations d'origine interne en vue de la dotation de projets spéciaux à long terme. En ce moment, on détient un montant de 171 000 $ (2017 – 723 000 $) est destiné au projet de refonte du Système Info-tourisme Ontario. Les travaux pour ce projet ont commencé pendant l'été 2013 (note 9a). Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé que le coût de 158 000 $ (2017 - 566 000 $) de la refonte du système soit directement imputé au Fonds.

i) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés pour les produits et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations à mesure que des informations supplémentaires deviennent disponibles.

j) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change, de liquidités ou de crédit liés à ces instruments financiers.

Les instruments financiers sont comptabilisés au coût lors de leur acquisition ou leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les placements négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur du marché. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de circonstances indiquent qu'un actif pourrait avoir perdu de la valeur. Les frais de transaction liés à l'acquisition, la vente ou l'émission d'instruments financiers sont passés en charges pour les éléments réévalués à leur juste valeur à la date de production de l'état de la situation financière et imputés à l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2018

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Prestations de retraite

Les coûts de toutes prestations de départ prévues par la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et acquis par le personnel sont comptabilisés au moment de l'acquisition par les employés admissible. Durant l'exercice, les prestations ont été augmentées de 138 000 $ (2017 – diminuées de 61 000 $) sur la base d'hypothèses découlant de l'évaluation actuarielle du 31 mars 2016 réalisée par la province de l'Ontario. Le passif est calculé à l'aide de la meilleure estimation faite par la direction des taux d'inflation futurs, des échelles de rémunération des employés et d'autres hypothèses sous-jacentes. Le passif calculé à l'aide de la méthode de répartition des prestations et des hypothèses qui suivent s'élève à environ 1 860 000 $ (2017 - 1 722 000 $). Le facteur d'actualisation utilisé a été de l'ordre de 0,79 (2017 – 0,76) et le nombre moyen estimé d'années avant le départ à la retraite a été de 7,0 ans (2017 – 15,07 ans).

l) Conversion des devises

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens comme suit :

À la date de la transaction, tous les actifs, passifs, produits ou charges sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de la fin d'exercice, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont inclus dans les revenus de l'exercice en cours.

3. IMMOBILISATIONS

	2018 (en milliers de dollars)		2017 (en milliers de dollars)	
	Coût	**Amortissement cumulé**	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier	**396**	**396**	396	396
Améliorations locatives	**2 556**	**2 231**	2 495	2 050
Système Info-tourisme Ontario	**15 657**	**11 301**	15 261	9 380
	18 609	**13 928**	18 152	11 826
Coût moins l'amortissement cumulé		**4 681**		6 326

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2018

4. PRODUITS REPORTÉS

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport	**93**	67
CITO – immobilisations		
Programmes de publicité	**7**	19
	100	86

5. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés représentent les apports reçus relativement aux immobilisations en cours :

	2018 (en milliers de dollars)		2017 (en milliers de dollars)	
	Apports versés	**Amortissement cumulé**	Apports versés	Amortissement cumulé
Apports reçus	**1 810**	**1 485**	1 749	1 300
Apports moins l'amortissement cumulé		**325**		449

6. PRODUITS : PROVINCE DE L'ONTARIO

La Société a reçu de la province de l'Ontario les fonds ci-dessous, qui ont été comptabilisés à titre de produits :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Financement de base	**36 968**	36 968
Fun Pass	**30**	-
CITO – immobilisations	**39**	-
Programme Expérience Été	**119**	129
	37 156	37 097

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2018

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs, tels que les services d'appui juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et s'établissent comme suit :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	**6 753**	6 099
Services	**1 012**	972
Transports et communications	**129**	128
Fournitures et matériel	**21**	23
	7 915	7 222

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 470 000 $ (2017 – 423 000 $) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages complémentaires de retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les charges d'administration.

8. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les dépenses des Centres d'information touristique s'établissaient comme suit :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	**2 822**	3 235
Locaux	**1 344**	1 402
Marchandise à vendre	**818**	687
Services	**578**	474
Transport et communications	**196**	131
Fournitures et matériel	**40**	76
	5 798	6 005

Les cotisations liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 179 000 $ (2017 – 180 000 $) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

(exerçant ses activités sous Destination Ontario)

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2018

9. REFONTE DU SYSTÈME INFO-TOURISME ONTARIO ET ENGAGEMENTS

a) À la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel en 2013, Hewlett Packard s'est vu attribuer un contrat de cinq ans à titre de fournisseur de services pour l'hébergement, l'exploitation, l'entretien et la refonte du Système Info-tourisme Ontario. Au 31 mars 2018, au cours de la dernière année du contrat quinquennal, un dernier versement de 4 085 000 $ a été affecté au montant total de 27 491 000 $ engagé auprès de Hewlett Packard.

b) Au cours de l'exercice, les coûts encourus pour le système Info-tourisme de l'Ontario se sont élevés à 4 404 000 $ (2017 – 5 646 000 $). De cette somme, 158 000 $ (2017 - 566 000 $) ont été imputés directement au Fonds pour projets spéciaux (note 2h) et 394 000 $ (2017 – 1 346 000 $) ont été capitalisés dans les fonds investis en immobilisations. Les 3 852 000 $ résiduels (2017 – 3 734 000 $) sont comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation.

c) La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux et publicités. Voici les paiements minimums de location annuels pour les cinq prochains exercices :

	(en milliers de dollars)
2019	840
2020	696
2021	696
2022	741
2023	741
	3 714

10. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du conseil et des comités ne reçoivent pas d'indemnités journalières. Ils sont remboursés pour leurs frais de repas et de déplacement engagés afin d'assister aux réunions du conseil de comités, conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Les états financiers de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2018 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.ontario.ca.

777 Bay Street, 14nd Floor
Toronto ON M5G 2E5
Tel: (416) 585-6455
Fax: (416) 585-7330

777, rue Bay, 14e étage
Toronto ON M5E 2E5
Tél. : 416 585-6455
Télécopieur : 416 585-7330



Ontario

Ontario Mortgage and Housing Corporation

Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ont été établis conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public canadien et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur les états financiers ont été préparées compte tenu des limites de l'importance et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 11 juin 2018 raisonnables.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et que l'information financière fiable est disponible en tout temps.

Le système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet la délégation de pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes sur une base périodique et présente ses conclusions à la direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Il examine et approuve les états financiers.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a effectué l'audit des états financiers. La responsabilité du vérificateur général est de donner son avis quant à savoir si les états financiers présentent une image fidèle conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur indépendant, qui est présenté à la page suivante, résume la portée de l'examen du vérificateur général et son avis.

Au nom de la direction,

Keith Extance

Président-directeur général

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne d'hypothèques et de logement
et au ministre du Logement

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, des variations de la dette nette et du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 11 juin 2018

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État de la situation financière
au 31 mars 2018

	31 mars 2018 (k$)	31 mars 2017 (k$)
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	6 270	8 373
Dette à long terme (note 7)	217 513	275 654
Assainissement environnemental à long terme (note 3)	43 683	44 433
	267 466	328 460
Actifs financiers		
Liquidités (note 4)	1 714	1 560
Intérêts courus des universités et collèges	44	60
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	6 160	8 248
Investissements dans les logements pour étudiants (note 5)	2 440	3 301
	10 358	13 169
Dette nette et déficit accumulé	(257 108)	(315 291)

Passif éventuel (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Janet Hope, présidente

Keith Extance, président-directeur général

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Budget (k$)	2018 (k$)	2017 (k$)
Revenus			
Subvention de la province de l'Ontario :			
Charge du service de la dette	73 100	73 061	81 632
Assainissement environnemental (note 3)	11 500	2 500	9 871
Hypothèques émises dans le cadre du Programme de logement abordable pour accédants à la propriété	–	113	85
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	200	191	245
Divers	10	39	32
Total des revenus	84 810	75 904	91 865
Charges			
Intérêt des débentures :			
Biens transférés	15 800	15 781	20 115
Logements pour étudiants	200	191	245
Assainissement environnemental (note 3)	400	1 748	321
Divers	10	1	1
Total des charges	16 410	17 721	20 682
Excédent des revenus par rapport aux charges (note 9)	68 400	58 183	71 183

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État de la dette nette et du déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Budget (k$)	2018 (k$)	2017 (k$)
Dette nette et déficit accumulé, début de l'exercice financier	(315 291)	(315 291)	(386 474)
Excédent des revenus par rapport aux charges (note 9)	68 400	58 183	71 183
Dette nette et déficit accumulé, fin de l'exercice financier	(246 891)	(257 108)	(315 291)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 (k$)	2017 (k$)
Transactions opérationnelles		
Excédent des revenus par rapport aux charges	58 183	71 183
Variations dans les éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	(2 103)	(3 489)
Diminution de l'assainissement environnemental à long terme	(750)	(9 550)
Diminution des intérêts courus des universités et collèges	16	10
Augmentation des sommes à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	–	6
Diminution de la somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 088	3 432
Liquidités fournies par les transactions opérationnelles	57 434	61 592
Opérations de financement		
Remboursement des dettes à long terme		
– Province de l'Ontario	(6 067)	(6 602)
– Société canadienne d'hypothèques et de logement	(52 074)	(55 721)
Trésorerie utilisée pour les opérations de financement	(58 141)	(62 323)
Activités d'investissement		
Recouvrement des dettes à long terme des logements pour étudiants en Ontario	861	806
Augmentation de la trésorerie	154	75
Solde de trésorerie, début de l'exercice financier	1 560	1 485
Solde de trésorerie, fin de l'exercice financier	1 714	1 560

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2018

1. Nature des opérations

La Société ontarienne d'hypothèques et de logement (la « Société »), autrefois appelée la Société de logement de l'Ontario, est un organisme du gouvernement provincial sans capital-actions établi en 2006 en vertu de la *Loi sur la Société ontarienne d'hypothèques et de logement* (LSOHL). Ses responsabilités comprennent ce qui suit : continuer de s'acquitter de ses obligations en matière de règlement de la dette, administrer le service de la dette et satisfaire à toutes les exigences liées aux anciens logements sociaux. La Société exécute toute autre fonction dont le ministre du Logement peut la charger en vertu de la LSOHL.

De plus, la Société peut gérer, administrer et offrir le Programme de logement abordable pour accédants à la propriété prévu dans l'Entente Canada-Ontario concernant le logement abordable, ainsi que d'autres programmes prescrits.

Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a transféré, sans contrepartie, la propriété des logements sociaux aux sociétés locales de logement (SLL), qui sont administrées par les gestionnaires des services municipaux. La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens, ainsi que la responsabilité de la gestion des dettes de la Société et du passif éventuel. Le ministère du Logement de l'Ontario (le « ministère ») accorde des subventions à la Société pour assumer les paiements du service de la dette et d'autres dépenses.

La Société est également chargée de gérer les prêts et les hypothèques négociables à remboursement conditionnel qui appartenaient à la Société d'hypothèques de l'Ontario avant sa dissolution et qui ont été transférés à la Société le 1er avril 2015.

À titre d'agent de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la SOHL est exonérée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi sur les impôts*.

2. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables du secteur public canadien établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien.

(B) REVENUS

Les subventions de la province de l'Ontario (la « province ») sont comptabilisées comme des revenus lorsque des charges connexes sont engagées et lorsque le passif lié à l'assainissement environnemental est acquitté.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2018

2. Principales conventions comptables (suite)

(C) CHARGES

Il a été rendu compte des charges selon la comptabilité d'exercice au moment où elles ont été engagées. Ces charges comprennent les frais de service de la dette tels que les frais d'intérêt.

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit :

- La trésorerie est soumise à un risque négligeable de changement de valeur, si bien que la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- Les intérêts courus des universités et collèges, la somme à recevoir de la province, les investissements dans les logements aux étudiants (note 5) et les intérêts à recevoir sont évalués au coût après amortissement.
- Le passif à long terme, composé des prêts des débentures de la province et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 7), est évalué au coût après amortissement.
- Les comptes créditeurs et les charges à payer (note 6) sont évalués au coût.

(E) DÉFICIT ACCUMULÉ

Le déficit accumulé résultant du transfert sans contrepartie de propriétés aux SLL est réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour couvrir les paiements sur le principal de la dette à long terme de la Société. Le déficit accumulé est également réduit d'un montant correspondant aux revenus provenant de la province visant à acquitter le passif de la Société au titre de l'assainissement environnemental à long terme.

(F) UTILISATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

Conformément aux normes comptables du secteur public canadien, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses concernant les montants déclarés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes comprennent le passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme et le passif éventuel au titre des sites contaminés.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2018

3. Assainissement environnemental à long terme

Au 31 mars 2018, le solde du passif au titre des sites contaminés était de 43,7 millions de dollars.

Ce passif représente la meilleure estimation de la direction fondée sur des études environnementales menées par des experts indépendants, et il reflète les coûts d'assainissement des sites. Cet assainissement devrait avoir lieu au cours des six prochaines années.

Il y a deux engagements en date du 31 mars 2018 : le projet pluriannuel de réaménagement de Regent Park et le réaménagement d'Alexandra Park.

Regent Park, ancienne propriété de la Société, est actuellement réaménagé par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). Le sol de ce site est contaminé en raison d'utilisations industrielles antérieures. Selon le plan de réaménagement établi par la TCHC, les phases 2 et 3 seront terminées en 2020-2021, après quoi les phases 4 et 5 commenceront. En fonction des rapports d'examen du site, les coûts estimatifs sont de 12,0 millions de dollars pour l'achèvement des phases 2 et 3, et de 29 millions de dollars pour les phases 4 et 5.

En juin 2013, la TCHC a indiqué qu'une évaluation environnementale de site avait permis de déceler une contamination du sol et des eaux souterraines dans le parc Alexandra. En mars 2014, la TCHC a demandé que la Société accorde de l'aide financière pour des travaux d'assainissement du sol. On évalue à 3,7 millions de dollars le coût de cet assainissement.

Le solde du passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme se calcule comme suit:

	(k$)
Solde d'ouverture au 1er avril 2017	44 433
Plus : Estimation révisée	1 750
Moins : Subvention de la province pour l'assainissement	(2 500)
Solde au 31 mars 2018	43 683

Le total des coûts d'assainissement des sites en date du 31 mars 2018 s'élève à 35,1 millions de dollars (32,6 millions de dollars en 2017).

4. Trésorerie

Le solde de trésorerie se compose des éléments suivants :

	31 mars 2018 (k$)	31 mars 2017 (k$)
Liquidités	542	500
Liquidités soumises à restriction en interne	1 172	1 060
Total – Solde de trésorerie	1 714	1 560

Les liquidités soumises à restriction en interne comprennent les sommes reçues du Programme de logement abordable pour accédants à la propriété qui, en vertu de la LSOHL, doivent être utilisées aux fins de logement uniquement.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2018

5. Investissements dans les logements pour étudiants

Les investissements de la Société dans les logements pour étudiants représentent des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement d'enseignement verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Lorsqu'un établissement rembourse sa dette en entier, il est libéré de toutes les charges connexes stipulées au profit de la Société.

	31 mars 2018 (k$)	31 mars 2017 (k$)
Coût initial	35 115	35 115
Moins : Remboursement du capital accumulé	32 675	31 814
	2 440	3 301

6. Comptes créditeurs et charges à payer

La plus grande partie du solde des comptes créditeurs et des charges à payer est composée des intérêts courus à payer sur la dette à long terme de la Société et des sommes dues au titre des coûts des travaux d'assainissement engagés avant la fin de l'exercice.

7. Dette à long terme

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	31 mars 2018 (k$)	31 mars 2017 (k$)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	194 867	246 941
Prêts remboursables à la province	22 646	28 713
	217 513	275 654

La Société a emprunté des fonds auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et a reçu de la province des fonds de dépenses en immobilisations pour financer des investissements dans des biens immobiliers maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisations foumis par la province sont des prêts remboursables à la province, les intérêts et le capital étant remboursés au ministère des Finances de l'Ontario.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles – les taux moyens sont respectivement de 5,69 % et de 6,70 % (5,93 % et 6,81 % respectivement en 2017). Les intérêts débiteurs pour l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevaient à 16 millions de dollars (20,4 millions de dollars en 2017), dont 1,9 millions de dollars (2,4 millions de dollars en 2017) ont été versés à la province.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2018

7. Dette à long terme (suite)

Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'intérêt des débentures dans l'état des résultats et sont compensés par les subventions provenant du ministère.

Voici le calendrier de remboursement au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	Remboursements bruts (k$)	Remboursements de principal (k$)
2019	63 858	53 192
2020	41 483	34 604
2021	31 410	26 799
2022	22 327	19 381
2023	15 064	13 321
Par la suite	16 250	14 764

8. Passif éventuel

(A) DETTE GARANTIE

La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des ensembles financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécalres faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est redevable à la SCHL des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt.

La Société demanderait que le ministère rembourse les coûts qu'elle a engagés. Au 31 mars 2018, les prêts hypothécaires impayés totalisaient 4,1 milliards de dollars (4,2 milliards de dollars en 2017) pour les ensembles financés par la province. À ce jour, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

(B) SITES CONTAMINÉS

La Société pourrait présenter un passif éventuel au titre de la décontamination d'anciens parcs de logements sociaux en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*, comme l'indique l'ancienne *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* et le confirme la *Loi de 2011 sur les services de logement*. Le ministère rembourse à la SOHL les frais engagés à cet égard.

Le ministère a terminé en 2014-2015 son examen des quelque 1 500 anciens sites de la SOHL afin de mieux circonscrire les responsabilités éventuelles en matière de contamination environnementale. Ces responsabilités visent les contaminants dans le sol et les eaux souterraines, selon ce que prévoit *la Loi sur la protection de l'environnement*. Des estimations ont été faites à l'aide d'une méthode axée sur le risque prenant en compte les utilisations du sol actuelles et passées, les possibilités de réaménagement local, la

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2018

date de construction et le type d'immeuble pour évaluer les éventuels risques environnementaux. On a relevé au total 50 sites où le risque de contamination est élevé. Ces sites représentent un passif éventuel de 295 millions de dollars. Lorsqu'un gestionnaire de services municipaux désigne un site en vue de son réaménagement, il faut confirmer s'il est nécessaire de l'assainir.

9. Excédent des revenus sur les charges

La Société tire ses revenus de deux subventions de la province : la subvention au titre du service de la dette et la subvention aux fins d'assainissement environnemental. La première couvre les intérêts sur la dette à long terme compris dans les charges de la Société, le solde représentant l'excédent des revenus par rapport aux charges qui est appliqué au remboursement du principal de la dette à long terme.

De même, la subvention aux fins d'assainissement environnemental couvre les coûts de l'assainissement environnemental compris dans les charges de la Société, le solde représentant l'excédent des revenus par rapport aux charges qui est appliqué pour contrebalancer les coûts d'assainissement des sites constatés dans le passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme décrit à la note 3.

10. Opérations entre parties liées

La Société est administrée par la province et, par conséquent, est liée aux autres organismes administrés par le gouvernement provincial ou influencés de façon importante par ce dernier. Les opérations entre parties liées comprennent ce qui suit :

(A) PRÊTS AUX COLLÈGES DE L'ONTARIO

En date du 31 mars 2018, le solde impayé des collèges concernant les prêts associés aux logements pour étudiants (note 5) était de 446 000 $ (518 000 $ en 2017). Le total des intérêts et des paiements de principal reçu des collèges s'est élevé à 108 000 $ (108 000 $ en 2017).

(B) DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le ministère fournit à la Société gratuitement des services administratifs, financiers et liés aux programmes. Le coût de ces services s'élevait à 150 000 $ (150 000 $ en 2017). Tous les membres de la Société sont de hauts fonctionnaires et les services de soutien sont fournis par les employés du ministère dans le cadre de leurs fonctions.

11. Gestion des risques

La Société ne court pas de risques importants quant au crédit, puisque la plus grande partie des montants classés comme prêts exigibles et comptes débiteurs doit être remboursée par la province ou par des universités et collèges financés par les fonds publics. La Société ne court pas de risques importants non plus quant aux liquidités et aux taux d'intérêt. Ces risques sont assumés par la province.

Société ontarienne de financement de la croissance

Le 11 juin 2018

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 31 mars 2018.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

Steve Romanyshyn, président-directeur général

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autre point

L'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ont été audités par un autre auditeur qui a émis une opinion non modifiée le 20 juin 2017.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

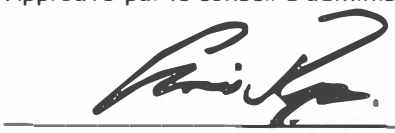
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 11 juillet 2018

Société ontarienne de financement de la croissance
État de la situation financière
Au 31 mars 2018
(en dollars canadiens)

	Notes	2018	2017
		$	$
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**10 672 287**	12 607 854
Titres négociables	5	**193 363 780**	88 744 639
Comptes débiteurs	4	**1 376 302**	346 971
Fonds ontarien de capital-risque SC - FOCR	6	**71 376 786**	66 308 481
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes - FODTE	7 et 12	**30 785 102**	42 372 654
Northleaf Venture Catalyst Fund LP - NVCF	8	**50 000 000**	50 000 000
ScaleUP Venture Fund I LP - SUVF	9	**6 250 000**	4 250 000
Yaletown Innovation Growth LP - Yaletown	10	**1 000 000**	–
		364 824 257	264 630 599
Passif			
Comptes créditeurs et charges à payer	15	**235 974**	278 443
Actifs financier nets		**364 588 283**	264 352 156
Actifs non financiers	19	**–**	–
Excédent accumulé		**364 588 283**	264 352 156
Engagements contractuels	11		
L'excédent accumulé se compose de :			
Excédent de fonctionnement accumulé		**363 610 185**	263 791 514
Gains de réévaluation accumulés		**978 098**	560 642
		364 588 283	264 352 156

Les notes complémentaires font partie Intégrante des états financiers.

Approuvé par le consell d'administration


_____, administrateur


_____, administrateur

Société ontarienne de financement de la croissance

État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Exercice clos le 31 mars 2018

(en dollars canadiens)

	Notes	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
			$	$
Revenus				
Financement et paiements de transfert de la province de l'Ontario				
FODTE	7	**12 000 000**	**8 800 000**	7 800 000
ScaleUP Venture Fund - SUVF	9	**–**	**–**	25 000 000
Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie	16	**35 000 000**	**35 000 000**	–
Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres	17	**55 000 000**	**55 000 000**	–
Intérêts créditeurs		**630 000**	**1 216 129**	612 227
Revenu de placement du portefeuille du FODTE	13	**22 000**	**1 149 101**	1 318 977
Gains en capital réalisé sur les placements du FODTE		**5 000 000**	**9 864 249**	655 767
Gains en capital sur la distribution à partir du FOCR		**1 991 000**	**1 991 340**	5 121 691
(Gain) perte de change	3	**(71 000)**	**17 185**	27 995
		109 572 000	**113 038 004**	40 536 657
Charges				
Remboursements au ministère	15	**1 009 000**	**978 048**	874 424
Frais de gestion de la trésorerie		**42 000**	**33 642**	28 450
Frais de services professionnels		**898 000**	**595 933**	398 845
Dépenses des membres du conseil et des comités		**7 000**	**2 145**	7 159
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	14	**11 655 000**	**11 609 565**	2 265 810
		13 611 000	**13 219 333**	3 574 688
Excédent annuel		**95 961 000**	**99 818 671**	36 961 969
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice		**263 791 514**	**263 791 514**	226 829 545
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice		**359 752 514**	**363 610 185**	263 791 514

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2018
(en dollars canadiens)

	2018		2017
	Budget	**Réel**	Réel
		$	$
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	**560 642**	**560 642**	955 367
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :			
Change	**–**	**(186)**	(813 432)
Titres négociables	**–**	**(33 023)**	(33 692)
Placements du portefeuille du FODTE	**439 358**	**450 665**	452 399
	439 358	**417 456**	(394 725)
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	**1 000 000**	**978 098**	560 642

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2018
(en dollars canadiens)

	2018		2017
	Budget	**Réel**	Réel
		$	$
Excédent annuel	**95 961 000**	**99 818 671**	36 961 969
Gains (pertes) nets de réévaluation	**439 358**	**417 456**	(394 725)
Augmentation des actifs financiers nets	**96 400 358**	**100 236 127**	36 567 244
Actifs financiers nets au début de l'exercice	**264 352 156**	**264 352 156**	227 784 912
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	**360 752 514**	**364 588 283**	264 352 156

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

(en dollars canadiens)

	2018	2017
	$	$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	**99 818 671**	36 961 969
Gains réalisés à la vente de placements du FODTE	**(9 864 249)**	(655 767)
Gains réalisés à la vente de placements du FOCR	**(1 991 340)**	(5 121 691)
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	**11 609 565**	2 265 810
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Diminution des comptes débiteurs	**(1 029 331)**	(324 149)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	**(42 469)**	57 262
	98 500 847	33 183 434
Activités de placement		
Produit de la cession et des rachats de titres négociables	**496 772 093**	142 418 283
Achat de titres négociables	**(601 424 257)**	(146 185 925)
Achat de placements dans le FOCR	**(5 850 000)**	(6 466 594)
Produit des placements dans le FOCR	**1 991 340**	5 121 691
Rendement du capital du FOCR	**781 695**	1 677 744
Achat de placements dans le NVCF	**–**	(19 930 273)
Achat de placements dans le SUVF	**(2 000 000)**	(4 250 000)
Achat de placements dans Yaletown	**(1 000 000)**	–
Vente de placements dans le FODTE	**14 861 679**	5 343 367
Achat de placements dans le FODTE	**(4 568 964)**	(5 955 652)
	(100 436 414)	(28 227 359)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	**(1 935 567)**	4 956 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**12 607 854**	7 651 779
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**10 672 287**	12 607 854

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes annexes

31 mars 2018

(Montants en dollars canadiens)

1. Description des activités

La Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC » ou la « Société ») est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), qui a été promulguée le 1er février 2009, à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). En mai 2016, le MRI a été reconnu comme le ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (collectivement, le « Ministère »). Au 31 mars 2018, la SOFC relève du ministre de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;

b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés à l'alinéa 4a);

c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

Le *Règlement de l'Ontario 278/09*, pris en application de la Loi, a prescrit des objets additionnels de la Société. Au mois de novembre 2017, les placements suivants étaient prescrits comme catégories de placements aux fins de l'alinéa 4b) de la Loi :

i) des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :

   1) soit des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées,

   2) soit d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées;

ii) des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :

   1) soit des sociétés fermées,

   2) soit des sociétés ouvertes, si la Société

      a) soit a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées,

      b) soit a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées;

iii) des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

Les objets additionnels suivants de la Société sont prescrits aux fins de l'alinéa 4c) de la Loi :

1) Mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital de risque, ou y participer;

2) Recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital de risque;

3) Fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital de risque;

4) Entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions 1, 2 et 3.

Société ontarienne de financement de la croissance
Notes annexes
31 mars 2018
(Montants en dollars canadiens)

1. Description des activités (suite)

Au 31 mars 2018, la Société possédait des placements en capital de risque dans cinq fonds : 1) le Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), 2) le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE), 3) le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF), 4) le Fonds Démarrage et expansion (SUVF) et 5) le Yaletown Innovation Growth LP (Yaletown). De l'information additionnelle sur la constitution des fonds est présentée aux notes 6, 7, 8, 9 et 10, respectivement.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le Ministère et la Société.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, la SOFC peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (TVH). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

La province de l'Ontario considère la SOFC comme une entreprise opérationnelle dont l'exercice financier prend fin également le 31 mars.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en un montant d'argent connu et assujettis à un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Investissements dans des sociétés en commandite

Les investissements dans le FOCR, le NVCF, le SUVF et le Yaletown sont classés comme instruments financiers et sont comptabilisés au coût, en fonction du capital appelé par leur associé commandité respectif. Puisque les investissements ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont comptabilisés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Comptabilisation des produits ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements dans le FOCR, le NVCF, le SUVF et le Yaletown ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Ni le FOCR ni le NVCF ni le SUVF et ni le Yaletown n'ont de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les co-investissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE qui sont cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars. Tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration au gouvernement de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouvrés.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les distributions à partir du FOCR, du NVCF, du SUVF et du Yaletown sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir la distribution conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Le financement reçu pour le FODTE, le NVCF, le SUVF, le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres et le Fonds de capital-risque en sciences de la vie représente les sommes transférées à la Société par le Ministère, tel qu'il est décrit aux notes 7, 8, 9, 17 et 16, respectivement. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations (février 2015). En 2015, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque l'ARC ne les considère pas a) comme un produit imposable; et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au Ministère représentent des charges directes de la SOFC réglées par le Ministère en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans le FOCR, le NVCF, le SUVF, le Yaletown et le FODTE sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à l'évaluation

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations importantes portent entre autres sur l'évaluation du FOCR, du FODTE, du NVCF, du SUVF et du Yaletown.

3. Instruments financiers

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent actuellement celle-ci au risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le Ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2018, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 11 229 599 $ (2017 – 4 037 509 $). Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2018 entraînerait une incidence de 561 480 $ à l'état des gains et des pertes de réévaluation (2017 – 201 875 $) et serait sans incidence sur l'excédent annuel. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

3. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux investissements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime, puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements du FOCR, du NVCF, du SUVF et du Yaletown prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2018, si la valeur des investissements dans le FOCR, le NVCF, le SUVF, le Yaletown et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 7 970 594 $ (2017 – 8 146 557 $). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOCR, du NVCF, du SUVF, du Yaletown ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient être sensiblement différents.

4. Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2018, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 3 289 $ (2017 – 10 209 $).

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Les montants à recevoir à la suite des cessions de placements du FODTE réalisées en 2018 s'élèvent à 1 373 013 $ (2017 – 336 762 $).

Société ontarienne de financement de la croissance
Notes annexes
31 mars 2018
(Montants en dollars canadiens)

5. Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objectifs dans les titres suivants :

a) Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne;

b) Comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables au 31 mars se présente comme suit :

	2018		2017	
	Valeur nominale	**Juste valeur**	Valeur nominale	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 20 juin 2018 et le 6 mars 2019, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	**69 549 000**	**68 895 000**	55 183 000	54 920 796
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 25 avril 2018 et le 27 juin 2018, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	**124 759 000**	**124 468 780**	33 871 000	33 823 843
	194 308 000	**193 363 780**	89 054 000	88 744 639

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, une variation de 1,0 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 1 933 638 $ (2017 – 887 456 $) sur les résultats d'exploitation.

6. Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

Le FOCR a été créé en juin 2008 avec l'aide de la province de l'Ontario, qui s'est engagée à y investir 90 M$. Ce fonds de 205 M$ est une initiative conjointe du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est comptabilisé au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide de la province de l'Ontario, qui s'est engagée à investir 250 M$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) (suite)

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille et n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà approuvés par son conseil d'administration qui n'avaient pas encore été conclus.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du Ministère totalisaient 8 800 000 $ (2017 – 7 800 000 $).

8. Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

En janvier 2014, le NVCF a été établi à l'aide d'un investissement initial de 36,25 M$ de la Société. Au mois de juillet 2015, la SOFC a porté son engagement à un total final de 50 M$. Le NVCF est un fonds doté de 300 M$ établi de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et le secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque canadiens qui appuient les sociétés innovantes à fort potentiel.

L'investissement dans le NVCF est comptabilisé au coût, en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du NVCF, déduction faite de tout rappel de fonds. Puisque les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

9. Fonds Démarrage et expansion (SUVF)

En février 2017, la Société s'est engagée à investir 25 M$ dans le SUVF. Le SUVF est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et du secteur privé, visant à investir essentiellement dans des entreprises en démarrage prometteuses établies en Ontario qui affichent un succès commercial initial et un solide potentiel de croissance, mais qui ont besoin de nouveau financement des investissements et de mentorat pour étendre leurs activités. La taille finale du capital du fonds se chiffre à 106 M$.

Le placement dans le SUVF est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du SUVF, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme le SUVF n'est pas négocié sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

10. Yaletown Innovation Growth LP (Yaletown)

En octobre 2017, la Société s'est engagée à investir 20 M$ dans le Yaletown Innovation Growth LP. Le Yaletown est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et des secteurs public et privé misant sur les sociétés des secteurs des technologies de l'information, des technologies liées à l'énergie et des technologies propres situées au Canada et aux États-Unis. La taille totale du capital du fonds se chiffrait à 100 M$ au 31 mars 2018.

Le placement dans le Yaletown est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du Yaletown, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme le Yaletown n'est pas négocié sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

11. Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.

b) Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOCR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2018, le capital non appelé totalisait 15 975 537 $ (2017 – 21 825 537 $), cette somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

c) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec le NVCF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2018, il ne reste aucune somme non visée par un appel de fonds (2017 – néant) devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

d) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec le SUVF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2018, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élève à 18 750 000 $ (2017 – 20 750 000 $), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

e) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec le Yaletown, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2018, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élève à 19 000 000 $ (2017 – néant), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

f) Conformément au contrat conclu entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et entreprend des activités de contrôle préalable consistant à évaluer les co-investisseurs du FODTE. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.

g) Conformément au contrat conclu entre LP Analyst et la SOFC, LP Analyst fournit des services-conseils en investissement, y compris en matière de stratégie d'approvisionnement; effectue des contrôles préalables à l'investissement potentiel dans de nouveaux fonds; fournit des services de conseil à l'entreprise aux fins de négociation; assure le suivi du portefeuille et la communication de l'information connexe. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.

h) Aux termes du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et entreprend des activités consistant à évaluer, à suivre et à clôturer les placements dans le FODTE. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.

i) En vertu du contrat conclu entre Weiler & Company et la SOFC, Weiler & Company fournit à la SOFC des services de comptabilité pour lesquels celle-ci paie un tarif horaire.

12. Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (CAD) ou en dollars américains (USD). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

	2018			2017		
	Coût d'acquisition*	**Valeur comptable**	**Éléments éventuels****	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels**
	$	**$**	**$**	$	$	$
En CAD	**32 354 381**	**27 056 001**	**–**	45 081 492	39 064 467	338 274
En USD	**1 413 160**	**3 729 101**	**–**	1 413 160	3 308 187	–
	33 767 541	**30 785 102**	**–**	46 494 652	42 372 654	338 274

* Représente le coût historique, déduction faite des placements liquidés et des placements radiés.

** Investissements de suivi que la Société s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2018, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans huit sociétés, qui représentaient de 0,03 % à 3,49 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dans des sociétés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

13. Revenu de placement dans les fonds

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société a comptabilisé 1 149 101 $ (2017 – 1 318 977 $) en revenu de placement résultant d'investissements dans des fonds.

14. Perte de valeur des placements du FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de 11 609 565 $ (2017 – 2 265 810 $), lesquelles ont été comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

15. Comptes créditeurs

La Société et le Ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au Ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le Ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le Ministère doivent être approuvées.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au Ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le Ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2018, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 95 193 $ (2017 – 90 628 $).

Au 31 mars 2018, le solde de 140 781 $ (2017 – 187 815 $) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services.

16. Fonds de capital de risque pour le secteur des sciences de la vie

En mars 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le paiement d'un montant allant jusqu'à 50 M$ pour l'établissement d'un nouveau fonds de capital de risque pour le secteur des sciences de la vie. Le Ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le fonds de capital de risque pour le secteur des sciences de la vie et a payé un montant de 35 M$ à la Société. Ce projet comprenait un montant de 10 M$ payé initialement en 2014 pour l'établissement d'un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie.

Au 31 mars 2018, le projet du fonds de capital de risque pour le secteur des sciences de la vie était toujours en cours d'élaboration.

17. Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres

Dans son budget de 2016, la province de l'Ontario s'est engagée à allouer un montant de 55 M$ à l'élaboration de nouvelles méthodes permettant à la province d'effectuer des investissements dans les actions de sociétés du secteur des technologies propres. L'Énoncé économique de l'automne 2016 de la province de l'Ontario a réaffirmé cet engagement, ce qui indique l'intention de la province de favoriser l'établissement de un ou plusieurs fonds d'actions pour le secteur des technologies propres dans lesquels la province peut investir ses engagements budgétaires.

La SOFC mettra en œuvre ce projet en établissant une ou plusieurs sociétés en commandite dans lesquelles la Société participera en tant que commanditaire selon les mêmes modalités que celles qui s'appliquent aux autres commanditaires.

En août 2017, le Ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le fonds d'actions pour le secteur des technologies propres et a payé un montant de 55 M$ à la Société.

En novembre 2017, la Société ontarienne de financement de la croissance s'est engagée à investir un montant initial de 20 M$ dans le Yaletown Innovation Growth LP.

Au 31 mars 2018, le deuxième projet de fonds d'actions pour le secteur des technologies propres était toujours en cours d'élaboration.

18. Opérations entre apparentés

Au 31 mars 2018, la Société a conclu des opérations entre apparentés avec le Ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (MRIS), le ministère du Développement économique et de la Croissance (MEDG), l'Office ontarien de financement (OOF) et la province de l'Ontario.

La SOFC n'a aucun actif ou passif lié aux immobilisations corporelles. Elle est assujettie à une politique en vertu de laquelle le Ministère ou un autre organisme public assure la gestion des actifs et des passifs utilisés pour la prestation de services à la Société, ou découlant de la prestation de ces services (par exemple la paie, les installations, les services publics, les services liés aux technologies de l'information et aux communications, etc.).

La SOFC dispose de ressources limitées pour émettre des chèques ou effectuer des virements bancaires afin de payer ses fournisseurs directs et ses fournisseurs de services. Avec l'approbation du bureau du contrôle financier du Ministère, la SOFC se sert de l'accès du Ministère aux Services communs de l'Ontario (SCO) pour payer indirectement la plupart de ses fournisseurs et fournisseurs de services. Les SCO comptabilisent ces paiements au moyen du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) du gouvernement dans les centres de coûts du Ministère. Le Ministère facture ces montants à la SOFC à chaque trimestre aux fins de remboursement.

18. Opérations entre apparentés (suite)

La prestation de services à la Société par un tiers est assujettie à une politique de remboursement en fonction des coûts de ces services ou des honoraires prévus aux termes d'une entente de niveau de service. Si la Société ne dispose pas de ressources financières « non affectées » ou qu'elle a épuisé le nombre de paiements de transfert autorisés pour rembourser le Ministère, ce dernier compensera ces charges à titre de montants à terme échu au poste budgétaire des autres charges directes de fonctionnement (ACDF). Le passif éventuel du Ministère à l'égard de la Société a été énoncé dans chacune des demandes au titre du FOCR, du FODTE, du NVCF, du SUVF, du Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres et du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie présentées au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement qui ont par la suite été approuvées.

19. Actifs non financiers

La Société n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers et on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins de un an après la date d'achat.

Societe ontarienne de deploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction de la Société ontarienne de déploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique (SODSACC) est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers qui accompagnent le présent rapport. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et, par nécessité, comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements.

La SODSACC a mis en place des systèmes de contrôle comptable interne conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à l'exactitude et à la fiabilité de l'information financière, à la comptabilisation appropriée des actifs et des passifs de la société ainsi qu'à la protection des actifs. Ces systèmes comprennent des politiques et des procédures ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation des pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances, des investissements, du risque, de la vérification et de la comptabilité de la SODSACC et approuvés par le conseil d'administration de cette dernière. Ils ont également été audités par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, lequel est chargé d'exprimer une opinion quant à la conformité des états financiers aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Rapport de l'auditeur indépendant qui fait partie des états financiers décrit la portée de l'examen et l'opinion de l'auditeur.

Pour le compte de la direction:

Parminder Sandhu
Directeur général

Shauna Blackburn, CPA, CA, PMP, CPA (IL)
Chef principale des finances et de l'administration

Toronto, Ontario
Le 10 août 2018

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne de déploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de déploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement appelés « états financiers »).

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de déploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Avenir de la Société

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 6 afférente aux états financiers qui précise que le gouvernement provincial procèdera à la clôture progressive de la Société.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 10 août 2018

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Societe ontarienne de deploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique

État de la situation financière

Au 31 mars 2018

	2018 (en milliers de dollars)
ACTIF	
À court terme	
Trésorerie non affectée	5 481
Intérêts à recevoir	26
	5 507
PASSIF ET ACTIF NET	
Passif à court terme	
Comptes fournisseurs et charges à payer	110
Actif net	
Fonds non affectés	5 397
	5 507

Susan Lo
Administratrice

Parminder Sandhu
Président du conseil

Voir les notes afférentes aux états financiers

Societe ontarienne de deploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018 (en milliers de dollars)
Produits	
Province de l'Ontario	101 448
Intérêts créditeurs	26
	101 474
Charges	
Programme de financement au moyen de subventions pour le déploiement des technologies à faibles émissions de carbone (note 3)	95 932
Salaires et avantages	135
Location de bâtiments et de locaux à bureaux	8
Déplacements et autres charges	2
	96 077
Excédent des produits par rapport aux charges	5 397

Voir les notes afférentes aux états financiers

Societe ontarienne de deploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018 (en milliers de dollars)
Actif net au début de l'exercice	-
Excédent des produits par rapport aux dépenses de l'exercice	5 397
Actif net à la fin de l'exercice	5 397

Voir les notes afférentes aux états financiers

Societe ontarienne de deploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018 (en milliers de dollars)
Excédent des produits par rapport aux charges	5 397
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	84
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	5 481
Trésorerie au début de l'exercice	-
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 481

Voir les notes afférentes aux états financiers

Societe ontarienne de deploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique
Notes afferentes aux etats financiere
Au 31 mars 2018

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La SODSACC (la « Société ») a été créée à titre de société de la Couronne sans capital-actions le 17 février 2017. Elle est devenue opérationnelle lors de la création de son conseil d'administration en juin 2017 et a acquis son indépendance opérationnelle vis-à-vis du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (anciennement ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique) au milieu du mois de mars 2018. En conséquence, il n'y a eu aucune dépense durant l'année financière 2017. La Société a pour objet de stimuler le développement en Ontario d'industries, de commerces et d'entreprises commerciales qui favorisent le déploiement de technologies commercialisées qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre imputables aux bâtiments et à la production de biens, notamment :

(a) en fournissant des renseignements;
(b) en faisant de la commercialisation;
(c) en fournissant des services et en prenant des mesures pour que des services soient fournis;
(d) en offrant des incitatifs, notamment aux particuliers, et en exerçant des activités de financement;
(e) en stimulant le financement par le secteur privé;
(f) en effectuant des recherches sur les obstacles du marché qui entravent le déploiement des technologies disponibles et en prenant des mesures à l'égard de ces obstacles.

Pour atteindre son objectif, la Société peut conclure des accords avec des entités des secteurs public et privé. Elle surveille la valeur monétaire de ces accords afin de montrer les incidences de ses investissements.

La Société doit actuellement compter sur le financement du gouvernement provincial ou fédéral pour exécuter et mener à bien ses programmes. Sa source de financement principale est le Compte de réduction des gaz à effet de serre de la Province, qui perçoit des revenus en participant au Programme de plafonnement et d'échange.

La Société est un organisme sans but lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Règles comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif du secteur public et qui ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

(b) Comptabilisation des produits

La Société suit la méthode du report pour la comptabilisation des produits.

Subvention de la Province de l'Ontario

La Société est principalement financée par la Province de l'Ontario. Les subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que produits durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées, mais ne sont pas reçues à la fin d'une période comptable sont courues. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et comptabilisée au cours de la période ultérieure lors de laquelle l'activité subventionnée a lieu.

Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

(c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés pour la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient être différents des meilleures estimations de la direction.

(d) Instruments financiers

Sauf indication contraire, la direction estime que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit liés à ses instruments financiers.

Les instruments financiers de la Société sont comptabilisés comme suit :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.
- Les comptes débiteurs sont présentés au coût après amortissement.
- Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont présentés au coût.

3. PROGRAMME DE FINANCEMENT AU MOYEN DE SUBVENTIONS POUR LE DÉPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE

Au cours de sa première année d'exploitation, la Société s'est efforcée d'atteindre son objectif en concluant avec certaines entités des accords de financement au moyen de subventions afin de mettre en œuvre des programmes visant à déployer des technologies commerciales permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des bâtiments ou de la production de biens. La Société a versé les montants suivants avant le 31 mars 2018, conformément aux modalités des accords respectifs.

Programme	Bénéficiaire(s)	2018 (en milliers de dollars)
Résidentiel		
Programmes résidentiels : installations, soutien et rabais	Société indépendante de gestion du réseau d'électricité	32 594
Logement social	Housing Services Corporation	10 000
Chauffage au bois moderne	Economic Development Corporation of Wawa, Corporation of the Municipality of Sioux Lookout, Wikwemikong Development Commission et Nishnawbe Aski Nation Corporate Services	2 973
		45 567
Entreprises		
Agriculture couverte	Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario	3 000
Fabrication de produits alimentaires et de boissons	Centres d'excellence de l'Ontario	2 000
Industries	Centres d'excellence de l'Ontario	30 365
Soutien des petites et moyennes entreprises	Centres d'excellence de l'Ontario	15 000
		50 365
		95 932

4. CHARGES LIÉES AU CONSEIL ET AU COMITÉ

Les membres du conseil d'administration et des comités sont rétribués pour participer aux réunions du conseil d'administration et des comités. Les frais de déplacement liés à ces réunions sont remboursés. Ces coûts ont été engagés par la Province pour le compte de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018. Ils ne sont pas inclus dans les états financiers de la Société.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province finance la Société, et celle-ci dépend de la Province pour exécuter et mener à bien ses programmes. Avant que la Société n'acquière son indépendance opérationnelle vis-à-vis du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (anciennement ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique) au milieu du mois de mars 2018, tous les frais administratifs et les services d'approvisionnement, comme les services offerts par des tierces parties (gestion du site Web, gestion du centre d'appels, conception des programmes, communications et marketing), étaient engagés par la Province. Ces coûts, qui s'élevaient à environ 9,8 millions de dollars, ne sont pas inclus dans les états financiers de la Société.

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est une partie apparentée de la Société puisque toutes deux sont contrôlées par la Province. Les versements par la Société à la SIERE pour l'année financière 2018 (voir Note 3) sont d'environ 32,6 millions de dollars.

6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

La Société doit actuellement compter sur le financement du gouvernement provincial ou fédéral pour exécuter et mener à bien ses programmes. Sa source de financement principale est le Compte de réduction des gaz à effet de serre de la Province, qui perçoit des revenus en participant au Programme de plafonnement et d'échange.

Le 8 mai 2018, la Province a conclu un accord de financement de 419 970 000 $ avec le gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de programmes conçus pour respecter les engagements pris par l'Ontario en vertu de l'entente Canada-Ontario relative au Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. Environ 49 % de ces fonds sont du financement éventuel pour la Société.

Societe ontarienne de deploiement des solutions pour l'action contre le changement climatique
Notes afferentes aux etats financiere
Au 31 mars 2018

Le 3 juillet 2018, la Province a déposé le Règlement de l'Ontario 386/18, Interdiction d'effectuer des opérations relatives aux quotas d'émission et aux crédits en vertu de la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone*, mettant ainsi fin au Programme de plafonnement et d'échange par l'intermédiaire duquel la Société et ses initiatives sont financées. Compte tenu de l'annulation du Programme de plafonnement et d'échange, l'accès de la Société au Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone susmentionné est incertain.

Le 10 juillet 2018, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (anciennement ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique) a ordonné à la Société de procéder à la clôture progressive et ordonnée de ses programmes et de préparer un plan pour cette clôture. Ceci inclut la clôture progressive des programmes de subvention pour le déploiement des technologies à faibles émissions de carbone.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII)
400, avenue University, 3e étage

Toronto (Ontario)

M7A 2R9

Ontario

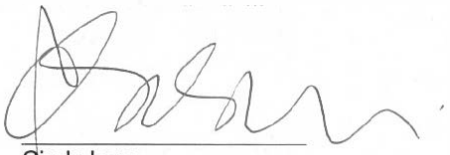
Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le discernement de la direction. Les états financiers ont été préparés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 13 juin 2018.

La direction dispose d'un systéme de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financiére fiable est disponible en temps opportun. Le systéme comprend des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités.

Les présents états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette derniére consiste à indiquer si, à son avis, les états financiers donnent une image fidéle de la situation financiére conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport présenté à la page suivante, la vérificatrice précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction.



Cindy Lam
Présidente

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Avenir de la Société

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers qui précise que le gouvernement fédéral a mis fin à son Programme d'immigration des investisseurs. On prévoit que La Société poursuivra ses activités jusqu'à ce qu'elle ait remboursé toutes les répartitions provinciales des fonds des investisseurs immigrants au gouvernement fédéral, ce qui se fera d'ici le 31 mars 2023.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 13 juin 2018

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de la situation financière
au 31 mars 2018

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	714	2 369
Placements (note 3)	385 731	514 647
Comptes débiteurs	23	32
	386 468	517 048
PASSIFS ET EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Comptes créditeurs	196	280
Allocations provinciales remboursables (note 4)	353 104	491 661
	353 300	491 941
Actifs financiers nets	33 168	25 107
Actifs non financiers		
Frais de commission reportés (note 5)	1 219	5 306
Excédent accumulé	34 387	30 413

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Administratrice

M. Balić

Administratrice

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	Budget (milliers de dollars)	2018 Chiffres réels (milliers de dollars)	2017 Chiffres réels (milliers de dollars)
Revenus			
Intérêts créditeurs	10 541	8 863	12 859
	10 541	8 863	12 859
Charges (note 6)			
Amortissement des frais de commission reportés (note 5)	4 153	4 087	5 806
Frais de gestion des placements (note 3)	1 012	802	1 164
	5 165	4 889	6 970
Excédent des revenus sur les charges	5 376	3 974	5 889
Excédent accumulé, au début de l'exercice	30 413	30 413	124 524
Versement à la province de l'Ontario (note 7)	-	-	(100 000)
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	35 789	34 387	30 413

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de l'évolution des actifs financiers nets pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Excédent des revenus sur les charges	3 974	5 889
Frais de commission reportés – Exercice en cours	-	(119)
Amortissement des frais de commission reportés	4 087	5 806
Versement à la province de l'Ontario	-	(100 000)
Augmentation/(Diminution) des actifs financiers nets	8 061	(88 424)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	25 107	113 531
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	33 168	25 107

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Encaisse générée par les activités de fonctionnement (ou utilisées dans le cadre de ces activités)		
Intérêts reçus	198	844
Frais de gestion des placements payés	(876)	(1 260)
	(678)	(416)
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisées dans le cadre de ces activités)		
Allocations provinciales reçues moins les frais de commission	160	1 835
Allocations provinciales acquittées	(138 719)	(228 729)
Allocations provinciales remboursées		(272)
	(138 559)	(227 166)
Placements arrivés à échéance w	205 787	1 226 570
Placements achetés	(68 205)	(908 417)
Versement à la province de l'Ontario		(100 000)
	137 582	218 153
Diminution nette de l'encaisse	(1 655)	(9 429)
Encaisse au début de l'exercice	2 369	11 798
Encaisse à la fin de l'exercice	714	2 369

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

1. Nature et avenir de la Société

Le 30 avril 1999, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (la Société) a été constituée à titre de société sans capital-actions en vertu du Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Société a été établie afin de participer au Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral. Dans le cadre du PII, chaque province participante a créé un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants pour créer ou préserver des emplois au Canada et favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur placement leur sera remboursé sans intérêt au terme de cinq ans.

Le budget fédéral de 2014 a annoncé l'abrogation du PII et un engagement à traiter les demandes qui avaient été reçues avant le 11 février 2014. En juillet 2017, l'Ontario a reçu l'approbation de suspendre la réception des fonds du gouvernement fédéral. Par conséquent, la Société restera opérationnelle jusqu'à l'exercice 2022-2023 afin de s'acquitter de ses obligations en vertu du PII.

2. Principales conventions comptables

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(B) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les intérêts courus sont comptabilisés comme des gains, et les montants à recevoir sont inclus dans la valeur comptable des placements.

(C) INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un actif ou un passif qui est ultérieurement réglé en trésorerie. Les actifs et les passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit :

L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs sont comptabilisés au coût, ce qui correspond plus ou moins à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Les placements sont d'abord comptabilisés au coût, auquel s'ajoutent ensuite les intérêts courus à ce jour.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

2. Principales conventions comptables (*suite*)

Les allocations provinciales remboursables sont d'abord comptabilisées au montant réel reçu et ne sont pas révisées avant d'être acquittées, étant donné que la dette ne porte pas intérêt. Elles n'ont pas été actualisées pour tenir compte de leur juste valeur.
La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

(D) FRAIS DE COMMISSION REPORTÉS

Les commissions versées aux intermédiaires qui présentent de nouveaux investisseurs immigrants sont reportées et amorties selon la méthode de l'amortissement constant au cours de la période de l'allocation provinciale remboursable connexe, à partir de l'exercice où l'allocation est reçue. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou rejetée par le gouvernement fédéral, la Société recouvre la commission au cours de l'exercice où cela se produit. Les charges reportées représentent le solde non amorti des commissions.

3. Placements

Avant février 2011, la Société investissait la totalité de ses allocations dans des titres à revenu fixe émis par la province de l'Ontario et arrivant à échéance dans un délai de cinq ans ou moins. En règle générale, elle achetait des obligations à taux fixe pour faire concorder les dates d'échéance avec le calendrier de remboursement des allocations provinciales présenté à la note 4. Pour l'exercice 2018, ces titres à revenu fixe ont affiché un rendement moyen pondéré de 2,10 % (2,07 % en 2017).

En septembre 2010, afin de satisfaire aux exigences du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, la Société a approuvé une nouvelle stratégie de placement visant à transférer une grande partie des allocations reçues vers le programme de prêts géré par la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (IO), société apparentée. Grâce à ce programme de prêts, IO finance des centaines de projets d'infrastructure, comme la construction de routes, de ponts et d'installations, favorisant ainsi le développement économique et la création d'emplois.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

3. Placements (*suite*)

La Société a conclu une entente avec IO pour qu'une bonne partie des allocations soit versée à IO chaque mois en échange de billets à ordre venant à échéance cinq ans après la date du transfert et à un taux d'intérêt fixe ou variable correspondant au coût d'emprunt de la province pour des durées semblables établi par l'Office ontarien de financement (OOF). Pour l'exercice 2018, ces billets à ordre étaient assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,13 % (1,98 % en 2017). Après l'annonce de la suppression du Programme d'immigration des investisseurs, les allocations provinciales ont été considérablement réduites, et IO a arrêté d'emprunter des fonds à la Société en aout 2014.

Les allocations non retirées par IO sont placées dans des titres à revenu fixe de cinq ans émis par la province de l'Ontario. Arrivés à échéance, les fonds d'investissement et les revenus excédentaires, le cas échéant, sont placés dans des bons du Trésor de 90 jours, selon une rotation, à un taux d'intérêt nominal jusqu'à la date de remboursement aux investisseurs. Pour l'exercice 2018, ces bons du Trésor ont affiché un rendement moyen pondéré de 0,98 % (0,58 % en 2017).

La totalité du portefeuille de placement est gérée par l'OOF, société apparentée, conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la Société et la province. En contrepartie de ses services, l'OOF reçoit des honoraires de gestion des placements correspondant à 0,2 % de la moyenne de la valeur nominale des placements en cours durant l'année.

Le solde des placements, qui comprend les intérêts courus, est réparti comme suit :

	31 mars 2018 Coût (en milliers de dollars)	31 mars 2018 Marché (en milliers de dollars)	31 mars 2017 Coût (en milliers de dollars)	31 mars 2017 Marché (en milliers de dollars)
Billets à ordre d'IO	257 779	235 468	377 448	356 019
Obligations à revenu fixe	108 626	100 014	122 011	116 047
Bons du Trésor	19 326	19 324	15 188	15 188
	385 731	354 806	514 647	487 254

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

3. Placements (*suite*)

La Société est exposée à des risques de taux d'intérêt chaque fois que des fonds reçus d'immigrants sont placés dans des titres à revenu fixe, car le rendement futur et la valeur marchande de ces placements dépendent des taux d'intérêt en vigueur. Cependant, les risques de fluctuation des taux d'intérêt sont très faibles durant la période de cinq ans des allocations provinciales remboursables, étant donné que l'échéance des titres à revenu fixe coïncide avec celle des allocations.

De l'avis de la direction, la Société n'est pas exposée à des risques de devises ou de crédit importants puisque tous ses placements sont effectués auprès d'apparentés qui sont financés par la province et qu'aucun de ces placements n'est libellé en devises.

4. Allocations provinciales remboursables

Conformément aux conditions énoncées dans des ententes conclues en juin 1999 et en juin 2011 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Société, cette dernière contracte des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs fédéral. L'entente prévoit que le ministre fédéral, à titre de mandataire de la Société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère à la Société la part des fonds revenant à l'Ontario (allocation provinciale). La Société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêt à la fin de la période d'allocation, soit cinq ans après la date de réception.

La province garantit le remboursement des allocations provinciales au moment où elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

	(en milliers de dollars)
Exigible au cours de l'exercice 2019	263 860
Exigible au cours de l'exercice 2020	79 962
Exigible au cours de l'exercice 2021	7 154
Exigible au cours de l'exercice 2022	1 967
Exigible au cours de l'exercice 2023	161
	353 104

La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par l'investisseur ou rejetée par le gouvernement fédéral. Au 31 mars 2018, il n'y avait aucune demande en cours de traitement.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

5. Frais de commission reportés

Les frais de commission reportés se présentent comme suit :

	2018 (en milliers de dollars)	2017 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	5 306	10 993
Commissions – exercice en cours	-	119
Amortissement	(4 087)	(5 806)
Solde à la fin de l'exercice	1 219	5 306

6. Services de soutien administratif

Le ministère du Développement économique et de la Croissance et le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration offrent gratuitement un soutien opérationnel, des services de gestion stratégique et d'autres soutiens administratifs, y compris des services de gestion des locaux, financiers, juridiques et de ressources humaines.

7. Versement à la province de l'Ontario

En 2016-2017, le conseil d'administration a décidé par résolution de déclarer un versement de 100 000 000 $ au Trésor de la province de l'Ontario, en vertu de l'article 16.4 de la *Loi sur l'administration financière*. Le versement a été effectué à la province en mars 2017. Aucun paiement de ce type n'a été réalisé pendant l'exercice.

8. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassés par souci de conformité avec la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice.

SOCIÈTÈ ONTARIÈNNÈ DÈS INFRASTRUCTURÈS ÈT DÈ L'ÈMMOBILIÈR RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier ont été établis conformément aux principes comptables pour les gouvernements recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables des Comptables professionnels agréés du Canada. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers et les soumet au conseil d'administration pour approbation.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport de l'auditeur présente de façon sommaire l'ampleur de l'examen effectué par l'auditeur ainsi que son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

Ehren Cory
Président et chef de la direction

Krishnan Iyer
Vice-président exécutif et directeur général des finances

Le 21 juin 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et de l'excédent accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Télec. : +1 416 365 8215

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mars
(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017 (note 20)
Actifs financiers		
Trésorerie	**434 441 $**	410 784 $
Trésorerie soumise à des restrictions (notes 2 et 18)	**136 894**	75 244
Créances d'exploitation (note 3)	**45 319**	35 620
Intérêts à recevoir	**45 947**	45 906
Produits de placement à recevoir	**2 037**	1 779
Prêts (note 4)	**5 898 136**	5 661 622
Créances liées à des projets (note 6)	**33 099**	45 086
Placements (note 7)	**177 505**	177 505
	6 773 378	6 453 546
Passifs		
Dettes d'exploitation	**2 149**	3 891
Charges à payer	**27 408**	27 024
Passifs détenus en fiducie (notes 2 et 18)	**136 894**	75 244
Intérêts à payer	**66 159**	67 302
Dérivés (notes 5 et 21)	**13 628**	87 748
Produits reportés	**40 421**	25 696
Dette – programme de prêts (note 9 a)	**5 900 028**	5 669 159
Immobilisations – programme de prêts (note 9 b)	**399 681**	399 681
	6 586 368	6 355 745
Actifs financiers nets	**187 010**	97 801
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	**2 586**	1 934
	189 596	99 735
Excédent accumulé	**203 224**	187 483
Pertes de réévaluation accumulées	**(13 628)**	(87 748)
	189 596 $	99 735 $

Éventualités (note 16)
Engagements (note 17)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé

Président du conseil

Administrateur et président du comité d'audit

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
ACCUMULÉ Exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2018 Prévisions	**2018**	2017
Produits			
Produit d'intérêts (note 11)	231 818 $	**233 278 $**	218 812 $
Frais de réalisation des projets	36 800	**34 240**	33 553
Frais de transaction liés aux projets	14 855	**23 193**	26 740
Frais de gestion	56 232	**55 928**	54 633
Coûts de consultation et autres coûts recouvrables	-	**26 924**	17 946
Autres produits	1 547	**3 021**	11 114
	341 252	**376 584**	362 798
Charges			
Salaires et avantages sociaux	69 774	**69 389**	68 164
Frais généraux et d'administration (note 12)	21 780	**17 309**	19 386
Charge d'intérêts (note 11)	209 795	**210 278**	196 769
Frais de transaction liés aux projets	14 855	**22 553**	27 198
Coûts de consultation et autres coûts recouvrables	-	**26 924**	17 946
Frais relatifs aux entrepreneurs	10 088	**9 890**	9 678
Provision pour moins-value de prêts	1 500	**4 500**	11 231
	327 792	**360 843**	350 372
Excédent	13 460	**15 741**	12 426
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	187 483	**187 483**	175 057
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	200 943 $	**203 224 $**	187 483 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION Exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Pertes de réévaluation accumulées à l'ouverture de l'exercice	**(87 748) $**	(147 778) $
Pertes réalisées reclassées à l'état des résultats	**30 681**	39 562
Gains de réévaluation	**43 439**	20 468
Gains de réévaluation de l'exercice, montant net	**74 120**	60 030
Pertes de réévaluation accumulées à la clôture de l'exercice	**(13 628) $**	(87 748) $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS
NETS Exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Excédent	**15 741 $**	12 426 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(2 192)**	(514)
Amortissement des immobilisations corporelles	**1 540**	1 622
Gains de réévaluation de l'exercice, montant net	**74 120**	60 030
Variation nette des actifs financiers nets	**89 209**	73 564
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	**97 801**	24 237
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	**187 010 $**	97 801 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2018	2017 (note 20)
Activités d'exploitation		
Excédent	**15 741 $**	12 426 $
Éléments sans incidence à court terme sur la trésorerie :		
Provision pour moins-value de prêts	**4 500**	11 231
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	**(5 913)**	(6 580)
Amortissement des immobilisations corporelles	**1 540**	1 622
	15 868	18 699
Variation des éléments du fonds de roulement :		
(Augmentation) diminution de la trésorerie soumise à des restrictions	**(61 650)**	173 014
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	**(9 699)**	5 280
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	**(41)**	18 815
Diminution des créances liées à des projets	**11 987**	757
Diminution des dettes d'exploitation	**(1 742)**	(2 220)
Augmentation (diminution) des charges à payer	**384**	(644)
Augmentation (diminution) des passifs détenus en fiducie	**61 650**	(173 014)
Augmentation des produits reportés	**14 725**	8 857
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**31 482**	49 544
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(2 192)**	(514)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement en immobilisations	**(2 192)**	(514)
Activités d'investissement		
(Augmentation) diminution des produits de placement à recevoir	**(258)**	72
Émission de prêts	**(674 160)**	(810 290)
Remboursements sur prêts	**439 059**	369 193
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(235 359)**	(441 025)
Activités de financement		
Diminution des intérêts à payer	**(1 143)**	(6 590)
Remboursement sur la facilité de crédit renouvelable à court terme	**(200 000)**	(115 000)
Émission de titres d'emprunt	**924 321**	819 408
Remboursements sur titres d'emprunt	**(493 452)**	(780 118)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	**229 726**	(82 300)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**23 657**	(474 295)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**410 784**	885 079
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**434 441 $**	410 784 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario » ou la « société »), qui est une société d'État, relève du ministre de l'Infrastructure (le « ministre ») et est classée par le gouvernement de la province d'Ontario (la « province » ou le « gouvernement ») en tant qu'entreprise en exploitation.

Le mandat d'Infrastructure Ontario couvre les points suivants :

- fournir du financement pour les infrastructures des municipalités et des organismes publics admissibles;
- fournir au ministre des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement portant sur les travaux publics dont le ministre est responsable;
- fournir au gouvernement des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement portant sur les travaux publics dont le ministre n'est pas responsable lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- assurer la gestion financière des travaux publics administrés par le ministère de l'Infrastructure (le « ministère ») ou par une société d'État sous la responsabilité du ministre;
- exercer le pouvoir, les devoirs et les fonctions qui lui sont délégués par le ministre en vertu de la *Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure*;
- fournir des conseils et des services relativement au parc immobilier des organismes du secteur public lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir des conseils et des services au ministre ou à d'autres membres du conseil exécutif sur des questions financières, stratégiques et autres questions visant le gouvernement lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- mettre en œuvre des opérations pour le gouvernement ou aider à la mise en œuvre de telles opérations lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir des conseils et des services, notamment des services de gestion de projets et de gestion de contrats pour des projets d'infrastructure en Ontario qui ne sont pas du ressort des travaux publics lorsque le ministre l'ordonne par écrit.

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Infrastructure Ontario est assujettie à la taxe de vente harmonisée (la « TVH »).

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable
Les présents états financiers sont établis en conformité avec les normes comptables pour le secteur public du Canada recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Estimations de la direction
La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a établi des estimations sont le pourcentage d'avancement aux fins d'évaluation des produits tirés des frais de réalisation des projets, la provision pour moins-value du portefeuille de prêts et la juste valeur des dérivés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et d'autres estimations, auquel cas l'incidence de l'écart serait comptabilisée dans les périodes ultérieures.

Instruments financiers
Les actifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés de la trésorerie, de la trésorerie soumise à des restrictions, des créances d'exploitation, des intérêts à recevoir, des produits de placement à recevoir, des prêts,

des créances liées à des projets et des placements. Les passifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés des dettes d'exploitation, des charges à payer, des passifs détenus en fiducie, des intérêts à payer, des dérivés, des produits reportés et de la dette liée au programme de prêts.

Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure
Tous les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur s'entend du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant i) à la juste valeur ou ii) au coût ou au coût amorti. Les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont classés comme étant au coût ou au coût amorti.

Le coût amorti des prêts du programme de 2003-2004 (se reporter à la note 4) consentis par Infrastructure Ontario, qui étaient considérés comme des prêts à conditions de faveur, est déterminé comme correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts, le taux d'actualisation correspondant au coût d'emprunt d'Infrastructure Ontario. La différence entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actualisée est, en soi, une subvention. La subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions de faveur à la date de l'octroi du prêt et est amortie sur la durée du prêt de façon à ce que les périodes d'amortissement de l'un et de l'autre concordent.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif financier ou déduits de la valeur comptable du passif financier.

Évaluation ultérieure
L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

i. Instruments financiers à la juste valeur
Les instruments financiers à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période. Les gains ou pertes latents sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation, puis reclassés à l'état des résultats lors de la cession ou du règlement.

Infrastructure Ontario utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur de ses instruments financiers :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation pour lesquelles toutes les données d'entrée qui ont une incidence importante sur la juste valeur sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation s'appuyant sur des données d'entrée ayant une incidence importante sur la juste valeur qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont des modèles de prix à terme et de swaps, en fonction de calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données d'entrée, y compris les courbes de taux d'intérêt à terme.

ii. Instruments financiers au coût ou au coût amorti
Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur le sont au coût ou au coût amorti.

L'intérêt relatif aux actifs financiers et aux passifs financiers évalués au coût amorti est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif s'entend du taux d'actualisation des sorties ou des entrées de trésorerie futures estimatives sur la durée attendue de l'instrument ou, le cas échéant, sur une période plus courte.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

Dépréciation

i. *Perte de valeur d'un placement (non coté sur un marché actif)*
Une perte de valeur est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque la valeur d'un placement a subi une baisse « durable ». Une perte est considérée comme « durable » si la valeur comptable du placement est supérieure à sa valeur réelle pendant une période prolongée. La perte de valeur portée à l'état des résultats n'est pas reprise, même si la valeur réelle du placement s'accroît par la suite.

ii. *Dépréciation de prêts*
Une provision pour moins-value de prêts est établie à l'égard du portefeuille de prêts, après évaluation par la direction de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille pour les différents secteurs de prêts. La provision pour moins-value est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est attribuée par un tiers au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Une provision pour moins-value spécifique correspondant à la partie non recouvrable prévue du prêt est également établie en cas de détérioration connue du crédit de l'emprunteur.

Instruments financiers dérivés
Infrastructure Ontario recourt à des instruments financiers dérivés, plus précisément des swaps de taux d'intérêt, pour gérer son risque de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la conclusion du dérivé, puis réévalués ultérieurement à la juste valeur à chaque date de clôture. Lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position débitrice, les instruments financiers dérivés sont constatés dans les actifs financiers; ils sont classés dans les passifs financiers lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position créditrice.

Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation et reclassés ultérieurement à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lors de la cession ou du règlement.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans
Mobilier, agencements et matériel de bureau	10 ans
Améliorations locatives	10 ans

Dépréciation d'immobilisations corporelles
La société soumet la valeur comptable de ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent la possibilité que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement à fournir des biens et services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. Le cas échéant, le coût de l'immobilisation corporelle est diminué pour refléter la baisse de valeur de l'actif. Il n'y a eu aucune perte de valeur à ce jour.

Constatation des produits
Produit d'intérêts et produits de placement
Les intérêts sur les placements et les prêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

Frais de réalisation des projets et frais de transaction liés aux projets
Les frais de réalisation des projets représentent le recouvrement des salaires et avantages sociaux du personnel d'Infrastructure Ontario ainsi que des frais généraux et d'administration liés à la prestation de services. Les frais de transaction liés aux projets représentent le recouvrement des honoraires des conseillers externes.

Infrastructure Ontario fournit des services professionnels aux termes de contrats établis en fonction des coûts ou de contrats à prix fixe. Les produits des contrats établis en fonction des coûts sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits des contrats à prix fixe sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur le ratio des coûts engagés sur les coûts totaux estimatifs. Les pertes, le cas échéant, liées aux contrats à prix fixe sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées. Des produits reportés sont constatés lorsque les montants facturés pour un projet dépassent les produits comptabilisés pour les contrats établis en fonction des coûts ou les contrats à prix fixe.

Frais de gestion et coûts de consultation recouvrables
Les frais de gestion et les coûts de consultation recouvrables sont comptabilisés dans les produits lorsqu'une entente est conclue, que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS

La trésorerie soumise à des restrictions comprend les fonds détenus en fiducie pour les clients prêteurs d'Infrastructure Ontario, soit 121,9 M$ (55,4 M$ en 2017), et pour les consortiums de construction de projets, soit 15,0 M$ (19,8 M$ en 2017). Ces montants sont décrits en détail à la note 18.

3. CRÉANCES D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)	**2018**	2017
Créances clients, montant net	**44 077 $**	34 713 $
TVH à recevoir	**1 242**	907
	45 319 $	35 620 $

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

4. PRÊTS

(en milliers de dollars)	2018		2017	
Avances sur construction		**Intérêts %**		Intérêts %
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure	**157 081 $**	**1,43-2,64**	349 328 $	1,45-1,93
Débentures à recevoir				
Programme de prêts à conditions de faveur				
Échéances :				
De 6 à 10 ans	**5 835**	**2,08-2,51**	14 150	2,08-2,71
De 11 à 15 ans	**20 046**	**2,28-2,67**	25 385	2,28-2,67
De 16 à 20 ans	**211 009**	**2,36-2,95**	234 136	2,36-2,95
Plus de 20 ans	**55 713**	**2,52-3,05**	58 536	2,52-3,05
	292 603		332 207	
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure				
Échéances :				
De 1 an à 5 ans	**37 626**	**1,18-3,56**	45 048	1,18-4,55
De 6 à 10 ans	**638 127**	**1,52-5,73**	665 754	1,52-5,73
De 11 à 15 ans	**636 208**	**2,24-5,26**	678 568	2,24-5,26
De 16 à 20 ans	**1 441 526**	**2,71-5,89**	1 411 196	2,71-5,89
Plus de 20 ans	**2 748 604**	**2,77-5,91**	2 234 573	2,77-5,91
	5 502 091		5 035 139	
Total	**5 951 775**		5 716 674	
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur				
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	**(36 503)**		(43 083)	
Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur	**5 913**		6 580	
Coûts reportés à la clôture de l'exercice	**(30 590)**		(36 503)	
Provision pour moins-value de prêts	**(23 049)**		(18 549)	
Prêts	**5 898 136 $**		5 661 622 $	

Les avances sur construction sont des prêts consentis à des municipalités, à d'autres organismes publics et à des organismes sans but lucratif. Le taux d'intérêt des prêts à la construction correspond au taux des acceptations bancaires de 30 jours majoré d'un écart fixe en points de base qui dépend de la catégorie du risque de la contrepartie. Ces prêts sont assortis d'une durée plus courte que les débentures (habituellement moins de cinq ans) et sont remboursés lorsque la construction est achevée.

Les débentures à recevoir sont dues par des municipalités, d'autres clients du secteur public et des organismes sans but lucratif et sont assorties d'échéances de 4 à 40 ans à compter de leur création.

Infrastructure Ontario gère le risque de crédit lié à son portefeuille de prêts à court terme au moyen de diverses dispositions énoncées dans les ententes de prêts. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province d'Ontario qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à un emprunteur de la province. Les prêts accordés à des emprunteurs non gouvernementaux sont assujettis à des clauses restrictives sur les actifs, et l'emprunteur est tenu de fournir des sûretés et, dans certains cas, une assurance sur le prêt.

La provision pour moins-value de prêts est constituée lorsqu'un examen de la conjoncture économique, du secteur et du portefeuille indique qu'il pourrait y avoir moins-value ou perte. Au 31 mars 2018, Infrastructure Ontario avait une provision pour moins-value de prêts de 23,0 M$ (18,5 M$ en 2017).

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

5. DÉRIVÉS

Infrastructure Ontario exerce ses activités en respectant des limites strictes de sorte que son exposition au risque de taux d'intérêt soit gérée de façon prudente et efficiente. Parmi les stratégies variées auxquelles elle a recours pour gérer ce risque, il y a l'utilisation d'instruments financiers dérivés de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation et n'a conclu aucun nouveau contrat dérivé depuis qu'elle a contracté des prêts adossés avec la province en avril 2015 (note 9).

Les dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur d'instruments sous-jacents. Étant à la fois emprunteur et prêteur, Infrastructure Ontario utilise des dérivés pour constituer des couvertures à l'égard d'instruments ayant des dates d'échéance différentes. Le risque de variabilité des taux d'intérêt est géré au moyen de swaps de taux d'intérêt, qui sont des contrats légaux en vertu desquels Infrastructure Ontario convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs notionnels en utilisant des taux d'intérêt de référence stipulés pour une période déterminée. Les swaps de taux d'intérêt permettent à Infrastructure Ontario de faire concorder plus étroitement ses prêts et ses dettes et d'ainsi les convertir effectivement en instruments assortis de modalités qui minimisent son exposition au risque de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario a échangé certains de ses prêts à taux fixe et portefeuilles de titres d'emprunt à taux fixe contre des instruments à taux variable.

Le tableau ci-dessous donne un échéancier des dérivés d'Infrastructure Ontario en cours au 31 mars 2018, en fonction des notionnels des contrats. Les notionnels des swaps de taux d'intérêt représentent le montant auquel les taux fixes et variables sont appliqués pour calculer l'échange de flux de trésorerie. Les notionnels ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Ils représentent le volume des dérivés en cours et ne sont pas représentatifs du risque de crédit, du risque de marché ou des flux de trésorerie réels de ces instruments.

	Échéance					
(en milliers de dollars)	**Moins de 1 an**	**De 2 à 5 ans**	**De 6 à 10 ans**	**De 11 à 15 ans**	**Plus de 15 ans**	**Notionnel**
Passif lié aux swaps	257 100 $	912 482	310 000	-	852 857	2 332 439 $
Actif lié aux swaps	267 827 $	1 089 816	977 759	565 280	725 422	3 626 104 $

Les dérivés comptabilisés à la juste valeur au 31 mars 2018 ont donné lieu à des actifs dérivés de 207,7 M$ et à des passifs dérivés de 221,3 M$ dont le montant net est inscrit à l'état de la situation financière, ce qui se traduit par des passifs dérivés nets de 13,6 M$ et des pertes latentes accumulées de 13,6 M$ inscrites à l'état des gains et pertes de réévaluation (actifs dérivés de 283,3 M$, passifs dérivés de 371,0 M$, passifs dérivés nets de 87,7 M$ inscrits à l'état de la situation financière et pertes latentes accumulées de 87,7 M$ inscrites à l'état des gains et pertes de réévaluation en 2017). La juste valeur des dérivés a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2, selon la hiérarchie des justes valeurs définie à la note 1.

La juste valeur des dérivés a été déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix en fonction de données d'entrée observables sur le marché, compte tenu des prix actuels du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temps et de la courbe de rendement qui sous-tendent les positions. La détermination de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs courants sur la vie des instruments.

Au 31 mars 2018, tous les swaps de taux d'intérêt étaient conclus avec la province.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

6. CRÉANCES LIÉES À DES PROJETS

Les créances liées à des projets sont des montants qui ont été constatés à titre de produits ou de recouvrements de charges, selon la méthode de l'avancement des travaux ou lorsque les charges recouvrables ont été engagées, mais n'ont pas encore été facturées. Certaines créances liées à des projets ne seront pas facturées avant l'achèvement du projet. Les créances liées à des projets sont dues par des ministères, des sociétés et d'autres organismes du secteur public provincial.

7. PLACEMENTS

Les placements consistent en des obligations présentées au coût. Au 31 mars 2018, les taux d'intérêt sur ces placements variaient entre 2,10 % et 4,40 % (entre 2,10 % et 4,40 % en 2017) et les échéances s'échelonnaient de septembre 2018 à juin 2024.

8. FACILITÉ DE CRÉDIT DE L'OOF

Infrastructure Ontario dispose d'une facilité de crédit renouvelable subordonnée d'au plus 100,0 M$ et d'une durée de 5 ans consentie par l'Office ontarien de financement (l'« OOF »), organisme du gouvernement provincial, destinée au fonds de roulement du programme de diversification des modes de financement et d'approvisionnement. Les avances doivent être remboursées à l'achèvement des projets. Au 31 mars 2018, le solde complet de la facilité était inutilisé.

9 a. DETTE – PROGRAMME DE PRÊTS

Les facilités sont toutes réservées exclusivement au programme de prêts.

(en milliers de dollars)	**2018**		2017	
		Taux d'intérêt %		Taux d'intérêt %
Financement de programmes				
Dette de premier rang				
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	**300 000 $**	**4,70**	300 000 $	4,70
Dette subordonnée				
Facilité de crédit renouvelable à court terme	**170 000**	**1,22-1,44**	370 000	0,68-0,69
Emprunts à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants				
Taux fixe	**187 898**	**1,86-2,64**	195 440	1,86-2,64
Taux variable	**46 718**	**1,55**	155 144	1,55
Obligations de la SOTI et de la société				
Taux fixe	**2 015 000**	**2,20-4,96**	2 315 000	2,02-4,96
Billets à taux variable	**300 000**	**1,89-1,95**	300 000	1,10-1,16
Facilité de crédit non renouvelable à long terme				
Taux fixe	**2 266 105**		1 580 243	1,21-3,58
Billets à taux variable	**620 000**	**1,21-3,58**	460 000	1,39
	5 905 721	**2,00-2,18**	5 675 827	
Frais d'émission de titres d'emprunt	**(5 693)**		(6 668)	
	5 900 028		5 669 159	

9 b. IMMOBILISATIONS – PROGRAMME DE PRÊTS

Fonds affectés aux immobilisations				
Emprunt à la province d'Ontario	**279 681**	**1,35**	279 681	0,67
Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux	**120 000**	**1,54**	120 000	0,91
	399 681		399 681	

Les fonds affectés aux immobilisations et la dette subordonnée sont de rang inférieur à la dette de premier rang, mais de rang égal entre eux.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

Le tableau suivant indique le capital de la dette et les versements d'intérêts prévus pour les cinq prochains exercices et par la suite :

(en milliers de dollars) Exercice	Montant
2018-2019	961 532 $
2019-2020	318 708
2020-2021	534 131
2021-2022	242 933
2022-2023	601 891
Par la suite	5 931 469
	8 590 664 $

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure
Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 300 M$. Les obligations portent intérêt au taux de 4,70 % par an et viennent à échéance le 1er juin 2037.

Facilité de crédit renouvelable à court terme
En mai 2014, Infrastructure Ontario a émis des billets à court terme dans le cadre d'une facilité de crédit renouvelable à court terme pour financer ses prêts à la construction à court terme. La facilité de crédit renouvelable conclue avec la province est autorisée à émettre un maximum de 900 M$ pour des durées allant de trois mois à un an. Au 31 mars 2018, les échéances allaient d'avril 2018 à juin 2018 et les intérêts sur les billets variaient entre 1,22 % et 1,44 % (entre 0,68 % et 0,69 % en 2017).

Emprunts à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Infrastructure Ontario a obtenu de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (la « SOGFII »), organisme de la province, des emprunts subordonnés d'une durée de cinq ans. Il s'agit d'obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui ont rang après toutes les autres dettes de premier rang actuelles et futures d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2018, les intérêts sur les obligations à taux fixe, qui sont composés semestriellement et payés à l'échéance, s'échelonnaient entre 1,86 % et 2,64 % (entre 1,86 % et 2,64 % en 2017). Les échéances allaient d'avril 2018 à juillet 2019. Les intérêts sur les obligations à taux variable sont révisés et composés trimestriellement, le taux plancher étant de 1,55 % (1,55 % en 2017) par an. Les échéances s'échelonnaient d'avril 2018 à janvier 2019.

Obligations de la SOTI et de la société
Infrastructure Ontario a émis des obligations de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI ») et de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (la « société ») à la province afin de financer son programme de prêts. Les obligations sont des obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui ont rang après toutes les autres dettes de premier rang actuelles et futures d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2018, les obligations à taux fixe portaient intérêt à des taux variant entre 2,20 % et 4,96 % (entre 2,02 % et 4,96 % en 2017) par an, et les échéances allaient de septembre 2018 à juin 2045. Les intérêts sur ces obligations sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance. Les billets à taux variable portent intérêt à des taux correspondant au Canadian Dollar Offered Rate (« CDOR ») à trois mois majoré de 16 à 22 points de base et viennent à échéance le 30 juin 2018. Les intérêts sont révisés et payés trimestriellement jusqu'à l'échéance des billets à taux variable.

Facilité de crédit non renouvelable à long terme
En avril 2015, Infrastructure Ontario a commencé à financer des prêts adossés à long terme directement auprès du gouvernement provincial, au moyen d'une facilité de crédit non renouvelable. Les nouvelles structures de dette reflètent les prêts qu'elles financent et sont assorties de modalités semblables, notamment en ce qui concerne l'échéance, la fréquence de paiement et le mode d'amortissement. Cette structure de financement apparie les actifs et les passifs et élimine la nécessité d'utiliser des dérivés pour couvrir les risques de taux

d'intérêt. En novembre 2016, Infrastructure Ontario a obtenu l'autorisation d'emprunter un montant supplémentaire de 2,5 G$ auprès de la province afin de financer le programme de prêts durant la période allant de novembre 2016 à novembre 2018. Au 31 mars 2018, un montant de 1,1 G$ était disponible sur la facilité.

Au 31 mars 2018, les intérêts à taux fixe sur les prêts adossés variaient entre 1,21 % et 3,58 % (entre 1,21 % et 3,58 % en 2017) et les dates d'échéance allaient de mai 2019 à février 2048. Les billets à taux variable portent intérêt à des taux correspondant au CDOR à trois mois majoré de 27 à 45 points de base et leurs dates d'échéance vont de septembre 2022 à juin 2025. Les intérêts sont révisés et payés trimestriellement jusqu'à l'échéance des billets à taux variable.

Emprunt à la province d'Ontario
Infrastructure Ontario a obtenu de la province un emprunt subordonné de 50 ans d'environ 280 M$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2018, les intérêts sur le billet ont été révisés à 1,35 % (0,67 % en 2017).

Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux
Infrastructure Ontario a obtenu de l'Agence ontarienne des eaux (l'« AOE »), organisme de la province, un emprunt subordonné de 20 ans de 120 M$ garanti par un billet venant à échéance le 1er mars 2023. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base sous le taux CDOR à un mois, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2018, les intérêts sur le billet ont été révisés à 1,54 % (0,91 % en 2017).

Ensemble, l'emprunt à la province et l'emprunt à l'AOE fournissent à Infrastructure Ontario une réserve de liquidités lui assurant : i) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations de premier rang telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure, et ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
					Exercice clos le 31 mars 2018
Coût					
Solde au 1er avril 2017	17 665 $	4 153	2 119	9 828	33 765 $
Ajouts	1 291	260	137	504	2 192
Solde au 31 mars 2018	18 956	4 413	2 256	10 332	35 957
Amortissement cumulé					
Solde au 1er avril 2017	16 760	4 153	1 989	8 929	31 831
Ajouts	771	26	22	721	1 540
Solde au 31 mars 2018	17 531	4 179	2 011	9 650	33 371
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	1 425 $	234	245	682	2 586 $

(en milliers de dollars)	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
					Exercice clos le 31 mars 2017
Coût					
Solde au 1er avril 2016	17 286 $	4 153	1 984	9 828	33 251 $
Ajouts	379	-	135	-	514
Solde au 31 mars 2017	17 665	4 153	2 119	9 828	33 765
Amortissement cumulé					
Solde au 1er avril 2016	15 880	4 153	1 949	8 227	30 209
Ajouts	880	-	40	702	1 622
Solde au 31 mars 2017	16 760	4 153	1 989	8 929	31 831
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	905 $	-	130	899	1 934 $

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

11. PRODUIT (CHARGE) D'INTÉRÊTS

(en milliers de dollars)	**2018**	2017 (note 20)
Produit d'intérêts	**233 278 $**	218 812 $
Charge d'intérêts	**(210 278)**	(196 769)
Marge d'intérêts nette	**23 000 $**	22 043 $

La ventilation de la charge d'intérêts sur la dette est présentée ci-après :

Financement de programmes		
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	**(14 100) $**	(14 048) $
Facilité de crédit renouvelable à court terme	**(2 273)**	(3 095)
Emprunts à la SOGFII	**(6 330)**	(9 395)
Obligations de la SOTI et de la société	**(83 587)**	(86 776)
Facilité de crédit non renouvelable à long terme	**(68 358)**	(38 610)
	(174 648)	(151 924)
Paiement net au titre des swaps de taux d'intérêt	**(30 681)**	(39 562)
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt	**(975)**	(1 070)
	(206 304)	(192 556)
Fonds affectés aux immobilisations		
Emprunt à la province d'Ontario	**(2 549)**	(3 172)
Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux	**(1 425)**	(1 041)
	(3 974)	(4 213)
Charge d'intérêts totale	**(210 278) $**	(196 769) $

Un rapprochement des intérêts en trésorerie reçus et payés et de la marge d'intérêts nette est présenté ci-après :

Intérêts en trésorerie reçus	**226 530 $**	209 134 $
Intérêts en trésorerie payés	**(209 852)**	(202 651)
	16 678	6 483
Intérêts hors trésorerie		
Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur (note 4)	**5 913**	6 580
Autres intérêts hors trésorerie	**409**	8 980
Marge d'intérêts nette	**23 000 $**	22 043 $

Les autres intérêts hors trésorerie comprennent le montant net du produit d'intérêts à recevoir et de la charge d'intérêts à payer, ainsi que l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

12. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)	2018 Prévisions	**2018**	2017
Technologies de l'information	6 192 $	**6 234 $**	7 839 $
Locaux	5 877	**5 536**	4 825
Services professionnels et de consultation	5 994	**2 547**	3 564
Bureau et administration	1 521	**1 262**	1 323
Communications	340	**190**	213
Dotation à l'amortissement	1 856	**1 540**	1 622
	21 780 $	**17 309 $**	19 386 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a une dépendance économique envers la province puisqu'une part importante de ses produits lui est versée par celle-ci afin de lui permettre de fournir des services à des organismes de la Couronne et ministères de l'Ontario, notamment le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère du Procureur général, le ministère des Services gouvernementaux, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et le ministère des Transports, en plus du ministère de l'Infrastructure.

Les principales sources de produits d'Infrastructure Ontario provenant de la province sont les suivantes :

1. Frais de réalisation des projets et frais de transaction liés aux projets
   Des frais fondés sur un pourcentage des coûts liés aux projets ou sur une base de recouvrement des coûts sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion de projets et de contrats, qui sont fournis à différents organismes de la Couronne et ministères de l'Ontario.

2. Frais de gestion
   Des frais sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion immobilière et de gestion de projets, qui sont fournis au portefeuille immobilier général du ministère.

3. Coûts de consultation recouvrables
   Des services-conseils sont fournis par des tiers à différents organismes de la Couronne et ministères de l'Ontario sur une base de recouvrement des coûts.

Infrastructure Ontario a emprunté des montants portant intérêt à la province, à l'AOE, à la SOGFII et à l'OOF (notes 8 et 9).

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à certains de ses salariés à temps plein. Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, les cotisations de la société à ce régime se sont élevées à 3,2 M$ (3,0 M$ en 2017).

La société offre des prestations de retraite à certains de ses salariés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, régime multiemployeurs à prestations déterminées mis sur pied par la province. Le montant des cotisations au régime de retraite, soit 0,4 M$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (0,4 M$ en 2017), est fondé sur des formules établies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et a été passé en charges. Le coût des prestations complémentaires de retraite pour ces salariés est payé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas inscrit dans les états financiers.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

15. GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels Infrastructure Ontario est exposée du fait de ses instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. Le comité du crédit et de l'immobilier du conseil d'administration passe en revue les politiques de gestion de chacun de ces risques, lesquels sont résumés dans les paragraphes suivants.

Risque de crédit
Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité de la contrepartie à satisfaire à ses obligations contractuelles financières envers Infrastructure Ontario. La société est exposée au risque de crédit au titre de la trésorerie, des placements et des créances, et surtout des prêts. La société gère le risque de crédit en mettant en œuvre des politiques et des processus d'examen.

Risque de crédit – prêts
La surveillance du risque de crédit et du programme de prêts incombe en grande partie au comité du crédit et de l'immobilier du conseil d'administration.

La politique en matière de risque de crédit fait en sorte que les montants des prêts accordés sont proportionnels à la capacité de l'emprunteur d'assurer le service de la dette et à la tolérance au risque d'Infrastructure Ontario. La politique en matière de risque de crédit établit pour chaque secteur les principes d'évaluation du risque de crédit selon un ensemble de facteurs de risque établis. Des fonctions de souscription et de crédit distinctes existent afin d'assurer l'examen indépendant et la remise en question dans le cadre du processus d'obtention d'autorisation. Un contrôle diligent est effectué, et la note finale ainsi que la recommandation de chaque demandeur sont soumises, si nécessaire, à l'approbation du comité d'examen du crédit de la direction, d'après la délégation de pouvoirs d'Infrastructure Ontario.

Infrastructure Ontario a mis en place un processus d'examen des prêts fondé sur les risques couvrant tous les secteurs de prêts et permettant de relever rapidement tout changement possible de la solvabilité des contreparties. L'examen des prêts vise à évaluer l'état des projets financés en cours de construction; à assurer le paiement et le respect des clauses restrictives sur la durée du prêt; à entreprendre des mesures correctives en temps utile afin d'atténuer les pertes de crédit potentielles; et à signaler les problèmes de remboursement potentiels au comité d'examen du crédit et au conseil d'administration.

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit sur les prêts, compte non tenu des garanties ou autres rehaussements de crédit, s'établissait à 5 898,1 M$ au 31 mars 2018.

Infrastructure Ontario classe et gère ses prêts par catégories. Les emprunteurs de catégorie 1 reçoivent des produits fiscaux ou des transferts provinciaux qui représentent d'excellentes sources de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie 2 sont dans des secteurs qui sont réglementés ou ont droit de recevoir des contrats commerciaux à composante gouvernementale et, par conséquent, ils disposent d'une source stable de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie 3 sont des organismes tributaires de produits autogénérés parce que les prix sont réglés par le marché ou qu'ils dépendent de dons et d'activités de collecte de fonds. Le profil des prêts s'établissait comme suit au 31 mars 2018 :

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)	En cours	Provision pour moins-value de prêts	2018	2017
Catégorie 1				
Municipalités	3 704 559 $			
Ville de Toronto (à titre de garant)	988 165			
Universités	126 704			
Régies locales des services publics	138			
Logement social (garanties par les municipalités)	112 093			
Logement abordable (garanties par les municipalités)	2 463			
Centres de santé communautaires et de services sociaux (garanties par les municipalités)	3 306			
Activités sportives et récréatives (garanties par les municipalités)	18 063			
	4 955 491	**(262)**	**4 955 229**	**4 706 788**
Catégorie 2				
Sociétés de distribution locales	190 869			
Soins de longue durée	136 681			
Logement abordable (SCHL)[1)]	128 957			
Logement abordable (hors SCHL)[1)]	150 365			
Logement social	95 948			
Centres autochtones d'accès aux soins de santé	2 796			
Centres de santé communautaires et de services sociaux	19 810			
	725 426	**(3 483)**	**721 943**	721 769
Catégorie 3				
Centrales électriques	110 139			
Systèmes énergétiques communautaires	25 971			
Corporations municipales (autres)	30 880			
Entités bénéficiaires (établissements de formation artistique, etc.)	91 473			
Activités sportives et récréatives	12 395			
	270 858	**(19 304)**	**251 554**	269 568
Coûts reportés des prêts à conditions de faveur				
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(36 503)			
Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur	5 913			
Coûts reportés à la clôture de l'exercice	**(30 590)**	**-**	**(30 590)**	(36 503)
Prêts	**5 921 185 $**	**(23 049) $**	**5 898 136 $**	5 661 622 $

1) SCHL désigne la Société canadienne d'hypothèques et de logement

Garanties – prêts
Infrastructure Ontario accorde des prêts aux demandeurs capables d'assurer le service de la dette sur la durée du prêt. La société n'accorde aucun prêt sur la valeur résiduelle de l'actif et ne tient pas compte de la propriété ou du contrôle d'un actif lorsqu'elle évalue la couverture du service de la dette. Elle accorde des prêts aux demandeurs disposant de sources de flux de trésorerie permanents quasi assurés, plus précisément la capacité unique de bon nombre d'emprunteurs à générer des produits fiscaux ou à recevoir un financement de la province. Infrastructure Ontario diminue son risque de crédit au titre du portefeuille de prêts au moyen de diverses dispositions d'atténuation et de contrôle. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à certains emprunteurs (notamment des municipalités) recevant du financement de la province. Les clients qui ne reçoivent pas de financement provincial doivent fournir des sûretés adéquates telles que des garanties, des emprunts ou charges hypothécaires de premier rang, des contrats de sûreté générale, des cessions de loyers et de contrats de location, des cessions de comptes, des accords et des nantissements.

Dépréciation – prêts
La provision pour moins-value des prêts est établie en réduction du portefeuille de prêts après que la direction a examiné les conditions économiques, celles du secteur et celles du portefeuille pour les différents secteurs de prêts. La provision pour moins-value est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est

attribuée au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. De plus, une provision pour moins-value spécifique visant la partie du prêt que la société ne s'attend pas à recouvrer est établie en cas de détérioration connue de la solvabilité de l'emprunteur.

Risque de crédit – Trésorerie, créances et placements
L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit sur la trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions, les créances et les placements, sans tenir compte des garanties détenues sur d'autres rehaussements du crédit, s'établissait comme suit au 31 mars 2018 :

(en milliers de dollars)	2018	En souffrance depuis plus de 90 jours
Trésorerie	434 441 $	- $
Trésorerie soumise à des restrictions	136 894	-
Créances d'exploitation	45 319	7 436
Intérêts à recevoir	45 947	-
Produits de placement à recevoir	2 037	-
Créances liées à des projets	33 099	-
Placements	177 505	-
	875 242 $	7 436 $

Risque de marché
Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite de variations des prix du marché. La société est exposée au risque de marché sur les placements qu'elle achète aux fins de couverture économique des fonds empruntés en sus de ses besoins immédiats en matière de financement de prêts. Ces placements ont été vendus au besoin afin de financer les prêts. Compte tenu de la signature de conventions de prêts adossés avec l'OOF, l'achat de placements en guise de couverture économique n'est plus nécessaire. De plus, l'entité n'investit que dans des obligations autorisées selon les politiques approuvées, c'est-à-dire dont la notation accordée par des agences de notation reconnues est élevée et qui peuvent être facilement liquidées.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. La société était exposée au risque de taux d'intérêt lorsque la réévaluation des actifs n'était pas harmonisée avec la réévaluation des passifs. Cet écart de réévaluation a été éliminé pour tous les nouveaux prêts conclus après avril 2015 du fait de la signature de conventions de prêts adossés avec l'OOF.

La direction contrôle également le risque de taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt et grâce à l'alignement des structures de risque et des échéances des actifs et des passifs.

Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt
Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, une variation de +/- 1 % des taux d'intérêt aurait une incidence de 4,1 M$ (4,8 M$) sur l'excédent (le déficit), et une variation de +/- 1 point de base des taux d'intérêt au 31 mars 2018 aurait une incidence de 0,7 M$ (0,7 M$) sur les gains (pertes) de réévaluation accumulés.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité s'entend du risque qu'Infrastructure Ontario ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. Ses emprunts de premier rang sont protégés par les fonds affectés aux immobilisations financés au moyen d'emprunts subordonnés à long terme accordés par la province et l'AOE. Les fonds affectés aux immobilisations sont essentiellement investis dans des instruments liquides à long terme pouvant être convertis en trésorerie advenant une crise de liquidité prévisible.

Les règlements administratifs régissant les emprunts d'Infrastructure Ontario sont approuvés par le conseil d'administration, par le ministre de l'Infrastructure et par le ministre des Finances. Tous les emprunts sont effectués après prise en compte judicieuse des risques de taux d'intérêt et de liquidité, en conformité avec la politique de gestion de l'actif et du passif. L'OOF coordonne et exécute toutes les activités d'emprunt. Infrastructure Ontario emprunte des fonds directement auprès de la province afin de combler ses besoins de financement à long terme par l'intermédiaire de l'OOF.

Le tableau suivant illustre les échéances des obligations contractuelles au 31 mars 2018 :

(en milliers de dollars)	**Moins de un an**	**De 1 an à 5 ans**	**Après 5 ans**	**Total**
Dettes d'exploitation	2 149 $	- $	- $	2 149 $
Charges à payer	27 408	-	-	27 408
Passifs détenus en fiducie	136 894	-	-	136 894
Intérêts à payer	66 159	-	-	66 159
Passifs dérivés	-	-	13 628	13 628
Dette et immobilisations – capital et intérêts	961 532	1 697 663	5 931 469	8 590 664
Total des passifs financiers	**1 194 142 $**	**1 697 663 $**	**5 945 097 $**	**8 836 902 $**

16. ÉVENTUALITÉS

La société est partie à divers différends et litiges. De l'avis de la direction, le règlement des différends n'aura aucune incidence importante sur la situation financière de la société.

17. ENGAGEMENTS

Les paiements minimaux annuels de location en vertu des contrats de location-exploitation pour les locaux de bureau de la société pour les cinq prochains exercices et par la suite sont présentés ci-après :

(en milliers de dollars) **Exercice**	**Montant**
2018-2019	4 708 $
2019-2020	4 382
2020-2021	4 454
2021-2022	4 008
2022-2023	3 653
Par la suite	20 611
	41 816 $

Au 31 mars 2018, Infrastructure Ontario avait des engagements de prêts non utilisés de 475,1 M$.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

18. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La SCHL oblige Infrastructure Ontario à percevoir les impôts fonciers et les fonds de réserve comme condition pour pouvoir fournir des prêts au logement abordable. En vertu du certificat d'assurance de la SCHL, les fonds doivent être détenus dans un compte en fiducie administré par Infrastructure Ontario. De plus, les ententes de prêt obligent certains emprunteurs à établir des fonds de réserve dans le compte de fiducie. Au 31 mars 2018, les fonds sous administration s'élevaient à 121,9 M$ (55,4 M$ en 2017).

Infrastructure Ontario détient un compte en fiducie de grand livre général de projets afin d'y verser les fonds reçus de divers ministères et devant être versés aux consortiums de construction de projets à titre de paiements au quasi-achèvement de projets, de paiements intermédiaires, ainsi que de paiements reçus au titre de variations, du matériel, du mobilier de bureau et des agencements. Les variations sont des changements de la portée du contrat dont il a été convenu après la conclusion initiale. On les appelle également des « autorisations de modification de contrat ». Tous les paiements susmentionnés sont effectués directement par les ministères commanditaires, mais sont versés par le biais d'Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2018, Infrastructure Ontario détenait un montant de 15,0 M$ (19,8 M$ en 2017) dans son compte en fiducie de grand livre général de projets.

Infrastructure Ontario détient en fiducie plusieurs comptes bancaires de fonctionnement et un compte de placements à court terme qu'elle administre au nom du ministère. Les comptes sont directement liés aux activités du portefeuille immobilier général du ministère pour lequel la société agit à titre de gestionnaire financier en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*. Au 31 mars 2018, les fonds détenus en fiducie pour le compte du ministère s'élevaient à 408,8 M$ (234,2 M$ en 2017), montant qui n'est pas comptabilisé dans les présents états financiers.

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

19. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'information financière d'Infrastructure Ontario tient compte de la manière dont la société est gérée. Infrastructure Ontario gère ses activités de manière à permettre la livraison et la reddition de comptes à l'égard des priorités établies par le ministre et des objectifs fixés par le conseil. De plus, Infrastructure Ontario évalue et prévoit les affectations et les travaux futurs afin d'aligner ses ressources en conséquence. Ainsi, Infrastructure Ontario est en mesure de répartir efficacement ses ressources et les responsabilités entre les unités d'exploitation afin d'assurer l'efficacité et le caractère durable des activités sur la période couverte par le plan d'affaires. Le tableau suivant fournit un résumé de l'information financière par division :

	Exercice clos le 31 mars 2018				
(en milliers de dollars)	**Grands projets**	**Immobilier**	**Prêts**	**Projets commerciaux**	**Total**
Produits					
Produit d'intérêts	- $	- $	233 278 $	- $	233 278 $
Frais de réalisation des projets	31 316	-	-	2 924	34 240
Frais de transaction liés aux projets	10 412	4 444	-	8 337	23 193
Frais de gestion	-	55 928	-	-	55 928
Coûts de consultation et autres coûts recouvrables	26 924	-	-	-	26 924
Autres produits	-	1 641	1 380	-	3 021
	68 652	62 013	234 658	11 261	376 584
Charges					
Salaires et avantages sociaux	23 845	37 775	4 640	3 129	69 389
Frais généraux et d'administration	6 554	8 356	1 846	553	17 309
Charge d'intérêts	-	-	210 278	-	210 278
Frais de transaction liés aux projets	9 772	4 444	-	8 337	22 553
Coûts de consultation et autres coûts recouvrables	26 924	-	-	-	26 924
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	9 890	-	-	9 890
Provision pour moins-value de prêts	-	-	4 500	-	4 500
	67 095	60 465	221 264	12 019	360 843
Excédent (déficit)	1 557 $	1 548 $	13 394 $	(758) $	15 741 $

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

Exercice clos le 31 mars 2018 – Prévisions

(en milliers de dollars)	Grands projets	Immobilier	Prêts	Projets commerciaux	Total
Produits					
Produit d'intérêts	- $	- $	231 818 $	- $	231 818 $
Frais de réalisation des projets	34 596	-	-	2 204	36 800
Frais de transaction liés aux projets	14 855	-	-	-	14 855
Frais de gestion	-	56 232	-	-	56 232
Coûts de consultation et autres coûts recouvrables	-	-	-	-	-
Autres produits	-	1 147	400	-	1 547
	49 451	57 379	232 218	2 204	341 252
Charges					
Salaires et avantages sociaux	24 374	37 240	4 986	3 174	69 774
Frais généraux et d'administration	9 387	9 263	2 432	698	21 780
Charge d'intérêts	-	-	209 795	-	209 795
Frais de transaction liés aux projets	14 855	-	-	-	14 855
Coûts de consultation et autres coûts recouvrables	-	-	-	-	-
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	10 088	-	-	10 088
Provision pour moins-value de prêts	-	-	1 500	-	1 500
	48 616	56 591	218 713	3 872	327 792
Excédent (déficit)	835 $	788 $	13 505 $	(1 668) $	13 460 $

Exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)	Grands projets	Immobilier	Prêts	Projets commerciaux	Total
Produits					
Produit d'intérêts	- $	- $	218 812 $	- $	218 812 $
Frais de réalisation des projets	31 228	-	-	2 325	33 553
Frais de transaction liés aux projets	7 520	682	-	18 538	26 740
Frais de gestion	-	54 633	-	-	54 633
Coûts de consultation et autres coûts recouvrables	17 946	-	-	-	17 946
Autres produits	-	3 040	8 074	-	11 114
	56 694	58 355	226 886	20 863	362 798
Charges					
Salaires et avantages sociaux	22 566	37 476	4 906	3 216	68 164
Frais généraux et d'administration	7 984	8 201	2 495	706	19 386
Charge d'intérêts	-	-	196 769	-	196 769
Frais de transaction liés aux projets	7 888	682	-	18 628	27 198
Coûts de consultation et autres coûts recouvrables	17 946	-	-	-	17 946
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	9 678	-	-	9 678
Provision pour moins-value de prêts	-	-	11 231	-	11 231
	56 384	56 037	215 401	22 550	350 372
Excédent (déficit)	310 $	2 318 $	11 485 $	(1 687) $	12 426 $

SOCIETE ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EMMOBILIER
NOTES ANNEXES
Exercice clos le 31 mars 2018

20. CHIFFRES COMPARATIFS

L'état de la situation financière de la période correspondante a été reclassé de manière à présenter séparément la trésorerie soumise à des restrictions et à séparer la dette et les immobilisations liées au programme de prêts, afin de rendre la présentation conforme à celle des états financiers de l'exercice écoulé.

De plus, l'état des flux de trésorerie de la période correspondante a été reclassé de manière à inclure la trésorerie soumise à des restrictions dans les activités d'exploitation.

21. AJUSTEMENT VISANT LA PÉRIODE ANTÉRIEURE

La direction a déterminé que les instruments financiers dérivés doivent être présentés pour le montant net dans l'état de la situation financière, conformément aux dispositions du contrat avec la contrepartie. Les instruments financiers dérivés étaient antérieurement présentés pour le montant brut à l'état de la situation financière. En conséquence, les actifs dérivés de 283,3 M$ et les passifs dérivés de 371,0 M$ présentés à l'exercice précédent ont été ajustés pour donner lieu à des passifs dérivés nets de 87,7 M$ au 31 mars 2017.